

STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES, BILAN ET PERSPECTIVES



CE RAPPORT EST PRODUIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT
CADRE INTÉGRÉ NATIONAL POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT
EN HAÏTI (CINF)

2022



Stratégies de Mobilisation
de Ressources Publiques
Nationales et internationales
Pour le financement
Des Objectifs
de développement durable

Jessy C. Petit-Frere

Port-au-Prince, Aout 2022

RAPPORT 2022

STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

NATIONALES ET INTERNATIONALES POUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Equipe

Chef d'équipe et auteur principal

Jessy C. Petit-Frère

Rédaction

Jessy C. Petit-Frère

Econométrie, Recherche, Statistiques

Pierre Anthony Garaud

Contributeurs

Jules Edouard, Ralph D. Alezi, Ralph Adelson

Réalisation, communication et opérations

Jessy C. Petit-Frère

Encadrés et photos

Jessy C. Petit-Frère

Edition

Jean Edner Jeanty, Jr.

SOMMAIRE

NOTES INTRODUCTIVES

Acronymes.....	v
Remerciements.....	viii
Notes explicatives.....	x
Apports méthodologiques.....	xiii

RESUME EXECUTIF.....	0
-----------------------------	----------

INTRODUCTION.....	1
--------------------------	----------

1. PARTIE I : PRESENTATION DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE D'HAÏTI ET DU CADRE NATIONAL DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Chapitre 1 : Présentation de la situation socioéconomique d'Haïti.....	6
---	----------

Section 1 : Analyse diagnostique de la situation économique d'Haïti.....	6
---	----------

1.1 Bref rappel des modèles de politiques de développement.....	7
1.2 Evolution du cadre macroéconomique.....	9
1.3 Situation des indicateurs du développement socio-économique.....	11

Section 2 : Stratégie de développement économique.....	15
---	-----------

2.1 Analyse des politiques publiques.....	15
2.2 Analyse des politiques économiques.....	15
2.3 Analyse des Résultats.....	16

Chapitre 2 : Présentation du Cadre national de Planification du développement d'Haïti.....	21
---	-----------

Section 1 : Evaluation du système de planification nationale de développement.....	22
---	-----------

1.1 Vision. Objectifs et priorités nationales.....	22
1.2	
1.2 Examens des Plans de développement d'Haïti.....	22

Section 2 : Evaluation de la stratégie nationale de Développement	25
--	-----------

2.1 Uniformité du cadre stratégique de planification.....	25
2.2 Cadre de mise en œuvre.....	26
2.3 Dispositif de suivi et évaluation.....	28

Section 3 : Alignement du PSDH aux ODD.....	29
--	-----------

2.1 Analyse SWOT du PSDH.....	30
2.2Alignement du PSDH avec les ODD.....	30

2. PARTIE II : PRESENTATION DU CADRE DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE HAITIENNE....31

Chapitre 3 : Stratégies de mobilisation des ressources publiques nationales et internationales....31

Section 1 : Diagnostic du Paysage financier Haïtien31

Section 2 : Présentation du Cadre de Financement Intérieur Public.....34

1. Sources de financement intérieur.....	34
2. Tendances du financement intérieur public	35
2.1 Analyse de la situation budgétaire en Haïti.....	38
2.1.1 Analyse ressources budgétaires.....	39
2.1.2 Analyse des recettes.....	40
2.1.3 Analyse des dépenses publiques.....	45
2.1.4 Analyse des emprunts publics internes.....	46
2.1.5 Analyse du déficit public.....	51
3. Flux de financements provenant des Organismes autonomes.....	53
4. Flux de financement de la fuite des capitaux, de l'évasion fiscale et des fonds illicites.....	55

Section 3 : Présentation du Cadre de Financement Extérieur Public.....58

1. Sources de financement extérieur public.....	58
2. Tendances du financement extérieur public.....	58
2.1 Analyse de l'Aide Publique au développement.....	59
2.2 Etude de corrélation Aide Publique au Développement et croissance.....	68
2.3 Analyse des emprunts externes.....	82
2.4 Analyse de la dette publique.....	82
2.5 Partenariats Publics Privés.....	85
3. Analyse des besoins de financement pour les Objectifs de Développement Durable.....	89

PARTIE III : RESULTATS, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....91

Section 1 : Conclusion.....	91
Section 2 : Présentation des Résultats clés	93
Section 3 : Recommandations.....	105

3. PARTIE VII : ANNEXES.....1.

LISTE DES ENCADRES.....	1
LISTE DES GRAPHIQUES.....	28
LISTE DES FIGURES.....	29.
REFERENCE DES TABLES.....	31
FIGURES/PROJECTIONS.....	57
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	59
GUIDE D'ENTRETIEN.....	62
BIBLIOGRAPHIE.....	65
WEBOGRAPHIE.....	71
INDEX.....	75

ABREVIATIONSETACRONYMES

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
ACME SA	Action pour la Coopération avec la Micro-Entreprise SA
AGD	Administration Générale des Douanes
APD	Aide Publique au Développement
APN	Autorité Portuaire Nationale
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BNC	Banque Nationale de Crédit
BRH	Banque de la République d'Haïti
BPH	Banque Populaire Haïtienne
CAED	Cadre de coopération de l'aide au développement
CCI	Cadre de coopération intérimaire
CINF	Cadre Intégré National pour le Financement du Développement en Haïti
CNMP	Commission nationale de marchés publics
CIRH	Commission Intérimaire pour la reconstruction d'Haïti
CONADEP	Conseil National de Planification
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CRFP/GE	Commission de Reformes des Finances Publiques et de Gouvernance Economique
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DAA	Directions des Affaires Administratives
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DEE	Direction des Études Économiques

DESS	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
DINEPA	Direction Nationale d'Eau Potable
DG	Direction Générale
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
DIF	Direction de l'Inspection Fiscale
DPC	Direction de la Pension Civile
DT	Direction du Trésor
EDH	Electricité d'Haïti
ENAF	École Nationale d'Administration Financière
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FDF	Fonds de Développement Frontalier
FDI	Fonds de Développement Industriel
FIP	Fonds d'Investissement de Proximité
IDE	Investissement Direct à l'Étranger
IDH	Indice de Développement Humain
IGF	Inspection Générale des Finances
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPC	Indice des Prix à la consommation
LAC	Latin American and Caribbean (LAC Region)
LEH	Loterie de l'État Haïtien
LFPH	Le Financement Public d'Haïti
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MRI	Mobilisation des ressources internes
OA	Organismes autonomes
OAEP	Organismes autonomes entreprises publiques
OAVCT	Office Nationale d'Assurance Véhicule Contre Tiers
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFNAC	Office nationale de l'aviation civile
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs millénaires pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PARDH	Plan d'action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti
PPBSE	Planification, programmation, budgétisation, suivi-évaluation
PDNA	Post Disaster National Assessment
PEID	Petite Economie Insulaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PIT	Programme Triennal d'Investissement
PMA	Pays Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations-Unis pour le Développement
PPA	Produit intérieur brut par Habitant
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SFD	Société Financière de Développement
SONAPI	Société Nationale des Parcs Industriels
SOFHIDES	Société Financière Haïtienne de Développement
SWOT	Strenghts, Weaknesses, Opportunitiess, Threats

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCDD	Unité de Coordination des Directions Départementales
UCP	Unité de Coordination de Projet
UCGPP	Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public-Privé
UCREF	Unité Centrale de Renseignements Financiers
UEH	Université d'État d'Haïti
ULCC	Unité de Lutte contre la Corruption
UPSAC	Université Publique du Sud aux Cayes
UTE	Unité Technique d'Exécution

REMERCIEMENT

Ce rapport est un « bien commun ». Nous souhaitons remercier les membres du Cadre Intégré National de Financement (CINF), ceux du Groupe de référence de l'Etude (GREF), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement CNUCED), des Agences Internationales de Développement, les experts, les cadres de l'Administration Publique Haïtienne, les membres des groupes de réflexion des universités et des organisations de la société civile, qui ont contribué à la préparation de ce document. Nous leur sommes reconnaissants pour leurs conseils judicieux et pour l'assistance fournie tout au long de la conduite de l'étude.

Nos remerciements s'adressent particulièrement :

- Au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) :

La Direction Générale du MPCE nous a fourni une lettre de laisser-passer » pour faciliter la collecte des données. Les cadres du Ministère ont organisé les diverses séances¹de travail sur diverses thématiques. À cet égard, nos remerciements vont aux personnes suivantes:

- M. Wilfrid Trenard, Directeur Général, Co-Président du Comité de Pilotage du CINF,
- M. Robes Pierre, Chargé de Mission, Point Focal du Cadre Intégré National de Financement,
- M. Frantz Bastien, Directeur de Programmation Triennal des Investissements,
- M. Been-Ezer Sainvilus---, Directeur de la Direction de la Coopération Externe, (DCE),
- M. Price Pady, M. Hubermane Ciguino, M. Schmied Saint-Fleur, M. Rigaud Duverna et Mme Olivia Laporte.

¹Voir Note circulaire de la Direction Générale Réf. MPCE/DGD#2680) et notification du Point Focal du MPCE en date du 14 avril 2022

- A la Banque de la République d'Haïti (BRH) et aux personnes suivantes :
 - M. Georges Henry, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de la République d'Haïti,
 - Cleeford Pavilus, Point Focal CINF, M. Jean Leger Lesly Robertson, Responsable de Service.
- Au Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et à : M. James Monazard, Directeur Général.
- Au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et aux personnes suivantes :
 - Mme Goethia Varnelle, Directrice, Inspection Générale des Finances, Dendy DESNOYERS, Inspecteur Général, Direction de Surveillance des Capitaux Publics (DSCP)
 - Mme Rose-Lourdes Elysée, Directrice, UCGPPP, M. Jean Eric Belinette, M. Bradley Deer.
- A la Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique (CRFP\GE) et à :
 - M. Charles Cadet, Directeur de la Commission, M. Chéry Moïse Galilée et Mme Darline Rosmond.

Un coup de chapeau aux cadres et professionnels haïtiens, pour leur appui dans la collecte des données et informations, pour les échanges fructueux et leur dévouement. Sans leur intérêt et coopération fructueuse, l'étude n'aurait pas abouti.

Au Groupe international d'experts de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) pour leur concours, les ressources mises à notre disposition et dévouement inconditionnel envers Haïti :

- Mme Johanna Silvander, Programme Manager - International Lawyer
- Mme Chantal Dupasquier, Chief, Investment Policy Review
- M. Pierre Encontre, Chief, SIDS and Status Issues Section, LDC Section,
- Mme Paulette L. Diakité, Assistante de Programme

A la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL):

- M. Gilbert Randolph, Coordonnateur et Point Focal pour Haïti, CEPAL,
- M. Ramón Padilla Pérez, Chief Economist & Development Department, Integrated national financing frameworks for SDG in Cuba Coordinator,
- Mr. V. Roberti cia, ECLAC Sub-regional office Mexico,

Nous avons également bénéficié des généreuses suggestions d'un nombre de personnes de la Société civile, dont:

- M. Joseph M. St-Louis Demertine, MD et M. Jean-Edner Jeanty Jnr., PhD Leadership

Au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Des concours ont été assurés dans la plus grande cordialité, à différentes stades par une équipe dynamique

- Mme Milasao Cadette Robson-Cherel, Chef Economiste, Nations Unies,
- M. Stendelet Ceus, Chef de Programme des Nations Unies pour le Développement,
- M. Nolex Fontil, Conseiller Technique en Développement et Consultation citoyenne.

Enfin, nous sommes reconnaissants à M. Gabriel Emmanuel Oscar, Conseiller Technique Senior en Stratégie de Développement, CINF, PNUD pour sa fructueuse collaboration. Sa clairvoyance et son souci constant de relier ce Rapport aux préoccupations des citoyens haïtiens, nous ont fourni les repères nécessaires pour développer nos arguments de façon rigoureuse mais pragmatique.

Mme Marie-Fauts Jean-Maurice Baptiste, Partnership and Développement Finance, UN, RCO, pour sa parfaite coordination avec le bureau du Représentant des Nations Unies (RCO).

Toute notre gratitude va à M. Antonio Ca-Zorzi , Chef de Mission, pour ses commentaires et orientations qui nous ont fait savoir combien cette étude était importante dans le contexte de la démarche pour le développement durable d’Haïti. Sa sagesse de savoir et d’expérience et sa vision nous ont permis de tenir le cap tout au long de sa préparation du rapport.

Nous saluons l’expérience et la collaboration étroite de M. Robes Pierre, Chargé de Mission et du COPIL.

Nous espérons avoir répondu aux aspirations exprimées dans les Termes de Reference qui nous ont été soumis en Décembre 2021. Ce rapport est la contribution de la solidarité nationale aux frontières du développement de notre pays.

NOTES INTRODUCTIVES

Le Rapport « **Stratégies de Mobilisation des Ressources publiques nationales et internationales** » est une récente étude commanditée par le Programme des Nations Unies (PNUD). Il fait partie d'une série d'actions conjointes de coopération, entre l'Etat Haïtien et le PNUD, conformément aux objectifs de l'Agenda 2030. Le rapport se situe dans le cadre de cette mission.

Ce rapport a été préparé par une équipe dirigée par Jessy C. Petit-Frère (Chef d'équipe). L'équipe consultative comprenait M. Ralph Alezi, M. Jules Edouard et M. Anthony Garraud. M. Ralph Alezi a apporté une contribution spécifique à la partie II, section 1. 2 du rapport, M. Jules Edouard et M. Ralph Adelson ont contribué à la rédaction de la partie III section 2 (1.3) se rapportant à la fiscalité. M. Pierre Anthony Garraud, Statisticien-Econométricien, s'est joint à l'équipe à compter du 17 février 2022 pour assurer la collecte et le traitement des données et l'analyse de corrélation, section 2 partie. Le Rapport a été préparé, rédigé, finalisé et réalisé par Jessy C. Petit-Frère.

La présente est le résultat d'une analyse multisectorielle, complétée par un large processus de consultations. L'objectif est de s'assurer de la prise en compte des préoccupations des tous ceux-là qui sont concernés par le développement d'Haïti. L'approche « inclusive » adoptée a permis d'apporter un meilleur éclairage à l'analyse des secteurs économiques. La démarche sert aux fins d'une appropriation nationale du CINF. Ce travail est le fruit d'une interaction dynamique établie avec le (CINF), le (MPCE), le MEF et la BRH. En outre, la mission a organisé une série de séances de travail, d'abord avec les responsables des principales structures administratives de l'Etat :

- Réunions conjointes et spéciales tenues avec les institutions suivantes :

1. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) :

Le 17 Mars 2022. Y ont pris part, M. Robes Pierre, Chargé de Mission CINF, Emmanuel Oscar, Coordonnateur des Etudes PNUD et CINF et Mme Jessy C. Petit-Frère, M. Frantz Bastien. Les experts ont débattu de l'approche conceptuelle et analytique du financement de l'économie et ont examiné les points de convergence du PSDH et l'Agenda 2030. Le 8 Avril 2022 avec M. Robes Pierre et M. Frantz Bastien sur la Programmation Triennale des Investissements Publics. Le Lundi 18 Avril 2022, une rencontre plénière a été réalisée avec les cadres du MPCE le lundi Avril 2022. Le 26 Avril et 9 Mai 2022 avec les directeurs et cadres techniques du MPCE.

2. La Banque de la République d'Haïti

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le point focal du programme CINF, Cleeford Pavilus, pour la Banque de République d'Haïti, le 17 Mars 2022 sur un nombre de sujets importants dans le cadre de l'agenda monétaire pro-croissance. Y ont pris part Ralph Alezi, Pierre Garraud, Jessy Petit-Frère et Emmanuel Gabriel Oscar. De multiples entretiens ont eu lieu via zoom avec d'autres cadres de ladite institution.

3. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie

Une rencontre a eu lieu avec le Directeur Général du Ministère du Commerce et de l'Industrie qui a fourni des réponses à un questionnaire spécifique établi pour le Ministère du Commerce,

4. Les Membres du CEPAL

Une rencontre a eu lieu le 19 mai 2022 via zoom avec M. Ramón Padilla Pérez, du bureau sous régional de la CEPALC, Mexique et coordinateur du projet sur les « cadres de financement nationaux intégrés » pour les ODD à Cuba sur l'expérience cubaine. Les documents produits par cette organisation ont aussi été consultés.

5. Le CINF

Quatre rencontres ont eu lieu avec M. Antonio Ca-Zorzi et M. Emmanuel Oscar au cours des mois de Décembre 2021, Janvier 2021, Avril 2022 (28) et Mai, 2022 (12). Ces rencontres ont fourni l'occasion d'effectuer un travail d'investigation approfondi ayant abouti, dès la fin du mois de Mai, aux premières conclusions du rapport.

7. La Commission de Réforme

Une rencontre a eu lieu avec M. Charles Cadet, M. Chéry Galilée et Mme Darline Osmond à la Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique (CRFP\GE), le 17 Juin 2022.

8. Les Partenaires Techniques et Financiers

Au titre de la Coopération internationale, la mission a rencontré les membres du CAED, le 6 Juillet 2022.

9. Ministère de l'Economie et des Finances

Une rencontre a eu lieu avec les Directeurs du Ministère de l'Economie et des Finances, le 29 juillet 2022.

Présentations

Au cours de la mission, un atelier ONE UN a été tenu les 8, 9 et 10 Mars 2022 sur le thème «Appui à la mise en œuvre et au financement des politiques publiques ». Mme Jessy C. Petit-Frère a eu une intervention dans le domaine des finances publiques. Les rapports provisoires ont été présentées aux partenaires techniques et financiers, le 8 juillet 2022 et à la rencontre du COPIL, le 27 Juillet au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

Consultations

Cette étude a requis également un regard croisé sur un certain nombre de secteurs. Une série de consultations virtuelles ont été organisées avec des experts sur des thématiques spécifiques entre janvier et juillet 2022. Des consultations en présentiel se sont tenues avec un ensemble d'acteurs nationaux opérant dans les milieux gouvernementaux. L'observation des faits économiques ont fait l'objet d'un consensus : **les décideurs politiques devraient s'accorder sur une stratégie nationale pour le financement du développement durable.**

a. Rapportage

Plusieurs notes d'avancement ont été présentées au Comité le 8 février 2022 en vue de la tenue de l'atelier de restitution du 6 au 8 mars 2022. Le premier projet de rapport a été remis le 10 juin 2022. Le rapport préliminaire a été remis le 28 juin 2022 et tient compte des premiers commentaires du GREF. Le présent rapport intègre, outre les observations du Gouvernement et des PTF, les commentaires du bureau du PNUD. La liste des documents consultés et celle des personnes rencontrées figure en annexe. Ces différentes rencontres ont permis de recueillir les informations et les documents nécessaires pour l'analyse diagnostique.

b. Organisation du rapport

Les graphes, textes de fond, encadrés ont été fournis par Jessy C. Petit-Frère, qui a également conçu la page de couverture.

c. Edition

L'édition, la mise en page et le design du document final a été effectué par Jean Edner Jeanty, Directeur du Centre de Leadership BARNABAS CLC.

d. Direction

Le rapport a été établi sous la direction générale d'Antonio Ca-Zorzi, Chef de Mission, PNUD et la supervision de M. Oscar Emmanuel Gabriel, Economiste Senior, PNUD.

On espère que le contenu de ce volume sera utile aux décideurs, aux intellectuels, aux acteurs de l'administration, des collectivités publiques, aux entreprises privées, au secteur associatif et aux organisations internationales ou non gouvernementales, ayant un intérêt professionnel ou personnel dans le domaine du financement du développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur.

APPORTS METHODOLOGIQUES

1. Mission de Consultation technique

Le présent rapport rend compte de la mission qui s'est déroulée du 25 Janvier au 18Aout 2022 à Port-au-Prince, Haïti en vue d'établir le diagnostic du système de planification du développement et gestion des finances publiques. Les résultats de cette évaluation serviront de base à la stratégie de mobilisation des ressources publiques nationales et internationales pour le financement du développement durable.

2. Contexte du mandat

L'Organisation des Nations Unies (ONU), en 2015, a adopté un nouvel agenda de développement pour l'horizon 2030, portant sur les Objectifs de Développement Durable. La République d'Haïti a lancé un programme conjoint de « Cadre Intégré National pour le Financement du Développement en Haïti (CINF) ». Dans ce contexte, est lancée la mission d'étude, intitulée « Mobilisation de Ressources Publiques Nationales et Internationales pour le financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'Haïti.

3. Périmètre de l'étude

Le périmètre couvert par l'évaluation englobe les ministères, les services déconcentrés, les collectivités locales décentralisées. S'agissant des établissements publics administratifs et des entreprises publiques, aucune information n'a pu être collectée.

4. Les objectifs

A la lumière de ce qui précède, les objectifs poursuivis sont ceux qui suivent : (a) Objectif général : Conduire un état des lieux sur les stratégies nationales de mobilisation des ressources publiques internes et externes. (b) Objectifs spécifiques (i) Dresser un bilan des derniers vingt ans sur la stratégie de développement d'Haïti, (ii) Examiner et analyser la situation actuelle (ligne de base). Le rapport formule des recommandations sur les priorités et perspectives du développement durable du pays et son financement.

5. Eléments de Méthodologie

Les principales composantes de la méthodologie sont les suivantes :

- **Approche** : La méthodologie adoptée par l'équipe de consultants s'est appuyée sur une démarche participative. L'analyse de diagnostic a impliqué tous les acteurs intervenant dans la chaîne de planification, de programmation, de budgétisation, et de suivi-évaluation (PPBSE) de la politique nationale de développement. L'objectif est de s'assurer de leur participation au processus d'évaluation de la gestion des programmes et politiques publiques axée sur des résultats. L'étude a cherché à faire ressortir les principaux rôles des acteurs, l'efficacité des normes d'interventions établis, des instruments et mécanismes mis en place, la cohérence des actions sur l'ensemble de la chaîne, les procédures et méthodes utilisés dans le passé et actuellement en ce qui concerne la planification économique d'une part et le financement de l'économie nationale d'autre part. Il a été pris en compte des dysfonctionnements et les goulots d'étranglement qui entravent le fonctionnement des institutions. La méthodologie consiste à : (1) Consulter les principales structures techniques du ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) intervenant dans la chaîne de planification de programmation de budgétisation et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement afin de collecter les données, recueillir les avis, études, et documents existants sur le financement du développement et comprendre le cadre national de planification du développement du pays.

- Les enjeux économiques sont ceux qui interpellent les secteurs public et privé. Le rapport a analysé le système financier Haïtien à travers trois grandes approches conceptuelles des relations : les approches économiques, plurisectorielles et de partenariat, pour mieux étayer les relations que les principales structures publiques et le secteur privé, entretiennent entre elles. L'analyse se conclut sur les limites de ces relations, et les principales contributions du secteur privé dans la perspective d'une meilleure mobilisation des flux financiers pour le développement.
- Discuter avec les partenaires techniques et financiers (PTF), pour analyser les contraintes qui entravent sa mise en œuvre et les orientations qui devraient être données aux politiques d'assistance pour le financement du développement pour les prochaines années.

Pour atteindre ces objectifs, la consultante, a tout d'abord effectué des rencontres avec toutes les structures techniques du gouvernement intervenant dans la chaîne de planification de programmation de budgétisation et de suivi-évaluation de la politique nationale de développement (PSDH), afin de collecter les données ; recueillir les avis, études, et documents existants sur le financement du développement et comprendre le cadre national de planification du développement. Une large enquête auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) et experts ont permis de collecter certaines données, recueillir les avis, études, et documents existants sur le cadre national de planification du développement. Compte tenu de la situation du pays, certaines rencontres organisées n'ont pu avoir lieu avec le secteur privé ni les institutions chargées de la redevabilité (parlement, Cour Supérieure des comptes, organisations de la société civile).

- **Méthodes/sources** : Les méthodes utilisées se rapportent à la revue et l'analyse documentaire, des rapports d'évaluation et les entretiens formels et informels en présentiel ou via zoom. La recherche documentaire a porté sur les éléments suivants : démographie, produit intérieur brut, emploi, activité économique épargne, fiscalité, budget, endettement, aide publique, politique fiscale, budgétaire et monétaire.
- **Enquêtes** : Dans le cadre de l'étude, il a été réalisé une enquête en ligne à partir d'un guide général visant à référencer les principales thématiques à aborder et les questions à poser aux acteurs. Dans une démarche semi-directive, ce guide d'entretien n'a pas été utilisé de manière systématique ou linéaire, mais s'est avéré utile pour orienter et rythmer les discussions. Cette méthode est plus simple en termes logistique. Elle ne permet pas la confrontation des points de vue des participants mais nécessite une neutralité pendant les entretiens et au moment de la restitution. Le résultat des interviews sont scrupuleusement retranscrits sans interprétation subjective.
- **Description des données** : Les variables explicatives pour les ressources externes sont respectivement : l'investissement direct étranger, (IDE_PIB), l'aide publique au développement (APD_PIB), les transferts de fonds des migrants PIB (TFM_PIB) exprimés en pourcentage (%) du PIB, le ratio dette extérieure sur exportations (DE_EXP) qui définit le ratio de l'encours total de la dette en fin d'année sur exportations de biens et services. Les variables de contrôle sont : le degré d'ouverture au commerce international (OUV), mesuré par la somme des importations et des exportations, rapportée au PIB.
- **Collecte et traitement des données** : Le cadre temporel du rapport cerne la série chronologique 2000-2020. Pour des considérations spécifiques, l'étude a poussé l'analyse vers les années précédentes. La méthodologie prévoit la collecte d'un volume important de données primaires et secondaires - qualitatives et quantitatives - provenant des statistiques générales disponibles fournies par la Banque Mondiale, l'Institut Haïtien de Statistiques (IHSI), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et par la Banque de la République d'Haïti (BRH). Les rapports sur les plans et cadres programmatiques (CIRH, CAED, PARDH, PSDH) et les rapports annuels sur le développement humain du PNUD sont consultés. L'étude a utilisé des données de sources secondaires issues des bases de données de plusieurs institutions nationales, supranationales et internationales ainsi que des outils de l'analyse statistique.

Pour mener l'analyse sur le financement externe et interne, l'étude a utilisé une méthode diagnostique, basée essentiellement sur le niveau de performance de chacun des mécanismes de financement. Elle exploite trois catégories de composantes :

- a. Des composantes d'analyse produit qui représentent les types de financement (les documents techniques, les Nomenclatures)
 - b. Des composantes d'analyse processus qui offrent une manière pour représenter les processus en mettant en évidence les activités qui les composent.
 - c. Des composantes de conception qui offrent une démarche permettant d'identifier les sources de financement.
- **L'Application de l'analyse SWOT :** La démarche de l'analyse SWOT² est basée sur un outil connu dénommé SWOT : (*Strengths* Atouts ; *Weaknesses* Faiblesses ; *Opportunities* Opportunités ; *Threats* Menaces). Cet outil combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces. (a) Les forces sont les aspects positifs internes que contrôle l'organisation. (b) les faiblesses sont les aspects négatifs internes pour lesquels des marges d'amélioration existent.

L'analyse SWOT étant basée sur le jugement des participants, elle est par nature subjective et qualitative. Si l'étude des forces et celle des faiblesses nécessitent d'être approfondies, deux outils peuvent être utilisés pour fournir des pistes d'investigation : l'audit des ressources et l'analyse des meilleures : Les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti et les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'organisation. Pour être complète et la plus objective possible, une analyse SWOT doit faire appel à des acteurs représentatifs du territoire. A cet effet, l'étude a constitué un groupe de travail. Cette analyse a été menée avec les acteurs institutionnels, économiques et sociaux pour être la plus pertinente possible.

6. Limite de l'étude

L'étude a utilisé les données disponibles de la série chronologique couvrant la période 2000-2020, prioritairement les microdonnées et les données consolidées existantes pour identifier les sources de financement qui sont les plus pertinentes. Les données principalement exploitées sont celles des agrégats économiques sur la longue période. Les problèmes fondamentaux résident dans la disponibilité des données fiables permettant d'apprécier, de la meilleure manière, les situations. La discontinuité dans la disponibilité de ces données nous a amené à considérer des segments périodiques. C'est à partir de ces données chiffrées que nous avons appuyé nos analyses sur le financement de l'économie nationale. Les informations ou les données d'importance cruciale pour la planification ne sont parfois pas collectées, ou les données administratives collectées par secteurs ne sont pas pleinement exploitées. Les données ne sont souvent pas traitées ou consolidées en informations aisément utilisables pour la planification du développement.

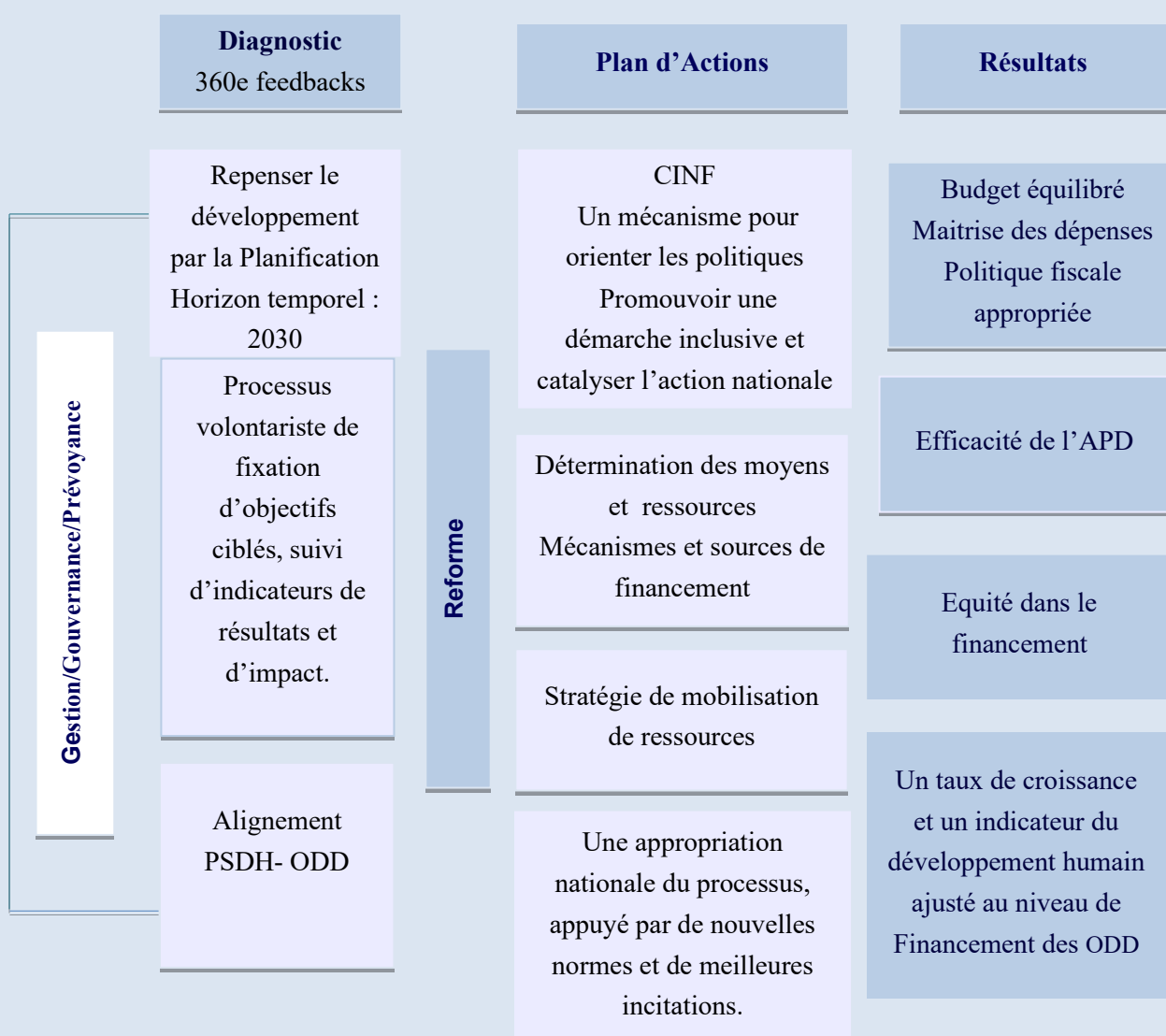
Les données sont la ressource déterminante pour tout système de suivi et d'évaluation. Une planification efficace dépend de l'accès à des informations statistiques sur les tendances socioéconomiques prévalant dans le pays. Haïti est, toutefois, effectivement dépourvu d'institutions statistiques fortes et de départements de statistiques bien organisés au sein de chacune des institutions, capables de produire des données traitées et consolidées. En dépit de progrès substantiels réalisés par certaines institutions notamment, l'IHSI, de problèmes cruciaux persistent. C'est l'un des défis les plus urgents à relever. L'étude se base sur les documents produits par les institutions publiques d'Haïti et celles des Institutions internationales. Les analyses ont été enrichies par diverses conclusions de la table ronde ou d'enquêtes sur le rôle de l'Etat dans le développement organisé pour la mission.

L'approche HRV qui porte sur l'analyse de croissance et les méthodes de l'étude de corrélation se trouvent en annexe.

²Guide méthodologique pour une analyse du territoire JCEL CA - JCEF 30/01/2011 5

Figure 1: Structure du Rapport

Mobiliser les ressources publiques nationales et internationales pour le financement des Objectifs de Développement durable en Haïti



INTRODUCTION

Le Rapport sur les Stratégies de mobilisation des ressources publiques nationales et internationales pour le financement des Objectifs de développement durable—se veut un appel à l'action—Cet objectif néanmoins, s'inscrit dans un contexte global de fortes incertitudes.

Sur le plan international, l'évolution de la pandémie de la COVID-19 et les risques géopolitiques attribuables à la perturbation de la production pétrolière dans le monde, ont provoqué une crise économique et financière aigüe, rendant les perspectives très incertaines. La croissance mondiale devrait passer de 6,1 pour cent en 2021 mais a ralenti sensiblement à 4,1 pour cent en 2022, pour s'établir à 3,2 pour cent à moyen terme. L'Aide Publique au développement (APD) ainsi que les ressources privées se contractent à un rythme effréné. Les pays en développement et notamment Haïti, risquent de perdre l'accès à des opportunités de financement et d'investissement. (Edition 2021 Perspectives économiques/Banque mondiale).

Au niveau national, Haïti n'est pas exempt des conséquences socio-économiques de la pandémie. La crise sanitaire a bouleversé les repères propres aux finances publiques haïtiennes. La croissance du PIB réel est prévue de s'établir à environ -1.3 pour cent à moyen terme. (FMI). Un tel résultat va

Les besoins de transformations politiques et économiques, sociales et environnementales, requièrent un financement public massif.

affecter drastiquement les finances publiques durant de nombreuses années. Il s'avéra difficile d'initier de réelles dynamiques, créatrices de richesses, nécessaires à l'amélioration du bien-être des Haïtiens. Or, les besoins de transformation politique, économique, sociale et environnementale d'Haïti, au regard de la gravité de la crise, sont d'une ampleur exceptionnelle et requièrent un financement public massif à hauteur de 2,190 millions de dollars USD d'ici 2025. (Source : Fonds Monétaire International (FMI) (2020).

Le Programme d'Actions d'Addis-Abeba (AAA) pour l'horizon 2030, avait proposé aux pays moins avancés un nouvel agenda de développement. Haïti se détache comme un pays qui a peu de chances d'y parvenir d'ici à 2030 si, en vérité, les tendances actuelles se maintiennent. L'une des raisons pour lesquelles, Haïti a manqué l'objectif de 2015, tient à son taux de croissance économique inférieur à 7 à 8 %, taux nécessaires pour réaliser l'objectif de développement.

Pour y remédier, le gouvernement d'Haïti a effectué cette « étude diagnostique stratégie pays » et évaluer ses capacités réelles de financement du développement du pays. L'objectif visé est de définir un Cadre national de financement intégré (CNFI), c'est-à-dire, développer une approche intégrée du financement du développement, alignée sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'approche intelligente priorisée par l'Agenda 2030, est axée

sur une combinaison de ressources publiques et privées, nationales et internationales pouvant permettre d'atteindre les objectifs de développement durable d'Haïti.

1. Financement du développement

L'une des principales recommandations de l'Agenda 2030 est, en réponse à ce dilemme, d'intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le projet national. Pour ce faire, le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) devrait être aligné à des objectifs ciblés et mesurables, notamment les ODD

*« Les ODD ne « s'achètent » pas, ils se produisent.
Les ODD ne coûtent pas, ils rapportent. »*

qui couvrent l'intégralité des enjeux de développement. Néanmoins, l'adoption des ODD nécessite une capacité financière démultipliée. Face à ce défi, s'impose une stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources publiques nationales et internationales. Mais, ce n'est pas tant le coût des ODD qui pose un problème. Il s'agit de corriger le tir de l'économie nationale, d'écarter les risques de défaillances du marché sur le long terme pour relancer l'activité économique dans le sens décrit par les ODD » (Millennium Development Project, animé par Jeffrey Sachs). Ainsi donc, les ODD ne « s'achètent » pas d'ailleurs. Les ODD se produisent au niveau national et contrairement, ils ne coutent pas, mais ils rapportent » en termes de production nationale. Et, pour parvenir à enclencher ce processus, le Cadre intégré national de financement (CINF) apporte des stratégies fiables et viables pouvant garantir la mise en œuvre des dits objectifs, adaptés aux besoins nationaux de développement.

2. Volonté politique de changement

Le Gouvernement de la République d'Haïti, à travers le document intitulé « Position de la République d'Haïti », s'y est formellement engagé. Dans la même optique, l'État Haïtien et les partenaires internationaux ont mis en place le programme conjoint « Cadre Intégré National pour le Financement du Développement en Haïti (CINF). Pour cet engagement, l'État haïtien est représenté par les Ministères sectoriels et la

*Haïti ne peut se fixer de tels objectifs sans
qu'ils ne soient l'objet « d'une volonté
politique réelle de changement ».*

Banque de la République d'Haïti (BRH). Cette stratégie pour le financement du développement a été finalisée avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sous la coordination du Bureau du Coordonnateur Résident (RCO), et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Haïti devrait en faire aujourd'hui, l'objet « d'une volonté politique réelle de changement ». L'œuvre de F. Perroux, « un nouveau concept de développement, »né en 1983, illustre cette assertion. « Le Développement est la

combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population, qui le rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global. » R. Aron y voit « une transformation qualitative dont les résultats sont mesurables ». La nouvelle stratégie de développement implique de formuler des objectifs de développement mesurables, réalisables mais durables qui prennent en compte la valeur ajoutée de la nation. L'Etat s'engagerait à se doter de capacités institutionnelles, humaines et financières pour consolider les fondations d'une économie plus équilibrée mais celles d'une société plus juste et équitable« qui ne laisse personne de côté ». Ainsi, le changement se situerait au cœur même de l'action publique et politique.

3. Un Bilan

L'étude diagnostique s'interroge sur les réformes conduites par Haïti durant les deux dernières décennies (2000- 2020) dont l'objectif était de parvenir à annihiler les handicaps lourds qui s'opposent au développement du pays. Elle analyse les contraintes multiples qui compromettent continûment les meilleures perspectives de viabilité économique, telles l'augmentation effrénée des déficits publics, l'évolution de l'endettement public, la persistance de l'inflation, et d'autres encore. Ce qui suscite alors quelques interrogations : le PSDH avait-il misé sur la valorisation des secteurs porteurs de croissance ? Les financements octroyés ont-ils été alloués aux secteurs productifs ? Notre analyse diagnostique s'interroge également sur les initiatives conduites par l'Etat. Le « Post Disaster National Assessment » (PDNA) avait-il pris en compte tous les aspects multidimensionnels de la refondation du pays ? Les financements octroyés ont-ils été alloués aux secteurs porteurs de croissance ? Quelles sont les contraintes multiples qui compromettent la viabilité financière du pays ? La corruption est-elle la cause profonde de l'effondrement de l'économie nationale ? Comment parvenir à l'émergence, dans un contexte caractérisé par tant de chocs ? l'augmentation effrénée des déficits, de la dette publique et la persistance de l'inflation ? Autant d'interrogations auxquelles le rapport s'apprête à répondre dans les limites du mandat qui nous a été confié. Cette contribution intervient dans un contexte national de transparence et de redevabilité. Aussi en prend-elle la pleine mesure pour diagnostiquer la situation économique du pays et apprécier tous les principaux tenants et aboutissants des programmes nationaux de développement mis en place. Examinant ces questions, le rapport apporte des éléments de réponse dans les recommandations à la fin.

Nous sommes obligés de reconnaître qu'en dépit de lourds efforts consentis, cette artillerie de décisions-cadre et de mesures n'est pas parvenue opportunément, à un niveau de soutenabilité économique solide. Les plans élaborés n'ont pu aboutir à la transformation des structures économiques, démographiques et sociales du pays. De fait, une analyse fine des interventions de l'Etat met à mal son fonctionnement. Les ministères sectoriels ne cessent de migrer entre compétence, substance, inconsistance et discordance créative, impactant négativement leurs missions. Les pratiques administratives sont de plus en plus complexes que les actions préconisées, sont souventes fois peu structurantes, intrinsèquement incohérentes, peu adaptées aux conditions nationales, régionales ou locales. Ces réformes des finances publiques ont été mises en œuvre en vue d'accroître les recettes publiques, mais les effets restent très limités.

4. Vers l'Emergence en 2030

Haïti aurait besoin d'une nouvelle vision de développement, celle qui se rapporte à l'engagement d'intégrer la viabilité de l'environnement, l'inclusion sociale et le développement économique, et qui finalement se rapporte à « l'HUMAIN » Les ODD abordent ces principaux défis auxquels le pays est confronté aujourd'hui, notamment la pauvreté, les inégalités, le dérèglement climatique, la paix, la croissance durable, la consommation, la production, l'inclusion et la participation. Cette voie primordiale empruntée par d'autres pays émergents, pourraient conduire le pays vers l'émergence en 2030. Cet appel à l'action implique des exigences.

▪ Renouer avec la Planification économique

La première voie à emprunter serait celle de mettre en œuvre un cadre politique de planification, articulé et aligné sur les priorités nationales. La rénovation du système national de planification passe par une vision prospective globale et une démarche stratégique confortée par un système d'information et d'évaluation performant. Ces enseignements devraient conduire vers une réflexion profonde sur le système de planification pour asseoir les bases d'une gestion plus efficace du développement économique et social. Haïti disposerait d'un nouvel atout, en l'occurrence, son engagement à poursuivre les réformes structurelles et transformatrices. Dans ce contexte, les ODD se définissent comme le vecteur à canaliser autant d'oxygène au Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). En empruntant cette voie, l'Etat mobilise l'intérêt national vers des objectifs de développement durables. A cet égard, à la planification économique, seraient alloués, de grands moyens administratifs et financiers pour atteindre les buts et objectifs ciblés vers l'épanouissement et le bien-être des citoyens.

▪ Repenser l'Etat

Comment donc y arriver ? Les réalités haïtiennes mettent à nu le mal être de la République d'Haïti et le souci de sa course éperdue vers la recherche d'une identité étatique : un État viscéralement centralisé, et parfois en même temps, un régulateur libéral nonchalant, un planificateur dirigiste, ne laissant qu'une faible autonomie à la société civile, peu d'espace à la diversification et à l'innovation. Repenser l'Etat, requiert la participation de tous les acteurs du développement à la définition d'une stratégie nationale intégrée de financement du développement d'Haïti. Et ainsi, un état repensé par tous et au profit de tous.

▪ Mobiliser des Ressources durables

Aujourd'hui, mobiliser des ressources publiques, nationales et internationales, pour le financement des ODD d'Haïti est la priorité des priorités. De ce fait, toute stratégie équilibrée devra tenir compte, avant tout, de l'épuisement inexorable des ressources de l'Aide publique au développement (APD). L'Etat haïtien doit se donner les moyens nécessaires pour financer, de manière plus soutenue, les investissements publics et privés. A cet égard, le Cadre national de financement intégré (CINF) est le canal à drainer ce sang nouveau au poumon de l'économie haïtienne. Il permet de rénover le cadre de gestion des finances publiques, d'accroître la

pertinence des objectifs poursuivis, de revaloriser la fonction économique. Une fois validée, cette stratégie permettra de bâtir une meilleure architecture de financement pour le développement durable d'Haïti et réussir le pari de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2030.

3. Le Rapport

Le rapport est structuré en quatre parties. La première porte sur la trajectoire économique du pays, expose les réalités systémiques qui ont causé la faiblesse de l'Etat haïtien. Le premier chapitre met en lumière les politiques adoptées, montrant comment le système s'est organisé pour pallier les déséquilibres. L'intérêt de cette démarche est de jauger la capacité du système à assurer sa mission de financement du développement. A travers l'évolution des indicateurs de développement social, la section 2 présente les performances d'Haïti en matière de développement humain. Le chapitre II présente le Cadre National de Planification. Les trois autres sections de ce chapitre sont consacrées à l'évaluation de la vision stratégique, du cadre de mise en œuvre des programmes, de la chaîne Planification, Programmation, Evaluation et le dispositif de suivi et évaluation (PPBSE). Le rapport partage les enseignements tirés des principales réformes réalisées en matière de gouvernance publique.

La deuxième partie se rapporte au financement du développement d'Haïti ». Le chapitre I fait ressortir l'impact du système financier haïtien sur l'économie. La Section 2, en décryptant les différentes sources, se propose d'analyser leur rôle et celui des flux de financement actuellement mobilisés pour mieux apprécier leur contribution à déterminer leur efficacité sur la croissance et le développement humain. La section 3 traite de la problématique du financement du développement en examinant le contexte dans lequel s'opèrent les politiques budgétaires et monétaires de la Banque Centrale de la République d'Haïti (BRH). La performance des administrations fiscales et douanières, l'impact des dépenses publiques, l'analyse du budget, du déficit public, de l'inflation et de la dette publique sont également étudiés. Ces analyses d'impact permettent un parallélisme entre les politiques publiques engagées et les capacités réelles de l'Etat à mobiliser le financement intérieur Public pour le développement. La section 3 analyse les tendances des financements extérieurs Publics et notamment l'Aide Publique au développement en Haïti, dans ses multiples dimensions.

La troisième partie, composée de trois chapitres, présente les conclusions générales de l'étude et formule des recommandations, sur un certain nombre de mesures spécifiques qui devraient accompagner le processus de mobilisation des ressources publiques (MRP).

Dans un pays aussi morcelé que divisé, la prise de conscience générale sur la pertinence des ODD s'avère indispensable pour la réalisation du programme conjoint CINF. Le rapport capitalise sur l'appropriation par l'Etat, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, de cette noble démarche de conduire Haïti vers l'émergence en 2030. ***La participation de toutes les parties prenantes du pays, est la seule condition pour qu'il y ait une réelle appropriation nationale du processus et de son résultat.*** » De ce fait, il incombe à l'Etat la responsabilité d'imprimer, aux politiques et aux actions, la direction qui permettra, d'un commun accord, de relever le défi « de ne laisser personne de côté » en tenant compte des besoins et des valeurs sur les plans économique, social, et environnemental.

PREMIERE PARTIE

La Situation socioéconomique et le Cadre National de Planification du Développement

CHAPITRE I: PRESENTATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE D'HAÏTI

Haïti est un pays insulaire dont la trajectoire est diverse et singulière. Il a cristallisé une attention particulière à la fois dans la littérature et dans le monde. Son territoire exigu, montagneux, très peuplé, est situé dans les Caraïbes, dans la partie ouest de l'île d'Hispaniola. C'est un pays doté de ressources, actifs naturels et miniers encore inexploités et d'une zone de pêche de trois fois la superficie de son territoire terrestre. Son histoire et sa culture en font un lieu privilégié pour le tourisme. Le pays est jeune, avec une force prodigieuse en capital humain—54% âgés de moins de 25 ans et 31% dans la tranche de 10 à 24 ans.

En revanche, après deux siècles, Haïti est le seul Pays Moins Avancé (PMA) de la région des Caraïbes et de l'Amérique Latine (LAC) et le plus pauvre de l'hémisphère occidental. En soixante-dix ans, sa population a quadruplé, atteignant environ 12 millions d'habitants pour une superficie de 27,7 Km², présentant une densité élevée de 411 personnes/ km².

« Haïti est un État en situation de grande fragilité, de multiples facteurs de résistance au changement qui, de la corruption à la bureaucratie, en passant par les conflits politiques, l'insécurité, handicapent son développement et la promotion de l'humain ».

L'effet conjugué de sa géographie (*petite dimension, isolement, exposition à des risques majeurs, fragilité des écosystèmes*) et de son histoire (*dépendance vis-à-vis des anciennes tutelles politiques*) et les caractéristiques « sui generis » de son système de développement social (*volatilité du capital humain, chômage, insécurité*) et économique (*déséconomies d'échelle, étroitesse des marchés locaux, faible diversification des activités, coûts d'accès aux ressources extérieures*), expliquent en grande partie sa situation précaire. La prégnance de ces facteurs remet en question sa capacité de réponse immédiate aux enjeux du développement durable en 2030.

Section 1 : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE D'HAÏTI

Le triptyque ci-après guide la réflexion sur le financement de son développement à long-terme.

1.1 Bref rappel des modèles de politiques de développement d'Haïti

▪ La période (1960-1980)

Le modèle de politique préconisé à l'époque avait privilégié l'État en tant qu'organe de puissance politique et avait priorisé la contribution prépondérante du secteur agricole à la croissance économique.

Le professeur Gérard Pierre-Charles³ l'a ainsi exposé « La période de structuration et d'essor (1820-1915) de l'économie patrimoniale agro-exportatrice où les résurgences et pratiques précapitalistes se combinent avec les apports de l'économie et du marché mondial, faisant de l'agriculture d'exportation et du commerce import-export l'axe de la croissance et de l'organisation sociétale ». Vers 1945, les industries agricoles financées par des investissements privés étrangers florissaient (café, sucre, banane, caoutchouc et huiles essentielles, générant de larges richesses et revenus. « C'est la taxe à l'exportation du café qui constitue la planche de salut de l'État haïtien »—50 pour cent des exportations totales—précise Christian Girault, dans son livre « Images économiques du monde, édition 2013 ». A eux seuls, l'agriculture vivrière et l'élevage, générèrent 95 pour cent du Produit intérieur brut (PIB). De 1970 à 1979, l'investissement global crût de 13,25 pour cent en moyenne par an, générant un taux de croissance moyen annuel de 5 pour cent. (Source : Perspective Monde, Université Sherbrooke, Québec, 2013). Cette croissance relativement stable, reposait sur les exportations, le tourisme et les investissements étrangers. Toutefois, l'État n'avait guère pu développer les grands pôles productifs, un revers attribuable aux effets des chocs pétroliers mondiaux (1973-1979).

Haïti avait misé sur la mobilisation des Ressources Intérieures (MRI) comme le processus par lequel le pays devrait lever, allouer et dépenser de ses propres fonds pour financer les services publics. Le développement du secteur primaire était un composant clef de la stratégie MRI du pays. L'État Haïtien avait posé comme postulat que les recettes fiscales et douanières étaient une composante essentielle de la stratégie devant assurer le financement de l'économie et des services publics.

▪ La période 1980-2000

Une période charnière dont la libéralisation, sur fond de dégradation générale, devait contribuer à l'émergence d'une économie de marché.

La longue période (1980-2000) empreinte de violences politiques, était sanctionnée par un embargo économique, qui a provoqué la chute du PIB réel à 0,81 % par an. L'investissement privé avait atteint un taux négatif de 3,02 % en moyenne par an. Le secteur agricole ne représentait plus que 20,23% du PIB. L'abaissement des barrières douanières avait dégradé les termes de l'échange. Sophie Perchellet, dans « Haïti entre colonisation, dette et domination, » cadtm, explique que « [depuis] 1995, le solde de la balance commerciale d'Haïti n'a jamais été positif, l'écart entre les exportations et les importations s'est accru de manière

³Évolution historique de l'économie d'Haïti : de l'impulsion créatrice à la dégradation [*]

Gérard Pierre-Charles

Dans Présence Africaine 2004/1 (N° 169), pages 57 à 66

abyssale ».La libéralisation avait montré son ambivalence : la désindustrialisation avait pris le pas sur la croissance des échanges internationaux, (environ 49 % des industries de la sous-traitance avaient cessé leurs activités entre 1991 et 1994 (CEPALC, 2005). L'économie étaient confrontée au recul de la consommation privée, des investissements, des exportations nettes et de l'épargne.

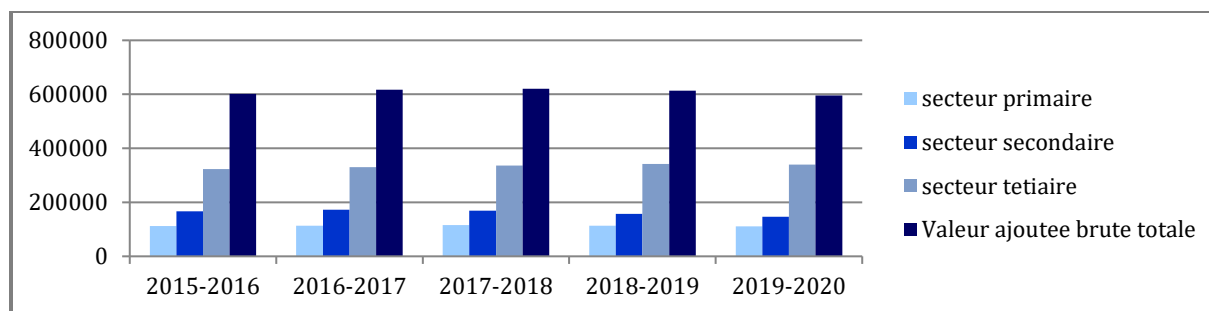
« Les stratégies de financement ont donc été pensées à travers les investissements étrangers des Etats-Unis et l'apport financier des Nations Unies. Dans cette perspective, la privatisation des entreprises publiques était devenue la source publique qui devrait fournir la manne de ressources internes à l'Etat haïtien. Le cas de la TELECO en est un exemple probant ». C'est aussi à cette période que l'Aide publique au développement, à travers les projets d'ajustement structurel, a commencé à endosser le rôle vital de financement de l'économie haïtienne. (6,9% du RNB, 1980 soit \$22 dollars américains constants par hab. et 2.7% RNB, 2000, soit \$US 21/hab.)

▪ La période (2000-2020)

La politique économique avait priorisé les politiques budgétaire et monétaire pour corriger les déséquilibres macroéconomiques.

Ces deux décennies sont marquées par trois déséquilibres majeurs : le chômage, l'inflation et le déséquilibre extérieur. Le séisme de 2010, provoqua des pertes et dommages estimés à 7.863 millions \$ (un dollar = 42 gourdes) (PNUD et al., 2010), globalement évalués à 120 % du PIB de 2009. Dès 2010, Haïti s'était engagé dans la construction d'une trajectoire de croissance accélérée, sans doute sur la base des promesses faites à la suite du tremblement de terre. Mais l'aide promise n'est pas arrivée, et en 2013, la stabilité macroéconomique était maintenue grâce à la croissance du secteur agricole (4.5%, 2013). Néanmoins, les politiques de soutien renforcé au crédit bancaire et à la liquidité sur le marché monétaire, n'étaient pas parvenues à corriger les déséquilibres excessifs. Face à la détérioration des termes de l'échange, l'épuisement des ressources du pays et la diminution des prix, la croissance a chuté à -3.08 pour cent (Banque Mondiale). Puis l'économie haïtienne était secouée par un deuxième choc exogène : le choc asymétrique de la crise sanitaire de COVID-19, plombant davantage les perspectives macroéconomiques. Pendant toute cette période, la vie nationale est ponctuée par la contestation politique dont le pays lock de 6-7 juillet 2020 et l'assassinat du président le 7 juillet 2021. Enfin, le tremblement de terre de magnitude 7,2 du 14 août 2021 a occasionné des pertes économiques estimées à 1,5 milliard USD (environ 10 % du PIB). Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont d'efficacité inégale, ce qui rend contrastés les résultats économiques réels.

Graphique 1 : valeur ajoutée par grands secteurs d'activité en millions de gourdes constantes 2015 -2020 Base 2011-2012



Source : Rapport MEF

Le Gouvernement haïtien vise une croissance accélérée et stable et sa stratégie repose sur l'accroissement des ressources internes en provenance des contributions des parties prenantes (Etat, secteur privé, Partenaires), pour l'aider à atteindre cet objectif. Les ressources externes pour soutenir les activités économiques baissent, alors que les coûts pour atteindre les objectifs du développement augmentent. Le choc asymétrique de la crise sanitaire de COVID-19 avait freiné cet élan, plombant davantage les perspectives macroéconomiques. Le Gouvernement haïtien, pour soutenir le budget national, s'est tourné vers les emprunts internes et externes et l'Aide publique au développement.

1.2 Evolution du Cadre Macroéconomique d'Haïti

1.2.1 Analyse de la croissance

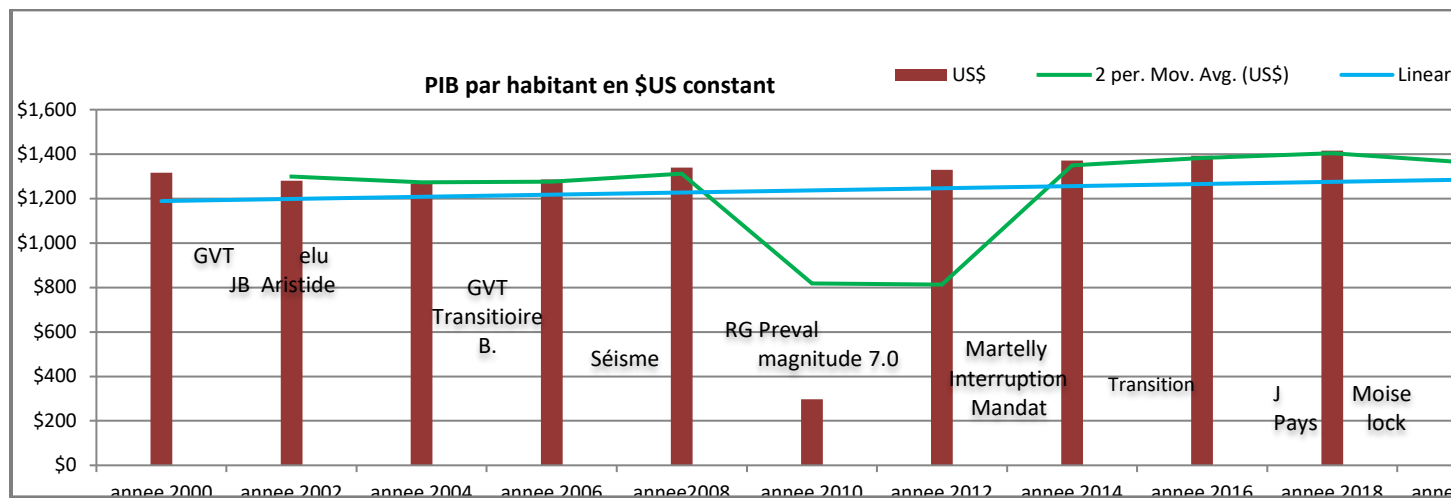
La contre-performance de l'économie haïtienne au cours des deux décennies (2000-2020), est caractérisée par une croissance volatile, fluctuante, négative, avec une nette tendance à la baisse—vacillant entre 0.87% en 1990 et -3.34% en 2020. Haïti a maintenu un taux de croissance réel moyen du PIB de 1.15%—. Nous effectuerons un découpage en trois périodes pour suivre la trajectoire du PIB.

- Période de dépression (2000-2010): Haïti a connu plus de 24 trimestres consécutifs de récession. Le taux de croissance moyen annuel du PIB, était évalué à 0,55 % entre 2001-2008. Au cours de l'année 2004, le PIB réel, corrigé des variations saisonnières (CVS), s'est replié à -3.52% (Blain et Selmé, 2009). Cette récession était suivie d'une expansion progressive entre 2007-2019, (4.7%, 2007), (5.9%, 2009). En 2010, il avait chuté drastiquement à -5,7%, dû au séisme, avec une forte détérioration de l'activité économique, entraînant une baisse des dépenses des consommateurs. Haïti était plongé dans une dépression avec un taux de chômage élevé (40.6%, 2010), une baisse importante de la production industrielle et un nombre supérieur d'entreprises faisant faillite.
- Période de relance économique (2010-2016): En 2011, la croissance est ressortie à 5.1%, pour retomber à 2.9 %, en dessous du taux démographique (3.1%). La demande a été alimentée par les transferts de fonds des migrants. Alors que l'économie cherchait à renouer avec la croissance (4.32%, 2013), le PIB avait atteint seulement de 2.8%, un résultat contraire à la cible de 3.6% fixé par le Programme Triennal d'Investissement (PTI). En 2015, le taux de croissance du PIB fixé à 4.6 % a dû être révisé à 2.5% dans le budget rectificatif.

Ces rythmes de croissance faibles, sont attribuables au fait qu'elles n'étaient pas tirées par l'amélioration de la productivité globale des facteurs.

- **Période de récession (2016-2020) :** La croissance du PIB est partie de 1.81% en 2016 pour atteindre une réduction maximale du produit de -3.3% en 2020, en-dessous de celui du taux démographique (2%), après s'être contracté de -1.7% en 2019. Ce résultat est consécutif à la régression des valeurs ajoutées des secteurs (tourisme, transports et exportations). Ces indicateurs montrent la sévérité de la récession, imputable aux déperditions dans les secteurs primaire (19,5% du PIB, 2020) et tertiaire(3,6% du PIB, 2020). (Source MEF Rapport 2020).

Graphique2 : PIB par Habitant (US constant, 2000)

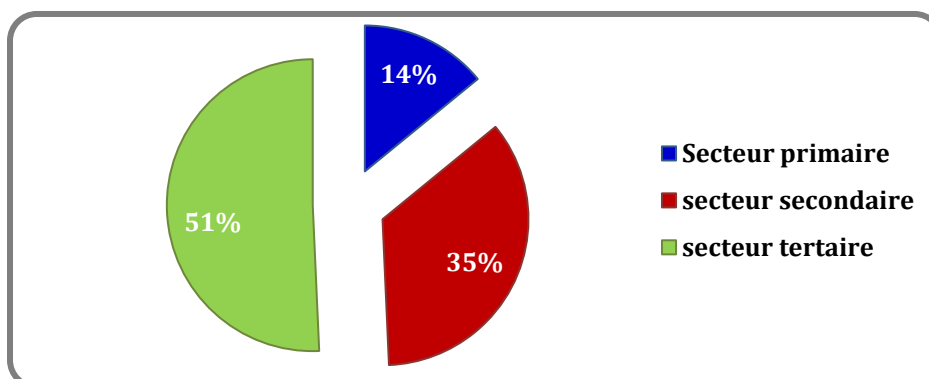


Source : Banque Mondiale.

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NY.GDP.PCAP.KD&codePays=HTI&codeTheme=2;>

Le graphe ci-dessous illustre la répartition du PIB sectoriel.

Graphique 3 : Répartition du PIB sectoriel



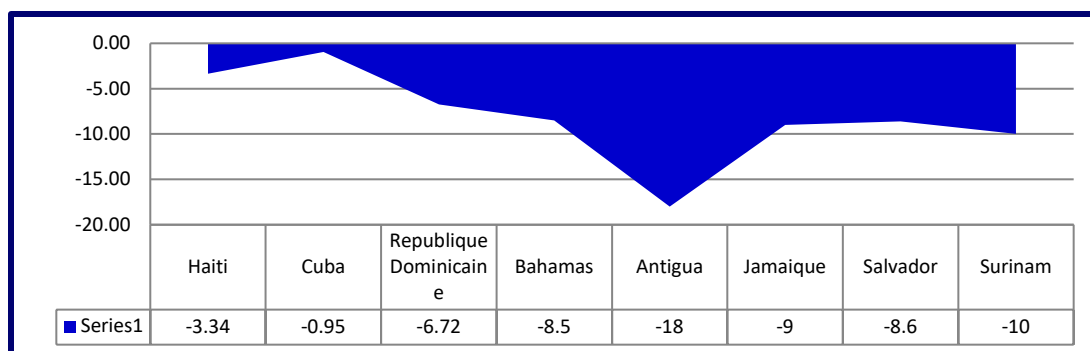
Source : FMI, mise à jour, perspectives mondiales. CEPALC, rapport préliminaire 2020

La crise sanitaire avait occasionné des chocs sur l'offre et la demande intérieure qui n'avaient pas pu relancer l'économie. En témoignent la baisse des recettes d'exportation, le ralentissement de l'investissement direct étranger et la chute des revenus issus du secteur touristique.

Comparaison avec les pays de la région du LAC

Selon les estimations de la CEPALC, sept pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe ont affiché en 2020 des croissances négatives nettement plus prononcées. A titre indicatif, nous pouvons citer : Antigua Barbuda (-18,0%), Bahamas (-14,5%), Cuba (-8,5%), Jamaïque (-9,0%), République Dominicaine (-5,5%), Salvador (-8,6%) et Suriname (-10,0%). Mais, le Produit Intérieur Brut haïtien par habitant (PPA) de \$3095 (USD) était quatre fois inférieur à celui de ces pays, en moyenne \$15068 (USD) (Source Banque Mondiale). Selon Edmund S. Phelps, Éloi Laurent, dans « Lien entre institutions, dynamisme et prospérité économique », *Revue de l'OFCE* 2005/1 (no 92), pages 9 à 41 « Les leviers d'action sont, de manière prépondérante, les institutions que cette économie se choisit, c'est-à-dire ses institutions économiques, sociales et politiques ». En effet, les causes des performances médiocres d'Haïti ces dernières années doivent être de nature institutionnelle—**la faiblesse de l'Etat et ses institutions**—. Le remède à de telles performances implique donc une réforme de nature institutionnelle, et non pas uniquement une révision des politiques publiques, si on souhaite avoir un effet significatif sur la performance d'ensemble.

Graphique4 : Croissance annuelle du PIB (%) de sept pays de la Caraïbe



Source : Perspective monde, Université de Sherbrooke, Canada

1.2.2 Analyse des contraintes et obstacles à la croissance économique en Haïti

1.2.3 Approche méthodologique de l'analyse de la croissance

Cette étude diagnostique permet d'identifier les contraintes qui pèsent le plus lourdement sur la croissance en Haïti. L'étude a utilisé l'approche « diagnostic de croissance différencié HRV » du nom de ses auteurs Hausman, Rodrik et Velasco (2006)⁴. (Voir l'approche en annexe (§p2)). L'exercice d'analyse des contraintes a donné les résultats suivants :

⁴https://drodrik.scholar.harvard.edu/files/dani-rodrik/files/growth_accelerations.pdf

1.2.4 Les contraintes à la croissance

Les contre-performances de l'économie haïtienne, ont une racine bicéphale, qualifiable d'endogène et exogène. Les principaux obstacles à la croissance se regroupent en ces facteurs :

a. Contraintes majeures à la croissance

-
- Les crises politiques et les troubles sociaux (p. ex. « *pays lock*») ont conduit au fléchissement de l'économie et ce, en conjonction avec une forte croissance démographique (2,1%).
 - Le blocus commercial sur le territoire national dû « *au Crime et l'insécurité permanente* » a complètement asphyxié l'économie, augmenté les handicaps structurels et provoqué un régime de décroissance.
 - Les contraintes financières dues au déficit de la balance des paiements et le coût élevé du service de la dette exercent des incidences sur le secteur réel et pèsent sur les crédits bancaires à l'économie nécessaires pour soutenir la croissance des PME.
 - La faible contribution du capital à la croissance en raison d'un manque d'épargne et d'investissement.
 - Politiques réglementaires et administratives peu favorables à l'environnement des affaires: la révision des réglementations, régulation du marché du travail, barrières à l'importation et complexité du système fiscal
-

b. Contraintes sévères mais pas majeures à la croissance

Les contraintes de cette nature, identifiées par l'analyse économique sont :

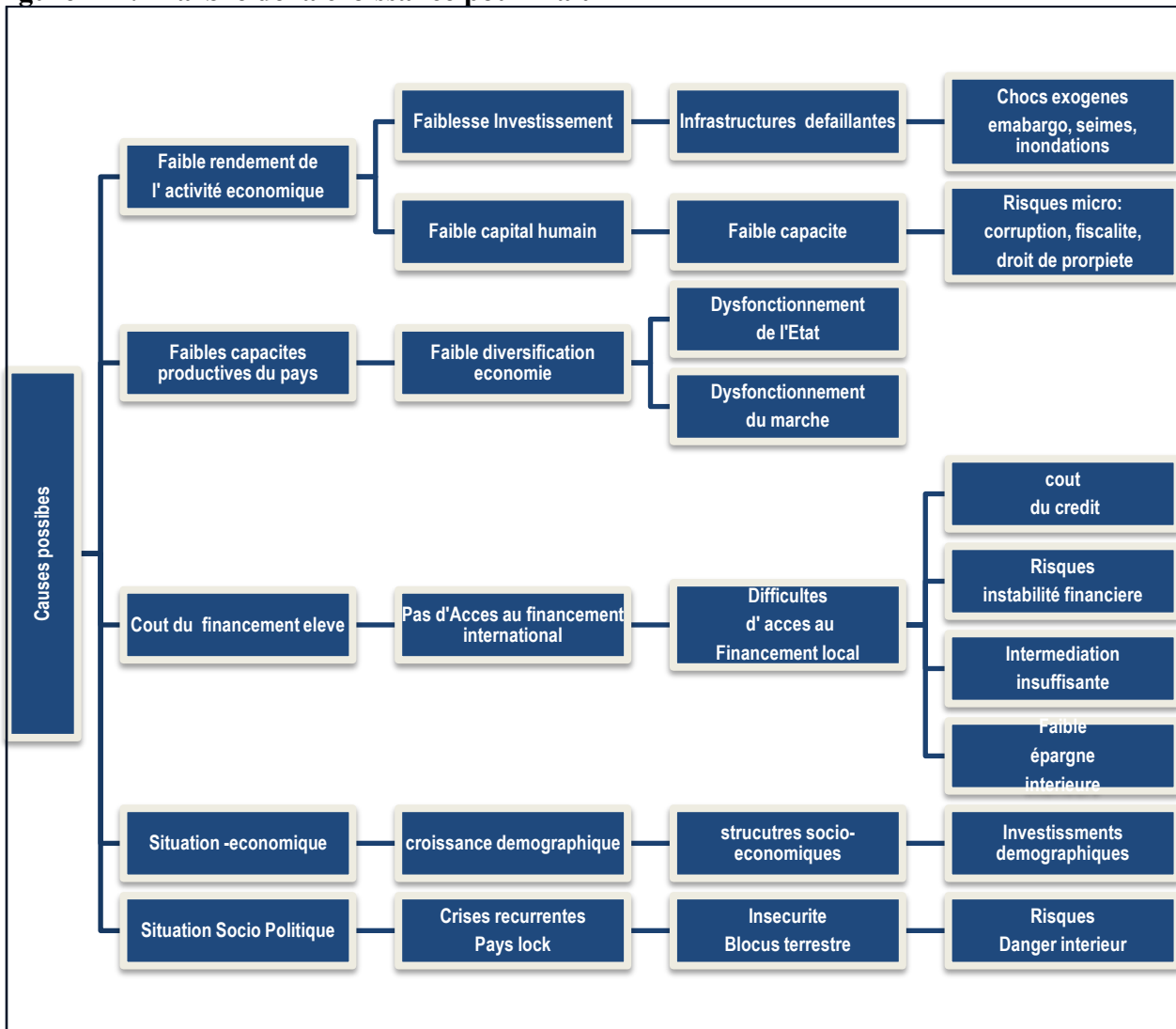
-
- Le manque d'infrastructures et coût du transport local : La carence d'infrastructure routière ainsi que le coût élevé du transport local de biens, des services et des personnes en ce temps d'insécurité limitent la mobilité en milieu rural.
 - Le manque d'accès au crédit : Le faible accès au crédit, les coûts et les lenteurs dans les transactions constituent des contraintes sévères pour l'économie.
 - Le financement : Faible disponibilité et coût élevé de financement.
 - Le capital humain : la faible disponibilité des compétences techniques diminuent l'efficacité-coût des entreprises.
-

c. Contraintes sévères à la croissance

-
- Les Risques Macroéconomiques : La situation budgétaire actuelle, la dette et le déficit, les pressions sur le budget restent une préoccupation même si des efforts sont constatés.
 - Défaillances de marché : Les faibles capacités productives et le manque de diversification de l'économie pèsent lourd sur le déficit de la balance commerciale.
 - Haïti n'est pas capable de diversifier sa production et son offre. C'est moins la capacité à innover que l'environnement des affaires qui pose problème.
-

L'analyse de cette méthode appliquée au cas d'Haïti, fait ressortir plusieurs caractéristiques liées à une économie de type « casino», où, le risque et la spéculation à outrance perturbe l'activité. Ces facteurs sont autant d'éléments qui limitent la capacité des gouvernements à recouvrer les recettes fiscales significatives. Pour stimuler le taux de croissance d'ici à 2030, il faut nettement accroître le volume des ressources intérieures et extérieures consacrées au développement global en général et aux programmes de réduction de la pauvreté.

Figure # 1 : L'arbre de la croissance pour Haïti

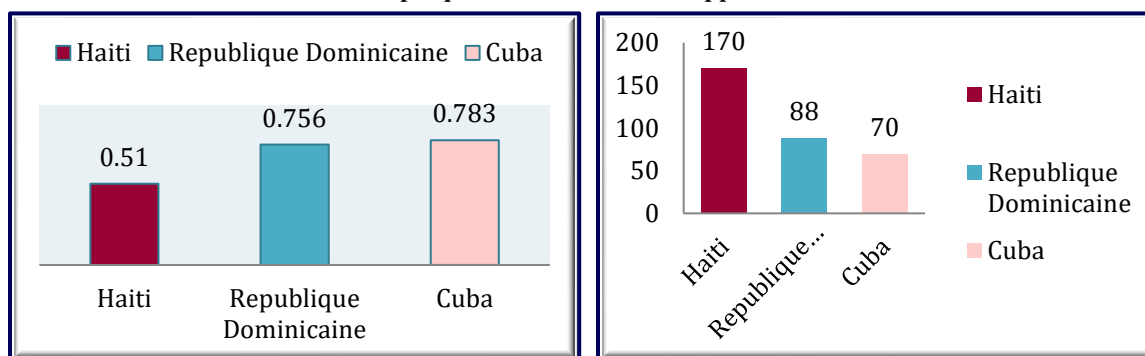


Source: Arbre Haussmann, Rodrick, and Velasco (2006)

1.3 Situation des indicateurs socio-économiques d'Haïti

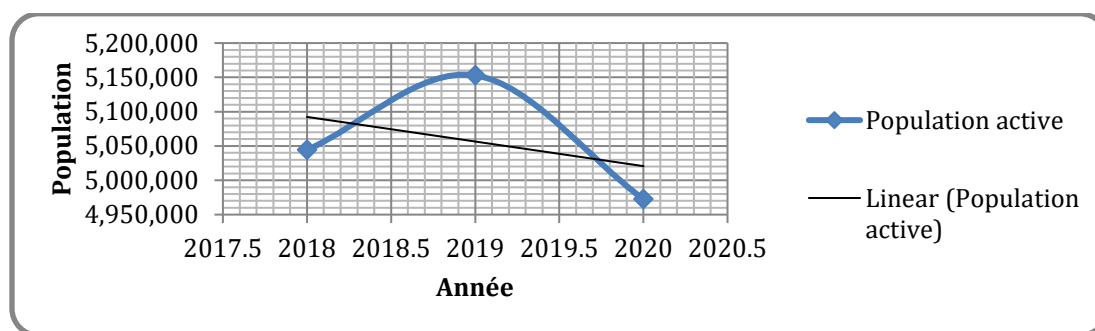
À huit ans de l'année butoir, il ressort qu'Haïti est, parmi les pays de son groupe de revenu, le seul à avoir atteint des taux de pauvreté extrêmes. Selon la Banque Mondiale, 59 % de la population haïtienne vivent sous le seuil national de pauvreté avec \$1.76 USD en 2020 -- comparé à 2,405USD au Honduras — tandis que 50 % vivent dans l'extrême pauvreté avec 1US\$/jour. En 2020, l'incidence de la pauvreté est établie à 60 pour cent. Elle est plus élevée en zones rurales (80%), où vivent environ 45 % de la population qu'en zones urbaines (38%). Le revenu réel se chiffre à environ 780US\$/habitant en 2020, ce qui en fait un pays à revenu faible de la tranche inférieure. Pour l'indice de « développement humain (IDH), depuis 2019, Haïti se place au 170e rang parmi 189 pays, avec une valeur de l'IDH de 0.510 comparé à 0,759 pour les pays du LAC.

Graphique 5 : Indice de développement humain



La participation au marché du travail est de 64.7% (Moyenne nationale). Le sous-emploi s'est établi, selon le PNUD, à 70% en 2020. 50.66% sont touchés par le chômage (14,5 % en 2020) (Banque mondiale). Le secteur informel représente 80% de l'emploi total. Le chômage est plus élevé pour les pauvres en milieu urbain (46%) qu'en milieu rural (24%).

Graphique 6 : Population active



Dans un contexte de forte croissance démographique, l'offre de services sociaux est largement insuffisante par rapport aux besoins. D'où, les fortes disparités qui impliquent de lourds investissements sociaux (dépenses publiques d'éducation, de santé et d'infrastructures).

En 2021, Haïti avait un PIB par habitant de 1 815 USD, moins d'un cinquième de la moyenne des pays de la région Amérique Latine et Caraïbes (LAC région) qui est de 15 092 USD. Si les pauvres tirent profit de la croissance économique au même rythme que durant cette décennie,

l'extrême pauvreté en Haïti augmentera, passant de 60 pour cent en 2014 à environ 75 pour cent d'ici 2030. Les chances de sortir de la pauvreté sont limitées en Haïti même si les revenus par habitant augmentaient de seulement \$2 USD par jour

Le Programme Triennal d'Investissement a montré peu de transformations dans les conditions de vie de la population. En revanche, la mobilisation de nouvelles ressources publiques pourrait certes contribuer à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2030. Les ménages Haïtiens situés au bas de la répartition devront avoir une croissance de la consommation quatre fois plus rapide que la moyenne.

Section 2 :STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ces vingt dernières années, Haïti a accompli des efforts considérables en matière de réformes portant sur le renforcement du cadre institutionnel des finances publiques, l'amélioration de la gestion des structures administratives fiscale et douanière et l'exécution du budget dans la plus grande transparence. Le plan de réforme mis en œuvre des 2012 devait soutenir la diversification de l'économie tout en engageant des actions pour contenir l'évolution des prix intérieurs et favoriser l'investissement privé. L'élan donné aux finances publiques devait également aboutir au développement du système financier haïtien. Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) proposés à Haïti depuis 1980, ambitionnaient d'éradiquer la crise chronique à travers la politique monétaire. Les résultats ont varié dans les différents secteurs.

L'ensemble des instruments mis en place n'ont pu déclencher durant vingt-ans une véritable transformation économique et sociale du pays. Au prime abord, la réforme du secteur public avait bradé les entreprises publiques. Haïti a de préférence enregistré un taux de chômage élevé et persistant. Les principaux leviers de la politique économique dont disposait l'État n'étaient guère efficaces. En exemple, la politique budgétaire n'arrive pas à influencer l'activité économique dans la direction de la croissance du fait de l'augmentation effrénée des dépenses improductives de l'Etat et la réduction des investissements publics. Les « plans de relance » et programmes d'austérité n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Après vingt ans, l'économie haïtienne souffre des mêmes maux : le secteur primaire continue de subir les aléas des marchés internationaux des matières premières. L'industrialisation n'a jamais pu être enclenchée. C'est donc le secteur des services et le secteur informel qui, à eux deux, absorbent la grande part d'offre de travail en milieu urbain. En 2020, l'ampleur de la récession a mis en exergue la vulnérabilité des modèles de développement socioéconomique d'Haïti. La question se pose à savoir si ces modèles de politique économique étaient véritablement fondés sur des théories économiques ? Il faut alors souligner que les perspectives relatives à l'inflation, à la production, à l'emploi et à d'autres variables macroéconomiques dépendent notamment de la manière dont ces politiques sont déployées et interagissent.

2.2 L'Evaluation des politiques publiques

Cette évaluation succincte a le mérite de questionner les capacités des pouvoirs publics à mettre en place des politiques publiques. L'analyse vise à déterminer ces deux principaux éléments : (a)

dans quelle mesure les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre ont permis de produire les effets attendus des politiques et d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés ? (b) Les institutions bureaucratiques ont-elles pu allouer de manière efficiente les ressources de l'État aux fins des prestations administratives efficaces ? Des avancées indéniables ont été réalisées en matière d'études prospectives pour éclairer les décideurs publics et leur fournir des outils pour rendre leur action plus efficace. L'insuffisante synchronisation des réformes aux niveaux sectoriels et le retard pris dans le délai de leur mise en œuvre ont entravé leur efficacité. Il en ressort que des structures de gouvernance déficientes, ont pesé de tout leur poids sur la faible qualité des politiques publiques et notamment leur pertinence. En exemple, la politique commerciale qui n'a aucun impact réel sur l'évolution des exportations.

Le décret du 23 novembre 2005 avait attribué à La Cour des comptes, lui a attribué une nouvelle compétence en matière de contrôle de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence des politiques publiques. Mais, les efforts sont restés insuffisants au regard des critères de transparence, de célérité, de compétitivité attendue. De plus, l'absence notoire d'un conseil national pour examiner les politiques conduites pose problème. L'évaluation des politiques publiques étant un instrument au service de la réforme de l'État, elle doit s'imposer comme un outil de modernisation de l'État et un instrument indispensable pour améliorer l'efficacité de l'action publique. Dans cette optique, l'évaluation pourrait être principalement confiée au Haut-Commissariat général du Plan. En outre, les responsabilités de la Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique (CRFP\GE) devraient être plus étendues dans ce domaine en vue d'une meilleure efficacité des actions gouvernementales.

2.3 Analyse des politiques monétaire et budgétaire

Ces deux principales politiques économiques mises en œuvre par les autorités économiques, le MEF et la BRH, sont différentes de par leurs objectifs, mais sont nécessaires pour garantir la reprise économique. Les finances publiques d'Haïti offrent un cadre d'analyse intéressant pour juger de leurs modes de déploiement et de gouvernance ainsi que les facteurs de succès.

2.3.1. Les Contours de la Politique monétaire en Haïti

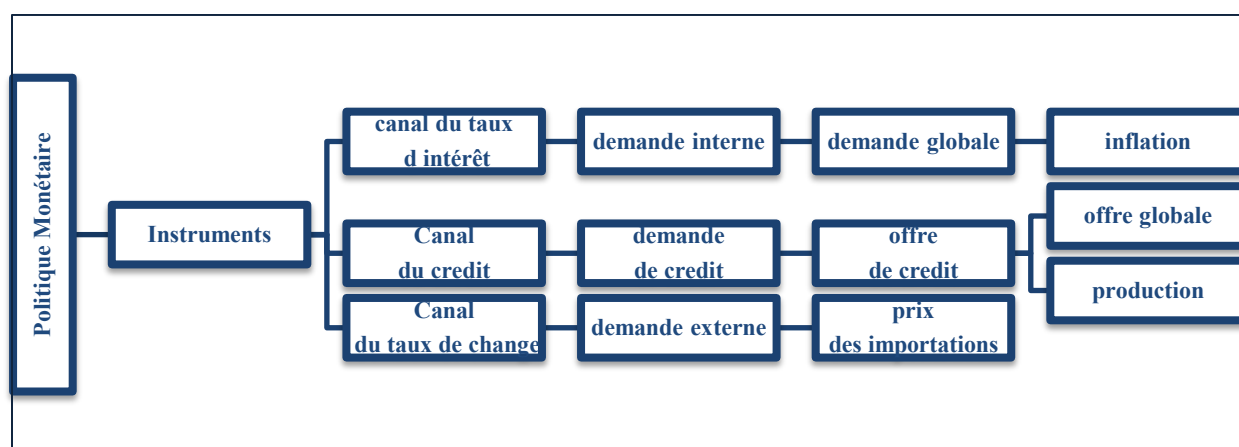
La politique de la Banque Centrale comporte deux volets, une surveillance budgétaire et une surveillance macroéconomique, conférant à la première, la mission d'assurer la stabilité des prix et à la seconde celle d'améliorer la compétitivité et de redresser les comptes extérieurs. Au milieu de la décennie, vers 2015, le cours de la gourde a chuté d'une particulière brutalité à 3.5%. Cette perte de valeur rapide et inquiétante de la monnaie a provoqué une poussée inflationniste. L'indice des prix avait évolué dans une fourchette allant de 13% à 15% en glissement annuel.

La BRH est intervenue sur le marché des changes à travers des opérations d'*open market* (vente nette de 82 millions de dollars en 2017-2018, le double par rapport à 2016-2017). La BRH a accru ses réserves nettes de change qui ont plus que triplé entre 2009 et 2010 (soit une hausse de 242%). Entre 2009 et 2013, le bénéfice net de ce secteur doubla (croissance de 108,6%). Les efforts de correction de la part de la BRH s'étaient manifestés à travers le programme de cash-management et le resserrement des conditions monétaires. La gestion des surliquidités grâce à la

modernisation et la diversification des instruments d'intervention (reprises de liquidités, facilités de dépôts et opérations de marché sous forme d'opérations de refinancement ou encore d'achats d'instruments financiers), s'est révélée peu efficace. Les taux d'intérêt sur les dépôts et sur les crédits étaient administrés dans un environnement où l'inflation était trop élevée. D'un point de vue comptable, cela a facilité les exportations et a offert un gain ponctuel assez marginal. Mais, ces stratégies n'ont pas insufflé l'élan nécessaire à la croissance. Si la politique monétaire n'est pas la responsable principale de l'instabilité financière, elle y a largement contribué, dans le sens qu'elle n'a « guère empêché la formation de bulles spéculatives ».

Le tableau ci-après montre cet ensemble de mécanismes mis en place par la BRH.

Figure 2 : Mécanismes de la Politique Monétaire



De surcroît, cette politique relative à la flexibilité du taux de change, a échoué du point de vue de son principal objectif, qui était de mieux assurer le financement des dépenses. La BRH se trouve aux prises avec un arbitrage difficile entre soutenir une croissance forte et limiter l'inflation par le ralentissement de la dépréciation de la gourde, sans affecter la compétitivité externe de l'économie. L'assouplissement de la politique monétaire, via notamment une importante baisse des taux d'intérêts, n'a pas donné les résultats escomptés en matière de relance de la production. Il aurait fallu avoir une industrie qui exporte. La dépréciation persistante de la monnaie haïtienne continue de saper son rôle de mobilisation de l'épargne, de pourvoyeur de crédit et d'intermédiation des risques avec de sérieuses conséquences sur la situation macroéconomique caractérisée par le ralentissement des activités économiques et la remontée de l'inflation. Sa détérioration chronique par rapport aux monnaies étrangères pose de sérieux problèmes à l'économie. Dans ce contexte de faible compétitivité des secteurs productifs et de faible niveau de productivité, le déficit de la balance commerciale, la transmission de la dépréciation de la gourde à l'inflation et en outre, les chocs externes (La forte augmentation des cours du pétrole et autres), continuent de compromettre l'efficacité des mesures de politique monétaire. D'où, les effets pervers et les pertes d'efficacité et d'efficience qu'elles entraînent. Tout en apportant des liquidités suffisantes au secteur financier, la banque centrale devrait limiter le financement monétaire du déficit et n'intervenir sur le marché des changes que pour lisser la volatilité.

La dépréciation de la gourde en diminuant les recettes mobilisables du Trésor, fortement tributaires des taxes prélevées, entraîne avec elle une baisse substantielle des recettes au titre des droits d'accises. Ceci contribue à la détérioration de la situation des finances publiques. Il convient de noter que la monnaie n'a que des effets en termes nominal, monétaires (la hausse des prix, par exemple) et n'a pas d'effets réels (redistribution des richesses, impact sur la production et n'a donc pas d'influence sur l'économie réelle. Hume montre que la monnaie est neutre à long terme et pour qu'elle soit utilisée, l'inflation doit être nulle. Avec des prévisions économiques sur le long terme, le pays devrait se remettre à l'équilibre budgétaire.

2.3.2 La politique budgétaire

L'emphase était donc mise sur la viabilité budgétaire, portée par la demande intérieure et par les dépenses publiques afin d'atteindre un rythme de croissance soutenue. L'article 2 de la LEELF exige une programmation budgétaire et économique triennale afin que l'exécution du budget ne soit pas assujettie aux facteurs politiques et en fonction des conjonctures. (FMI 2017a). Il a été plutôt observé l'inefficacité de la politique budgétaire à réguler l'activité macroéconomique au-delà des seuils fixés. Tout au contraire, la politique budgétaire a engendré des déséquilibres macroéconomiques qui ont forcé la banque centrale indépendante à intervenir.

Le budget ne peut encore remplir sa fonction de stabilisation de l'économie, compte tenu de l'accroissement des dépenses publiques d'investissement d'une part et des dépenses de financement des élections et la baisse des recettes fiscales. Les défis imposés par les deux chocs, la pandémie et le tremblement de terre, ont encore aggravé la situation budgétaire d'Haïti. De plus, la réduction progressive des subventions aux carburants, dont le coût de plus de 6 milliards de gourdes représente un manque à percevoir sur les recettes, a accentué la contrainte de financement. Ainsi, le budget 2020-2021 survint dans un climat politique tendu, une situation économique empreinte des crises récurrentes et sanitaire. L'idée selon laquelle la politique budgétaire est un outil efficace de la politique économique pour stimuler l'activité réelle n'est pas tout à fait confirmée dans le cas d'Haïti.

2.3.3 Interactions politique monétaire-politique budgétaire

Cet ensemble de politiques s'intègrent pleinement à la stratégie de financement de la gestion de la trésorerie et des déficits de l'Etat, dans le but de renforcer la stabilité macroéconomique du pays. Sur la période, les deux politiques ont cherché à se créer mutuellement de la marge de manœuvre. La politique budgétaire a joué un rôle insuffisant dans la stabilisation macroéconomique, faisant peser une charge excessive sur la politique monétaire. Suscitant la crainte d'une « dominance budgétaire », la banque centrale était forcée de maintenir des taux bas pour garantir la soutenabilité budgétaire, menaçant ainsi son mandat de stabilité des prix (Source : Barthélemy et al. 2021). Cependant, l'efficacité de la politique monétaire, dépend étroitement de la capacité du gouvernement à maîtriser le déficit budgétaire. Le rééquilibrage du budget est à terme nécessaire pour permettre à la BRH de concevoir un sentier de croissance équilibrée.

De ce point de vue, les perspectives relatives à l'inflation, à la production, à l'emploi dépendent de la manière dont ces deux politiques sont déployées et interagissent. Les autorités monétaire et budgétaire devraient coordonner leurs actions afin d'éviter, en présence de chocs, l'accumulation de déficits excessifs et potentiellement une crise financière. Des conflits d'intérêts entre ces politiques, pourraient s'accroître dans le futur si l'inflation reste élevée au-delà de la «*bosse d'inflation* » actuelle. Pour une meilleure imbrication politique budgétaire et monétaire, ces points devraient être pris en compte : (1) La mise en place de mesures de contrôle de l'accroissement de la dépense publique, (2) L'usage efficient des ressources publiques, devant permettre à l'Etat d'atteindre les objectifs d'endettement ou de déficit par des augmentations d'impôts, (3) L'établissement de règles précises et contraignantes en vue de synchroniser l'interaction entre la BRH et le MEF.

2.3 Analyse des résultats

2.3.1 L'Analyse de l'inflation : *Les effets pervers du financement interne de l'économie*

Dans la proportion, qu'elle a atteinte aujourd'hui, l'inflation est devenue un phénomène structurel du système économique haïtien. Durant la longue période (2000-2010), l'inflation mesurée par le déflateur du PIB avait plus que triplé entre 2000 et 2003, passant de 15,3% à 44,2%. Les perturbations de l'offre en étaient la cause. L'économie a enregistré une croissance moyenne de -0,7% pour un taux d'inflation moyen de 19,5%. L'une des pires années est bien l'an 2003 avec une croissance de 0,4% et une inflation de 35,8%. En 2004, l'inflation est tombée à 21,7%. Depuis 2008, l'inflation est revenue en dessous de 7,5% en variation annuelle. Mais, en 2010, le taux d'inflation demeura en dessous de 10% , grâce à l'afflux d'aide étrangère suite au désastre du 12 janvier 2010, spécialement l'accord de Petro Caribe qui limita le financement monétaire. L'inflation modérée de 3,4% a été atteinte en 2013, grâce à la croissance de 4,2% et à l'afflux d'aide étrangère (spécialement l'accord de Petro Caribe). La consommation avait crû de 2,8% grâce à l'augmentation de 10,5% des transferts sans contrepartie et aux transferts du gouvernement aux ménages via le programme Ede Pèp. L'évolution de la branche Bâtiments et Travaux Publics (BTP), conduisit à une hausse de 10% du PIB et de 6,1% des investissements. Le crédit au secteur privé a crû de 11%. Il y avait donc une hausse de la demande globale et une certaine stabilité politique. Sur l'exercice 2014-2015, il s'établit à 6,8%, soit son niveau de 2011-2013. (Source BRH).

De 2014 à 2022, alors que la croissance décélère, l'inflation prend son envol, passant de 15,3% à 22,9% en 2020 pour atteindre 24,58% en 2021. Selon les projections, les risques entourant les prévisions de l'inflation sont globalement haussiers, 15,5% en 2023. L'augmentation de l'indice des prix à la production en rythme mensuel, le renchérissement des prix des produits énergétiques et alimentaires et la hausse du taux de change, ce sont là, les chocs combinés qui ont occasionné la hausse de l'inflation. Selon les données de l'IHSI, les divisions de consommation contribuent à la hausse de l'inflation au niveau de toutes les régions géographiques. (Source IHSI).

La question de l'inflation est liée à la libéralisation du mode de financement du Trésor. Les coefficients de réserve légale sur les passifs en gourdes et en dollars des banques commerciales, le taux d'intérêt interbancaire sur les bons BRH et la baisse des taux d'intérêt stabilisés n'ont pas

d'impact sur la demande de crédit, qui est tombée à 23,4% du PIB. Cette inflation incrémentale a entraîné des conséquences économiques irrémédiables : le rétrécissement des investissements productifs, causant ainsi la baisse du produit global et une détérioration de l'emploi. Au titre de la compétitivité-prix, l'économie a enregistré des pertes estimées à 4,1% en 2020. Les distorsions de revenus n'incitant pas à l'épargne, influent sur la consommation des ménages, avec des effets sur le niveau de vie, augmentant les écarts de disparité entre les populations rurales et urbaines. Le pilotage macroéconomique de la Banque centrale pourrait de son côté permettre une stabilisation de l'inflation, et dans une moindre mesure des taux de changes, tant que les réserves de la BRH le permettent.

Alors qu'Haïti table sur un investissement public massif pour relancer l'économie, l'inflation a rendu instable la gestion des finances publiques. Par conséquent, l'Etat devrait chercher à la juguler par une politique de rigueur, modérer la demande, calmer la création de monnaie pour trouver un niveau d'inflation normal, redonner du pouvoir d'achat aux ménages en administrant les prix et baisser les charges qui pèsent sur les salaires sans casser le compte d'exploitation des entreprises.

2.3.2 Analyse descriptive du Commerce extérieur

L'orientation de la politique commerciale d'Haïti depuis les années 1990, a été celle de la libéralisation. Ainsi, le commerce extérieur est structurellement orienté vers l'exportation de produits primaires traditionnels à faible valeur ajoutée et vers l'importation de biens d'équipement et de produits énergétiques. L'économie haïtienne s'est fortement ouverte au cours de la période, avec un taux d'ouverture passant de moins de 50% en 2000 à plus de 70% en 2013/2014. Un tel taux d'ouverture pour une petite économie insulaire, a provoqué ce déséquilibre entre importations et exportations. Ce déficit commercial est d'autant plus préoccupant qu'il s'est principalement creusé en période de faible croissance. Il n'a pas été compensé par une augmentation des investissements, qui auraient permis de créer de la valeur ajoutée. La faiblesse des institutions, l'instabilité politique, le faible coût de la main d'œuvre et la politique d'ouverture du gouvernement n'ont pu attirer des investissements étrangers.

Depuis les dernières décennies, le déséquilibre commercial est devenu structurel, entraînant la dégradation de la balance commerciale. Un déficit de 127 milliards de Gourdes a été enregistré en 2013/14, proche de son record de 2009/10). Au cours des vingt dernières années, le déficit de la balance commerciale d'Haïti n'a fait que se creuser, soit en pourcentage du PIB, -10.52% (2000), -21.64% en 2010, -22.41% en 2019 avec une très légère amélioration entre 2020 et 2021, soit respectivement, -15,47% et à -10.85%. (www.countryeconomy.com). Dans le cas d'Haïti, il s'avère indispensable de comprendre que les budgets de l'Etat se soldent chaque année par un déficit qui devient permanent. « De cette évolution des exportations et des importations sur les 10 premiers mois de l'exercice 2020-2021, il en est résulté une détérioration de 18,2 % du solde commercial, lequel est passé de -2,35 milliards à -2,78 milliards de dollars. Ce déficit commercial a été principalement comblé par les transferts privés sans contrepartie qui ont augmenté de 21 % pour atteindre 3 311,9 de millions dollars » Les opérations financières de l'État se sont soldées par des déficits durant la décennie 2000-2020.

Les réformes se sont consolidées avec la baisse des taxes sur les importations (environ 50% en moyenne) et l'annulation du rapatriement de 40% des revenus de l'exportation. Le commerce en est ressorti avec un niveau de déficit de l'ordre de 886 19, millions US courants (2000) et 2 693,6 millions USD en 2020, soit une augmentation de 67.1 % en 20 ans. Un déficit commercial d'une telle ampleur est préoccupant : il repose sur l'industrie textile : 805 millions de dollars en 2012, soit plus de 85% des exportations haïtiennes en valeur. Cette hyperspécialisation est une spécialisation « par défaut ».

Table # 1 : Exportations, Importations et Soldes Commerciaux d'Haïti (Gourdes)

Valeurs du commerce extérieur	2000	2010	2020
Balance commerciale (M\$)	-718,0 M\$	-2567,0 M\$	-2, 249,6M\$
Importations	1,37 M\$	4,29 M\$	4,32 M\$
Commerce extérieur en % du PIB	-10.52%	-21.64%	-15.47%
Taux d'ouverture	30.69%	18.41%	24.27%

Source www.countryeconomy.com

En matière d'exportations de biens et services, mesuré au PIB, Haïti se place loin derrière la République Dominicaine (-7.70%). Ces résultats mettent en évidence la faible capacité du pays à tirer profit des opportunités offertes du commerce mondial. Haïti n'occupe aucune place stratégique dans les chaînes de production mondiale. Son avantage comparatif au sein du marché du CARICOM est annihilé, du fait de la réduction de manière démesurée, des droits de douane sur les importations, bien au-delà des tarifs communs. De plus, la détérioration chronique de la monnaie nationale influe négativement sur les flux provenant du commerce extérieur. Les nouvelles tentatives de réformes devraient associer le Ministère du Commerce et de l'Industrie à la définition de la politique en matière de croissance et de relance industrielle et, considérer le développement et la promotion des exportations comme une priorité nationale. Les entreprises, petites et moyennes, sont les entités qui créent de la richesse. De ce fait, il serait nécessaire d'adopter un système de planification économique incluant ces éléments incitatifs.

CHAPITRE II : PRESENTATION DU CADRE NATIONAL DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

Ce chapitre présente le cadre national de planification du développement d'Haïti. Il est divisé en trois sections distinctes. La première aide à la compréhension des particularités propres à la genèse du système de planification en Haïti, cherchant ainsi à éclairer la

vision, qui sous-tend, le développement du pays. La deuxième partie évalue les performances du MPCE à travers la mise en œuvre du PSDH et les programmations stratégiques sectorielles. Elle analyse les principales réalisations de l'Etat à travers le PSDH, les écarts avec les objectifs planifiés et identifie les causes des dysfonctionnements majeurs qui entravent la concrétisation des programmes de développement. La chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi Evaluation (PPBS) est passée en revue. Cette démarche de diagnostic (évaluation, 360°, feedbacks) sert en fin de compte, à une meilleure appréciation des mécanismes et instruments mis en place par le MPCE pour atteindre les objectifs nationaux. Cette analyse rétrospective vise à aboutir à une harmonisation plus poussée du PSDH et des ODD (section III).

Section 1 :EVALUATION DU SYSTEME NATIONAL DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

L'introduction en Haïti de la « planification » vers les années 1950, atteste de son choix comme outil de développement économique et social du pays. Ce bref diagnostic qui a marqué ce processus de 1950 à 2020 décèle des paradoxes évidents sur la vision à terme, les priorités définies et la mise en œuvre de ces plans. Ce faisant, le rapport tient compte des enseignements tirés de ces différents référentiels.

1.1Examen des Plans nationaux de Développement

▪ La planification entre 1950 et 1980

Après l'accession à l'indépendance, le cadre institutionnel dans lequel s'élaboraient les plans, reflétaient une vision centrée sur l'expansion de l'action gouvernemental plutôt qu'à favoriser une vision prospective du développement. Les plans divergeaient tant en termes de fréquences, de durée que de capacité. Conçus avec l'appui des partenaires de la Communauté internationale, ces divers plans ou programmes ont vu jusqu'ici une mise en œuvre limitée.

1. **Le Plan de (1950-1964) :**Avec la Constitution de 1957, les objectifs de l'Etat⁵, visaient la mise en place des infrastructures nationales(routes, drainages, écoles, hôpitaux et barrages dont « Péligre »). Le Grand Conseil Technique des Ressources Naturelles et du Développement Economique, créé en 1958, devait d'orienter le plan vers le développement de la production nationale. Selon Ernest A. Bernardin, « La planification est restée, pendant longtemps, globale et sectorielle, sans une préoccupation de la localisation spatiale ».
2. **Le Plan biennal d'urgence⁶ « l'Effort National » de 1964 :**Ce plan biennal mis sur pied en 1964, concernait l'ouverture économique du pays. Il se fixait trois (3) objectifs fondamentaux : concrétiser les vellétés politiques du Gouvernement populaire et lui accorder entière autorité sur (1) les régimes des finances publiques (Titre VII), (2) économique (Titre VII) et (3) social (Titre IX).

⁵Premier régime semi-présidentiel⁵ de Paul E. Magloire.

⁶Wien Weibert Arthus

3. **Le Plan Intérimaire (1966-1970)** : En 1966, ce plan quadriennal avait rapport à la gouvernance publique. Le Conseil Permanent d'Action de Libération Economique (CPALE) avait pour mission d'entreprendre des études, permettant d'orienter et d'administrer les recettes et dépenses de l'Etat. Son action déterminante était de jeter les bases de la Comptabilité Nationale et de réaliser quelques projets ponctuels.
4. **Le Plan d'Urgence de Démarrage Economique et Social** : Ce plan annuel (1970-1971) touchait les différents secteurs. Le rôle du Conseil National de Développement et de Planification (CONADEP) était d'orienter et de superviser les travaux de planification économique et sociale, en liaison avec les Départements Ministériels et les Organismes Autonomes, de contrôler l'exécution du Plan et de préparer le Budget de Développement pour la mise en œuvre du Plan d'Urgence de Démarrage Economique et Social.
5. **Le Plan biennal d'Action Economique et Sociale (1968-1970)** : le Commissariat National de Développement et de Planification (CNDP) a élaboré ce plan annuel dont l'axe prioritaire était le renforcement des infrastructures. Il se présentait sous la forme de directives indicatives et s'appliquaient à véhiculer les intentions d'un régime politique autoritaire. Ce plan aspirait aux débouchés économiques au niveau international et avait ainsi ouvert la voie à la libéralisation. Ce plan a connu peu de résultats.
6. **Le Plan Quinquennal 1971-1976** : Ce plan quinquennal promut l'ouverture économique et établit les mécanismes propices à l'émergence d'une réelle décentralisation en Haïti. La loi du 19 septembre 1982 sur la Régionalisation et l'Aménagement du Territoire et la Constitution du 29 mars 1987, donna lieu à la création de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Protection de l'Environnement. Cette période coïncidait à la généralisation de la planification comme instrument de relèvement des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Il fut l'objet d'un développement concerté des parties prenantes.
7. **Le Plan Quinquennal 1976-1981** : Avec ce plan, le développement économique est envisagé dans son ensemble, des orientations et des objectifs sont formulés dans le cadre d'une politique de développement portant sur le long-terme. Ce plan quinquennal avait fixé cinq objectifs réalistes : a) Institutionnaliser la planification à l'échelle nationale, b) Assurer une ouverture sur le marché commercial et financier international, c) Répartir la population sur un territoire convenablement aménagé, d) Rechercher une croissance accélérée de l'économie grâce à l'essor de l'industrie, e) Lutter contre l'érosion. Le Ministère de la Planification a été créé en 1979, avec la mission d'améliorer les systèmes de planification. L'Etat a créé l'Office Central de Planification et des Unités Sectorielles de Programmation en tant qu'organes techniques du Conseil. A ce titre ce plan peut être considéré comme une œuvre collective.

▪ **La planification entre 1980-2000**

8. **Le Plan Quinquennal 1980-1986** : Ce plan quinquennal était préconisé par le Fonds Monétaire International (FMI). L'objectif du Ministère du Plan était de mettre l'accent sur le développement du sous-système régional de planification. Ce plan s'est appuyé sur les résultats du plan quinquennal 1976-1981 pour poursuivre l'effort de réaménagement de l'économie sur la base d'une idée maîtresse : Haïti devrait mettre en œuvre tous les moyens

qui lui permettent de promouvoir son développement à partir des régions qui représentent ses forces internes.

9. **Le Programme d'ajustement structurel (PAS) 1986-1991** :Ce plan quinquennal (PAS), s'applique à la libéralisation. La souveraineté économique, politique et financière du pays est abandonnée à ses créanciers. L'entreprise privée a été considérée comme le moteur du développement. Le Ministère du Plan est remplacé par le Commissariat à la Promotion Nationale et à l'Administration Publique, réalisant des actions ponctuelles à très court terme portant sur les doléances de la population.
10. **Le plan quinquennal (1989-2004)**⁷.En 1989,a été créé le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). La remise en vigueur de la Constitution de 1987 avait fait place à une planification fondée sur l'économie mixte. Il s'agit là essentiellement d'opérer une réforme des structures de l'économie. Ce plan devrait permettre une intégration plus poussée de l'ensemble des activités économiques à l'économie et au commerce mondial dans un processus de croissance interne. La réalisation de ces objectifs n'a pas été possible à cause des crises politiques internes et les crises économiques au niveau mondial.
11. **Le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI) (2004-2006)** : on le qualifiait de programme de Gouvernement. Il devait redéfinir l'appui de la communauté internationale, identifier les besoins et mettre à disposition du pays des financements. Ce plan assurait la transition vers le plan suivant.
12. **Le Plan biennal (2007-2008) : Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP)**. La stratégie de réduction de la pauvreté, de développement et d'émergence était successivement les fondements des actions gouvernementales. Les orientations principales portaient sur la réduction de la pauvreté (DSRP) comme exigé aux pays pauvres par les institutions financières internationales. Le DSRP était une condition de déblocage en faveur de l'aide. (Source Rapport⁸- Chronique des Amériques).
13. **Le Plan Collier (2009-2011)** : un document intitulé "Haïti : des catastrophes naturelles à la sécurité économique". Ses objectifs pour aboutir à une sécurité économique rapide étaient les suivants : (i) création d'emplois, (ii) services de base, (iii) sécurité alimentaire et (iv) protection de l'environnement. La planification de l'activité économique a été abandonnée.
14. **Le PARDH (2009)** : L'objectif visait la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités sociales. Haïti devait s'atteler sur la période à réduire le nombre de pauvres en facilitant l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, assainissement) et en augmentant les revenus. En 2000,les politiques publiques ont permis l'intégration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les cadres nationaux de

⁷Avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS) 1991-2000, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000-2010 et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015,

⁸Haïti, le Document de stratégie nationale pour la croissance et

La réduction de la pauvreté (DSNCRP) Étude des aspects institutionnels, socioéducatifs et culturels. Louis-Naud Pierre*

planification. Ce plan s'était focalisé sur la valorisation des secteurs porteurs de croissance, notamment le secteur agricole, pilier de la refondation économique. Ce plan avait produit des résultats positifs, réalisant une croissance du PIB de 5,9 % en 2009.

- **La planification entre 2000-2020**

15. Le « Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) » (2012-2022) :

Ce plan quinquennal est considéré comme l'unique cadre de référence en matière de planification du développement en Haïti. Il capitalise sur l'évaluation des besoins post séisme (PDNA), sur les Grands Chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti esquissés par le PARDH et tient compte des leçons apprises de la mise en œuvre du DSNCRP. Il a été élaboré dans un cadre où, primait la volonté de reconstruction du pays suite à la catastrophe du séisme de 2010. Le PSDH s'inscrit dans la perspective d'une vision temporelle jusqu'en 2015, motivée par la reconstruction bien plus qu'elle ne s'inscrivait dans un schéma de développement sur le long-terme. Aussi, cette vision accorde une importance capitale à une dynamique de refondation des structures économiques, territoriales, institutionnelles et sociales du pays.

16. Le Plan « PREPOC » 2020 : Appelé « plan d'urgence », il s'inscrit dans une démarche de transition, visant à la stabilisation et la relance économique, le développement économique et social et la gestion publique axée sur des résultats. Il sert de plan de référence pour la programmation et le suivi des politiques et actions publiques prioritaires du gouvernement dans le cadre d'exécution des budgets des trois exercices fiscaux (2020-2023).

La planification du développement en Haïti, a donné lieu à différentes institutions et de nombreux plans (16), qui n'ont pu être parachevés ni implémentés. Les crises ont donné naissance à une pléthore de programmes d'urgence. Ces facteurs ont annihilé la capacité du pays à la mise en œuvre d'un plan cohérent, équilibré et harmonieux.

Section 2 : Evaluation de la stratégie nationale de développement d'Haïti

Cette évaluation repose sur trois critères : (i) l'uniformité du cadre stratégique de planification, analysée à travers la vision, les objectifs et les priorités nationales ; (ii) le cadre de mise en œuvre et, (iii) le dispositif de suivi et d'évaluation.

2.1 Uniformité du cadre stratégique de planification

Les plans successifs décrits antérieurement, ont été élaborés dans l'objectif de répondre à des crises chroniques, urgentes et aiguës de l'économie et ne sont guère marqués par la continuité et la cohérence. Ils ont servi d'instrument de base à la détermination des grandes priorités gouvernementales. Les plans quinquennaux déclinés, à travers le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), le PARDH, CIRH et le PSDH, arrivent difficilement à trouver une convergence avec les programmes mondiaux de développement (les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les Objectifs de développement durable (ODD). Leur échappe, la vision globale et harmonieuse du développement et la perspective des actions inscrites dans un horizon de planification à long terme. Les priorités ne sont pas toujours clairement définies du

fait des contraintes techniques et administratives, de la faiblesse du système d'information et de l'absence de cellules chargées de la planification dans les ministères sectoriels. L'insuffisance des études diagnostiques ne permettent de cibler les objectifs, de hiérarchiser les besoins et d'identifier les actions pertinentes de développement. Ce processus reste un effort intégré qui requiert l'intervention de l'Etat.

Depuis que l'État d'Haïti a affiché la volonté ferme d'aspirer à « L'Emergence » en 2030, cette vision avec l'appui du PNUD cherche à se baser sur des fondements structurels (croissance, stabilité du cadre macroéconomique, promotion de l'emploi, développement du secteur privé et des secteurs d'appui à la production, renforcement des services, éducation universelle et développement des compétences, amélioration de la santé, gestion des risques et catastrophes, bonne gouvernance, promotion de l'État de droit, des droits humains et de la justice, promotion de l'équité et de l'égalité de genre et réforme des administrations publiques, la productivité, la création de richesse, le déploiement industriel, l'accès aux services sociaux de base, le développement humain, la paix et la sécurité, le développement local), qui, en termes de priorités, alignés aux Objectifs de développement durable (ODD), devraient permettre d' aboutir au développement intégral et durable de la nation haïtienne.

2.2Le cadre de mise en œuvre

L'implantation du PSDH a permis de déceler un certain nombre de contraintes qui somme toute, sont communes à la plupart des PMA. Toutefois, quelques ambiguïtés spécifiques à la réalité locale sont regroupées en ces points ci-après :

1. **Le processus de planification** : Il est limité par des contraintes relevant du système institutionnel qui reste caractérisé par une concentration des pouvoirs décisionnels dans les hautes sphères de l'administration. Les services centraux en charge des d'études et de la planification, en dépit de leurs compétences, sont considérés comme des instruments de mise en œuvre sans un réel pouvoir de décision et de négociation avec les partenaires régionaux, techniques ou financiers. Les discontinuités surviennent lorsque les gouvernements sont forcés de souscrire à des mesures ou à des choix qui ne sont guère en harmonie avec les besoins nationaux. A cette difficulté s'ajoute celle d'une gouvernance multi-niveaux. L'État partage cette responsabilité avec les niveaux infranationaux, qui jouent un rôle croissant dans la planification territoriale. La mise en cohérence des politiques publiques entre les différents niveaux, mais aussi au sein de l'État lui-même, représente un énorme défi.
2. **Les Programmes Triennaux d'Investissement** : La mise en œuvre du PSDH repose sur les Programmes Triennaux d'Investissements (PTI) dont les approches sectorielles permettent le ciblage des politiques. Les programmations sectorielles sont diffractées en une multitude de démarches sectorielles(lois de programmation, programmes d'urgence ou de relance) pour compenser les déficiences des gouvernements. Ainsi les PTI consistent en un processus essentiellement « polarisé ». Ce découpage pose des problèmes de coordination et de relations entre les échelons centraux et locaux de l'administration publique. Il en résulte des déséquilibres entre les secteurs, les Ministères qui les exécutent et les régions où ces différents projets sont implantés. La programmation ne se fonde pas toujours sur les études de faisabilité des projets pour lesquels, les aspects quantitatifs priment aux dépens des aspects qualitatifs (réformes et

mesures). Les programmations sectorielles induisent un éventail de pratiques. Par exemple, un degré de priorité plus élevé peut être accordé à la santé ou à l'éducation dans une zone sans que le besoin n'ait fait l'objet d'analyse approfondie. Ces choix impactent les dépenses publiques et la fourniture de services publics. L'approche sectorielle a de ce fait, des répercussions sur la cohérence globale de l'action gouvernementale et n'apporte pas toujours des réponses adéquates aux problèmes structurels du pays.

3. **La chaîne de Planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation (PPBSE)** : Dans l'optique de favoriser une gestion basée sur les résultats, le MPCE a mis au point un outil qui permet d'établir les normes de présentation des dossiers techniques depuis la prospection des projets jusqu'à leur description dans le Plan triennal d'investissements et dans le plan d'investissements annuel. Ce document, a pour objectif d'établir les normes d'intervention des différents acteurs et d'améliorer l'efficacité et la cohérence de leurs actions sur l'ensemble de la chaîne depuis la prospective jusqu'à la phase de suivi et évaluation. Ce document s'adresse à tous les ministères sectoriels, aux organismes autonomes et aux collectivités territoriales. Le PSDH comprend un certain nombre d'objectifs, certains quantifiables et d'autres non. Il n'est pas certain qu'ils n'aient jamais été réexaminés une fois achevée la période couverte par le plan. Le dernier plan pour lequel cet examen a débuté est le douzième (2011-2015), mais l'évaluation n'est pas allée jusqu'à son terme.
4. **Les mécanismes institutionnels** : Le leadership au plus haut niveau de l'Etat Haïtien, est souvent alourdi par la multiplicité des cadres d'Operations (comité interministériel, comités techniques, comités de pilotage, secrétariats techniques, commission, cellules de suivi, institution parapublique etc.). Le manque de concertation et la superposition de ces processus rendent les mécanismes institutionnels inefficaces. Le MPCE devrait assurer le leadership en tant qu'organisme central de la planification afin que l'institution ne soit broyée dans des opérations d'exécution qui entravent sa mission prospective et l'affaiblissent en termes tant de ressources que d'influence.
5. **Inadéquation entre le budget et les priorités du plan** : Le budget est la passerelle qui, du point de vue opérationnel, établit un lien entre le plan de développement et les résultats. Le MPCE a peu d'influence sur la définition des priorités budgétaires pour les traduire en plans d'action. Les modalités de préparation du budget de l'Etat privilégient la fixation d'enveloppes budgétaires sectorielles au détriment de l'analyse économique des projets et de leur cohérence avec les objectifs du Plan. Ces facteurs limitatifs d'ordre institutionnel et technique ont affecté la mise en œuvre du PSDH. Compte tenu de très faibles liens existant entre les plans de développement et le processus de budgétisation, le Ministère des Finances (MEF) et le Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) devraient trouver la meilleure courroie de coordination du Plan national de développement avec les instruments de la budgétisation.
6. **Concertation avec les régions** : La coopération entre les instances sectorielles de planification et les collectivités territoriales devraient jouer un rôle primordial dans l'élaboration des Plans Départementaux. Les Directions Techniques des ministères établis à l'échelle départementale devraient alimenter le MPCE des besoins des régions en vue d'une meilleure planification spatiale et territoriale. Tant que le processus n'arrive pas à répondre à une démarche

participative, concertée ni intégrée, la cohérence des plans entre eux ni à l'égard des grands équilibres internes et externes ne sera guère assurée.

7. **Appropriation nationale** : Le PSDH ne s'est pas inscrit dans une logique de concertation avec l'ensemble des partenaires sur les choix nationaux de développement ni des programmes, réformes et mesures, contrats-programmes sectoriels. Le recentrage géographique et thématique du Plan dépend de l'importance accordée au partenariat avec la société civile et le secteur privé. La conception d'un plan de développement, pour sa réussite, doit être faite au travers d'un processus de consultation et de participation, favorisant le dialogue avec les parties prenantes et les acteurs. Ceci est essentiel pour assurer une durabilité à la mise en œuvre du plan. « L'appropriation Nationale » est une manière efficace de mobiliser la population autour d'une vision nationale de développement. Le PSDH devrait mettre en place cette plate-forme de recherche de consensus entre l'Etat et ses partenaires sociaux afin d'établir un certain équilibre entre les intérêts des acteurs et l'Etat, sur la base d'objectifs stratégiques fixés de manière consensuelle.
8. **Les acteurs de mise en œuvre** : Haïti fait face à une carence en ressources humaines pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du plan de développement. A cet égard, bon nombre de services devront être encadrés pour assurer la disponibilité des données et indicateurs nécessaires au suivi, et des techniques et instruments efficaces seront utilisés pour le suivi et l'évaluation des projets de développement ainsi que les mesures et réformes, dont les fiches-projets et la matrice des mesures et réformes.

2.3 Le Dispositif de suivi et d'évaluation

L'information économique et sociale reste marquée par une insuffisance de données. L'exécution et l'exploitation des enquêtes statistiques nécessitent des délais longs qui affectent la qualité des informations produites. Le MPCE a la charge d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets. L'institution devrait accorder une place prépondérante au dispositif de collecte, de suivi et d'évaluation des informations liées au système national de planification économique. Le champ d'investigation devrait être élargi aux secteurs socioéconomiques, aux échelons administratifs et géographiques. L'intensification des efforts reste également nécessaire dans les domaines de l'analyse, de la diffusion et de la dissémination des résultats.

Dans la pratique administrative haïtienne, les autorités politiques reçoivent les rapports d'exécution des projets. Le Ministère de l'Economie et des Finances, de son côté, établit des priorités budgétaires sur la base du rapport d'exécution et non des rapports de suivi et d'évaluation qui permettraient d'alimenter le processus d'élaboration du budget. Ceci reflète une absence de synchronisation entre les institutions, et par là, un manque de coordination dans le processus d'établissement du rapport annuel sur les politiques et le processus budgétaire. Il devrait être établi un canal formel entre la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des projets, de manière à entraîner des changements dans les politiques et dans l'affectation des crédits budgétaires. Pour éviter ce facteur de risques, le Ministère des Finances et le Ministère de la Planification devraient exiger de toutes les entités de l'Etat, des rapports de suivi et d'évaluation aux fins de l'élaboration des politiques. Ces rapports sont censés favoriser une prise de décisions

axée sur les résultats. Le processus de suivi-évaluation demeure le dispositif le plus approprié pour s'assurer du suivi des indicateurs et des objectifs prescrits par les ODD.

Section 3 : Alignement du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) aux ODD

3.1 Analyse SWOT du PSDH

Le PSDH propose une feuille de route qui inclut 32 programmes, des sous-programmes et projets avec quatre axes majeurs : la Refondation Territoriale, Économique, Sociale et Institutionnelle. Ce plan a répertorié 12 pôles régionaux de développement, pour l'aménagement du territoire, la gestion de l'environnement et la mise en place du réseau de transport national. Il prévoit la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice à l'objectif de refondation économique, notamment l'appui à l'investissement privé et la valorisation des secteurs compétitifs. Y figurent des thématiques comme la réduction des inégalités de revenus, l'amélioration de la vie des citoyens, l'éducation, l'urbanisation, l'efficacité énergétique et la consommation domestique.

On souligne cependant ici ses insuffisances, qu'il s'agisse de sa conception ou de son pilotage politique. Les objectifs n'ont pas été définis, en rapport avec un ensemble de cibles et d'indicateurs. Le PSDH ayant été élaboré en dehors du processus interne de planification, les programmes et projets s'inscrivent dans des horizons hétéroclites, conduisant à un manque de continuité dans les efforts de réalisation des politiques. Les actions de moyen terme identifiées dans le PSDH ne sont pas tout à fait en rapport avec les objectifs définis et ne peuvent de ce fait suivre un chemin bien balisé. Cette déficience a contribué au retour à l'approche de gestion budgétaire classique sans articulation suffisante avec la Planification économique. Néanmoins, le PSDH ne s'était point doté d'un plan de mobilisation de financement appropriée pour atteindre ces objectifs. Il ne s'est pas donné les moyens pour remettre le pays sur une trajectoire de forte croissance, pour la rendre compétitive, pour conforter la prospérité et non plus réduisant les inégalités sociales et améliorer la qualité de vie des citoyens. D'où son incapacité à générer des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

Le PSDH a tiré profit des contributions des entités administratives (groupes spécialisés cadrage macroéconomique, cadrage budgétaire et financement, programmes et projets d'investissements publics, Direction générale du budget (DGB), Direction générale du trésor et de la comptabilité publique, Direction générale de la coopération et l'Institut haïtien de la statistique et de l'information (IHSI)), autour de la définition des priorités de développement économique et social national. Mais, l'élaboration du Plan n'a pas été valide par l'ensemble des acteurs. De ce fait, le PSDH a besoin de s'appuyer sur un processus participatif incluant le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement. Cette démarche viendrait combler ce déficit très net dans la compréhension du rôle de la planification dans le développement en Haïti. Le tableau 16 en annexe, décrit l'analyse SWOT du PSDH (§p36).

3.2 Alignement des outils de planification, et de programmation avec les ODD.

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) actualisé ambitionne de couvrir la période 2022 – 2030. Si ce Plan repose sur des stratégies de développement et les grands chantiers définis en 2012, dans sa version actualisée il devra cependant prendre en compte tant des changements, problématiques émergentes et mutations qui se sont opérés dans l'environnement interne et externe du pays. Les programmes qui seront élaborés et exécutés dans le cadre du PTI 2019-2021 devront être alignés aux ODD. Les allocations budgétaires devront tenir compte des ODD sélectionnés par les Ministères. L'articulation entre les stratégies et les plans d'actions devraient être mieux étayée, afin d'induire des rapports plus coordonnés entre les différents paliers de l'Etat. Les partenaires clés devront aligner leurs programmations sur les nouvelles orientations établies par le PSDH/ODD. La révision du PSDH devra être l'occasion de recentrer la vision, les objectifs, les priorités et les plans opérationnels. Les observations, en plus des données financières et opérationnelles, permettront d'identifier les secteurs à ajuster.

La révision du PSDH est utile au sens où elle permettra de : S'adapter à un environnement en évolution depuis 2012 ; mesurer les défis et enjeux émergents ; enclencher un processus de recherche d'un nouveau consensus national, dans un pays en quête d'inclusion, de concertation sociale (pacte social, vision commune, coopération, Partenariat, lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation) et d'intégration Nationale à tous les points de vue (politique, économique, social, régional, Environnemental, etc.).

Appropriation nationale de la démarche PSDH/ODD. Le Programme 2030 stipule que les processus de mise en œuvre des ODD doit être participatif et inclusif. De ce fait, le PSDH/ODD devrait faire l'objet d'une plus large campagne de consultations publiques et d'appropriation des experts Haïtiens , à travers la sensibilisation de tous les responsables politiques par rapport aux enjeux. L'ampleur et l'ambition du Programme requiert de nouveaux partenariats avec la société civile, le parlement, les autorités régionales et locales. La mise en œuvre des ODD implique de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société (entreprises, collectivités, associations et université). Il demeure primordial de mettre l'emphasis sur l'action publique au regard du développement durable, à savoir, impliquer tous les secteurs du pays dans le processus de planification, de prise de décision, de suivi et d'évaluation des ODD. Le leadership et la crédibilité du gouvernement demeure crucial pour le succès du processus consultatif.

Le bénéfice pour Haïti. Le système de planification reste caractérisé par des difficultés de coordination et de mise en cohérence des actions de développement et la faible articulation du Plan entre les niveaux national et territorial. Dans ce cadre, une approche rénovée de la planification basée sur une radioscopie des réalités économiques et sociales du pays et une meilleure anticipation de leur évolution future est nécessaire. Le Programme ODD établit une base solide en vue de la mise en œuvre d'un vaste programme qui comporte 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 cibles et plus de 200 indicateurs. Pour réaliser de manière satisfaisante les ODD à l'horizon fixé, trois grands objectifs ont été définis, à savoir : (i) la conduite de la politique de développement, (ii) la mobilisation des ressources et (iii) le suivi-évaluation. UN projet de développement demeure fortement conditionné par un cadre normatif de planification.

Ainsi, la révision du PSDH devient une urgence et une exigence. Le programme des ODD est unique par sa transversalité, sa perspective de long terme, sa déclinaison en objectifs sectoriels,

en cibles et indicateurs. Le PSDH aligné aux ODD, il en résultera, une planification stratégique, cohérente et équilibrée sur la base d'objectifs clairement définis, de cibles priorisées et d'indicateurs mesurés. Du rapport se dégage l'idée forte de faire du Haut-Commissariat au Plan, la clé de voûte de la nouvelle architecture de la planification du développement d'Haïti. Il incombe à cette institution le rôle primordial d'arrêter une politique stratégique qui devrait réorienter les efforts nationaux vers le développement durable. L'Etat pourrait exercer une influence mieux planifiée et coordonnée sur les décisions en rapport au développement. C'est ce dilemme que l'étude –à travers cette démarche, a la mission d'élucider. Le tableau 17 PSDH/ODD se trouve en annexe (§p36).

DEUXIEME PARTIE

Présentation du cadre de Financement du Développement en Haïti

CHAPITRE III : STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Mobiliser des ressources pour financer le développement a toujours été une question centrale de l'économie. Dans une perspective historique, les efforts de transformation de l'économie Mexicaine en 1982, est évocatoire. Trente-trois ans après, la troisième conférence internationale des Nations Unies d'Addis-Abeba de 2015, a incité les Pays moins avancés (46, PMA) et les petites économies insulaires en développement (52, PIED), à définir un cadre intégré national pour le financement de leur développement (CINF). Le Forum de Paris sur la Paix de 2020, poursuivit la démarche, en appelant à mobiliser des ressources publiques nationales et internationales pour le financement des Objectifs de développement durable (ODD). En remontant les deux dernières décennies, on se rend bien compte que la question du financement de l'économie, s'était toujours située au cœur des préoccupations des gouvernements d'Haïti. Face à l'assèchement des sources de financement — l'inflation, le déficit budgétaire, la dette publique— c'est un véritable cercle vicieux qui se met en place, de telle sorte que le système financier se désagrège. Aujourd'hui, la question se pose à nouveau avec autant d'acuité.

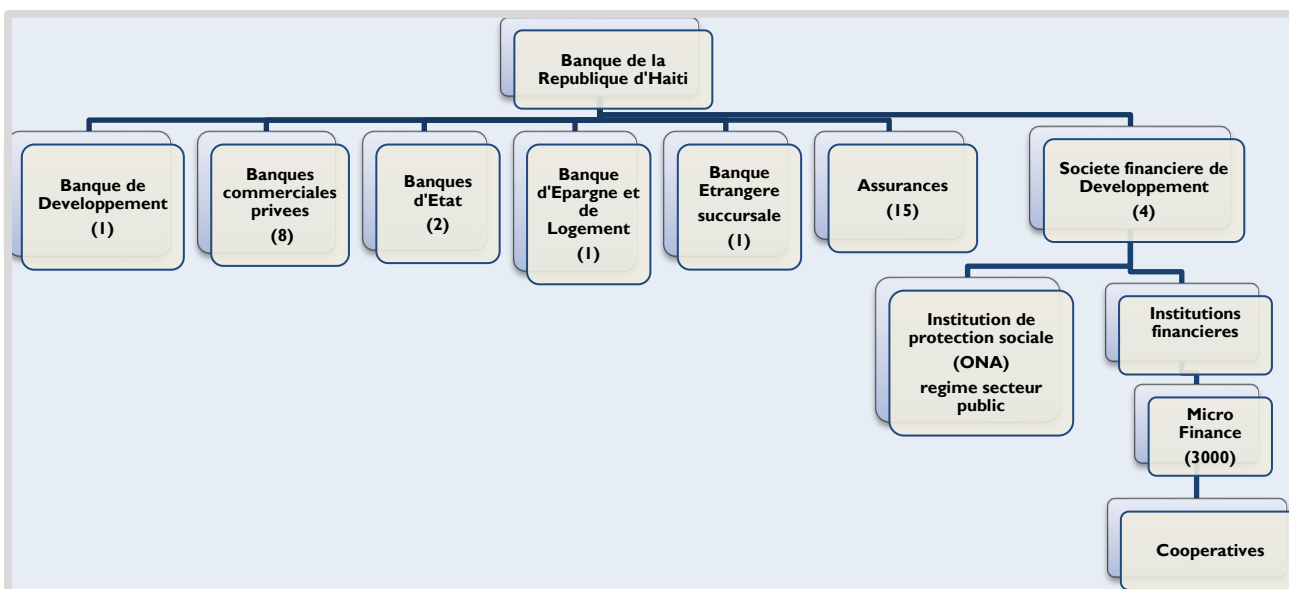
LES RESSOURCES INTERIEURES

Les principales sources de ressources intérieures sont l'épargne privée et les recettes publiques. Par le passé, des approches distinctes avaient été considérées pour mobiliser des ressources internes—libéralisation des échanges commerciaux, nationalisation, privatisation, politiques d'ajustement structurel, endettement interne et épargne intérieure— Ces politiques et modes de financement ont eu une faible incidence sur la croissance économique. Cette section a pour but d'analyser leur rôle et impact dans le processus de développement d'Haïti, à savoir : celui du secteur financier domestique, celui du financement public locale celui de l'épargne locale. Dans chaque cas de figure, nous avons examiné les facteurs qui entravent les flux de capitaux et, par la suite, proposé des mesures correctives assorties de recommandations.

Section 1 : Diagnostic du secteur financier haïtien

Le secteur financier d'Haïti⁹, a été fortement ébranlé durant les décennies passées, par des rachats de banques, des fermetures, des faillites et par de nombreuses restructurations. En 2020, ce secteur est encore constitué essentiellement de banques et d'un nombre limité d'institutions financières dont l'influence reste généralement marginale par rapport à celle du secteur bancaire (Brownbridge et Gayi, 1999 ; Aryeetey, 2004). Le tableau ci-après montre l'offre du système financier :

Figure 3 : Le Système Financier Haïtien



Source : Rapport Banque de la République d'Haïti

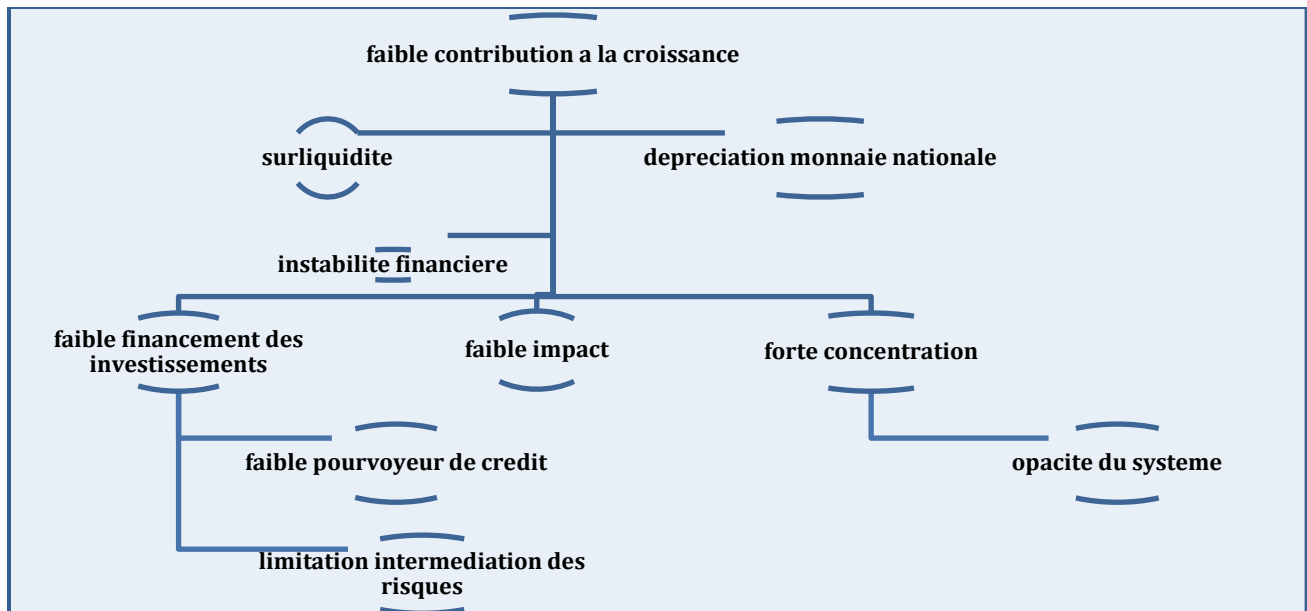
⁹ L'Évaluation de la stabilité du système financier (FSSA) de 2008

La refonte du cadre juridique (lois du 17 août 1979 et de 1985), la réglementation prudentielle et les instruments de contrôle monétaire ont contribué au redressement du secteur. Et, en termes de résultats, sa taille globale s'est accrue à 99,99 % au cours de la décennie 2010-2020. Au plan économique, sa valeur ajoutée (VA) de 2 041 millions de gourdes en 2010 est passée à 429 milliards de gourdes en 2020. A titre de comparaison, 95,78 % de ses actifs sont produits par le sous-secteur bancaire (banques et établissements financiers) contre 86 % en République Dominicaine. Le taux de pénétration de l'assurance en Haïti représente 0,49% du PIB contre 1,3% en République Dominicaine et 4,8% à la Jamaïque (4,8%). Sa pénétration demeure faible avec 17 comptes de prêts pour 1000 adultes contre 323 à Belize et de surcroît, un taux de bancarisation de 20% pour les banques et 40% pour le micro finance.

La première étape du diagnostic est d'identifier si la faiblesse de l'investissement privé susceptible de faire décoller la croissance est le résultat d'une faible demande de financement. Le secteur financier haïtien paraît suffisamment capitalisé et profitable pour contribuer au financement du développement, notamment à travers ses recettes fiscales (impôts sur les bénéfices). Ce qui augure de sa capacité à assurer l'intermédiation financière entre épargne et investissement. Le secteur financier formel est peu performant. Les institutions financières devraient pouvoir mobiliser avec efficacité des ressources et consacrer celles-ci aux options d'investissement les plus productives. La comparaison est encore plus parlante pour le crédit au secteur privé, qui est déterminant dans la performance du secteur financier en termes de services d'intermédiation. Le montant des crédits bancaires en Haïti est inférieur à 20% du PIB, alors que ces taux avoisinent en moyenne 50% pour les pays en développement, et plus de 150% pour les pays développés (Panizza, 2012).

A ce niveau très faible de financement du secteur privé par le secteur bancaire correspond des taux d'intérêt d'emprunt qui pourraient apparaître particulièrement élevés, supérieurs 20%. Et ainsi, les investisseurs haïtiens pâtissent de problèmes de financement relevant de la limitation de l'intermédiation financière. Or l'un des facteurs essentiels de l'attractivité d'Haïti, demeure les investissements. Sur les 9 banques que compte le pays, 3 détiennent 76% des crédits, et moins de 0,5% des emprunteurs concentrent plus de 50% des valeurs d'emprunts. Cette évolution montre des prêts destinés à des secteurs tournés vers l'importation ou à faible valeur ajoutée dont l'effet de levier direct sur la croissance, la balance commerciale et l'emploi reste limité (*Commission mixte sur la relance du crédit à la production, 2013*). Le tableau ci-dessus montre un système financier complètement verrouillé. Aussi, peine-t-il à apporter une réelle contribution au développement socio-économique du pays.

Figure 4 Analyse des Contraintes du système financier d'Haïti



Source : Auteur

Le rapport de la BRH (2010), vient étayer à travers l'indicateur de concentration Herfindhal-Hirschmann (IHH), le degré de concentration du système bancaire sur tous les segments de marché est de l'ordre 2 371,45 dans le cas des actifs totaux et a plus que doublé en 2020. En effet, si l'accroissement de la concentration bancaire peut leur apporter des bénéfices, notamment en matière de diversification (en particulier géographique), de réduction de coûts et de gains de productivité, elle s'accompagne également d'une moindre concurrence menant à des portefeuilles d'actifs plus risqués. La trop forte concentration du système bancaire peut donc conduire à une amplification de la prise de risque de la part des banques, provoquer d'autres défaillances et endommager durablement le système financier. Et, en l'absence de mécanismes de résolution et de sauvegarde appropriés, l'État pourrait donc être contraint d'intervenir et d'opérer un sauvetage direct en mobilisant des fonds publics (bail out) afin d'éviter les effets négatifs sur l'économie réelle. Donc, la surliquidité fait partie des nombreux dysfonctionnements du système bancaire alors qu'il existe une forte demande de services financiers en Haïti. Les ménages ont besoin de gérer les risques liés à l'instabilité de leurs sources de revenu et les entreprises ont besoin de financement pour se développer. Or, le système financier en Haïti n'a guère répondu à la demande de services d'intermédiation financière efficaces.

Le secteur financier formel de taille modeste se concentre sur le segment supérieur du marché, et le secteur financier informel plus important se concentre sur le segment inférieur du marché. Il y a peu d'interaction entre les deux secteurs et il existe un vide considérable à combler sur le marché des services financiers entre ces deux segments de marché. Il fait besoin de nouvelles banques de développement et d'un marché boursier, aptes à drainer une épargne longue vers le secteur productif, témoignent de la faiblesse notoire du système. Dans ce contexte, de nouvelles réformes financières devraient être engagées pour permettre au système financier national de remplir sa mission de financement de l'investissement. Le rapport soutient que de nouvelles politiques et de mesures de surveillance et de contrôle, pourraient rendre le secteur plus structuré, plus compétitif et plus performant. Ainsi, pourrait-il contribuer à catalyser de nouvelles

ressources financières vers des initiatives concrètes, notamment des crédits aux entreprises, diversifier l'économie et permettre une plus grande compétitivité. Le démantèlement des barrières à l'entrée dans le secteur bancaire pour accroître la concurrence et renforcer les services d'intermédiation financière est d'une importance capitale.

Le financement de l'économie ne se réduit pas à la modernisation du système financier mais concerne la nature des relations entre le secteur réel de l'économie et le secteur financier. Il a une mission d'allocation des ressources à l'économie et donc, le secteur privé devrait jouer un rôle proactif dans la démarche de mobilisation et de collecte de l'épargne pour le financement du développement.

Section 2. Présentation du cadre de financement intérieur public

1. Sources publiques de financement de l'économie haïtienne

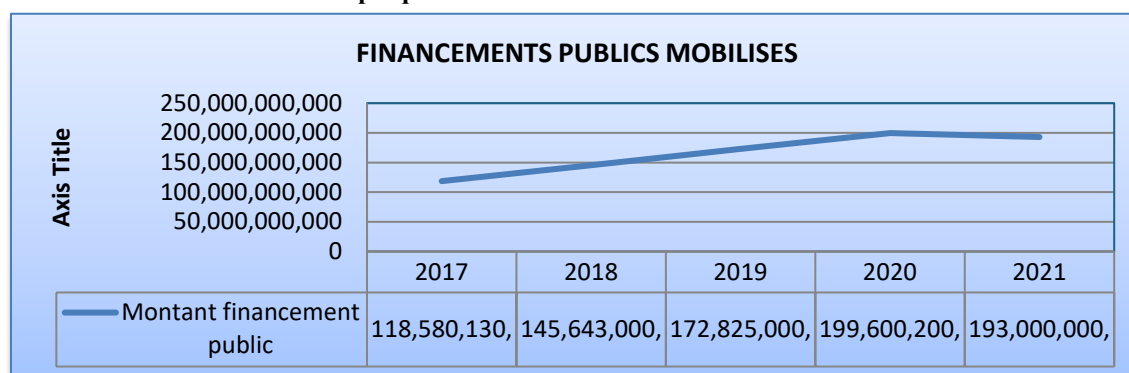
Comme pour tous les PMA et PIED, les sources de financement public vont du financement public direct et indirect, donc d'origine fiscale et tarifaire et non fiscale. Le budget de l'Etat alimenté par les recettes budgétaires en est la source majeure. Les flux de financements publics internes mobilisés en Haïti proviennent principalement du secteur public, notamment des recettes publiques des organismes de perception, (Direction générale des impôts (DGI), Administration générale des douanes (AGD), des administrations et entreprises publiques et des organismes publics d'Etat et des Collectivités territoriales décentralisées. Les financements mobilisés par chacune de ces sources constituent l'ensemble des flux financiers destinés à financer les programmes et projets gouvernementaux. D'autres flux financiers proviennent de la Banque Centrale de la République d'Haïti (BRH) qui constitue la source secondaire. Son financement s'opère dans sa forme directe à travers les avances au Trésor - ou escomptes de créances détenues par des institutions publiques et les émissions de titres publics et de façon indirecte, par le financement monétaire du déficit public. La BRH accompagne l'accroissement de la dette publique par une augmentation de l'offre de monnaie et règle la liquidité bancaire de façon à contrecarrer la hausse du taux d'intérêt suscitée par l'amplification des besoins de financement de l'administration. La Banque de la République d'Haïti (BRH) et d'autres banques commerciales fournissent les emprunts internes. Des flux financiers proviennent de l'épargne nationale et des exportations. La figure 6 présente la cartographie des sources de financement. (§P30 annexe).

2. Tendances du financement intérieur Public

Trois questions distinctes doivent être considérées pour que les ressources intérieures puissent prendre une place plus importante dans le développement économique d'un pays. La première se rapporte au volume des ressources existantes. Au cours de la décennie 2010-2020, bien qu'Haïti ait connu un ralentissement de son activité économique, avec une aggravation de la crise au cours des trois dernières années, les flux de financements ont accru d'année en année. Le montant total des financements mobilisés par le secteur public durant la période s'élevait à 1 358 milliards HTG. La moyenne annuelle de flux de financement mobilisé est à hauteur de 165, 929 milliards HTG. De 103 558 milliards HTG en 2010, ce financement est passé à 199, 600 en 2020 soit une augmentation de 48.12%. Néanmoins, il est à souligner que ces ressources varient

d'année en année avec une légère tendance à la hausse. Elles ont connu une baisse de 2012 à 2015 puis une hausse de 2017 à 2021. De 118 580 milliards HTG (2017), ce montant est passé à 145 643 milliards HTG (2018), soit une hausse de 18.58% pour atteindre 172 825 milliards HTG (2019) soit une hausse de 15.72%. Pour l'année 2021, le montant des financements totaux mobilisés par le secteur public (budget rectificatif) s'était élevé à 193,000 milliards HTG, soit une baisse de 6 000MG ou 3.31% par rapport à l'année antérieure. Le graphe ci-après montre l'évolution des financements totaux mobilisés pour les cinq dernières années.

Graphique7 : Financement totaux mobilisés 2017-2021

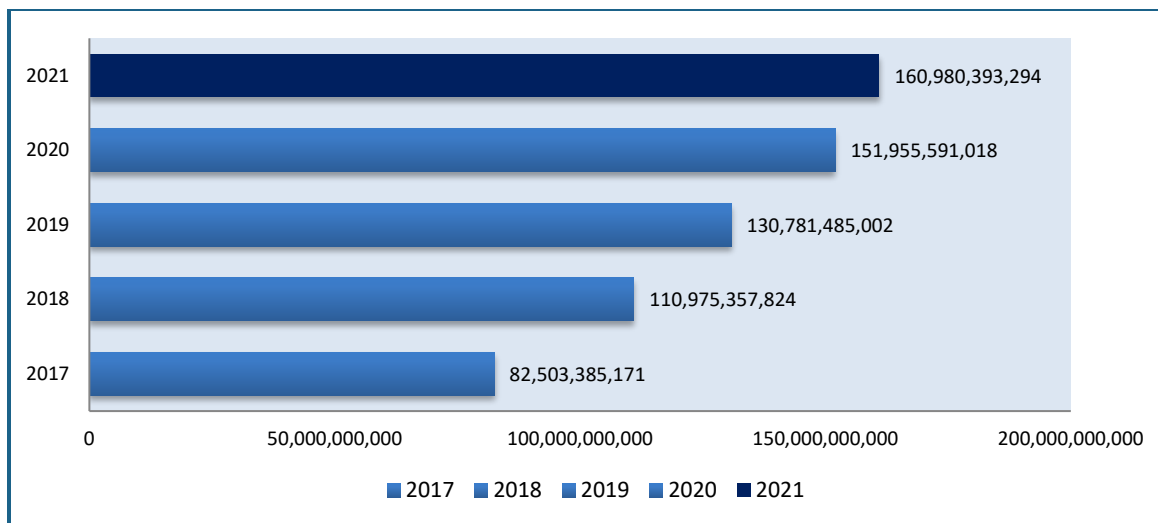


Source : Rapport MEF, Loi de Finances 2020-2021

Deuxièmement, ces ressources doivent être de sources sûres et détenues sous une forme qui en facilite une allocation utile du point de vue économique et social. De ces financements totaux mobilisés en 2020 et 2021, **une grande part provient directement des ressources internes**, dont les montants les plus élevés, équivalaient respectivement à 151, 955, milliards HTG et 160, 980, milliards HTG, soit une augmentation de 56.06 % par rapport à 2020 et de 48.75% par rapport à 2017. Du financement total, les ressources internes étaient supérieures aux ressources externes. Pour l'année 2020, les ressources internes étaient de 160, 980, milliards HTG ou 83.41% contre 32, 019, milliards HTG pour les ressources externes soit 16.59%. Pour 2021, les ressources avaient diminué et étaient composées comme suit : emprunts intérieurs (18.58%), bons du trésor (53.24%), tirages (15.89%) et dons (37.10%). Il y avait donc eu par rapport à l'année précédente, un manque de ressources provenant principalement des emprunts obligataires (bons du trésor 25 771 milliards HTG et des dons 37 969 milliards HTG).

Même si les ressources internes vont en s'accroissant, les ressources domestiques (recettes budgétaires) montrent une fluctuation d'année en année. La croissance des ressources internes durant ces deux dernières années est due principalement aux opérations d'emprunts effectués par l'Etat à des fins de refinancement. Le graphe ci-après montre la part des ressources internes dans les financements totaux mobilisés.

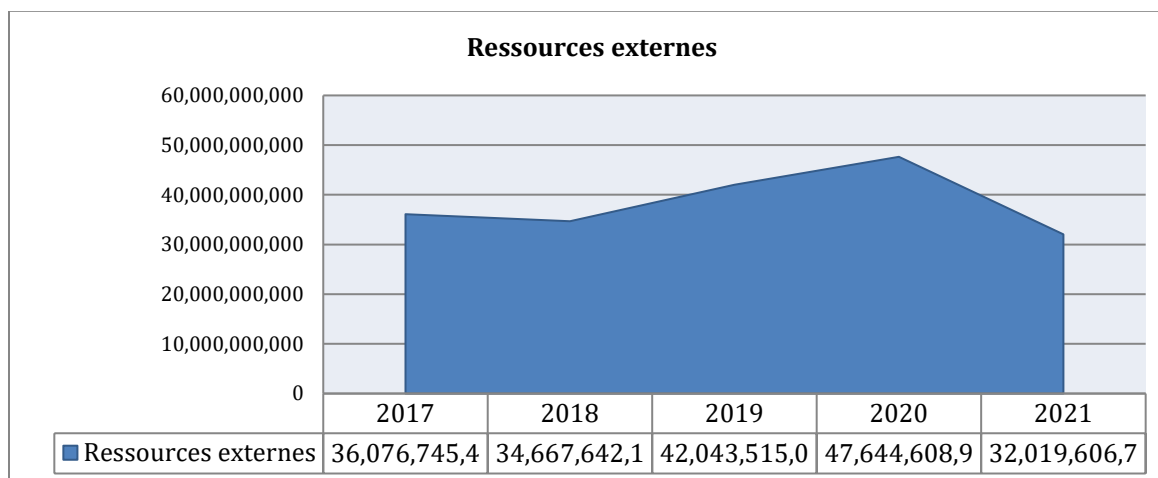
Graphe 8 : Répartition financements internes mobilisés 2017-2021



Source : Rapport MEF, Loi de Finances 2020-2021

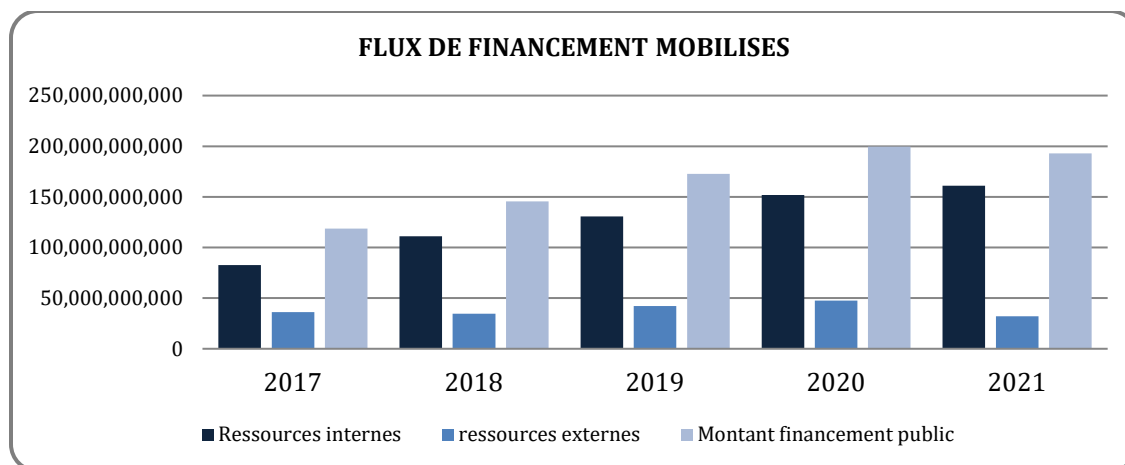
Mais paradoxalement, malgré la montée en flèche des financements internes, il y a une montée sans cesse croissant des emprunts intérieurs qui constitue pour l'état, une méthode durable pour générer des ressources afin de pallier les déficiences actuelles. Ces ressources comprennent également 92 144 846405 milliards gourdes de titres provenant notamment des émissions de titres publics (250000000000) des emprunts auprès des banques commerciales (16387200000) et de la BRH (37116 346 303) gourdes.

Graphique 9 : Répartition financements externes mobilisés 2017- 2021
(En milliards de gourdes et en pourcentage)



Source : Rapport MEF, Loi de Finances 2020-2021

Graphe 10 : Répartition des flux de financements mobilisés



Source : Budget de l'Etat et Loi de finances 2019- 2020

La composition du financement total montre que la principale source de ressources intérieures demeure les recettes publiques. La faible mobilisation des recettes publiques en Haïti pourrait être imputée au bas niveau des revenus, à des facteurs démographiques, au système financier haïtien et à l'absence de marchés financiers. Pour mieux comprendre l'évolution des ressources intérieures, nous entendons jeter un regard sur le budget.

2.1 L'Analyse de la situation budgétaire en Haïti

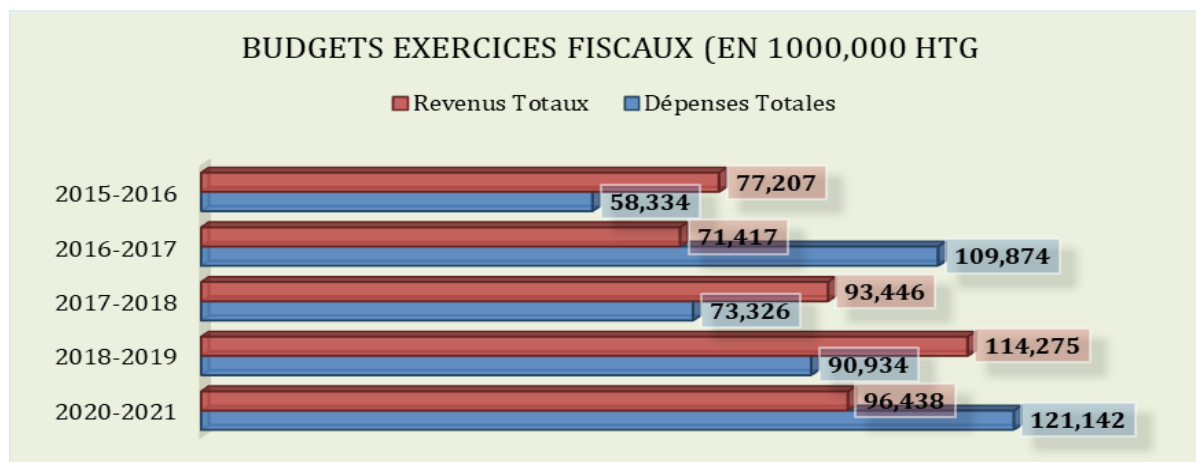
Le contexte des finances publiques en Haïti est caractérisé par une fragilité structurelle et conjoncturelle, d'où, les contraintes énormes qui entourent le processus d'élaboration du budget (longs retards, crise politique et économique). En 2015 et 2017, l'excédent budgétaire visait à freiner l'accroissement annuel de la dette publique qui date de 2010, contenir le déficit chronique qui prend des proportions inattendues. La politique budgétaire n'est pas caractérisée par un équilibre des dépenses et des recettes. Autrement dit, le poids des dépenses de l'Etat dans l'économie est considérable en termes financiers. L'analyse du budget de 2019-2020, montre qu'un tiers soit 66.33 milliards de gourdes, est capté par trois ministères (MPTC, MSPP et MENFP). Les autres postes les plus importants sont ceux de la subvention au secteur de l'énergie (le financement d'Électricité d'Haïti (EDH) (12.9%), et celui de la dette publique. Selon la Cour des comptes « Certains ministères et organismes avaient déjà consommé plus de 70% de leurs crédits budgétaires avant même l'élaboration du budget. Cette augmentation se base selon la Cour des comptes sur des prévisions d'augmentation des ressources insincères et largement irréalistes ». Le budget suscite de nombreuses questions en termes de transparence, de cohérence et de priorité.

Le cadre de programmation du budget reconnaît la nécessité de parvenir à l'équilibre budgétaire. Ces efforts se matérialisent par des modifications du système fiscal qui devraient être mises en place par la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'Administration Générale des Douanes

(AGD) pour augmenter les recettes internes. Le Gouvernement Central vise un contrôle plus strict des dépenses courantes et, plus particulièrement, la réduction des salaires. Les institutions partenaires (Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), en concertation avec le CAD, ont élaboré un cadre commun d'évaluation des performances et de préparation de rapports pour le suivi des performances en matière de GFP (programme « Dépenses publiques et responsabilité financière ») (PEFA). Le MEF, par l'intermédiaire de la DGB, a mis en place, dans le cadre de la Loi (LEELF, 2017) et projet de Loi de Finances 2018-2019, un programme de modernisation du cycle budgétaire orienté vers les résultats. Ce projet vise la transparence des finances publiques, l'efficacité dans la gestion du budget et la performance de l'action publique. L'un des grands défis en matière de dépense publique en Haïti est la disponibilité des ressources destinées à l'investissement. Les difficultés dans la gestion du cycle budgétaire, se manifestent par une concentration de l'exécution budgétaire à la fin de l'année civile (décembre) et à la clôture de l'année fiscale (septembre).

Dans la perspective d'une stratégie de financement de l'économie, le choix serait d'aller vers mieux d'Etat pour moderniser l'économie, la rendre plus féconde en création de richesse, générer des gains de productivité. Les autorités budgétaires à leur tour devraient veiller à ce que la dette publique reste soutenable à moyen terme, même si les taux d'intérêt augmentent. Pour cela, le retour à un cadre budgétaire crédible et cohérent à moyen terme est important.

Graphique 11 : Budgets de l'Etat



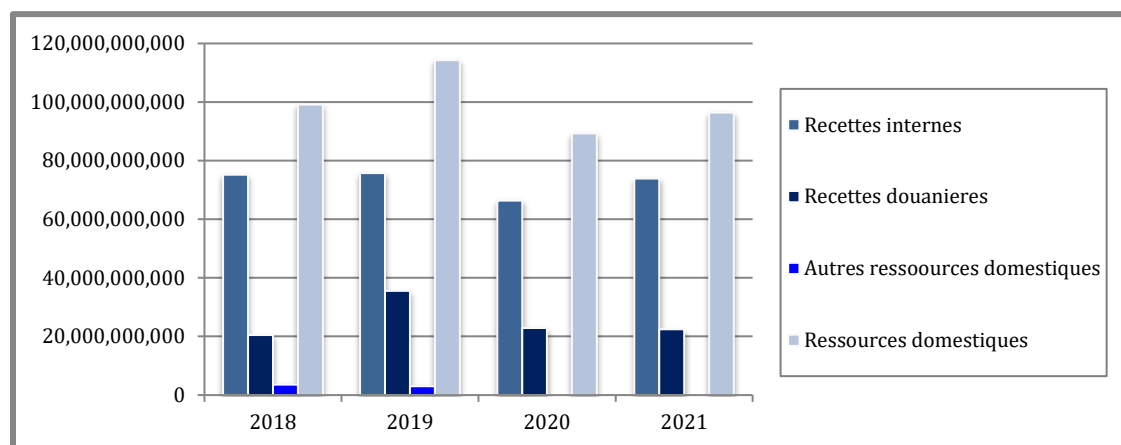
Source : Ministère de l'Economie et des finances (MEF)

2.1.1 Analyse des ressources budgétaires internes

Après l'embargo de 1990 et le séisme de 2010, le coefficient des recettes budgétaires n'était plus que de 3,3 % du produit, à cause du retard pris par l'activité économique et les conditions d'une impossibilité de bonne gestion des affaires publiques. Après la crise sanitaire, l'économie fonctionne au ralenti et pour la relancer, l'Etat haïtien a établi le budget de l'exercice fiscal (2020-2021), à hauteur de 254,7 milliards de gourdes, environ 56 milliards de gourdes de plus que les prévisions pour le dernier exercice, soit une augmentation de 28,2%. En dépit des contre-performances de l'économie haïtienne, les prévisions de recettes internes ou ressources domestiques de 132 milliards de gourdes vont créer une pression énorme sur ces deux institutions, la DGI et l'AGD. Ces ressources domestiques représentent 51.82% des totales ressources publiques internes. Cette prévision montre une hausse générale des ressources budgétaires en comparaison aux ressources internes de l'année antérieure qui étaient de 89,339 milliards de gourdes, soit 44.96% des ressources globales. L'Etat tablait sur quatre principales sources, à savoir : L'ensemble des flux de financement provenant de l'Administration fiscale et des douanes, soit les recettes fiscales et les taxes, les dons qui sont répartis en appui budgétaire global et en aide projets et les emprunts (92.1 milliards avec un pic de 37,1 milliards provenant directement de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

La source majeure de financement de l'économie haïtienne demeure les recettes budgétaires, environ 49% des ressources globales du budget. L'objectif de mobiliser des ressources intérieures pour financer le développement durable d'Haïti partir de ressources budgétaires semble atteignable. Compte tenu de la crise, le gouvernement ne parviendra pas, cependant, à réaliser cet objectif à partir des ressources internes uniquement. Haïti devrait accroître ses recettes publiques en fournissant un effort plus élevé de mobilisation des ressources publiques externes.

Graphique 12 : Tendances des ressources intérieures

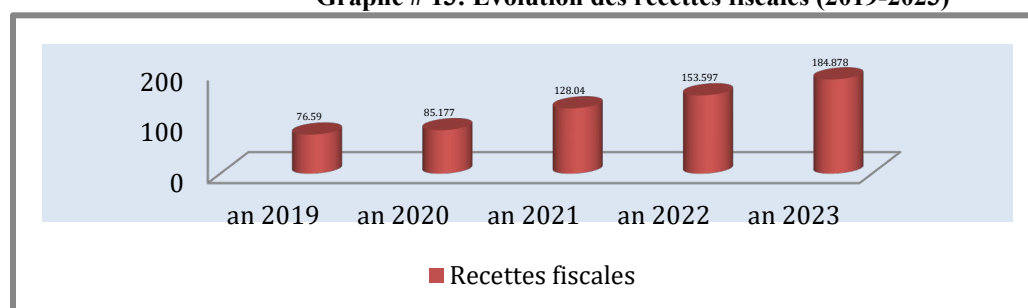


Source : Ministère de l'Economie et des finances (MEF)

2.1.2 Analyse des recettes publiques

Les recettes courantes de l'Etat haïtien se composent de l'ensemble des flux de financement provenant de l'Administration publique et sont regroupées en trois grandes catégories : (1) les recettes des impôts et taxes, soit les recettes fiscales et les taxes, (2) les recettes douanières et s'y ajoutent (3) des recettes non fiscales, issues par exemple de la vente de biens (Privatisations). Les exercices écoulés : 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 démontrent que les prévisions des recettes courantes se réalisent, respectivement à : 100%, 87%, 106%, 81,3% et 80.86%. (Source : Loi de finance/Décret budget 14-15, 15-16, 16-17 et 17-18). Bien que ces dernières connaissent des variations tout au long de la décennie, la tendance reste à la hausse. Pour l'année 2020-2021, les recettes fiscales projetées de 132 612 milliards de gourdes, représentent une hausse de 32.63. Les recettes cumulées sur l'exercice 2020-2021 étaient évaluées à 51,82 % des ressources totales de l'État. Les recettes internes, évaluées à 132,612 comprennent des recettes fiscales pour 119, 193 milliards de gourdes et de recettes domestiques pour 13,419 milliards de gourdes. En 2019-2020, les recettes internes étaient évaluées à hauteur de 89,339 milliards de gourdes dont 83, 653 pour les ressources fiscales et 5,685 milliards de gourdes pour les recettes domestiques. L'augmentation des recettes fiscales, en hausse de 29.81% entre 2019 et 2021, sera tirée des prévisions faites sur les impôts indirects (89,523) et les recettes domestiques qui ont accru respectivement de 45,92% et de 57.62% alors que les impôts directs ont été établis à la baisse.

Graphe # 13: Evolution des recettes fiscales (2019-2023)



Source : Ministère de l'Economie et des finances (MEF)

Pour l'année 2022, les recettes internes sont ainsi réparties : 73, 927, Milliards HTG (76.66%) de recettes internes constituées d'impôts directs et indirects et 22, 510, (23.34%) et de recettes douanières. Il est à noter que les deux années précédentes ont été marquées par une évolution croissante des recettes fiscales et ce, malgré la baisse des recettes douanières. Ceci révèle que les recettes internes sont structurellement dépendantes des impôts et taxes qui fluctuent énormément alors que les recettes non fiscales sont moins volatiles.

Les recettes publiques intérieures deviennent de plus en plus dépendantes des recettes fiscales, aussi les impôts deviennent la composante la plus stable et par conséquent la plus sûre. En exemple, en dépit de l'environnement interne particulièrement truffé de crises, entre 2017 et 2020, le taux de croissance des recettes des impôts et taxes est demeuré positif. Entre 2000 et 2010, les recettes fiscales ont pourtant diminué de 2,25 points de PIB. Les perspectives pour l'exercice fiscal 2020-2021 ne sont guère reluisantes. Les recettes des impôts sont plus faibles (29,670 milliards de gourdes) que celles de l'année précédente (34,529 milliards de gourdes). Mais, l'existence de ce « manque à gagner » est attribuable à deux éléments importants. D'une part, l'économie haïtienne a connu sa pire performance depuis 30 ans avec un taux de croissance encore négatif autour de - 4%, la fermeture d'une trentaine d'entreprises environ, la chute de près de la moitié (48%) des investissements directs étrangers, un net ralentissement des activités économiques. Le produit intérieur brut nominal a chuté au rythme annuel de 1,25 % par an en moyenne contre seulement 7 % pour les recettes fiscales. D'autre part, l'ampleur de l'évasion fiscale constitue un obstacle à mobiliser les recettes fiscales. La sous-déclaration des revenus avait atteint 10 % en 2004-2005, ce qui représente un manque à gagner de 26 % pour les recettes fiscales, en raison de la progressivité de l'impôt sur le revenu.

a. Analyse des recettes fiscales de la DGI

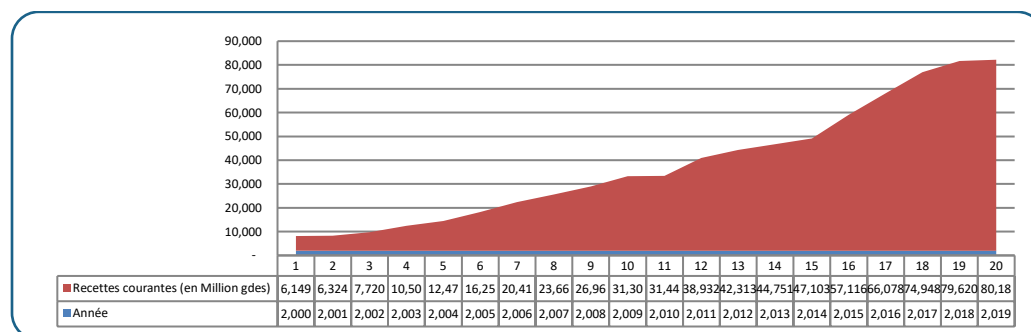
Face à la situation économique, le programme économique et financier adopté pour les deux décennies, visait à élever les revenus courants, en se basant sur une série de mesures fiscales et administratives. L'une des est la mise à jour du taux de change de référence, utilisé pour les évaluations douanières, ainsi qu'une augmentation de l'impôt sur les produits pétroliers et l'encaissement d'une taxe de 3% au titre de droits administratifs sur l'avaleur des importations. Les premières démarches ont été entreprises simultanément en vue de renforcer l'administration budgétaire et de diminuer l'évasion fiscale et douanière, ainsi que de récupérer les retards accumulés au cours des dernières années. A cette fin a été approuvée, la création d'un bureau de suivi des 200 principaux contribuables (UGC), la mise à jour des registres des entreprises et l'automatisation des douanes. Ces mesures devraient porter leurs fruits. Les principales mesures fiscales se sont inscrites dans une loi promulguée, qui libérait également le commerce extérieur. Les recettes fiscales perçues en moyenne par an étaient de 58 251 741 Milliards de gourdes.

Dans la structure de répartition par champ d'impôts, les recettes fiscales pour 2020-2021 représentent 89.88%% des ressources totales contre 93.63 % pour l'année 2019-2020. Néanmoins, au terme de l'exercice 2020, la Direction Générale des Impôts a mobilisé le montant de 40,267.4 millions de gourdes, soit 94.12% de sa cible annuelle. L'écart est dû à la grande morosité économique qui découle des effets pervers de la crise politique nationale et de la crise

sanitaire COVID-19. Le montant des recettes fiscales en pourcentage du PIB étaient de 21,1 % en 2020 (MEF, 2020), soit un chiffre inférieur à la moyenne pour les pays du LAC. Il est important de souligner la hausse de la pression fiscale d'un point du PIB entre 2010 et 2023. Le niveau de la pression fiscale en Haïti est encore considéré comme insuffisant si l'on tient compte de la demande croissante de ressources tant pour la stratégie de développement que pour répondre à la demande sociale de réduction de la pauvreté. On peut illustrer pour dire, que le taux de pression fiscale qui était de 6.4 en 2019 connaît une augmentation pour arriver à 9.1 en 2023. En fait, cette augmentation du taux de pression fiscale ne traduit pas une augmentation des rentrées fiscales, mais relève de préférence d'un rétrécissement du Produit intérieur brut (PIB), puisque les recettes projetées connaissent une baisse par rapport à celles du budget 2018-2019. **L'analyse de la composition des recettes fiscales révèle que la contribution des recettes mérite d'être significativement accrue.** Cet accroissement pourrait ne pas exiger une augmentation du taux d'imposition bien qu'en considérant l'ensemble des revenus de l'Etat, la pression fiscale de 10% en Haïti serait bien trop faible. Mais cette augmentation pourrait résulter d'une meilleure efficacité dans la technique et les instruments de collecte, ou d'un élargissement de l'assiette qui est considérablement réduite du fait de la prédominance du secteur informel. Le graphe ci-après montre l'évolution des recettes fiscales.

Le ratio recettes fiscales/PIB est en moyenne de 13 % dans les pays à faible revenu contre 35,4 % dans les pays de l'OCDE. Aussi, les difficultés rencontrées par Haïti, un pays à faible revenu pour accroître ses ressources intérieures sont multidimensionnelles. Pour y faire face, le pays est dans l'obligation, pour financer son développement, de recourir à des flux de capitaux extérieurs, étant donné que l'impôt représente la quasi-totalité des recettes publiques. Une augmentation des recettes fiscales peut aider de façon significative à mobiliser davantage de ressources intérieures, à condition de ne pas décourager, dans le même temps, l'initiative économique privée.

Graphique # 14 : Evolution des recettes fiscales sur la décennie



Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

b. Analyse des recettes de l'Administration Générale des Douanes (AGD)

Les recettes en provenance de l'Administration Générale des Douanes (AGD), montrent une nette tendance à la baisse du fait de la croissance des importations et de la chute des recettes douanières qui sont de 48 milliards de gourdes par an. Toutefois, le net ralentissement des activités de l'import-export, a provoqué une diminution drastique des recettes douanières autour

de 24 milliards de gourdes dans le cadre du budget 2019-2020. Selon les rapports du SYDONIA, les recettes ont atteint 5,9 milliards de gourdes dont 4,4 milliards de gourdes de recettes nettes et 1,5 milliard de gourdes de droits concédés. Aussi, faut-il signaler, que les recettes nettes de l'AGD hors pétrole sont chiffrées à 4,3 milliards de gourdes. Ce qui suggère qu'une libéralisation accrue du commerce a entraîné une forte baisse des recettes publiques. Pour pallier le risque d'une baisse de ressources fiscales, les gouvernements du pays doivent mobiliser d'autres sources de recettes, notamment celles de l'extérieur.

c. Analyse de la situation fiscale et tendance des Impôts

Les impôts font partie intégrante des recettes fiscales. Sur les cinq dernières années (2015-2016 comme année de base), la prévision concernant les impôts sur le revenu a subi une augmentation de 75 %. Cette progression reflète la mobilisation efficiente des retenues à la source ainsi que les versements des entreprises soumises à la retenue sur les bénéfices non commerciaux (BNC). Les champs d'impôt qui ont contribué le plus à cette augmentation sont l'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires. Au titre de l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale a pu collecter plus de 21647.27 milliards de gourdes pour l'exercice 2019-2020 contre 21217.52 milliards de gourdes perçues pour l'exercice 2018-2019. L'impôt sur les sociétés (IS) n'a pas contribué favorablement à la mobilisation des recettes compte tenu de la baisse de 14% enregistrée en 2020. Ceci est dû aux mauvaises performances des secteurs productifs (secteurs secondaire et tertiaire). Dans le budget rectificatif de l'exercice fiscal 2020-2021, la prévision des recettes liées à l'impôt sur le revenu est estimée à 29 milliards de Gourdes, dont 35,71 % représentent les impôts sur les sociétés et 64,29 % pour les impôts sur les personnes physiques.

Tableau 2 : Prévisions et réalisations des impôts sur le revenu

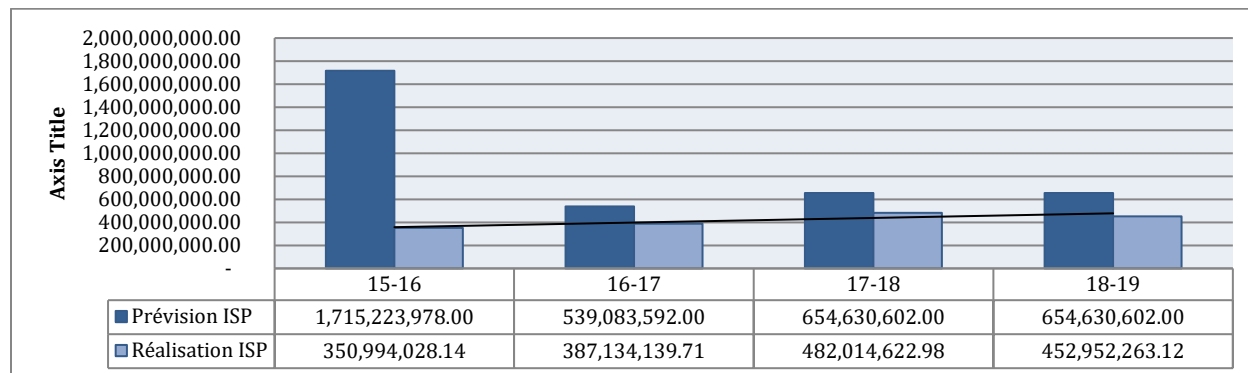
IMPOTS SUR LE REVENU				
Année	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Prévision ISR	16 096 184 852,00	19 987 598 956,00	22 244 801 480,00	22 244 801 480,00
Réalisation ISR	15 851 294 439,86	21 240 155 135,57	21 401 128 258,41	20 908 201 766,66

Source : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Impôts sur la propriété

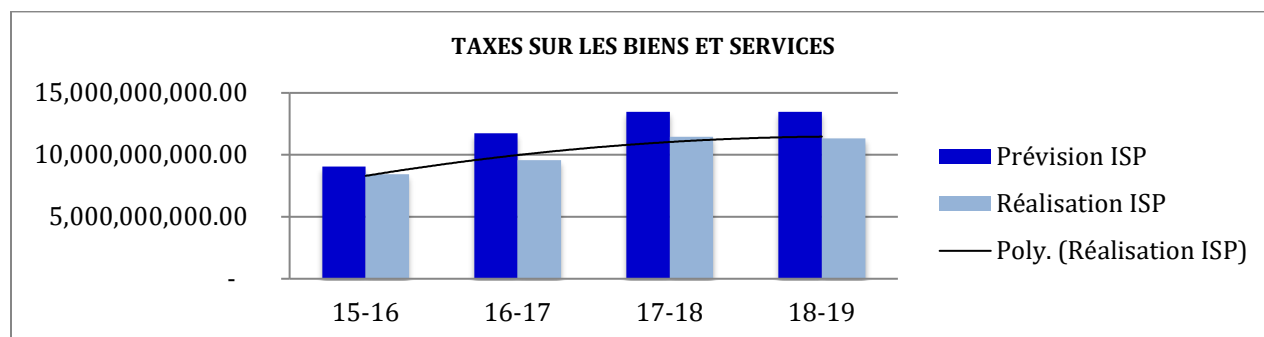
Ce champ d'impôt inclut les impôts sur la propriété immobilière, les droits de successions et de donations, les droits sur les transactions mobilières et immobilières, les impôts sur la propriété et les droits d'hypothèque. Pour l'exercice 2020-2021, les recettes sont estimées à 714 678 millions de Gourdes. Les impôts collectés dans ce champ n'ont jamais atteint les prévisions sur les cinq dernières années.

Graphique # 15 :Prévisions et réalisations des impôts sur la propriété



Source : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Graphique 16 : Tendance des prévisions et réalisations des taxes sur les biens et services



Source : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA)

La Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) inclut les droits d'accises, les taxes sur services déterminés, les taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers et les diverses taxes sur biens et services. Elle est, en Haïti, le deuxième champ le plus important après les impôts sur le revenu (ISR). De 7% en 2010, il est passé à 10% en 2020. Pour l'exercice 2020-2021, elle représente respectivement 42% des recettes fiscales et 22,2 % des recettes budgétaires. Les recettes enregistrées sont de l'ordre 10662.89 milliards de gourdes pour l'exercice 2018-2019, tandis que pour l'exercice 2019-2020 l'administration a pu collecter seulement 9,360.83 milliards de gourdes représente environ 24% et, enfin les droits d'accises comptent pour seulement 1.65%. Les taxes indirectes sur biens et services intérieurs, pour leur part, ont progressé de 39,81%, en 2018-2019, atteignant 18 831 milliards de Gourdes. Cependant, en glissement annuel, on observe une baisse au niveau de la performance de la TCA, due au ralentissement de la baisse de la consommation intérieure due aux turbulences socio-politiques. La structure de répartition de la collecte par zone géographique révèle une très forte concentration des recettes au niveau de Port-au-Prince qui représente plus de 95.3% de la tarte, tandis que les provinces se partagent les 4.7% restant.

2.1.3 Analyse de l'épargne nationale

L'épargne nationale est un élément important pour le développement d'un pays. Indépendamment du taux et du pays, une stabilité durable de l'épargne est essentielle car, c'est la composition du portefeuille d'épargne des ménages qui détermine les fonds disponibles pour des investissements rationnels et prévisibles. Les ressources du secteur public ont, par rapport à l'épargne privée, un rôle distinct et complémentaire. Même si l'on peut faire une distinction entre les recettes publiques, qui couvrent les dépenses renouvelables, et l'épargne publique, qui finance les investissements à long terme, les besoins auxquels elles pourvoient dans les deux cas sont immenses. Les instruments à la disposition des ménages en Haïti se rangent en ces trois catégories : épargne non financière, épargne financière informelle et épargne financière formelle. L'épargne des entreprises reste encore mal connue dans les PMA, notamment en Haïti. Les données nécessaires pour désagréger l'épargne privée en épargne des ménages et épargne des entreprises n'existent pas.

Evolution de l'épargne nationale

Haïti a le plus bas taux d'épargne dans la région du LAC. En 2020, l'épargne intérieure brute dans la région représentait 20 % du PIB, contre 18 % en 2000. (Banque mondiale, 2007a) et celle de la République Dominicaine est à 28% en 2020 contre 19%. Au cours de la décennie, le taux d'épargne brute en pourcentage du PIB a évolué globalement de la manière suivante : entre 2000 et 2020, il a connu une plus grande instabilité jusqu'en 2002 à 7% et a augmenté régulièrement, passant de 12% en 2013 pour atteindre un niveau record de 24 % en 2010. Puis l'épargne s'est effondrée, avec un taux de 12 % en 2014. Depuis, et malgré un léger redressement, le taux s'est redressé à 14% du RNB en 2021.

(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNS.ICTR.ZS?locations=HT> Banque mondiale, OCDE).

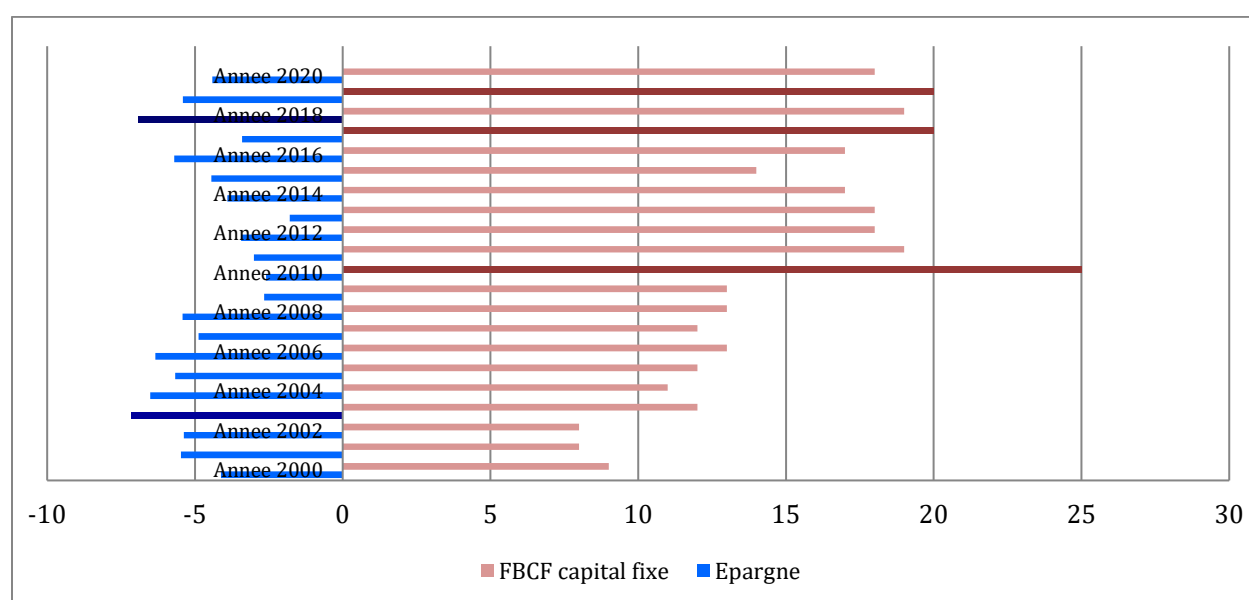
La raison majeure de ce résultat est l'instabilité des sources de revenu. Il existe une relation positive entre le taux d'épargne et le revenu par habitant (Hussein et Thirlwall, 1999) : le taux d'épargne en Haïti a chuté car le taux de croissance du revenu par habitant a régressé tout au long de la période. Ce taux d'épargne moyennement faible ne peut donc pas financer le déficit budgétaire via l'épargne privée. Ceci, in fine, écarte Haïti d'une situation de solvabilité de ses finances publiques. Haïti ne peut épargner suffisamment ni créer assez de capital pour dépasser la croissance de la population et la dépréciation du capital. Ainsi, son taux d'épargne intérieure est loin de suffire pour entraîner durablement l'investissement intérieur.

Les ménages détiennent des portefeuilles très diversifiés d'actifs non financiers. Bien que nous ne disposions que de peu d'informations sur l'épargne non financière, des études montrent que les avoirs des ménages dans les zones rurales sont constitués à 80 % environ d'actifs non financiers (Aryeetey et Udry, 2000). Les banques sont le principal type d'établissements financiers du secteur formel engagés dans la mobilisation de l'épargne financière formelle. Le manque de données reflète les difficultés d'accès aux instruments d'épargne formels et, ainsi que l'inadéquation entre les instruments d'épargne formels et les besoins d'épargne des ménages pauvres. Le secteur financier informel offre un large éventail d'instruments d'épargne, (Wright,

1999). Mais, en général, les ressources mobilisées grâce à l'épargne du secteur informel ne procurent pas de rendement.

Le ratio de l'épargne brute rapporté à la formation brute de capital fixe donne une idée de la médiocre relation qui existe entre épargne et investissements dans l'économie haïtienne. Plus ce ratio est faible, plus le pays est dépendant au plan financier. Dans le cas contraire, pour combler l'important écart entre épargne et investissement, le pays fait appel à d'autres sources de financement, en particulier à l'aide publique au développement. La figure 1 ci-dessous compare pour Haïti, le ratio formation brute de capital fixe/PIB (première barre) et le ratio épargne brute/PIB (deuxième barre). On constate qu'Haïti a des taux d'épargne négatifs sur la période 2000-2020.

Graphique # 17: Formation brute de capital fixe versus epargne domestique brute en Haiti en % du PIB, (2000-2020)



Source : Indicateurs de développement de la Banque Mondiale)

L'épargne joue un rôle mineur dans le financement du développement en Haïti, en raison de l'incapacité à mobiliser efficacement et durablement les ressources intérieures. En améliorant la mobilisation de l'épargne des ménages en Haïti, on pourrait dégager un volume important de ressources en faveur du développement. Une stabilité durable de l'épargne est indispensable pour des investissements rationnels et prévisibles.

2.1.4 Analyse des Dépenses Publiques

Le niveau et l'efficacité des dépenses publiques sont des questions d'une importance primordiale pour que les ressources intérieures puissent devenir un moteur du développement. Dans ce cadre, le rapport cherche à analyser les dépenses courantes et de fonctionnement, encourus par l'Etat qui sont assurées par les recettes publiques domestiques (impôts, taxes, et cotisations sociales) et par le déficit public et également les dépenses d'investissement et les dépenses fiscales. Il faut

dire de prime abord que les dépenses sont indispensables pour mettre en valeur le capital humain et pour financer les services sociaux essentiels.

Les dépenses publiques ont augmenté régulièrement en proportion du PIB entre les années 90(embargo) et le milieu des années 2010 (séisme), mais cette tendance ne s'est pas atténuée depuis avec la crise sanitaire COVID-19. Cependant, il est probable que les pressions sur les dépenses publiques vont s'intensifier, notamment sous l'effet des élections, le chômage, la pauvreté et l'insécurité. Durant les deux décennies (2000-2020), les dépenses publiques ont augmenté régulièrement en proportion du PIB mais leur évolution laisse voir une tendance cyclique marquée. En 2000, les dépenses publiques dans le PIB étaient environ de 28,6 %. Les années 2005 et 2014 accusaient les taux les plus élevés, soient respectivement 32% et 34%. Entre 2006 et 2013, les dépenses publiques en pourcentage du PIB ont encore augmenté de 5,8 points compte tenu du fait que les dépenses courantes ont augmenté sur la même période. Elles devraient atteindre 18,48 % du PIB en 2016. Toutefois, on note une augmentation des dépenses totales de 1,2 point de pourcentage du PIB entre 2017 et 2018, grâce à une hausse significative des investissements publics (+64,7% en termes réels). Entre les deux exercices, 2019-2020 et 2020-2021, l'augmentation des dépenses publiques totales en valeur absolue est de 30,314 milliards de gourdes soit 14.33% d'une année à l'autre. Pour 2020, l'évaluation de la dépense après la crise sanitaire COVID-19, fait état d'un rebond, qui a atteint 20,89% du PIB et 20,27% en 2022.

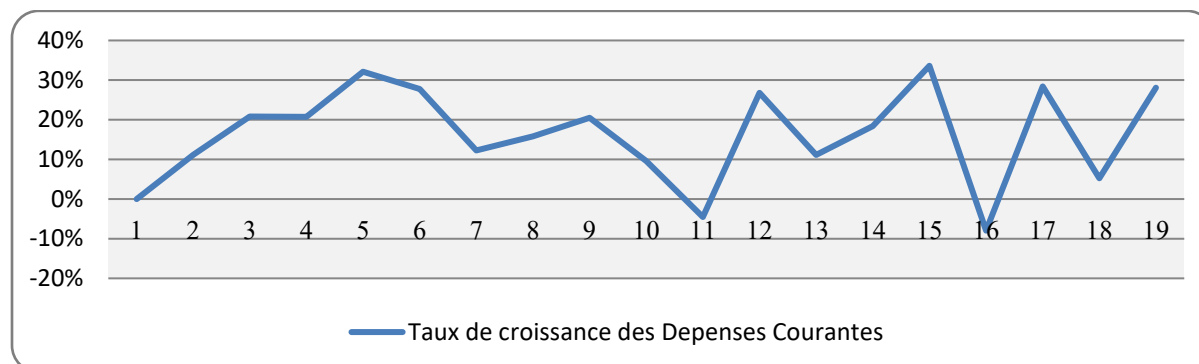
On a pu noter un poids excessif de l'État dans l'économie. Les dépenses ont baissé de 10,8% à 16,6% entre 2006 et 2013. Ces chiffres se trouvent en dessous de la moyenne de l'Amérique latine durant toute la période analysée, la région présentant une taille moyenne de l'État de 20,8% du PIB en 2018. Haïti, avec 21,66% du PIB en 2019, est l'État le plus petit en termes de dépenses publiques rapportées au produit intérieur brut dans la région, après Cuba (38,8%). De tout ce qui précède, on peut en déduire que l'un des grands défis de la décennie à venir consistera donc à maîtriser les dépenses publiques.

a. Dépenses courantes et de fonctionnement

Les dépenses courantes du gouvernement central sont dues essentiellement due à des arriérés nets d'intérêt sur la dette. Les intérêts payés sur la dette publique et les subventions comptent respectivement pour 6 % et 6,4 % des dépenses courantes de l'exercice 1999-2000. La masse salariale a aussi un poids énorme dans les dépenses courantes s'est élevé à 54 %, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'exercice 1998-1999. rémunérations et d'une modification du nombre de postes. Les dépenses de salaires représentent respectivement 60.78% (2020-2021) et 51.10 % 2020-2021, des dépenses courantes. Elles ont accru de 28.60 % d'une année à l'autre. De leur côté, les subventions qui se sont élevées à 401,5 MG pour l'exercice ont accusé une croissance de 9 %. De 121,145 milliards de gourdes pour l'année 2019-2020, ces dépenses sont passées à 136,403 (2020-2021), montrant une hausse de 11.18%. Les dépenses liées au fonctionnement, à leur tour, ont enregistré une hausse d'environ 8% par rapport à l'année précédente. Les budgets ont toujours été alourdis par les dépenses salariales compte tenu de la hausse des dépenses de biens et services et les subventions constituent une situation préoccupante, soit 25% des dépenses courantes (2020-2021). Les dépenses en subventions affichent une baisse de 30,7% soit 26 273 gourdes en 2020-2021, en raison de l'élimination des

subventions aux dépenses de produits pétroliers (retour à l'application de la Loi 1995 sur les accises variables).

Graphique 18 : Taux de croissance des dépenses courantes

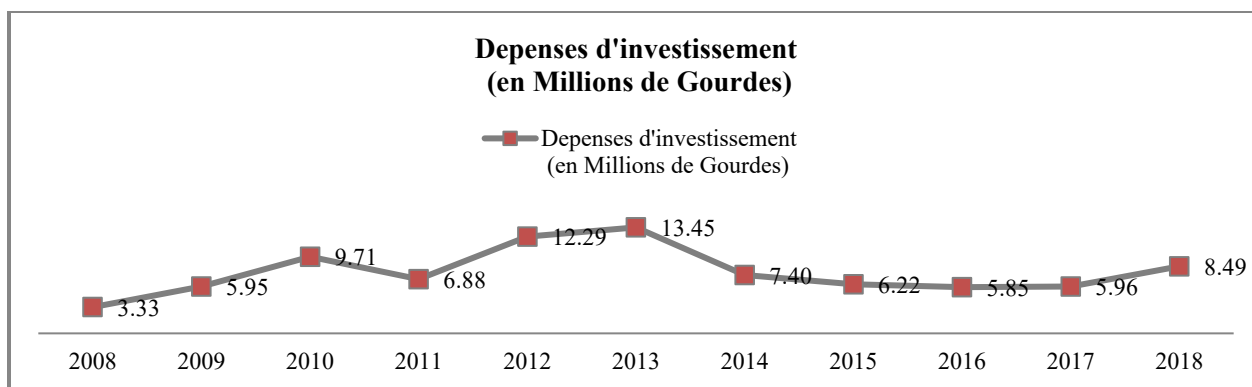


Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

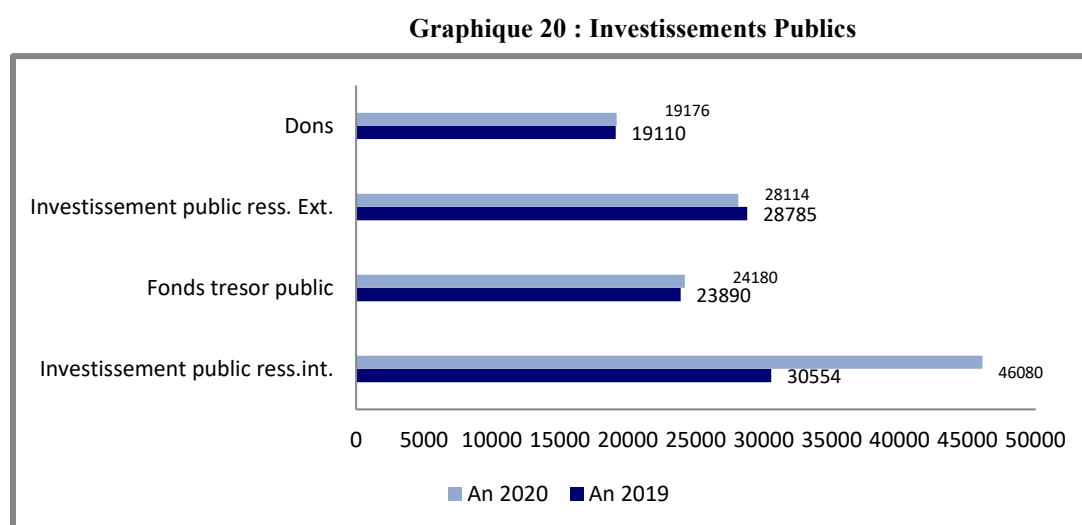
a. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement effectuées par l'État haïtien ne suivent pas une tendance définie.. Depuis 1996, la part des dépenses d'investissement dans le PIB a augmenté de façon continue jusqu'à atteindre 2 % en 1999-2000. Ces débours ont été prioritairement consacrés au financement des travaux publics incluant la construction de routes, d'écoles et l'amélioration des services de transport. Les dépenses d'investissement. Sur la période, la gestion budgétaire a fortement appuyé la croissance à travers la hausse des dépenses d'investissements publics passant de 6% du PIB en 2012 à 8% PIB en 2013. Elles s'étaient élevées en 2012 et en 2013, à respectivement, 12 288 et 13 449 en Milliards de Gourdes. En 2013, les investissements ont connu une hausse en volume de 6%, tirée notamment par des dépenses d'investissement public en valeur en hausse de 44% pour des projets intensifs en main d'œuvre pour la réparation et l'entretien de l'infrastructure. En 2020, elles s'élèvent à 59300milliards de gourdes dont 17 milliards (28.9 %) au titre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ces dépenses sont financées sur les ressources propres de l'Etat, à 40% soit 23850 milliards de gourdes contre 28 785 milliards de gourdes, soit 48,54% des dons obtenus de la coopération extérieure. Les crédits d'investissements sont estimés à 74,2 milliards de gourdes (29%) contre 180.5 milliards de gourdes (71%) pour le fonctionnement de la machine administrative de l'État.

Le graphique # 19 ci-après montre les dépenses d'Investissement.



Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)



c. Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales consistent en un ensemble de mesures visant à réduire ou à différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, dont celles de revenus non assujettis à l'impôt, de déductions dans le calcul du revenu, de crédits d'impôt, de reports d'impôt ou d'exemptions de taxe. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 gourdes en sont exemptes. L'élimination de la dépense fiscale sur les taxes indirectes permettrait de générer en moyenne 0,8% de PIB en recettes additionnelles. La dépense fiscale mérite d'être rationalisée dans la mesure où l'on utilise en Haïti aucun indicateur qui permet de les apprécier. La structure fiscale d'Haïti repose principalement sur les impôts sur la consommation. L'Etat devra renforcer en conséquence le dispositif de recouvrement de recettes pour financer les dépenses prioritaires, et poursuivre une politique de dépense conforme à ses priorités stratégiques, soutenir le développement économique, encourager l'épargne et stimuler la recherche et le développement. Une réduction des dépenses est peu souhaitable, compte tenu des énormes besoins du pays. Cette hausse des recettes impérativement s'accompagner d'une meilleure utilisation des fonds publics.

Dans un contexte de si fortes contraintes, au niveau des ressources publiques, le processus de sélection des dépenses doit être renforcé pour en accroître la qualité et l'impact du budget. Etant donné qu'Haïti rencontre des difficultés pour accroître ses recettes fiscales pour financer des dépenses plus élevées, il est aujourd'hui indispensable de freiner la croissance des dépenses publiques tout en améliorant leur efficacité économique. Cela impliquera des choix difficiles quant à l'affectation des ressources, d'autant que les programmes de dépenses publiques ont aussi un rôle important à jouer sur les plans de la croissance économique et de l'équité.

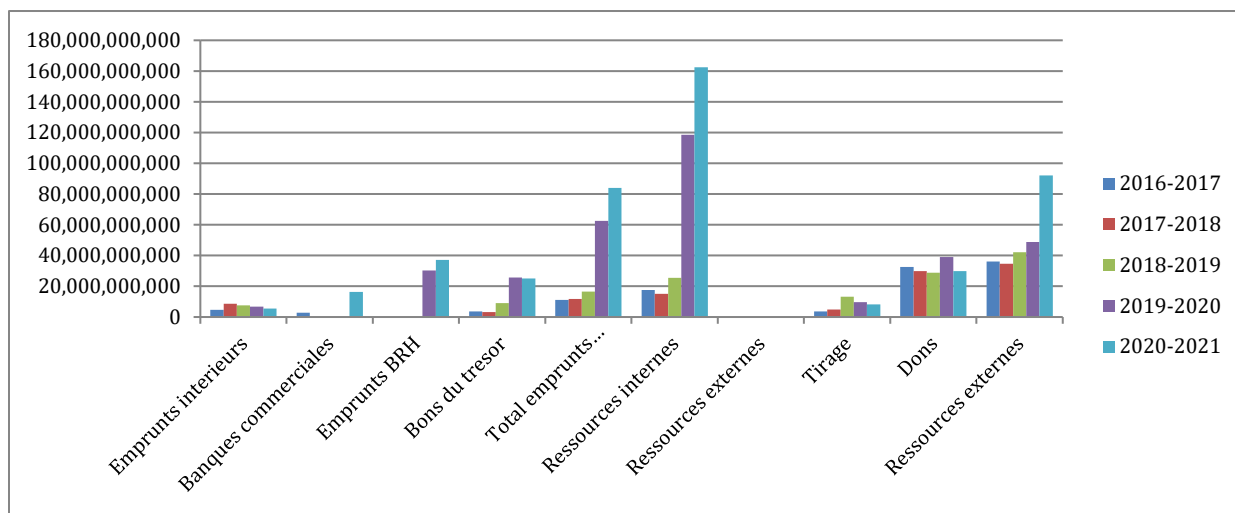
2.1.5 Analyse des emprunts publics internes

Dans le souci de répondre aux obligations de croissance économique et d'équilibrer les finances publiques, l'Etat a recours aux emprunts intérieurs. Ils servent particulièrement à financer les projets d'investissement majeurs. Les sources englobent à la fois, le secteur bancaire et les sources privées tels les titres émis publiquement ou placés de manière privée et les emprunts d'autres institutions financières privées. Le recours à l'endettement intérieur s'est inscrit dans une tendance haussière. L'insuffisance des recettes publiques pour répondre au financement des dépenses (fonctionnements et investissements) au cours des sept (7) dernières années a conduit à une augmentation du stock de la dette publique. Les sources bancaires englobent à la fois les avances statutaires octroyées par la banque centrale. Les emprunts publics intérieurs sont donc majoritairement levés par l'émission de titres publics (notamment les bons du Trésor assimilables et les obligations du Trésor), les dépôts du gouvernement. Le financement intérieur du Trésor s'opère selon les règles du marché et en perturbe le fonctionnement par des effets d'éviction, compte tenu des surliquidités existantes

En moyenne annuelle, les emprunts internes s'élèvent à 33 milliards de gourdes. Le stock de la dette intérieure est passé de 11 milliards de gourdes en 2017 à 64,542 milliards de gourdes en (2021) soit une hausse de 82.82%. La BRH a injecté 59, 116 milliards de gourdes, (emprunt BRH et bons du trésor) dans l'économie durant cette seule année. Ces emprunts intérieurs faits en 2021 représentant 33.44% des ressources publiques internes. Le financement monétaire a enregistré une hausse de 27% cette année et ainsi, dévalorisé la gourde par rapport aux autres devises étrangères, notamment le dollar. Le stock de la dette interne représente respectivement 51% (i). La dette intérieure se compose de 12 % de titres émis par l'État et 87 % de prêts. Pour l'année 2021, sur le 160, 980 milliards de ressources mobilisées par les sources internes, 29.26% provenaient de la BRH, et 7.45% bons du Trésor. Sur les 193milliards de ressources enregistrés en 2021, les emprunts auprès de la BRH représentaient 59 milliards, soit 30.56%.Le service de la dette intérieure a enregistré une augmentation continue de 5,4% en moyenne annuelle durant les deux décennies.

Les emprunts intérieurs sont généralement plus faciles à mobiliser que les emprunts extérieurs. Toutefois, le recours à ce mode de financement peut contribuer à asphyxier le secteur qui sera privé de toute possibilité de financement de ses investissements. En second lieu, les emprunts intérieurs contribuent à accroître le stock de la dette publique qui pourrait devenir insoutenable, donnant ainsi un mauvais signal aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers et réorienter leurs fonds vers d'autres pays. Ce mode de financement risque, s'il n'est pas maîtrisé, de remettre en cause la soutenabilité, à long terme, du déficit du Trésor.

Graphique 21 : Répartition des Emprunts



2.1.6 Analyse du déficit public

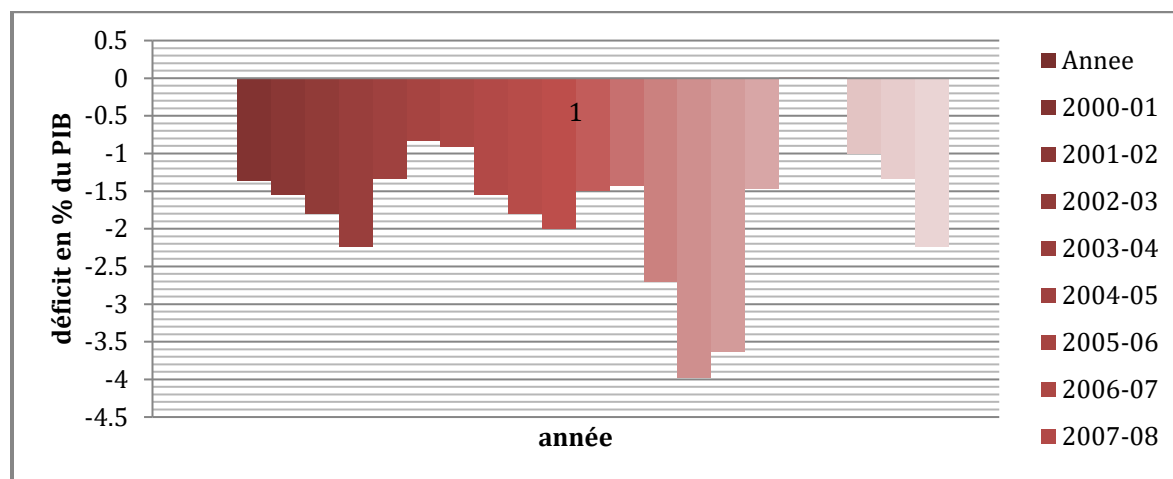
Au cours de ces vingt dernières années, le pays a connu un niveau de déficit budgétaire considérable, soit environ 2.5 milliards de gourdes en moyenne par exercice fiscal. Il reste inférieur à 2,5% du PIB depuis 2010. Le déficit courant de la balance des paiements se situerait à 1,5% du PIB en moyenne annuelle sur la période 2000-2020, passant de -1,7% en 2000 à 1,5% en 2020 (Banque Mondiale). Ce résultat s'explique essentiellement par un déficit commercial qui passera de 503700 millions en 2000 à 1, 01 milliards en 2020, en raison de la chute des exportations, des recettes touristiques durant la période quinquennale. Au cours des années 2000-2017, le niveau du déficit budgétaire était d'environ 2.5 milliards de gourdes en moyenne par exercice fiscal. Il est passé de 4.1% du PIB en 2012 et à 6.6% du PIB en 2013 dans un contexte de repli de l'aide externe. Entre 2008 et 2010, l'ampleur de la récession est telle que l'économie a abouti à un fort creusement des déficits. Le déficit budgétaire s'est fortement détérioré, passant de 3,5 % du PIB en 2019 à 6.2 % du PIB en 2020 contre (35, 184, milliards de gourdes à 91, 958, 096,632) en 2017 et 2018. Avec un déficit budgétaire de plus de 100 milliards de gourdes en moyenne par an durant l'exercice 2019-2020, le gouvernement a dû constamment solliciter le financement de la Banque Centrale. Ces déficits de plus en plus élevés conduisent aujourd'hui à l'alourdissement de la charge de la dette et finissent par exercer un effet d'éviction sur le taux de croissance. Les déficits publics se sont ainsi élevés jusqu'à 20 % du PIB au cours des années 2020.

La forte monétisation du déficit budgétaire a provoqué des pressions sur le marché local des changes avec une dépréciation continue. En 2021, les recettes totalisaient 89,339 milliards de gourdes et les dépenses 121,145 milliards de gourdes. Ce large déficit budgétaire a conduit à un financement monétaire de la BRH de 40,2 milliards de gourdes en juin 2021 alors que le plafond de financement a été fixé à 39,3 milliards de gourdes dans le cadre du pacte de gouvernance

économique et financière signé entre le MEF et la BRH. Pour l'année fiscale 2020-2021, un déficit budgétaire de 60,9 milliards de gourdes a été enregistré à la fin de l'exercice fiscal. La BRH a financé partiellement ce déficit à hauteur de 49,2 milliards de gourdes et semble satisfaite d'avoir un niveau de financement monétaire du plafond annuel prévu dans le budget rectificatif autour de 49,3 milliards de gourdes. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'activité et le séisme d'août 2021 ont encore aggravé la situation budgétaire en 2020 et 2021, en raison de l'augmentation des dépenses sociales et de santé dans un contexte de baisse des recettes fiscales. En outre, la hausse des prix internationaux du pétrole en 2021 a également exercé une pression sur les coûts des subventions aux carburants. Pour faire face à ces défis, Haïti a pu compter sur l'allègement du service de la dette et les subventions du FMI, et a également bénéficié du financement monétaire et de l'aide des banques commerciales locales. Le pays a tout de même reçu en août 2021 environ 224 millions de dollars US de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. D'autre part, les dépenses de fonctionnement et d'investissement et les engagements financiers incontournables de l'Etat (subventions à l'électricité et ses produits pétroliers) représentent un coût exorbitant. Mais, le déficit résulte particulièrement de la baisse des recettes internes due à l'affaiblissement de la production nationale, débouchant sur ce grand déséquilibre budgétaire. En 2022, le déficit budgétaire devrait rester assez stable, en l'absence d'une forte reprise économique et besoins élevés en dépenses sociales.

Considérant les difficultés de financement qui peuvent se présenter à l'avenir si Haïti se limite uniquement aux ressources domestiques, l'Etat pourrait encore considérer l'option de l'endettement pour satisfaire ses besoins de financement. Un déficit budgétaire non contrôlé associé au financement monétaire, a des incidences sur la dépréciation accélérée de la gourde. Le taux de change de référence de la BRH est passé de 72,16 gourdes pour un dollar américain en décembre 2020 à 140 gourdes en 2022. (14,5 % en mai contre 27.8% en août 2020) et sur les activités des agents privés en 2020, des réformes s'imposent notamment, une réduction massive des dépenses publiques. Mais ce déficit demeure structurel et appelle des réformes profondes de la fiscalité afin de dégager davantage de recettes.

Graphique # 22: Evolution du déficit de 2000 à 2020



3. Flux de financements provenant des Organismes autonomes

L'Etat avait entrepris de se moderniser vers les années 1970, et ainsi, survint la création de nouvelles catégories d'entités publiques investies de mission de service public, notamment les organismes et entreprises publiques. À la lumière des critères définis dans la politique gouvernementale de gestion des organismes autonomes, le rapport analyse leurs quatre dimensions et explore les paradoxes qu'engendrent leurs statuts et fonctionnement.

Dans un sens large, les Organismes Autonomes (OA) désignent l'ensemble des organismes chargés des fonctions économiques et sociales des personnes publiques. Ils ont été définis comme l'ensemble des sociétés directement détenues majoritairement par l'État et regroupent les administrations publiques, les organismes à caractère administratif, culturel ou scientifique, de sécurité sociale et les entreprises publiques. Fin 2022, l'État contrôle trente-deux (32) organisations. Les 12 000 salariés approximatifs travaillant dans ces sociétés représentent 15,6 % de l'emploi salarié de la fonction publique en Haïti en 2022.

L'évolution du contour de ces sociétés, provient en premier lieu du concept d'autonomie au cœur de la vision même de l'Etat en créant ces entités. Elles sont en effet des services techniquement décentralisés, dotés de la personnalité juridique et jouissent de l'autonomie administrative et financière. Il est important de comprendre que ce concept, ou la notion, d'autonomie financière, dans un système d'administration aussi centralisé, soulève de nombreuses difficultés. Or, selon l'idéologie à l'œuvre, le modèle d'autonomie ciblé par ces entités semble correspondre à une conception fonctionnelle en dehors de tout contrôle de l'Etat. En exemple, malgré les prescrits de l'article 128-1, rares sont les organismes autonomes qui disposent d'un Conseil d'administration véritablement opérationnel. En fait, l'organisation et le fonctionnement des organismes autonomes, à défaut de loi organique, sont règlementées, pour l'essentiel, par les articles 116 à 161 de ce décret. Par conséquent, l'autonomie financière ne signifie pas l'indépendance financière, mais se réfère bien à l'objectif de l'Etat de les doter d'une structure administrative leur permettant de renforcer l'efficacité de la gestion des biens et services publics. Tout processus d'autonomisation implique de fait « l'existence d'une relation de tutelle administrative. Bien qu'ils jouissent de l'autonomie administrative et financière, ce décret, en son article 120-3, fait obligation à l'État de mettre à leur disposition des « dotations budgétaires inscrites au budget général de la République ». En outre, cette tutelle se rapporte au contrôle réglementaire et « discrétionnaire » dont disposent le pouvoir central, donc le ministère technique dont ils dépendent, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), en vue de les maintenir dans le respect de la loi et de faire prévaloir un intérêt public supérieur. La loi régit leurs relations avec des instances extérieures de tutelle et de contrôle. De plus, le décret du 17 mai 2005 portant sur l'organisation de l'administration centrale de l'État leur fait obligation de rendre des comptes sur la gestion administrative des biens publics.

En tentant d'analyser ce paradoxe dans leur mode de fonctionnement, nous avons noté quelques éléments fondamentaux: 1) dans une perspective économique, l'Etat a confié des missions et obligations d'intérêt général à ces catégories d'entreprises et n'est pas en mesure d'évaluer l'efficacité économique de l'allocation des ressources; 2) les objectifs de profitabilité qui peuvent revêtir diverses formes : maximisation du profit, minimisation du coût, respect de l'équilibre budgétaire, réalisation d'un déficit maximum autorisé, rentabilité plafonné des fonds propres ne sont pas mesurables; 3) L'Etat ne peut guère se fixer des

objectifs tels que la redistribution des bénéfices avec l'Etat voire entre les régions, sous la forme d'implantation et de maintien des services et d'activités sur la totalité du territoire, accompagnés de tarifs préférentiels pour certaines catégories de consommateurs. Ces éléments dénotent un niveau de responsabilisation qui exige à ces organismes de mesurer leur capacité de servir à l'aune des besoins des citoyens, afin d'assurer la mise en place de dispositifs, de services et d'activités adaptés à la situation du pays.

Ces organismes autonomes à caractère financier, commercial et industriel sont des entreprises publiques qui jouent un rôle primordial dans l'économie haïtienne. Elles sont pour certaines en situation de monopole dans la production des biens et services de base, et devraient ainsi fournir une part importante des emplois formels et adopter des pratiques en matière de durabilité et de responsabilité sociale organisationnelle, en l'occurrence des pratiques de gestion sans gaspillage. En revanche, il est constaté que la baisse du chiffre d'affaires et la hausse des coûts de ces entreprises imputables aux prix administrés des services qu'elles offrent (DINEPA, POSTE, etc.) ont entraîné une augmentation des pertes pour ces entreprises dont la dette a augmenté ces dernières années. Certains autres fonctionnent à plein rendement et à profit.

Selon les informations de la Direction Générale des Impôts (DGI), présentant la situation fiscale des OAEP par champs d'impôts, sur les 25 institutions 12 d'entre elles soit 48% n'ont jamais reversé les recettes fiscales collectées. Ces institutions n'ont effectué aucun paiement sur les systèmes de la DGI pour les 3 derniers exercices fiscaux allant de 2017 à 2020. En ce qui concerne les taxes annuelles, les recettes y relatives ne sont quasiment pas versées par les OAEP à l'exception de la SOFIHDES, la Netcom et la BPH. Pour l'exercice 2019-2020, le montant de 552,160 milles gourdes ont été collectées par la DGI. Cette tendance ne s'est pas améliorée au cours de l'exercice suivant. En ce qui concerne, le dépôt des états financiers ou taxes annuelles, Société Financière Haïtienne de Développement Fonds de Développement Industriel 0.0095% (2017-2018), 0.0027%(2018-2019), 0.0011%(2019-2020), Office Nationale de l'Aviation Civile - 0.0010% - Banque Populaire Haïtienne - 1.5986% 0.0906% 92.25% (2017-2018), 92.76% (2018-2019), 98.42% (2019-2020). Les retenues à la source mensuelle sont, en grande partie, reversées par les institutions. En effet, au cours de l'exercice 2017-2018 et de l'exercice 2018-2019, sur les 13 institutions, seulement deux (2) la SONAPI et OAVCT n'avaient pas reversé les retenues à la source à la DGI. Pour la taxe sur le chiffre d'affaires 46. 15% des institutions n'ont pas reversé la TCA à la DGI pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020. En ce qui concerne la taxe sur la masse salariale, en 2017-2018 et 2018-2019, 46.13% des institutions n'avaient pas reversé la TMS à la DGI. Cette tendance ne s'est pas améliorée puisqu'en 2019-2020, 61.54% des OAEP n'ont pas reversé les recettes relatives à ce champ d'impôt. 29 entreprises parmi les OAEP, soit 78.13% ont reversé les recettes provenant des retenues à la source ponctuelle à la DGI durant l'exercice 2018-2019. Aussi, une nette amélioration a été constatée durant l'exercice 2019- 2020 puisque douze (12) institutions ont reversé les retenues à la DGI. Sur le montant de 53, 647,472.73 millions de gourdes reversé en 2019-2020, 56.03% sont de l'ONA, 20.71% de la Natcom, les 23.26% sont répartis entre la SOFIHDES, l'OFNAC et le FDI.(Source : Rapport IGF, MEF 2020). Ce tableau montre le niveau de contribution des OAS à l'Etat par année

Table Pourcentage par entité de la somme collectée par la DGI des OAs

Entités	2017-2018	2018-2019	2019-2020
OFNAC	18.5%	23.63%	16.055
FDI	73.91%	74,39%	74.33%
Natcom	92.26	96.81%	97.85%
SOFHIDES	7.73%	5.63%	1.48%
ONA			35,14%

Il a été très difficile de collecter des informations sur ces organismes autonomes qui d'ailleurs n'entendent pas fournir des informations à la DGI ni au MEF et de déceler leur apport des dans le budget national. Une certaine fraction des bénéfices réalisés servent à la subvention des produits pétroliers, mais cet apport n'est pourtant pas chiffré. Dans le budget 2017-2018, l'apport des organismes autonomes, en termes de prévisions, était chiffré à 500 millions de gourdes et a atteint vers 2020 plus de 3, 5 milliards de gourdes. Face à ce constant, le FMI recommande que des efforts additionnels soient consentis par les autorités, pour améliorer la gestion et les résultats des entreprises publiques, avec notamment des audits financiers et la mise en œuvre des contrats de performance tout en assurant le paiement régulier des factures de services et des subventions budgétisées.

Les structures financières et comptables, du moins si elles existent, mieux, elles sont parfois très laconiques ou comportent des dispositions contradictoires avec les principes de comptabilité publique. Or, en dépit de la multiplicité et de la diversité accrue des catégories d'organismes publics autonomes (Etablissement publics, Agences et autres organismes publics assimilés tels que certains fonds ou projets), l'Etat n'en tire aucun profit. Le contrôle de leur gestion, de leurs investissements et de leur financement revêt une importance particulière, Le rôle du MEF est d'accompagner cette gouvernance par une harmonisation des règles et des critères d'évaluation périodique, afin de disposer d'un cadre financier et comptable de contrôle strict de ces entités, pour des considérations à la fois d'efficacité de l'action et d'harmonisation des règles de gestion et de services à la population.

Un ensemble de mesures, accompagnées d'une sensibilisation des décideurs sur leurs résultats et implications de politique, pourraient assurer une mobilisation d'un montant suffisant de financements pour l'atteinte des ODD, sans compromettre leur viabilité à long terme. Le Ministère de l'Economie et des Finances devrait pouvoir exercer le contrôle financier de ces établissements publics ou mixtes et d'état à caractère financier, commercial et industriel et ainsi que leurs activités, car ils sont une source de ressources intérieures indispensable pour la stratégie de mobilisation de financement pour le développement.

4. Flux de financement de la fuite des capitaux, de l'évasion fiscale et des fonds illicites

Le développement durable d'un pays exigible indubitablement des pratiques de bonne gouvernance. Par conséquent, les phénomènes de corruption, de fuite des capitaux, d'évasion

fiscale et de fonds illicites font l'objet de préoccupation nationale car ils réduisent considérablement le montant des ressources intérieures disponibles pour les investissements tant privés que publics. Au cours des dix (10) dernières années, Haïti a connu une prolifération de ces types de fléaux de nature à perturber l'environnement économique et financier. Il est donc important à travers cette analyse succincte de comprendre l'évolution de ce phénomène qui risque d'entraver la stratégie nationale de mobilisation des ressources intérieures.

La première décennie du nouveau millénaire trouve Haïti dans une situation grave de mauvaise gouvernance et de corruption qui affecte la vie nationale. Les institutions publiques continuent de se fragiliser au point de ne plus pouvoir offrir à la population des services de base de qualité. Depuis le dernier quinquennat, l'ampleur de la corruption suscite la préoccupation du Gouvernement haïtien, celle des membres de la Société Civile organisée et celle des institutions internationales. La cote d'alarme a été atteinte quand, dans une étude sur l'Indice de Perception de la Corruption publiée en 2003 par Transparency International, Haïti s'est retrouvé classé en 3ème position parmi les pays les plus corrompus de la planète. Des mesures concrètes, permettant de ralentir la tendance évolutive de la corruption au sein des institutions publiques, furent décidées et appliquées. En effet, à la diligence du Ministère des Affaires Etrangères, Haïti a déposé le 7 juin 2004 à l'Organisation des États américains (OEA) ses instruments de ratification de la convention contre la corruption. L'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) a été officiellement créée en septembre 2004. L'existence de plusieurs institutions nationales de lutte contre la corruption, témoigne de la volonté de l'Etat d'attaquer ce problème complexe de front. On peut citer par exemple : la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF), sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, la Commission nationale de marchés publics (CNMP), l'Inspection générale des finances (IGF), et l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC). Néanmoins, faute de moyens financiers, de procédures et moyens légaux à leur disposition et d'un véritable pouvoir institutionnel, il s'avère difficile de mesurer le montant total des ressources et également de prendre en compte les poussées épisodiques. Du fait même que ces institutions concernées ne travaillent pas en concertation, elles produisent des rapports contradictoires.

Plus récemment, une Commission Gouvernementale d'Enquêtes Administratives sur la corruption a soumis un rapport volumineux sur la corruption dans l'Administration Publique au cours de la période 2002-2004. De plus, le Gouvernement haïtien, en partenariat avec les représentants de la Société Civile et avec l'assistance technique de l'Institut de la Banque Mondiale, a lancé en 2005 une enquête diagnostique approfondie sur la gouvernance et la corruption en Haïti afin de mesurer et situer les vulnérabilités institutionnelles pour un ciblage efficace des réformes. Selon des estimations très prudentes, on chiffre le montant des capitaux qui ont fui Haïti entre 1971 et 1986 à près de 600 et 900 millions de dollars, soit 40 et 60 milliards de dollars en moyenne par an. Les 10 rapports d'enquêtes réalisées par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) évaluent cette fuite de capitaux à 221 millions de gourdes en un an (exercice 2019-2020). La décennie 2017-2018 a été marquée par la lutte contre les flux financiers illicites, dont le coût pour le pays a été estimé à quelques milliards de dollars américains selon UCREF. Il est à noter qu'un seul individu a fait l'objet d'une fraude de 1 million 700 mille dollars américains alors que l'institution a reçu un nombre total de 262,675 Déclarations de Provenance de Fonds frauduleux (DPF) physiquement au cours de l'exercice

fiscal 2017-2018 dont 33387 soit 13% du secteur bancaire et 112,258, 42.73% des maisons de transfert. Le faible taux de traitement -10.3% des dossiers- est dû au manque d'informations.

L'évasion Fiscale

Les plus importants flux qui continuent à échapper au fisc haïtien proviennent de l'évasion et la fraude fiscale notamment d'entreprises qui cherchent à optimiser excessivement leurs paiements avec des taux d'imposition très bas, de commerçants qui réduisent leurs gains à travers des paiements d'intérêts ou autres transferts et du blanchiment d'argent sous toutes formes. « Le versement de pots-de-vin pour éviter de payer des taxes et impôts est une pratique très répandue en Haïti » (BRIDES et al., 2007). Sur le plan économique, les conséquences sont considérables en termes de perte de revenus en taxes et impôts. Pour l'année 2012, les fonds récupérés par l'AGD équivalaient à 1.5 milliard de gourdes des recettes douanières (2012), et 17.42 millions de gourdes suite au redressement des bordereaux (2012) et 72 millions de gourdes d'arriérés. La Direction Générale des impôts (DGI) et l'Administration générale des douanes (AGD) visent à eux deux, à annihiler toutes les formes d'évasion fiscale, de contrebande et les pratiques de corruption au sein de la fonction publique, considérées comme des activités criminelles répréhensibles.

Lorsque l'on compare la taille de l'économie souterraine dans les pays de la région, Haïti arrive en tête avec une économie souterraine estimée à 25 % du PIB, contre une moyenne de 14 % pour les pays de l'Amérique et de la Caraïbe. Dans l'indice de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) de 2017 de l'Institut de Bâle sur la Gouvernance, un organisme basé en Suisse, Haïti arrive avec une moyenne de 7.5 sur 10 deuxième dans la liste des pires pays des Caraïbes et de l'Amérique Latine précédé seulement du Paraguay (7.5) plus grand est le chiffre, plus à risque est le pays. Selon la Banque mondiale, en matière de réglementation du secteur des affaires, Haïti figure au 151e rang sur 183 pays.

L'environnement national à travers le « mouvement Petro Caribe » s'est montré en 2015, très concerné par ce phénomène, dans la mesure où, les fonds de l'Etat deviennent une cible récurrente. Selon Magaly Brodeur dans « Gouvernance et corruption en Haïti : état des lieux, impacts et enjeux, l'auteur fait ressortir que « La corruption est une problématique majeure en Haïti ». Cependant, depuis les années 1990, la problématique semble avoir pris de l'ampleur (Cadet, 2008). Le secteur des marchés publics, représente un secteur fortement à risque de corruption (OCDE, 2011). Ces assertions corroborent les analyses des rapports sur la perception de la corruption dans le monde qui avaient attribué à Haïti en 2010, le score de 2,2 sur 10 (soit 22 sur 100) et l'avait également classé 146e sur 178 pays. En 2020, Haïti occupe la 170e place sur 180 pays avec un score de 18 points sur 100. Au niveau de la région, figure la République dominicaine, logée à la 137e place mondiale (28/100), Cuba (63e mondial ; 47/100), et la Jamaïque (69e mondiale ; 44/100). Il est important de comprendre que les répercussions de ce phénomène « corruption » ne sont pas uniquement économiques, mais aussi sociales. La mauvaise utilisation et le détournement des ressources de l'Etat, nourrissent l'insécurité, augmentent les disparités et font reculer la pauvreté. Ces sorties de capitaux proviennent de sources diverses de la sphère publique et rendent toute recherche aléatoire et difficile la quantification des flux financiers sortis. Il devient difficile de tenter une telle évaluation dans

une économie dans laquelle aucun contrôle ne se fait pour évaluer le coût de la corruption en volume et en pourcentage du PIB.

La fuite des capitaux continue à priver l'économie haïtienne d'importantes ressources propres qui auraient permis de financer des investissements intérieurs. Ces fléaux peuvent avoir de lourds contrecoups pour l'économie notamment une dépréciation insoutenable de la gourde par rapport au dollar américain au cours de la dernière décennie. Ces fléaux peuvent également avoir de graves couts sociaux et politiques, tels que l'instabilité politique, taux d'insécurité élevé. Dans cette sphère vicieuse, les investisseurs étrangers ne seront plus motivés à investir dans l'économie à cause des risques trop élevés. L'intégrité du marché des services bancaires et financiers dépend fortement d'un cadre normatif, juridique, professionnel et déontologique rigoureux ». La corruption en Haïti entraîne des conséquences sur la gestion administrative de l'Etat.

De plus, sachant qu'il existe une corrélation entre la complexité des procédures et le recours à la corruption (Alix, 2010), ce mauvais palmarès impacte négativement l'évolution des investissements directs étrangers et le développement du secteur privé. Les problèmes constatés sont attribuables à l'implication d'une multitude d'institutions, la faible coopération interministérielle, la croissance de l'exploitation illégale, et l'absence de sanctions dissuasives pour les contrevenants. Une meilleure coordination de toutes les parties gouvernementales et instruments de contrôle impliqués dans la chaîne est donc nécessaire. » Le dialogue politique auquel l'aide budgétaire donne lieu pourrait, par contre, permettre de promouvoir un débat transparent sur la corruption en Haïti. L'aide budgétaire ne saurait être considérée comme la panacée contre la corruption mais elle devrait contribuer en revanche à l'amélioration du climat anticorruption par l'effet direct qu'elle exerce sur la gestion des finances publiques. Il s'agit là d'une pratique à laquelle il est important de s'attaquer afin d'assurer le développement durable de la nation et de renforcer la confiance des citoyens envers les institutions de l'Etat.

Section 3 : Présentation du Cadre de Financement Extérieur Public

1. Sources de financement extérieur Public

Haïti a recours également au financement externe de deux sources distinctes : les sources publiques et les sources privées. Les flux de financement externe proviennent de l'appui financier des partenaires au développement. Haïti ne bénéficie pas de fonds fournis par des banques centrales étrangères, des organismes publics autonomes étrangers et des prêts directs des agences officielles de crédit d'exportation à l'étranger mais des Investissements directs étrangers. L'Aide est ici analysée sous divers angles : sa diversité, ses multiples composants et ses modalités.

2. Tendances du financement extérieur public

Le recours aux capitaux étrangers pour financer le développement, comme le prouvent, M. KALECKI et I. SACHS (1966), n'est pas sans risque. Les apports en capitaux extérieurs ne

permettent pas automatiquement d'accroître le stock de capital, et donc d'améliorer leurs capacités productives, mais servent avant tout à financer le déficit de la balance des paiements. Dans le cas d'Haïti, la gestion inefficace de ces fonds obtenus est susceptible d'entraver le processus de développement.

2.1 Analyse sur l'Aide Publique au Développement en Haïti

Le rapport analyse l'Aide publique au développement (APD), dans l'optique d'en mesurer l'efficacité et la contribution apportée à la croissance économique et par ce fait, à la réduction de la pauvreté. Sans en amoindrir son poids historique, le rapport passe aux cribles cette politique publique, dans une démarche résolument constructive. Les informations proviennent principalement des organisations internationales et des rapports cités dans le texte.

Acteurs, Nature et Types de l'aide

L'APD initiée en Haïti, entre 1950 et 1960, a toujours représenté un enjeu stratégique pour l'Etat Haïtien. Durant les deux dernières décennies, l'aide fournit à Haïti équivaut à 15% du PIB et à environ. 85% des dépenses d'investissement de l'Etat. Son volume tend drastiquement à diminuer face à l'évolution déconcertante de la pauvreté du pays. L'aide est fournie par dix (10) partenaires techniques et financiers¹⁰ (PTF) majeurs à hauteur de 88 %. Le reste est apporté sous diverses formes par des organisations non gouvernementales (ONG). Au moins un millier d'opérateurs disséminés à travers le territoire.

L'aide octroyée à Haïti, revêt un caractère multiforme, en raison de la multiplicité d'éléments qui la caractérisent (nombre d'acteurs, critères et procédures, modalités, et conditionnalités). Sa complexité tient aux objectifs visés, viscéralement imbriqués aux crises du pays (politique, environnementale, pandémie, famine etc.). L'APD est fournie d'une part sous formes de prêts bilatéraux ou multilatéraux, accompagnés de conditions liées aux réformes de politiques économiques. D'autre part, des fonds sont octroyés par des Etats et administrés à travers leurs agences et institutions internationales. Les donateurs cherchent à encadrer les grands secteurs où se situent les handicaps lourds : réforme de l'Etat et de l'administration, développement productif, développement urbain et infrastructures de transport, sécurité alimentaire et nutritionnelle, appui à la démocratie et à la société civile, promotion des droits de l'Homme, éducation, eau et assainissement. L'APD se décline sous cinq formes distinctes : (i) Appui budgétaire ou aide à la balance de paiements, (ii) Aide projet ou projets d'investissement, (iii) Assistance technique ou la coopération technique, (iv) Aide humanitaire ou alimentaire et d'urgence, (v) Fonds communs et verticaux. Les instruments financiers de l'APD, varient en fonction des objectifs et des conditionnalités (mixages, obligations vertes, garanties, financements en monnaie locale, investissements responsables, mécanismes de financement par la diaspora et échanges ou rachats de créances). D'autres outils financiers liés aux risques et à la

¹⁰USAID, la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de développement (BID), le Fond Monétaire international (FMI), l'Union Européenne (UE), l'Agence de Coopération Canadienne (ACDI), et d'autres agences intergouvernementales. (USA, Canada, France, Espagne, Brésil, Japon, Taiwan, Suisse et Norvège.

réduction de la vulnérabilité aux chocs sont également proposés (obligations indexées au PIB, prêts contra-cycliques ou assurances contre les intempéries et les catastrophes). S’y attachent des considérations géostratégiques, d’annulation de dette ou d’autres liées aux facteurs exogènes accompagnés ou non de conditionnalités — à l’instar de l’Initiative PPTE ou de l’Initiative d’allègement de la dette multilatérale (IADM).

Evolution des flux de l’aide : l’APD en Haïti de 2000 à 2020

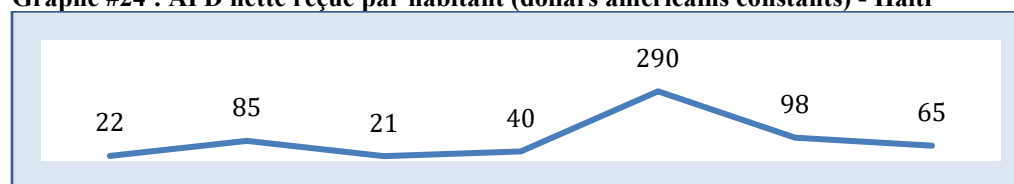
Vu l’insuffisance de ressources des finances publiques haïtiennes, l’option priorisée depuis quelques années pour financer le développement, demeure le recours à l’aide publique. Aussi a-t-elle été, au cours des cinquante dernières années, massive et soutenue¹¹ (Nicolas Lemay-Hébert et Stéphane Pallage). Depuis les sanctions économiques imposées à Haïti (l’embargo de 1990), l’aide avait globalement stagné (Beaulière et autres, 2011) et au retour à la normalité constitutionnelle, son niveau s’est à nouveau amplifié. À titre indicatif, en 1995, la valeur nette de l’APD fournie par les « 10 PTF » a connu une croissance, soit 654.7\$USD millions. Durant la décennie 2000-2020, Haïti aurait reçu plus de 500 USD milliards (d’aide et de prêts) en vue de restaurer la stabilité macroéconomique (Banque Mondiale). En 2005, l’APD avait enregistré une hausse substantielle soit 336,630 milliards de dollars, soit une hausse de 46.04%. Cette recrudescence de l’aide coïncide avec l’initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

L’APD représente en moyenne 1 % de la formation brute du capital (hors revenu élevé) pour la région Amérique et Caraïbe en 2020 (OCDE), donc 1% des investissements de ces pays. Haïti est plus aidé que la République Dominicaine 279 959 millions de dollars en 2015 et Cuba 2,7 milliards de dollars en 2016. L’APD nette reçue par habitants en dollars américains constants a été de 290.4 (2010) pour retomber à 64.5 en 2019. *Cum hoc ergo propter hoc*, le pays a développé une accoutumance aux solidarités internationales, vivant sous perfusion de « flux d’aide », attribuant —aux « prêts » une vocation subsidiaire. Les tables et graphes ci-après montrent l’évolution de l’aide publique au développement en Haïti.

Table 3 : Aide Publique au Développement (en millions/milliards)

Année	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Montant	22	85	21	40	290	98	65

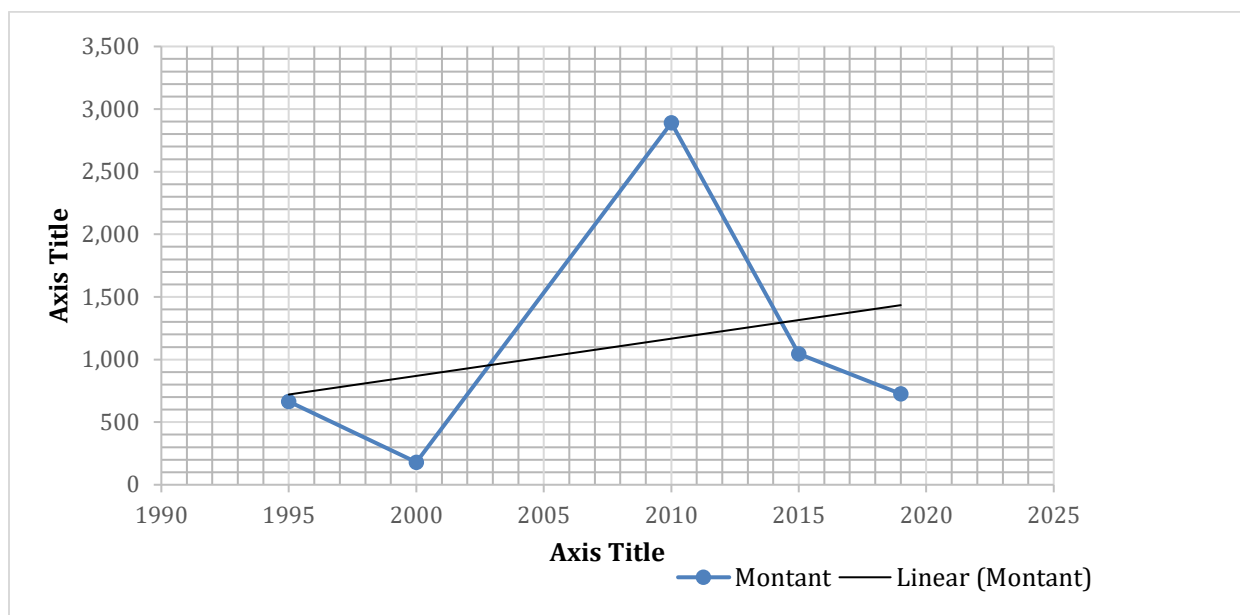
Graphe #24 : APD nette reçue par habitant (dollars américains constants) - Haïti



Source : [oecd.org/dac/stats/idsonline](https://data.oecd.org/dac/stats/idsonline).

Graphique # 23: Aide publique au développement

¹¹Aide internationale et développement en Haïti : bilan et perspective Nicolas Lemay-Hébert et Stéphane Pallage, Haïti Perspectives, vol. 1 • no 141 • Printemps 2012



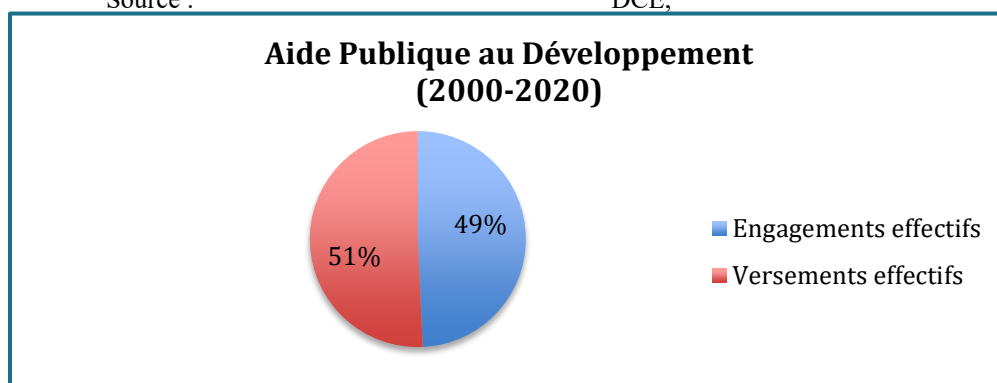
Source : OCDE

**Graphique #25 : Aide publique au développement décaissée
Pour Haïti entre 2000 et 2020.**

Source :

DCE,

MCPE



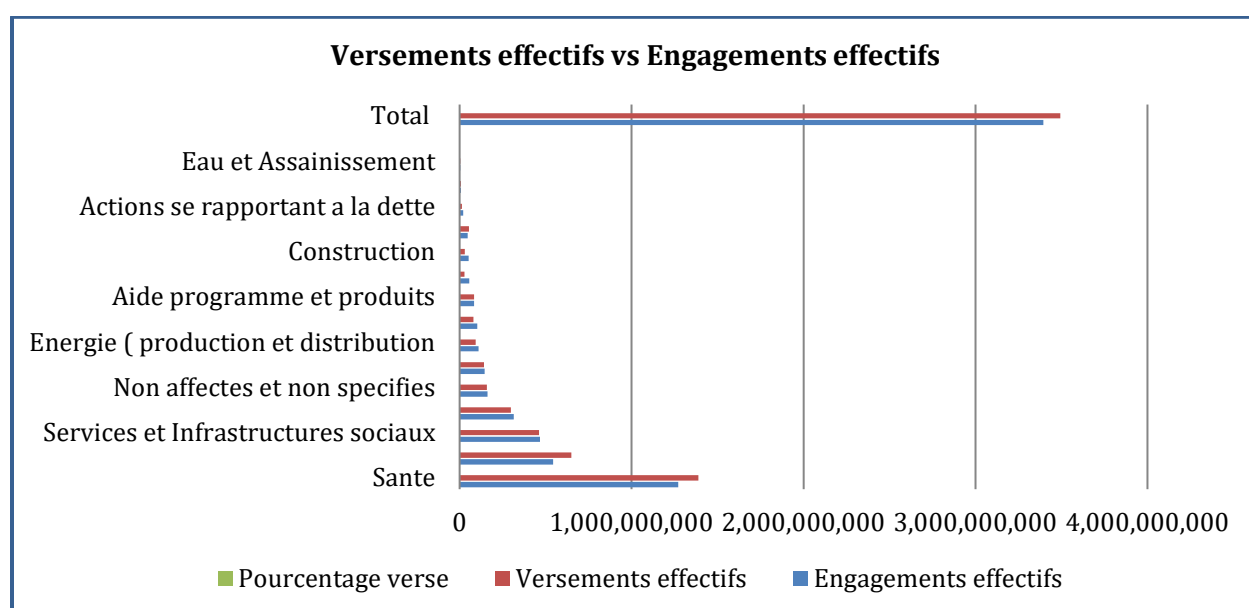
Répartition de l'aide par bailleur

Les volumes d'aide des donateurs fluctuent en fonction de la situation financière mondiale et la stabilité politique du pays. Les Etats-Unis demeurent le principal bailleur de fonds avec 355 millions de dollars US de dons privés (2011) (Preston et Wallace, 2011). Ses apports principaux vont principalement dans les secteurs santé (31,7 millions), économie (55 millions) et produits d'importations alimentaires (30,7 millions). En 2010 1,4 milliard de dollars US ont été collectés en faveur des victimes du séisme (Pierre Salignon, p.185-197). Le Fonds monétaire international (FMI) est de loin le principal contributeur avec plus de 11 milliards (62%). Suit l'Union Européenne – un quart des appuis budgétaires, près de 34 millions d'euros – et la Banque

mondiale (13%). La France est à l'origine de 5 à 20 % de l'aide reçue par Haïti sur la période 1974-2014. Depuis 1990, elle finance, sous forme de prêts et de subventions, des projets dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'aménagement urbain ou encore de l'environnement (Parquement et Lombard, 2018). Le Canada apporte un appui au projet de réhabilitation, à l'amélioration des services de santé intégrés à hauteur de 19,5 millions de dollars). Le volume de l'APD Japonaise a baissé. Durant la période (2000-2020), le gouvernement espagnol a accordé près de 2,4 milliards (12.50%), et l'Union européenne (UE) 533 millions de gourdes (un peu plus de quatre millions d'euros).

Graphique # 26: Déboursements des donateurs et bailleurs d'Haïti 2010-2019 (en millions de \$EU)

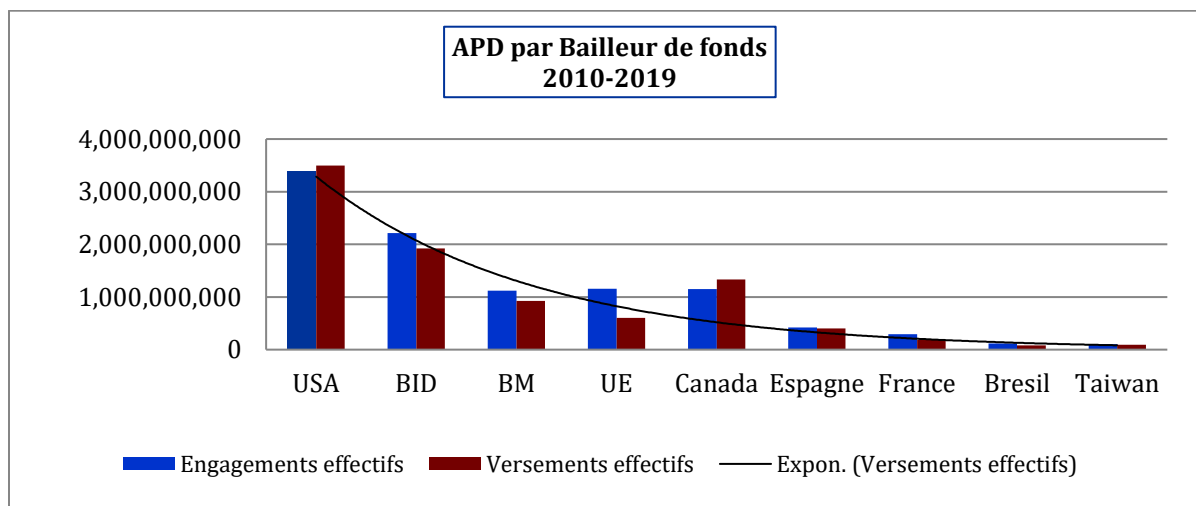
Source : DCE, MPCE



Type /Volume l'Aide par source de financement

On distingue traditionnellement trois modalités d'aide : (1) l'aide-projet ou le donateur finance une opération précise, gère sa mise en œuvre et assure les dépenses ; (2) l'aide-programme qui consiste dans le financement d'une politique sectorielle et prend la forme d'un «décaissement» de plusieurs bailleurs de fonds, géré selon des modalités spécifiques mais paritaires ; (3) l'aide budgétaire globale qui transfère toutes les ressources directement sur le budget de l'Etat. Les flux financiers à Haïti se sont matérialisés au titre des appuis budgétaires 1 (%), l'aide projet (80%), y compris l'assistance technique, les fonds communs et l'aide alimentaire. Environ 2/3 de l'APD est fournie sous forme de dons et 1/3 sous forme de prêts.

Graphique 27 : Répartition de l'APD par bailleur (2010-2019)



2.2 L'Appui budgétaire

L'aide budgétaire générale (AB) d'une proportion d'un pour cent, est l'outil mis à la disposition du gouvernement en vue de l'assainissement du cadre macro-économique et afin de permettre la réalisation de projet d'appui institutionnel à la bonne gouvernance. Les ressources allouées sont gérées par le Ministère des Finances (MEF) selon les règles de gestion des finances publiques (GFP) en vigueur. Durant la période 2000-2020, l'appui budgétaire avait diminué en moyenne de 44.48% d'une année à l'autre, ce qui a eu un impact sur l'équilibre macroéconomique. Le FMI a approuvé une facilité élargie de prêt à hauteur d'USD \$114 millions, le montant le plus élevé à ce jour mis à la disposition des autorités haïtiennes depuis le tremblement de terre de 2010. Les dons en appui budgétaire et en aide projet sont estimés à vingt-neuf milliards (GDES 29 946 (2020), dont 10 millions de gourdes d'appui budgétaire, soit 34.48%, équivalant à près de 19% des recettes de l'État. En comparaison avec l'exercice 2019-2020, l'appui budgétaire de MG37, 06 millions de gourdes a diminué de 18.91%. L'aide à la balance des paiements est fournie spécifiquement pour faire face aux déséquilibres des comptes extérieurs, à la suite de chocs défavorables sur les termes de l'échange. L'objectif est de parvenir à la stabilisation macroéconomique à court terme, par un apport en devises permettant le financement d'importations pour permettre à l'économie de continuer à fonctionner. Le surcroît d'aide permet d'approvisionner les banques et les agences de transfert en liquidités afin d'aider les autorités publiques à maintenir un niveau de réserves suffisant compte tenu des énormes besoins d'importations liés à la reconstruction.

2.3 L'Aide -Projet

La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) accumulent à elles seules, 81% des flux de l'aide consacrée aux « aides-projets » qui ont été plutôt stables en moyenne sur les deux dernières années. Elles s'élèvent à 19 976 millions de gourdes (66.70%) aux titres de dons et emprunts projets. En 2004, le « projet d'appui au développement communautaire participatif » PRODEP et un projet pour l'appui à la gouvernance ont bénéficié

respectivement de 38 millions et 61 millions de dollars américains. L'Etat a réaffirmé l'éducation comme l'une de ses principales préoccupations, avec une demande de 350 millions dont 40% ont été versés. Enfin, en septembre 2021, la Banque mondiale a approuvé un don de 75 millions pour le projet "Emplois dans le secteur privé et transformation économique" en Haïti.

Table 4 : Financement extérieur –Appui budgétaire et Aide-projet (en pourcentage)

Source	Aide Budgétaire	Aide-Projets	Financement Extérieur	Budget Global
Fonds Monétaire International	62,12		30,1	5,61
Banque Mondiale	13,03	48,2	31,38	5,85
Union Européenne	24,85	2,79	13,48	2,51
Banque interaméricaine de développement (BID)		32,08	16,54	3,08
Espagne		12,54	6,47	1,20
Japon		2,84	1,46	0,27
Brésil				
Canada				
Total sources	100%	98,87%	99%	18,52%
Aide projets	100		51,55	9,62
Appui budgétaire		100	48,45	9
Financement extérieur			100	18,62

Source : Graphique élaboré par auteur à partir de données fournies par la CNUCED

Ce tableau montre plusieurs l'évolution entre 2010 et 2020, période où la part de l'aide budgétaire a augmenté relativement à l'aide totale.

2.4. Les Dons : Aide humanitaire/Alimentaire

L'aide humanitaire est fournie en nature (par exemple. Nourriture ou services médicaux, etc.). Les dons inscrits au budget figurent à concurrence de 24,35%. Au moins 84% des dons décaissés pour la reconstruction depuis 2010, ont été administrés en dehors des systèmes nationaux de gestion des finances publiques.¹ Les statistiques officielles n'incluent ni les dons privés (au moins 3 milliards \$US de dons privés ont été retracés après le séisme) ni les dépenses militaires. À titre d'exemple, plus de 450 millions \$US provenant de fonds humanitaires des États-Unis ont été alloués au Ministère de la Défense pour des interventions au lendemain du séisme (USAID, 2011)¹. (Source : CERFAS).

2.5. L'Assistance technique

L'assistance technique à Haïti contribue à la préparation et l'exécution des projets et programmes de développement, et à renforcer la capacité de gestion économique et administrative des cadres nationaux, des institutions et services étatiques. Elle a permis d'apporter des solutions adéquates aux préoccupations des autorités en matière de gestion économique. On pourrait affirmer que les effets produits par l'assistance technique ont été satisfaisants. Toutefois, il se pose certains problèmes quant à sa durabilité compte tenu de la

mobilité des cadres, la pérennité des projets et la difficulté à évaluer sur la base d'indicateurs précis, le niveau de transfert des connaissances. L'assistance technique en Haïti devrait s'inscrire dans le cadre global de la réforme de la gouvernance publique pour s'assurer de son impact durable sur le développement institutionnel du pays.

2.6 Les Fonds verticaux

Dans le domaine de la coopération au développement, Haïti bénéficie des Fonds verticaux dans le domaine de la santé. Au titre de coopération au développement, une subvention d'US \$ 20 millions de dollars américains avait été accordée pour faire face à l'urgence sanitaire de la pandémie de COVID-19. Les Fonds mondiaux pour la santé et l'environnement pourraient connaître une hausse pour les prochaines années. Il est donc essentiel que le Gouvernement améliore significativement la qualité de la gestion des financements dans le domaine de la santé (Fonds mondial contre le VIH, le paludisme et la tuberculose et qu'il développe les stratégies efficaces pour être un bénéficiaire des Fonds pour la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

2.7 Les flux financiers issus de la coopération avec les pays du Sud et les pays émergents.

Il demeure encore difficile de chiffrer la coopération d'Haïti avec les pays du Sud et les pays émergents. D'importantes ressources telles les Fonds mondiaux pour la santé, et les fonds vert (climat et environnement) pourraient être mobilisées pour le financement de certaines cibles prioritaires des ODD. La coopération au développement avec les pays émergents (coopération Sud-Sud), pourrait contribuer à réduire la charge de la dette extérieure en faisant de la protection de l'environnement un facteur de mobilisations des financements du développement en Haïti.

2.8 Analyse de la mise en œuvre de l'APB

La gestion de l'aide au développement en Haïti fait face à des nombreux obstacles, lesquels entravent sa mise en œuvre. Le premier concerne le budget d'investissement. Selon une étude réalisée par CEPALC, « ces investissements regroupent souvent des dépenses variées de projets ou de programmes, et ne sont donc pas toujours des « investissements dans le sens authentique du terme » (CEPALC, 2010). Il s'agit notamment de dépenses exécutées par des Unités techniques d'exécution (UTE) dont le nombre a plus que doublé entre 2007 (39) et 2010 (92) en Haïti (OCDE, 2011). Le second a trait au décaissement. L'octroi de l'aide révèle une discordance de temps qui affecte l'intégralité du budget d'investissement. Il ne peut être exécuté régulièrement dû au fait que les fonds et les différentes étapes d'exécution sont sous le contrôle des bailleurs. En conséquence, seulement 11,4% du budget d'investissement en moyenne a été dépensée durant les six dernières années (analyse de l'Initiative de la Société civile).

En outre, l'APD implique des coûts relatifs aux activités de planification et de coordination et des charges récurrentes générées par les projets mis en œuvre, tels des coûts supplémentaires d'exploitation et d'entretien qui doivent être financés en partie ou en totalité avec des ressources intérieures. En exemple, l'aide budgétaire est liée au transfert des ressources financières. Les versements effectués tôt dans l'année budgétaire, permettent de réduire le coût de financement du

budget annuel et ainsi le besoin de nouveaux emprunts en milieu d'année pour répondre aux besoins de trésorerie. En outre, les projets morcelés génèrent des charges récurrentes. Ce sont ordinairement les institutions et les services ministériels pour lesquels, le financement de projet n'est pas toujours disponible qui assument ces coûts. La coopération internationale, en accord avec l'État haïtien, s'est engagée à faire passer plus de 55 % de l'aide au secteur public par le système national de GFP¹².

Les Organisations Non Gouvernementales

Ces organismes, spécialisés dans la levée de fonds auprès de diverses sources internationales, appuient la mise en œuvre de projets dans de nombreux secteurs, notamment sociaux (santé, eau, agriculture, énergie, environnement, éducation, secours d'urgence, développement communautaire et microcrédit). Les ressources dont disposent ces ONG ne sont pas négligeables, une partie provient des pays donateurs qui peuvent les inclure déjà dans leur APD. Toutefois on doit se rendre compte que bon nombre d'entre eux fonctionnent sans aucune autorisation, selon leur propre budget et échéancier et les résultats ont été faiblement atteints. D'où, le problème d'harmonisation, de transparence et d'efficacité du au « gaspillage de l'aide ». Parmi les principales organisations internationales, on pourrait retenir la liste dressée par Pierre Salignon : « multinationales du cœur » (Pech et Padis, 2004), la Croix-Rouge américaine (479 millions de dollars US), Catholic Relief Services (159 millions), Partners in Health (82 millions), l'Unicef au travers de son bureau aux États-Unis (72 millions), DoctorsWithoutBorders/Médecins sans frontières aux États-Unis (68 millions), le fonds Clinton-Bush pour Haïti (52 millions), World Vision (44 millions) etc. Les informations ne sont guère disponibles pour permettre une évaluation de leurs activités en Haïti.

ANALYSE DE CORRELATION

Aide Publique au Développement Vs. Croissance

Table des matières

<u>Introduction</u>	68
<u>1. Les déterminants de l'aide publique au développement</u>	69
<u>2. Impact de l'aide publique au développement et des transferts de fonds des migrants sur la croissance économique</u>	71
<u>3. Statistiques descriptives des variables</u>	72

¹²Outils de diagnostic pour évaluer la solidité des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.

3.1.	<u>Mesure du degré de dépendance à l'égard de l'APD</u>	73
3.2.	<u>Analyse de l'évolution des variables</u>	74
4.	<u>Présentation des Méthodes d'estimation</u>	75
4.1.	<u>Test de stationnarité</u>	75
4.2.	<u>Choix des méthodes d'estimation pour chaque modèle</u>	76
4.2.1.	<u>Estimation du premier modèle sur les déterminants de l'aide publique au développement</u>	76
4.2.2.	<u>Estimation du second modèle recherchant les déterminants de la croissance</u>	76
4.2.3.	<u>Estimation et présentation des résultats du modèle de croissance</u>	77
4.2.4.	<u>Interprétations économiques des résultats de chaque modèle</u>	78
4.2.5.	<u>Portée en termes de politique économique et conclusion</u>	80
	<u>Conclusion</u>	81

Introduction

Cette section de l'étude fait suite à l'analyse diagnostique sur l'Aide au Développement en Haïti. Elle porte, d'une part, sur l'identification des principaux facteurs qui pourraient expliquer le niveau des flux d'aide publique au développement en Haïti de 1980 à 2019. Et d'autre part, elle analyse leurs effets directs et indirects ainsi que les transferts de fonds des migrants sur la croissance économique. Cet examen est mené dans l'optique de déceler des déterminants de l'aide publique au développement et la croissance économique en Haïti de 1988 à 2019.

Les objectifs spécifiques sont :

1. Identifier les facteurs qui influencent l'aide publique au développement ;
2. Déterminer la nature de la corrélation entre les variables institutionnelles, les capitaux étrangers privés et l'aide publique au développement ;
3. Évaluer l'efficacité de l'aide publique au développement et des transferts des migrants en termes de croissance économique.

Quatre grandes sections seront développées pour analyser l'aide publique au développement et la croissance économique en Haïti. La première section analyse les déterminants de l'aide publique au développement en s'inspirant du modèle empirique de Furuoko (2008). La seconde permet d'apprécier l'impact de certaines variables macroéconomiques sur la croissance. Dans la troisième section, nous passerons en revue les techniques d'estimations économétriques en vue d'aboutir à des estimations robustes. Dans la dernière section, nous procéderons à l'interprétation des résultats obtenus qui esquissera leur portée en termes de politique économique.

Revue de littérature

L'approche théorique relative aux déterminants de l'aide publique au développement tire sa source théorique du modèle de croissance d'Harrod-Domar (Domar (1947) et Harrod (1948)). Dans leur modèle, Harrod (1948) et Domar (1947) soutiennent que le taux de croissance économique d'un pays est déterminé par le niveau d'épargne domestique. Plusieurs autres études ont antérieurement abordé les déterminants de l'aide publique au développement. Parmi ces déterminants figurent les facteurs économiques, historiques, sociopolitiques et institutionnels. Dans leurs travaux, Alesina et Dollar (2000) mettent en lumière l'influence des relations historique, économique et politique sur le niveau de l'aide internationale. Les résultats de leurs travaux indiquent que l'attribution de l'aide bilatérale est dictée par des besoins économiques, le passé colonial, des alliances politiques, la démocratie, des considérations politiques et stratégiques. Les résultats de travaux menés par Bandyopadhyay et Wall (2007), néanmoins, ont révélé que l'aide publique au développement est attribuée aux pays ayant un faible revenu et de bons indicateurs de gouvernance. Ils avancent en outre que le montant de l'aide est fixé en grande partie en fonction des liens historiques, politico-économiques et de l'environnement institutionnel. En outre, nous abordons une approche portée sur la croissance économique.

1. Les déterminants de l'aide publique au développement

Le modèle empirique que nous utilisons pour identifier les déterminants de l'aide publique au développement se base sur les travaux de Furuoko (2008), Eregha (2009) et Islam (2005) selon lequel les relations économiques et sociales affectent l'aide publique au développement et les montants sont expliqués par le revenu national brut par tête, les termes de l'échange, la dette, l'épargne domestique et la population.

Dans ce modèle, Furuoko (2008) met l'accent sur trois facteurs qui influencent les montants de l'aide publique au développement (APD). Il s'agit du revenu national brut par tête (REV), du service total de la dette (SDT) et de la population (POP). Les différents travaux présentés se sont limités à un certain nombre de facteurs pour donner une explication du niveau de l'aide publique au développement octroyé aux pays en développement. Notre travail se distinguera des autres modèles. Nous l'avons enrichi le modèle en mettant l'accent sur la gouvernance (l'environnement institutionnel) à partir des indicateurs de performance institutionnelle, élaborés par Worldwide Governance Indicators (WGI) pour évaluer la performance d'un pays à travers six dimensions liées à la gouvernance et, en ajoutant l'investissement direct de l'étranger (IDE).

D'où l'équation :

$$lapd_t = \alpha + \beta_1 lrev_t + \beta_2 lsdt_t + \beta_3 lpop_t + \beta_4 ide_PIB_t + \theta_1 sp_t + \theta_2 eg_t + \theta_3 cc_t + \epsilon_t \quad (1)$$

- **apd** est la variable expliquée du modèle ; elle désigne l'aide publique au développement nette reçue par Haïti à la date t ; elle représente un apport financier extérieur à caractère public reçu par les pays en développement en provenance des pays développés ou institutions multilatérales. Selon la littérature économique, cette ressource financière vient combler le déficit d'épargne intérieur.

- **revt** représente respectivement le revenu national brut par tête réalisé en Haïti à la date t ; il mesure le revenu total des agents résidents. Dans cette étude, il sert à capter la situation économique.
- **pop** désigne le nombre d'individus que compte Haïti à la date t . Cette variable est introduite dans le but de percevoir l'effet de la démographie sur le niveau de l'aide octroyée.
- **sdt** est le service total de la dette extérieure. Il est évalué en pourcentage des exportations des biens et services des pays, en vue de mesurer leur capacité d'endettement. Le service total de la dette extérieure correspond à l'ensemble des montants qu'un pays emprunteur doit payer annuellement pour honorer sa dette. Introduite dans ce modèle, cette variable servira à capter l'effet de l'endettement des pays sur le niveau de l'aide publique au développement que ces pays reçoivent. En d'autres termes, il s'agira de savoir si les pays les plus endettés sont favorisés par l'aide.
- **ide** Cette variable est captée par les investissements directs étrangers (ide) qui représentent le plus important mouvement de capitaux privé. Les investissements directs étrangers (ide) désignent les investissements par lesquels des entités résidentes d'une économie ont acquis un intérêt durable dans une entité résidente d'une économie étrangère. Ce sont aussi des transferts financiers ou des mouvements de capitaux internationaux. Sa présence dans le modèle consiste à savoir si Haïti est défavorisé par les capitaux étrangers privés (Chauvet et Mesple-Soms, 2007).
- **sp** : L'indice de stabilité politique traduit les perceptions de probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents y compris les violences politiques motivées et le terrorisme ;
- **eg** : La gouvernance économique est saisie par la qualité de l'administration publique, approximée par l'indice d'efficacité du gouvernement ;
- **cc** : Quant à la gouvernance institutionnelle, elle est perçue par l'indice du Contrôle de corruption () ; il mesure l'utilisation des services publics à des fins privées par les élites ou les lobbies.

Ces indicateurs varient de -2.5 à 2.5 ; une valeur plus grande indique la qualité ou une meilleure performance en matière de gouvernance. L'apport de ces différents indicateurs (spegcc) dans le modèle permettra d'analyser l'effet de la gouvernance sur le niveau de l'APD reçu.

Table 6 : Source et signes attendus des principales variables du modèle (1)

Variable	Description	Unité de mesure	Signe attendu	Source
apd	L'aide publique au développement reçu nette	Logarithme de la valeur en USD courant	Variable Expliquée	WDI
ide	L'investissement direct étranger, entrée nette	Pourcentage du PIB	négatif	WDI
rev	Le revenu national brut par tête, méthode Atlas	Logarithme de la valeur en USD courant	négatif	WDI

sdt	Le service de la dette total	Pourcentage des exportations des biens et services et de revenus	positif	WDI
pop	La taille de la population	Logarithme de la taille en million	positif	WDI
sp	La stabilité politique et de non-violence	-2.5 à 2.5	positif	WDI
eg	La qualité de l'administration publique	-2.5 à 2.5	positif	WDI
cc	Le contrôle de la corruption	-2.5 à 2.5	Positif	WDI

2. Impact de l'aide publique au développement et des transferts de fonds des migrants sur la croissance économique

Par ailleurs, plusieurs autres études empiriques ont été réalisées pour établir la relation en termes d'efficacité entre l'aide publique au développement, d'une part, et le transfert des migrants, de l'autre, sur la croissance économique. En ce qui concerne les transferts de fonds des migrants, Mesnard (2004), Kapur (2004) et Gupta, Pattillo et Wagh (2009) sont d'avis qu'ils exercent une influence positive sur la croissance économique. Alors que d'autres auteurs pensent les transferts des migrants influencent négativement la croissance. Les points de vue divergent aussi entre les auteurs sur les impacts de l'aide publique au développement.

Le modèle économétrique à utiliser pour mesurer ces impacts sur la croissance est ainsi spécifié :

$$Lpib_t = \alpha + \beta_1 Lsdt_t + \beta_2 Lapd_t + \beta_3 infl_t + \beta_4 Ltne_t + \epsilon_t \quad (2),$$

Où

- ✓ **Lpib** : Le logarithme du PIB au prix des acheteurs qui représente la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents d'une économie plus toutes taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Les données sont en dollars américains courants. Les montants en dollars pour le PIB sont convertis à partir des devises locales en utilisant les taux de change officiels d'une seule année. En Haïti, les taux de change officiels ne représentent pas les taux réellement appliqués aux transactions en devises étrangères, dans ce cas on a utilisé un facteur de conversion de rechange.
- ✓ **Louv** : représente le logarithme du degré d'ouverture commerciale, mesurée par la somme des importations et des exportations en pourcentage du PIB ;
- ✓ **Lapd** : C'est Le logarithme de l'aide publique au développement nette. L'aide publique nette fait référence aux flux d'aide (hors remboursements) provenant de donateurs officiels versés à Haïti.
- ✓ **Infl** : Inflation, prix à la consommation (% annuel)
- ✓ **Ltne** : Transferts de fonds des migrants en % du PIB : Les transferts nets courants provenant de l'étranger équivalent aux transferts sans contrepartie de revenu provenant de

non-résidents à des résidents moins les transferts sans contrepartie des résidents à des non-résidents. Les données sont en dollars américains courants.

Table7 : Source et signes attendus des principales variables du modèle (2)

Variable	Description	Unité de mesure	Signe attendu	Source
lpib	Le logarithme du produit intérieur brut (PIB) en %	Le logarithme du PIB	Variable Expliquée	WDI
Ltne	Transferts de fonds des migrants en % du PIB	Le logarithme des tne	positif	WDI
Louv	Le degré d'ouverture commerciale	Le logarithme de l'ouverture	négatif	WDI
Lapd	L'aide publique au développement nette	Le logarithme de l'APD	négatif	WDI
Infl	Inflation, prix à la consommation	(%) annuel	négatif	WDI
lsdt	Service de la dette	Logarithme du ssdt	négatif	

3. Statistiques descriptives des variables

Dans cette partie, l'analyse descriptive porte simultanément sur le tableau dans lequel sont synthétisés les résultats statistiques et sur le graphe de la variable de l'aide publique au développement. Une analyse de deux indicateurs de mesure du degré de dépendance à l'égard de l'APD et de l'évolution des principaux indicateurs macro-économiques retenus pour les deux modèles seront présentées.

3.1. Mesure du degré de dépendance à l'égard de l'APD

Table8 : Statistique descriptive du degré de dépendance à l'égard de l'APD

RATIO APD ET PIB			RATIO APD ET POPULATION		
MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM
8.1%	2.5%	28.4%	57.06	13.73	290.46

L'analyse des résultats issus du tableau 3 permet de faire ressortir certaines observations. L'évaluation de la dépendance de l'économie haïtienne à l'égard de l'aide publique au développement (APD) s'est basée sur deux indicateurs : le ratio (%) entre l'APD (en dollars américain) et le PIB courant (en dollars américains) et celui entre l'APD et la population (en million d'habitants).

L'analyse descriptive de ces deux indicateurs montre que le volume de l'aide publique au développement est compris entre 2.5% et 28,4% du PIB pour la période 1980-2019. On a identifié les années 1994, 1995 et 2010 où l'apd a atteint respectivement, 28.4%, 23.28% et

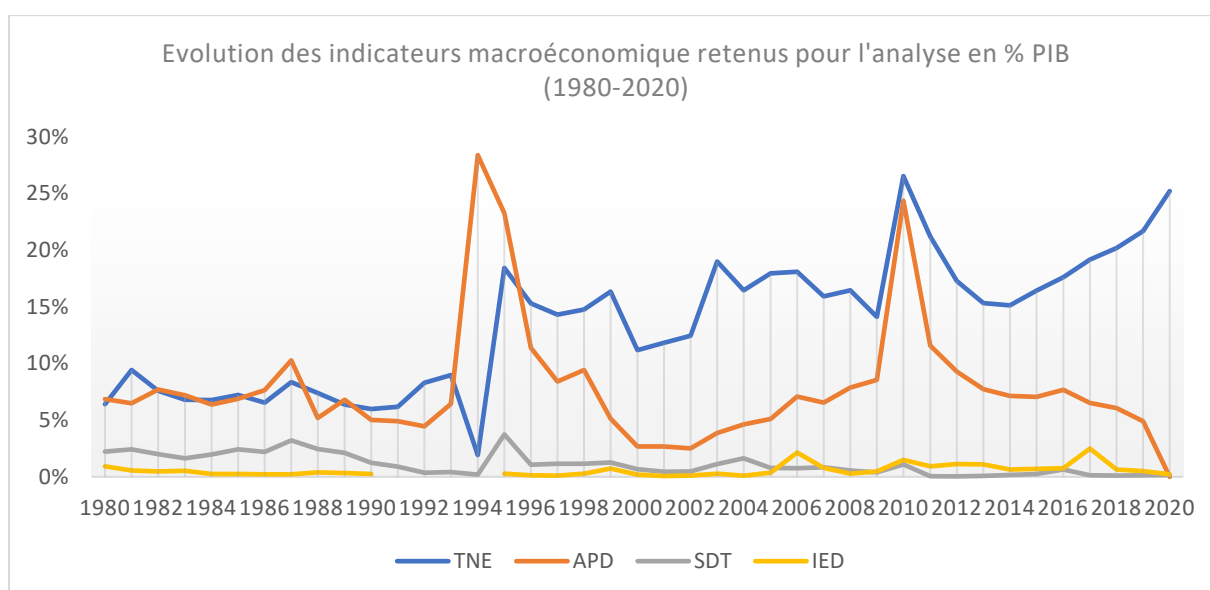
24,37%. Ces années de croissance de l'apd correspondent aux périodes du retour à l'ordre constitutionnel et au période où Haïti a été sévèrement touché par des catastrophes naturelles comme le tremblement de terre du 12 janvier. Elles se caractérisent par la rentrée des flux massifs de capitaux en Haïti.

En résumé, l'APD a représenté en moyenne annuelle près de 8.1% du PIB et un HAITIEN a reçu en moyenne, près de 57.06 dollars américains d'aide publique au développement entre 1980 et 2019 (Tableau 1)

3.2. Analyse de l'évolution des variables

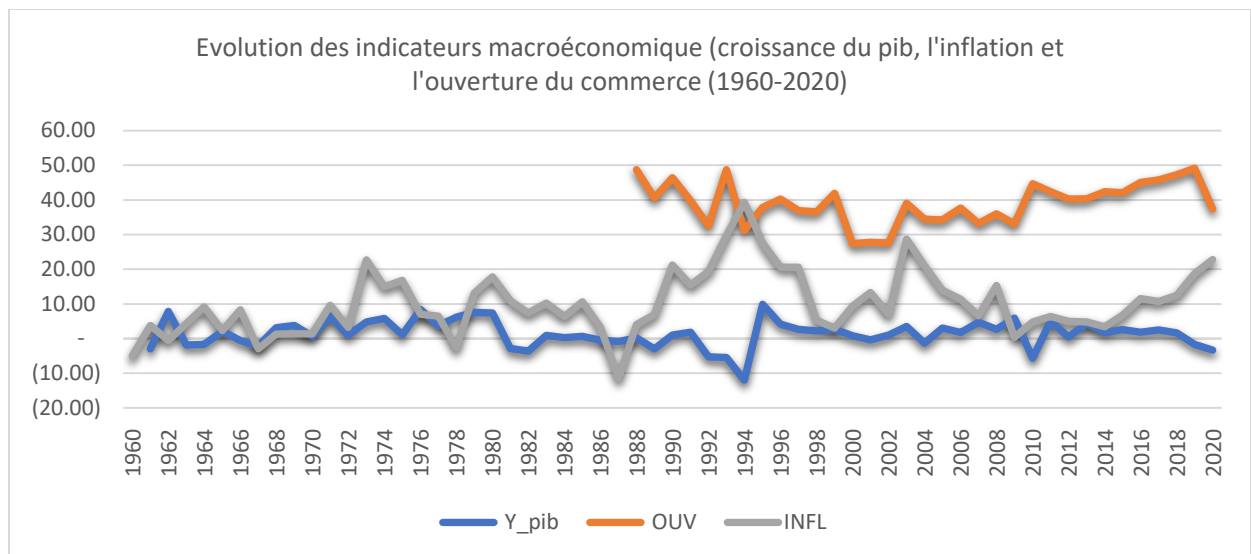
Ce graphique montre l'évolution des principales variables de l'étude en pourcentage du PIB de 1980 à 2020. Il montre clairement que les montants des transferts en pourcentage du PIB suivent une tendance à la hausse. Cependant, l'Aide publique enregistre de fortes fluctuations avec des pic en 1994 (date du retour à l'ordre constitutionnel) et 2010 (année marquée par un séisme dévastateur). Ces deux années ont vu la rentrée massive des capitaux étrangers. Les variables service de la dette et les investissements étrangers directs affichent une tendance linéaire. Ce qui traduit la faible capacité d'Haïti à attirer les investissements étrangers et à s'endetter sur les marchés financiers internationaux. Il est important de souligner qu'au cours de la période à l'étude Haïti a vu une partie de sa dette s'annuler (dette multilatérale et bilatérale) au titre de l'initiative des pays pauvres très endettés.

Graphique28 : Evolution des indicateurs macroéconomiques retenus pour l'analyse en % PIB (1980-2020)



Le graphique ci-dessous met en évidence l'évolution de ces trois indicateurs macroéconomiques : Degré d'Ouverture de l'Economie, l'Épargne nationale et l'inflation. Le degré d'ouverture de l'économie affiche une légère tendance à la baisse au cours de la période 1988- 2020. Cela pourrait s'expliquer par le ralentissement de l'économie en général au cours de la période, qui affecte à la fois les importations et les exportations. L'évolution du PIB de 1960 à 2020 montre qu'il s'agit d'une économie constamment en récession, avec des périodes de forte dépression : période 1992-1994(-7.56%) marqué par l'embargo commercial imposé à Haïti et l'année 2010 où l'économie s'est effondrée sous l'effet du tremblement de terre. Quant à l'inflation, on observe des pics, des tendances à deux chiffres, des variations mêmes à l'intérieur d'une fourchette de 20 à 48% entre 1993 et 2019. Il s'agit d'une inflation importée et fortement liée à la dépréciation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain.

Graphique 28 : Evolution des indicateurs macroéconomique (croissance du pib, l'inflation et l'ouverture du commerce (1960-2020)



4. Présentation des Méthodes d'estimation

4.1. Test de stationnarité

Avant toute procédure d'estimation, toutes les variables ont été soumises au test de non-stationnarité. Il s'agit des trois tests AugmentedDickey Fuller (ADF), Phillips-Perron (PP) et Kwiatkowski, Philipps, Schmidt et Shin (KPSS) afin de déterminer si on est en présence d'une série temporelle avec tendance déterministe et constante ou d'une série temporelle avec constante seulement ou encore une série temporelle sans tendance déterministe et sans constante.

La significativité de la tendance et de la constante sera donc testée pour choisir le type de modèle suivi par les variables. L'hypothèse nulle de chaque test est la présence de racine unitaire. Pour le

dernier test, l'hypothèse nulle est le fait que la série temporelle est la somme d'une marche aléatoire (stationnarité avec ou sans tendance).

Table 9 : résultats des tests stationnarité

var	box.pvalue	adf.pvalue	kpss.pvalue	box	adf	kpss
Lpib	0.000	0.536	0.01	TRUE	FALSE	FALSE
Lapd	0.000	0.450	0.01	TRUE	FALSE	FALSE
Ltne	0.000	0.477	0.01	TRUE	FALSE	FALSE
Lsdt	0.017	0.147	0.10	TRUE	FALSE	TRUE
lrev	0.000	0.494	0.01	TRUE	FALSE	FALSE
INFL	0.000	0.331	0.10	TRUE	FALSE	TRUE
REV_pop	0.000	0.588	0.01	TRUE	FALSE	FALSE
Lsdt.1	0.017	0.147	0.10	TRUE	FALSE	TRUE
LPOP	0.000	0.663	0.01	TRUE	FALSE	FALSE

Après avoir effectué ces tests, on a remarqué que selon le test de Phillips-Perron (PP) toutes les séries sont stationnaires en niveau alors que pour les deux autres tests, on a aucune évidence pour rejeter l'hypothèse nulle. On a corrigé la non-stationnarité en les différenciant de manière à les rendre stationnaires.

4.2. Choix des méthodes d'estimation pour chaque modèle

On a utilisé trois méthodes pour l'estimation des modèles, les moindres ordinaires (MCO), les variables instrumentales et les moindres carrés généralisés.

4.2.1. Estimation du premier modèle sur les déterminants de l'aide publique au développement

Selon les résultats empiriques, les indicateurs de gouvernance sont des variables pertinentes permettent de déterminer le volume de l'APD. Depuis plusieurs années, D. Kaufmann et la Banque Mondiale ont élaboré six indicateurs institutionnels dans le domaine politique pour mesurer la probabilité de changements violents de régime ou de gouvernement, la compétence de la bureaucratie publique et la qualité des services publics, Le degré d'exposition des services publics aux interférences politiques, les entraves réglementaires aux fonctionnements des marchés, la qualité du respect des contrats légaux par le système judiciaire ou par la police, en tenant compte du recours à la violence privée et de sa répression et l'usage des prérogatives du pouvoir à des fins personnelles, en particulier l'enrichissement des individus disposant d'une position de pouvoir.

Un autre indicateur plus concret, déterminé à partir de ces six indicateurs, appelé Indice de la Qualité de la Gouvernance (IQG), permet de mesurer la qualité de la gouvernance d'un pays. Ainsi plus l'IQG est élevé plus la qualité de la gouvernance est bonne. Mais la méthode de calcul de cet indicateur a utilisé quatre facteurs qui représentent les proportions liées à l'importance de chaque indicateur dans la mesure de l'indice de la qualité de la gouvernance. Ces facteurs ne sont

pas documentés sur le site de la banque mondiale et il devient impossible de calculer cet indicateur pour Haïti. En plus, les six indicateurs ne sont disponibles que pour la période allant de 1996 à 2020 et leurs valeurs sont portées manquantes pour les années 1997, 1999 et 2001. Nous avons donc décidé d'enlever du modèle APD ces indicateurs institutionnels et on l'a estimé en utilisant la méthode des MCO avec des tests de sensibilité.

4.2.2. Estimation du second modèle recherchant les déterminants de la croissance

Dans le second modèle, nous avons identifié la variable « APD » comme une variable endogène et la méthode d'estimation appropriée dans ce cas est la régression 2SLS (double moindres carrées ordinaires). Les deux tests seront appliqués pour valider les résultats : le test d'identification et le test d'endogénéité de (Wu-Hausman ou de Sargan).

On va utiliser les variables « revenu national brut par tête » (REV_POP) et la population (LPOP) comme variables instruments pour la variable endogène (APD). La statistique d'identification faible est utilisée pour déterminer si les instruments sont suffisamment corrélés avec la variable endogène d'intérêt. La statistique critique de la « règle empirique » est ici de dix. Un test de Wu-Hausman examine la différence entre les coefficients IV et OLS. Le rejet de l'hypothèse nulle indique la présence d'endogénéité. Enfin, le test de sur-identification de Sargan est utilisé dans les cas où il y a plus d'instruments que de régresseurs endogènes. Un rejet de la valeur nulle dans ce test signifie que les instruments n'affectent pas exclusivement le résultat d'intérêt via la variable endogène.

4.2.3. Estimation et présentation des résultats du modèle de croissance

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'estimation du modèle de croissance en utilisant la méthode d'estimation des doubles moindres carrés ordinaires et des moindres carrés généralisés ; elle présente aussi les résultats du modèle sur les déterminants de l'APD qui a utilisé la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) avec des tests de sensibilité.

Tableau # 5 : résultats d'estimation des deux modèles.

Dependent	variable:		
LpibLapd	instrumental variable (1)	generalized (2)	OLS least squares (3)
Lapd	(0.061)		0.147** (0.061)
REV_pop		(0.0003)	0.001**
Lsdt		-0.100**	0.078

	(0.043)	(0.043)	(0.136)
Ltne		0.540***	0.540***
	(0.046)		(0.046)
INFL		-0.001	-0.001
	(0.002)		(0.002)
LPOP			1.551
		(1.094)	
IED_pib			-0.099
		(0.154)	
Constant		4.476***	4.476***
	(0.473)	(0.473)	-3.188
			(7.094)

Observations		40	40
R2		0.943	0.750
Adjusted R2		0.936	0.721
Log Likelihood			26.024
Akaike Inf. Crit.			-40.048
Bayesian Inf. Crit.			-30.715
Residual Std. Error (df = 35)	0.091		0.218
F Statistic		26.238***	(df = 4; 35)
=====			
=====			
Note:	*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01		

4.2.4. Interprétations économiques des résultats de chaque modèle

L'estimation des deux modèles ont fourni des résultats pertinents et intéressants. L'analyse des résultats de la régression du modèle de l'APD révèle que tous les coefficients sont positifs mais seul le revenu par tête apporte une contribution statistiquement significative. Pour le modèle de la croissance économique, La majorité des variables sont significatives à l'exception de l'inflation. Les résultats de l'estimation révèlent aussi que tous les coefficients des variables dans leur ensemble ont les signes attendus à l'exception de la variable « Aide publique au développement ».

Les résultats empiriques ont mis en avant trois grandes thèses sur la relation entre l'aide publique et la croissance économique. La première thèse affirme que **L'aide n'influe pas sur la croissance et peut même la freiner en faisant ressortir son effet dissuasif sur**

l'investissement. Griffen et Enos (1970) comptent parmi les premiers auteurs à remettre en question l'efficacité de l'aide dans une étude empirique qu'ils ont réalisé dans 27 pays. Les résultats de cette étude ont fait état d'une corrélation simple négative entre l'aide et la croissance.

La deuxième thèse stipule **que la relation entre l'aide et la croissance est généralement positive (mais pas dans tous les pays), bien que le rendement décroisse à mesure que l'aide augmente.** Les auteurs, adeptes de cette thèse, ont présumé que l'aide stimulerait la croissance en augmentant l'épargne et le stock de capital et en finançant l'investissement. De plus, il se pourrait que l'aide contribue à l'accroissement de la productivité des travailleurs (par exemple par des investissements en santé ou en éducation) ou serve de courroie de transmission de la technologie ou des connaissances entre les pays riches et les pays pauvres (en finançant les importations de biens d'équipement ou dans le cadre de programmes d'assistance technique).

Enfin, **la relation entre l'aide et la croissance est conditionnelle.** Cette thèse part du principe que l'aide accélère la croissance dans certaines circonstances seulement. Les chercheurs qui partagent ce point de vue ont tenté de faire ressortir les caractéristiques fondamentales susceptibles d'expliquer l'accélération ou la non-accélération. Cette thèse a deux corollaires : l'efficacité de l'aide dépend des caractéristiques du pays bénéficiaire ; l'efficacité de l'aide dépend des pratiques et des procédures des bailleurs de fonds.

Les résultats de ce modèle corroborent la deuxième thèse selon laquelle l'aide publique au développement a un effet positif (très significatif) sur la croissance économique, car une augmentation (plutôt faible) de 1% de l'Aide publique au développement entraîne une augmentation de 0,147% du PIB. Cet impact est faible. Cela pourrait s'expliquer non seulement par l'allocation faite de l'aide mais aussi les facteurs administratifs et les conditionnalités liées à l'aide. Les facteurs administratifs pèsent considérablement sur l'efficacité de l'aide

Le transfert de fonds des migrants est très significatif et apporte une contribution à la croissance économique du pays. En effet, les résultats montrent qu'une augmentation d'un pourcent du transfert de fonds des migrants effectués au cours d'une année entraîne un accroissement de la croissance économique de 0,54%. Cet impact pourrait être plus important, si les transferts n'étaient pas alloués à la consommation des produits importés. Le fait que l'économie haïtienne est faiblement productive diminue l'effet multiplicateur de l'aide publique au développement.

Le Service de la dette sur la dette extérieure totale (Service de la dette totale, \$ US) et l'inflation sont les deux variables qui affectent négativement la croissance. Selon les résultats des estimations, une augmentation d'un pourcent (1%) respectivement du service de la dette et de l'inflation entraîne une baisse respective de 0.1% et de 0.001% de la croissance économique. Là encore, la mauvaise allocation des capitaux liés à la dette peut aussi affecter son efficacité.

Ainsi, la variable *revt* désignant le revenu national brut par tête a un effet positif et significatif sur l'aide publique au développement.

Pour qu'un pays en développement puisse bénéficier de l'aide publique au développement, il faut qu'il ait un revenu national brut par tête inférieur à 825 dollars pour un pays moins avancé et un revenu national brut par tête compris entre 825 dollars et 10.650 dollars s'il est un pays intermédiaire. Alors tant que le revenu national brut par tête d'un pays en développement évolue dans cette fourchette, ce pays va toujours bénéficier de l'aide publique au développement. C'est pourquoi Haïti bénéficie autant d'APD tant que ses revenus nationaux bruts par tête seront faibles, mais inférieur à 10.650 dollars. Les travaux Eregha (2009) confirment ce résultat contrairement à ceux de Furuoka (2008).

Le service total de la dette désigné par la variable « sdt » a aussi le signe attendu et est positivement lié à l'aide publique au développement. Masi, il n'apporte aucune contribution à la détermination du volume de l'APD.

Encadré 1

Le signe de son coefficient signifie que les pays plus endettés (ou qui crouissent sur le poids de la dette) bénéficient plus d'aide publique au développement que ceux qui sont moins endettés. En effet, ces pays sont confrontés à une insuffisance de capitaux pour le financement des infrastructures socio-économiques et des programmes sociaux. Cet appui financier qu'est l'aide publique au développement permet de pallier les insuffisances des Etats pour améliorer et garantir de meilleures conditions de vie de leur population. Ce résultat confirme celui obtenu par Eregha (2009) qui obtient une relation significativement positive, mais différent de celui de Furuoka (2008)

La variable représentant la taille de la population lpop n'explique pas de manière significative l'accroissement du niveau de l'aide publique au développement. Son coefficient est positif et a le signe attendu. Ce résultat indique les pays de la zone UEMOA qui ont une démographie importante bénéficie autant d'aide publique au développement que ceux qui ont une faible démographie. En effet, les pays en développement caractérisés par une forte démographie rencontrent des difficultés dans la prise en charge de sa population. Pour répondre aux besoins de leur population, ces pays font appel à l'aide publique au développement pour l'amélioration de leur condition de vie par les investissements socioéconomiques. Ce résultat est conforme aux travaux d'Eregha (2009) et Islam (2005) qui montrent que la taille de la population des pays bénéficiaires accroît le niveau de l'aide publique au développement.

Les mouvements de capitaux privés captés par l'ide ont un effet positif mais n'apporte aucune contribution significative et a le signe attendu sur l'aide publique au développement. Celui-ci induit que les pays de l'UEMOA désavantagés par les capitaux privés, en l'occurrence les IDE bénéficient de l'aide publique au développement. Nos résultats corroborent ceux de Chauvet et Mesple-Soms (2007) qui soutiennent que les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement sont ceux qui sont excluent des investissements directs étrangers (IDE).

4.2.5. Portée en termes de politique économique

Les résultats de l'estimation ont montré que les montants de l'aide publique au développement obtenus par Haïti sont **influencés** par ces variables : le revenu national brut par tête, le service de la dette (les facteurs socio-économiques), et la gouvernance politique (in stabilité politique et insécurité). Au vu des résultats issus de l'estimation, nous proposons les recommandations suivantes :

- a. Adopter des politiques économiques qui améliorent les conditions économiques afin d'augmenter le niveau de l'aide publique au développement en direction du pays. Il s'agit d'une part pour Haïti d'accroître son revenu national brut par tête, car son augmentation peut favoriser l'amélioration du niveau de vie de leur population et contribue à obtenir des apports financiers supplémentaires.
- b. Le pays doit prendre des dispositions nécessaires pour attirer les investissements et les capitaux privés en particulier les IDE pour éviter leur dépendance de l'aide publique au développement.
- c. D'autre part, Haïti doit faire des efforts pour réduire l'endettement, qui est un facteur influençant le niveau de l'aide publique au développement.. En effet, un endettement élevé risque d'être un frein au développement économique et social.
- d. Améliorer les indicateurs de gouvernance en particulier ceux de la gouvernance économique et institutionnelle sans oublier la gouvernance politique. Bien que l'amélioration de la gouvernance favorise l'augmentation de l'aide publique au développement, elle demeure un atout important pour le développement économique et social. En effet, les entreprises ou investisseurs sont intéressés aux pays en développement dont l'environnement politique, économique et institutionnel est susceptible de protéger leur investissement.

Conclusion

Les résultats révèlent que le pays est bénéficiaire d'un montant élevé de l'aide publique au développement parce qu'il a une très forte population et un revenu national brut par tête faible. En outre, l'importance du volume des montants d'aide publique au développement reçu dépend de la gouvernance politique (stabilité politique) et du niveau d'endettement. Ainsi, nous retenons que les hypothèses n'ont pas toutes été confirmées par nos résultats économétriques. Puisque certaines hypothèses ne sont que partiellement validées. A partir des résultats économétriques de ce travail, on peut attester que les facteurs économiques (c'est-à-dire le revenu national par tête et le service de la dette total), les facteurs sociaux (la taille de la population) et la bonne gouvernance politique (stabilité politique) sont les déterminants de l'aide publique au développement en Haïti.

Haïti apparaît comme « intensément gouverné et réglé par l'aide internationale » (Wörlein, 2017), laquelle tend à enfler en montants et en effectifs » Après des années supposées faciliter son développement, l'État haïtien dépendait encore à 60 % des institutions internationales pour équilibrer son budget ordinaire » (Wargny, 2011). Toutefois il est devenu évident que ces fonds n'aboutissant pas aux améliorations tangibles attendues dans la vie des populations concernées, « L'APD à Haïti a fait, depuis plusieurs années, l'objet d'interrogations, alors que des sommes non-négligeables ont déjà été décaissées (OSE, 2012)¹ ». Il serait important que la coordination aide à travailler au rythme propre à réconcilier ces décalages. Pourtant, les flux financiers d'importance en volume pour la stratégie de financement du développement, est sans commune mesure les montants de l'APD. Il devient donc urgent de prendre en compte le caractère multidimensionnel de l'Aide au développement en Haïti et de réévaluer le sens des priorités.

2.3 Analyse des Emprunts externes publics

Les prêts concessionnels fournis par les Institutions de Breton Woods, (Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international (FMI)) à des conditions de faveur, représentent 90% du montant total de l'APD en Haïti. Sur demande des autorités haïtiennes, ils avaient approuvé un accord triennal de 40,9 millions de DTS sur trois ans au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), en appui au programme de reconstruction. Ce nouvel accord était destiné à faire accroître les réserves de change du pays et d'aider la BRH à lisser les fluctuations indésirables du taux de change. Le financement de la FEC prévoyait la suspension temporaire des paiements d'intérêt et un délai de grâce de cinq ans et demi pour le remboursement du principal. (Source FMI). Depuis le séisme de 2010, ces emprunts publics extérieurs ont encore augmenté, atteignant 229 millions de dollars sur trois ans à 0 % d'intérêt. En 2012, Haïti a reçu 663 millions de dollars américains sous forme d'accord et 442 millions de prêts à des taux concessionnels (R. Lahens, 2014).

Selon la Loi des Finances 2020-2021, l'APD sous forme de dons ou prêts concessionnels octroyés à des conditions de faveur, représente en moyenne, près de 37.89% des ressources gouvernementales et équivaut à 47% des dépenses de l'Etat alors que 62.11% de ces dépenses sont financés par des ressources internes (recettes et emprunts internes) soit 46 080 milliards de gourdes (Source budget de l'exercice fiscal 2020-2021). En outre, Haïti a eu à sa disposition un financement d'urgence de 111,6 millions de dollars pour faire face aux problèmes posés par la pandémie de COVID-19. Le FMI qualifie ce nouveau prêt comme un « gage de confiance ». Ce crédit a été attribué du fait qu'Haïti remplit de façon « relativement suffisante » les réformes structurelles exigées en compensation. Quant aux ressources extérieures (tirages et dons), elles se chiffrent en 2020-2021 à 32,019,606,707 milliards de gourdes contre 47 milliards de gourdes en 2019-2020, soit une baisse de 15 milliards de gourdes ou de 33%. Ces ressources sont constituées de tirages (74.59%) et de dons (25.4%). En termes de financement, l'Etat emprunte de l'extérieur en moyenne 38 490 milliards de gourdes par an.

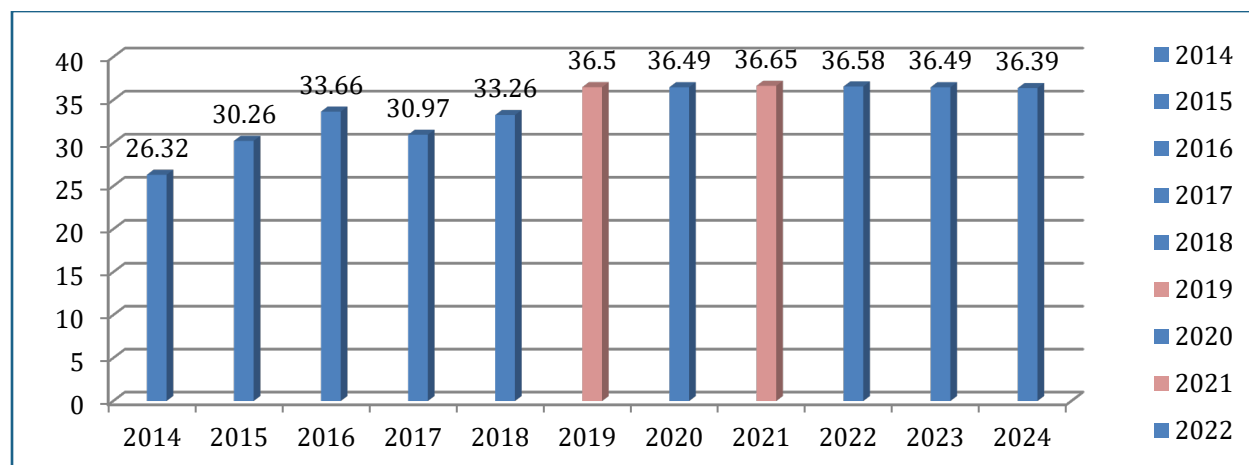
2.4 Analyse de la dette publique d'Haïti

2.4.1 Problématique et Encours de la dette d'Haïti

L'endettement constitué de dettes internes et externes, est devenu un problème d'ordre structurel, obligeant l'Etat, à constamment modifier sa politique économique et financière. La dette extérieure de long terme constitue l'essentiel de la dette haïtienne détenue par des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Ils ont procédé à deux annulations successives de dettes (1.2 milliards de dollars en 2009), pour la ramener à 1,8 milliards de dollars américains en Septembre 2014, équivalant à plus de 11% du PIB. 88,2% provenait du programme Petro Caribe, initialement un accord sur l'accès à condition préférentiel au pétrole vénézuélien pour les pays de la Caraïbe. Cette aide s'inscrit dans le financement de projets économiques, sociaux également.

Au cours de la décennie 2010 – 2020, le niveau de la dette publique externe a explosé, avec une augmentation moyenne de plus de 14,3% par année. Entre 2000 et 2010, le ratio dette sur PIB était respectivement de 32.46% à 32.75% (Source countryeconomy.com). Alors que le déficit s'est réduit significativement (-1.43%), à cause certes du déclin de l'activité économique, le ratio dette sur PIB avait atteint 23.22%. En 2013-2014, le ratio dette sur PIB (24.38%) a continué à augmenter sous le poids de la déflation et des intérêts, et ce malgré la mobilisation d'actifs financiers utilisés pour le remboursement. En 2017, la dette nationale brute d'Haïti s'élevait à près de 31 % du produit intérieur brut. En 2009, le ratio dette sur PIB était de 18.27% et le niveau de la dette publique (156 Euros par hab.) Il en résulte une dette publique pour Haïti, qui passerait de 47.7 % du PIB en 2019 à 51.9 % en 2020. Si l'objectif de la dette contractée est d'atténuer la situation de vulnérabilité, en revanche, elle contribue à l'augmentation du stock de la dette extérieure. La révision des mécanismes de financement actuels devient un impératif. La dette d'Haïti envers le Venezuela devant être payée sur une période de 25 ans, a été multipliée par un facteur de 13,44, soit un montant de 200.9 milliards de gourdes, supérieur au budget 2019-2020. Selon le rapport de la BRH sur la situation et les perspectives des finances publiques en 2021, la **dette publique** s'élève à 5,09 milliards de dollars américains, soit 24.3 % du PIB. Cet endettement est, fin 2021, de US\$447par **habitant**(countryeconomy.com). La dette publique d'Haïti (dette totale) s'élève à 234,4 milliards de gourdes en 2020 (5,09 milliards de dollars américains, Le ratio **Dette/PIB** est de 21%. Selon le FMI, la dette brute a augmenté pour atteindre 24,9 % du PIB en 2021 et devrait rester stable en 2022 et 2023, à 25,1 % et 25 %, respectivement. Les taux d'intérêt sur la dette haïtienne a accru dangereusement, remettant en question la virilité de la gourde.

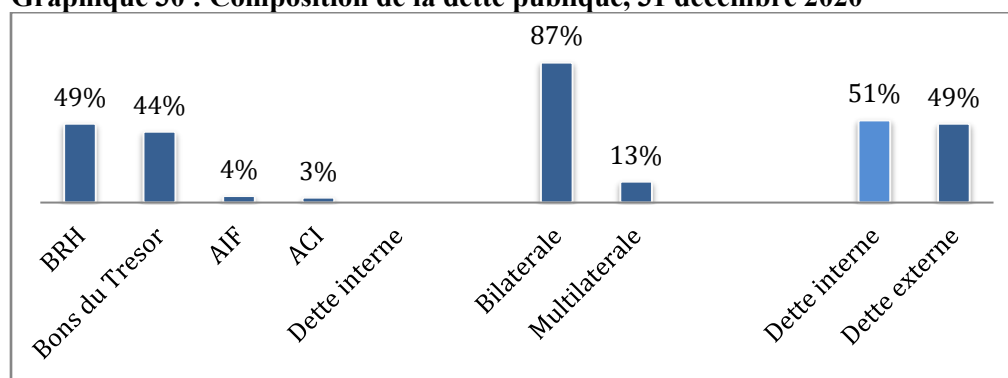
Graphique29 : Dette nationale brute d'Haïti par rapport au PIB 2014-2024



2.5.2 Le stock de la dette

Le stock de la dette externe représente respectivement 49% .Le financement nécessaire pour absorber ce déficit représente 29.1 milliards de gourdes réparties de la manière suivante : 18.3 milliards au titre de la dette 10.9 milliards de la dette externe La dette bilatérale représente 13% du stock de la dette publique extérieure, le stock de la dette multilatérale 87%, et celui de la dette commerciale 7%.La répartition de l'encours de la dette publique extérieure est contenue dans le tableau ci-dessous qui montre que les emprunts publics extérieurs sont majoritairement mobilisés auprès des créanciers bilatéraux, suivis par les créanciers multilatéraux et les créanciers privés (dette commerciale).

Graphique 30 : Composition de la dette publique, 31 décembre 2020



2.5.4 Le Service de la dette publique

En 2011, le service de la dette représentait 1,2 milliard de gourdes, avec un montant d'intérêt de 1,1 million de gourdes. Dans le budget rectificatif 2020 -2021, le service de la dette publique représente 29.1 milliards de gourdes réparties de la manière suivante : 18.3 milliards au titre de la dette interne et 10.9 milliards de la dette externe. En 2021, il est passé à 49,2 milliards de gourdes, soit une augmentation de 144,8% et de 4 000% en dix ans », (Kesner Pharel, Nouvelliste 2021).

2.5.3 Comparaison avec les pays de la région

À titre de comparaison, le ratio de dette publique d'Haïti par rapport au Produit intérieur brut (PIB) ne représente que 49.9 %, loin derrière les pays de la région Amérique latine et Caraïbes¹³, soit 134 % pour la Barbade, 104% pour la Jamaïque, 89% pour le Belize, 65 % pour les Bahamas, 61 % pour Trinidad & Tobago, et 39% pour la République dominicaine. La moyenne caribéenne pour 13 pays (sans les chiffres d'Haïti), est de 72,4 %, alors que celle pour 17 pays de l'Amérique latine est de 42 %. Le pourcentage de la dette d'Haïti ne dépasse pas celui des 13 pays des Caraïbes, encore moins le ratio moyen des 17 pays de l'Amérique latine.

¹³Rapport titré « Panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes. » publié, le 25 mars 2019, par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL).

S'agissant de la dette publique interne, le financement provient des Bons du Trésor de la banque centrale (93%) et les Autres Créanciers Internes (ACI). La dette interne arpente une tendance croissante depuis 2000. Son encours est établi à 214 841 millions de gourdes en 2021 contre 215 231 millions de gourdes en 2022. Par ailleurs, il est important de souligner que l'évolution du service de la dette interne au cours des 5 dernières années laisse entrevoir un accroissement significatif du service en raison du paiement des engagements liés à la subvention du carburant et des créances constituées d'arriérés de consommation de biens et des services des institutions de l'Administration Publique.

2.6 Partenariats Publics-Privés

Haïti, à l'instar de plusieurs PMA, a décidé de recourir au **Partenariat Public-Privé (PPP)**. L'objectif qui sous-tend cette démarche est celui de l'accroissement de l'investissement public dans les infrastructures (ODD 9). Cet outil encore méconnu, permettrait à l'Etat de répondre plus efficacement à la demande croissante d'investissements structurés, estimés à environ à 11.5 milliards de dollars. L'Etat pourrait tirer des bénéfices commerciaux tangibles des résultats : échange de biens, mobilité sociale, fourniture de services publics de base aux fins de l'amélioration de la vie des citoyens haïtiens (eau potable, assainissement, électricité, écoles, centres de santé et routes rurales). Cet instrument de politiques publiques, *comme stipulé dans la Vision 2025 du Groupe de la BID*, a porté ses fruits dans les pays du LAC. Il est communément admis que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé (PPP) pourraient contribuer à améliorer substantiellement et durablement l'offre et la qualité des services publics offerts aux usagers. Le **Partenariat Public-Privé (PPP)** pourrait devenir un catalyseur de la croissance économique, de création d'emplois et d'augmentation de la productivité et jouer un rôle indéniable dans le développement durable du pays. En exemple, les parcs industriels qui seraient installés dans les diverses régions du pays.

Ainsi, tout l'enjeu se situe dans le cadre juridique et institutionnel qui est mis en œuvre pour réaliser les projets de **Partenariat Public-Privé (PPP)**. L'Etat haïtien a défini deux avant-projets de décret et un avant-projet de loi (1^{er} octobre 2012) portant régime général des contrats de partenariat public-privé et créant l'Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public-Privé (UCGPP). Le **Partenariat Public-Privé (PPP)** est devenu un mode contractuel de la commande publique, dérogoire au régime de droit commun des marchés publics en vigueur. Dans le référentiel national, le concept PPP renvoie aux mécanismes institutionnels tels que les sociétés (société anonyme mixte (SAM), société d'économie mixte (SEM), les contractuels (contrats de joint-venture traditionnels, de concession d'ouvrage de service public ou des contrats de gestion, la régie intéressée, bail, vente conditionnelle ou initiative à financement privé). De par son caractère global, le PPP englobe dans un seul contrat, la conception, le financement, la construction et la maintenance des infrastructures. Le PPP est, selon les premières expériences, une manière innovante et efficace d'assurer la prestation des services publics aux contribuables. En exemple, le secteur EPA-Haïti, la DINEPA qui s'est engagé depuis quelques années dans cette voie.

C'est également une opportunité pour l'Etat haïtien de s'allier des acteurs privés nationaux et étrangers (IED) non seulement dans la construction d'ouvrages de grande envergure de service public mais également dans la mobilisation des ressources publiques intérieures et extérieures pour le développement du pays. Pour pallier parallèlement au manque de ressources humaines, en nombre, en expertise, et en expérience, dans divers domaines, l'Etat a recours, à travers le **Partenariat Public-Privé (PPP)**, à l'expertise, la capacité d'innovation des opérateurs privés et souvent le financement du secteur privé. Toutefois, il a été noté un manque de confiance du secteur privé pour ce modèle conjoint d'intervention. Le secteur privé reproche à l'Etat, la maturation insuffisante des projets dont la viabilité et la rentabilité financière ne sont pas toujours certaines et, le manque de détermination manifeste des pouvoirs publics à céder le financement, l'exploitation et la maintenance des projets au secteur privé. La plupart des administrations sectorielles sembleraient avoir une préférence manifeste pour des projets de développement par l'endettement et le budget d'investissement public.

Ces controverses témoignent d'une faiblesse du cadre législatif régissant les contrats de partenariat. L'établissement des contrats-programmes ne devrait pas s'opérer en dehors d'un cadre de planification assurant la mise en cohérence des actions sectorielles et l'optimisation de l'allocation des ressources financières de l'Etat. Or, les autorités habilitées à conclure des contrats de partenariat sont nombreuses et dispersées. Le décret CP retient une acception très large des autorités publiques habilitées à passer des contrats PPP' (Etat, collectivité territoriale, organisme autonome, personne morale de droit public...). Or, l'expérience montre qu'il est important d'éviter une dispersion de l'expertise et des pouvoirs en matière de mise en œuvre et de suivi des contrats de PPP. Un excès de décentralisation peut en effet être une source d'inefficience, d'insuffisance de transfert de connaissances, de sélection de modèles inappropriés, de dépassement de coûts, de mauvaise répartition des risques, ainsi que de critères de performances insuffisants et mal définis. Les conditions de passation d'un tel marché doivent faire l'objet d'un contrôle et d'un encadrement très stricts et très centralisés. Autorités de contrôle et d'encadrement des PPP Hormis les opérations de désengagement partiel de l'Etat des entreprises publiques, les PPP relèvent de la compétence de l'UCGPP, qui concentre au sein de la Direction des Partenariats Publics-Privés l'essentiel des prérogatives et l'expertise technique en matière de PPP.

Le gouvernement haïtien ne dispose pas certes de toutes les capacités pour l'établissement de PPP et connaît actuellement un retard sur les projets d'investissements de grande envergure. En réponse, l'UCGPPP du MED, a été très proactive en s'efforçant, ces dernières années, de réaliser des activités de formation et de sensibilisation pour le public et d'assurer un accompagnement aux intéressés afin de monter des partenariats gagnant-gagnant.

Haïti pourrait jouir de l'opportunité des PPP. De nombreux projets, peu coûteux ou peu complexes pourraient être considérés comme des PPP et affecter positivement la compétitivité du pays en général et en particulier celle de certains secteurs économiques. Le gouvernement haïtien a déjà entrepris des démarches pour élargir le cadre commercial légal pouvant convenir aux PPP, mais les lois devraient être faites dans le but de réduire la confusion dans l'attraction à l'investissement et dans les phases d'implantation. L'analyse montre qu'ils sont surtout centrés sur les aspects financiers en guise des secteurs porteurs qui présentent un potentiel en termes de valeur ajoutée, d'emploi et de transfert de technologie pour le pays. Le PPP demeure un

instrument efficace permettant d'avoir recours à l'expertise du secteur privé pour atteindre les objectifs du développement durable par la gestion et la fourniture de services nécessaires aux citoyens. Cette pratique nécessite toutefois une bonne approche de partenariat basée sur la concertation, la participation et la responsabilisation. Le cadre juridique et réglementaire constitue un bon départ. La loi sur les Contrats de Construction-Exploitation-Transfert d'Infrastructures est un pas dans la bonne direction mais ne devrait pas avoir une portée trop restreinte; étant donné l'importance pour les investisseurs d'un cadre juridique harmonieux et cohérent. Le secteur privé haïtien et la population ne sont pas très informés sur les PPP et des effets de modernisation en résultant (de nouveaux systèmes de gestion pour assurer de meilleurs services, des investissements dans les nouvelles technologies et les équipements, l'importance donnée à des sous-secteurs compétitifs qui entraîneront des investissements supplémentaires, la création de nouveaux emplois et l'augmentation de la production) pouvant améliorer la vie du citoyen moyen.

Le climat d'investissement en Haïti souffre certes des défauts typiques d'un pays en développement; cependant, en général, le pays reste relativement attractif pour les PPP, particulièrement si on le compare à d'autres pays de la région en matière d'investissement étranger direct et de formation de nouveaux PPP. Il existe un certain nombre d'opportunités afin qu'Haïti puisse réaliser toute la puissance de l'outil des PPP pour fournir de meilleurs services à la population et construire de nouvelles infrastructures sans que le gouvernement ait recours à des déboursements relativement énormes de capitaux. Ces contrats-programmes sous formes de Partenariat Public Privé (PPP) devraient viser davantage une mise en cohérence des politiques sectorielles et une mise en synergie des diverses composantes de la politique générale de l'Etat. Selon la Directrice de l'UCGPPP, « la mobilisation des ressources nationales et internationales revêt une grande importance pour la dotation du pays en infrastructures, biens et services. »

D'excellentes leçons peuvent être tirées des PPP à partir des expériences régionales. La leçon la plus importante est que les PPP offrent l'occasion de placer les actifs du gouvernement sous la gestion du secteur privé pour en tirer une plus grande rentabilité d'utilisation. Selon de récentes estimations de la BID, le besoin en investissements dans les infrastructures pour atteindre les ODD en ALC (dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des transports et des télécommunications) est de plus de deux mille milliards de dollars au cours de cette décennie. Cela équivaut à investir environ 3,12 % par an du PIB régional (environ 170 milliards de dollars US par an). Parmi ces nouveaux besoins d'investissement, 60 % concernent les nouvelles infrastructures et le reste l'entretien et le remplacement des actifs qui arrivent en fin de vie utile, essentiels pour garantir une offre de services d'infrastructure de qualité. Pour combler le déficit d'accès et maintenir la qualité des services d'eau et d'assainissement, (y compris le traitement des eaux usées) il faut en moyenne un investissement annuel équivalent au 0,5 % du PIB régional

Le secteur financier d'Haïti ne dispose pas d'une profondeur insuffisante et manque des ressources à consacrer à la mise en place de PPP. Il y a un besoin d'infrastructures pour soutenir le programme de développement et de relance économique, Le secteur privé peut et doit donc jouer un rôle important. Un troisième obstacle pour l'attrait des investisseurs est le manque d'expertise technique et de gestion pour identifier, hiérarchiser et préparer les projets d'infrastructure. Cela se produit en partie parce que le pays n'a pas accès aux outils qui aident à mettre en place une planification de qualité. Des actions sont nécessaires pour élargir le

portefeuille de projets et améliorer la qualité de la préparation et la bancabilité des projets d'infrastructure. Un dernier obstacle à noter est le développement limité des marchés de capitaux nationaux et le manque de plateformes qui facilitent le financement à long terme en monnaie locale. La Banque Centrale serait en mesure d'e pallier également l'absence de mécanismes de financement innovants permettant de canaliser les capitaux privés locaux vers des projets d'infrastructure ou d'attirer un plus large éventail d'investisseurs. Cependant, dans le marché CARICOM, il existe environ cinq fois ce montant à la disposition des PPP. Ceci permet d'envisager une autre option de financement des PPP. La participation de donateurs, particulièrement ceux qui formulent les programmes de dons, leur permettra d'encourir un faible risque fiduciaire en transférant les fonds à des projets de PPP. Ce financement ne doit pas obligatoirement passer par le Trésor public pour être disponible à des fins d'investissement. Les fonds peuvent être transférés directement à l'opérateur privé au nom du gouvernement d'Haïti. Cependant, il sera nécessaire de mettre en place des mesures de contrôle pour veiller à ce que les firmes indépendantes d'ingénierie et sociétés financières professionnelles soient recrutées pour superviser la construction des travaux et des fonds.

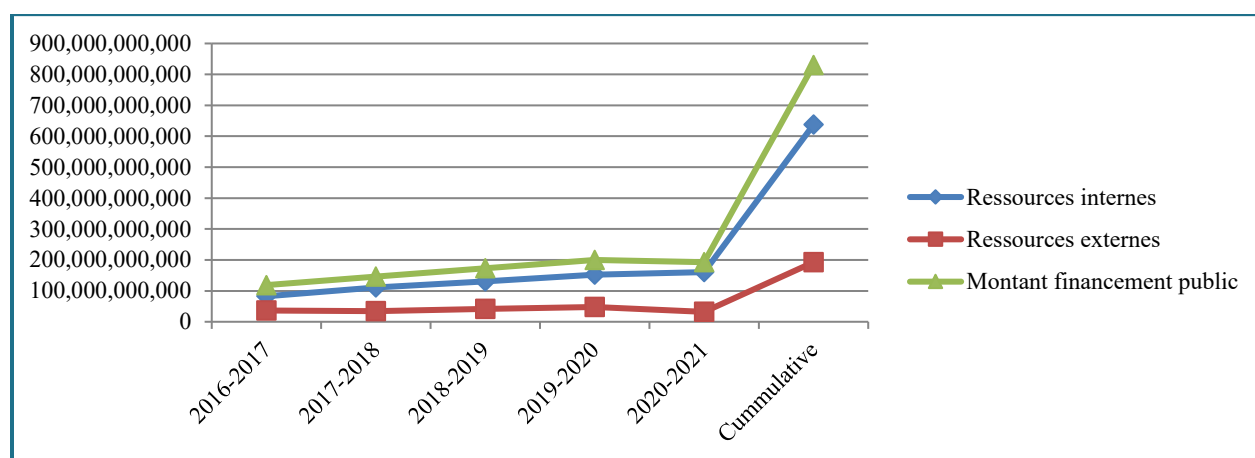
Les PPP ont gagné un rôle particulier à une époque où les pays cherchent à diversifier les sources de financement des projets. Les mécanismes de financement innovants sont un autre vecteur de participation privée dans le secteur, qui d'ailleurs s'inscrit parfaitement dans cette logique. Parmi ces mécanismes, le financement mixte est particulièrement intéressant. Celui-ci utilise stratégiquement des capitaux concessionnels provenant de sources publiques ou d'organisations internationales pour mobiliser et inciter les investissements du secteur privé dans des projets de développement durable. L'investissement dans les infrastructures est donc un élément clé pour une reprise économique durable et inclusive en Haïti, car il s'est avéré être un facteur de croissance et de création d'emplois. Par ailleurs, investir dans les **Partenariat Public-Privé** (PPP), présente un atout majeur, pour la mobilisation des ressources internationales pour le développement, puisqu'il pousse au respect des ODD et des engagements du pays à travers l'Accord de Paris.

ANALYSE DES BESOINS D'HAÏTI en matières de ressources financières

Cette section se propose d'analyser les besoins de financement d'Haïti. L'écart existant entre les besoins de financement du développement du pays et les ressources intérieures disponibles est considérable. Dans un tel contexte, il est légitime de soulever les multiples interrogations quant à la source prépondérante qui permettrait de disposer de flux importants en volume, consistant et réguliers pour financer les objectifs de développement durable (ODD). L'exercice qui consiste à estimer le montant des ressources financières est forcément de nature spéculative, mais il donne quand même une idée approximative de l'actuel niveau des besoins.

En 2000, la CNUCED avait estimé qu'il fallait des taux d'investissement de 22 à 25 % pour porter durablement les taux de croissance à 6 % (CNUCED, 2000a). Entre 2000 et 2020, Haïti a enregistré des taux d'investissement nettement faibles de (-20,6%) du PIB, alors que le chiffre pour la région du LAC dans son ensemble atteignait 20,7 %. On explique généralement ces chiffres moyens par les taux d'épargne insuffisants (19% du PIB en Haïti en 2020 (banque mondiale) ainsi que par l'absence d'options d'investissement rentables. Les dépenses d'investissements publics dans le budget de l'exercice fiscal 2020-2021 s'élèvent à 74 194 000 000 gourdes et sont financées à 62,11% à partir des ressources nationales, soit 46 080 000 000 gourdes, et 37,89% sur les dons et emprunts projets correspondant à 28114 000 000 gourdes. Ces 44 projets prévoient un montant total d'investissement estimé à USD 872,141,763.63 (Source MEF). En Haïti, en 2020, le déficit est, de l'ordre de plus de 25 milliards de gourdes en moyenne par trimestre durant l'exercice 2019-2020, il représente 6.2 % du PIB en 2020. Le déficit de ressources doit être comblé en tirant parti de ressources tant extérieures qu'intérieures. Il est nécessaire de bénéficier d'une aide des donateurs dans les plus brefs délais pour combler le déficit de financement restant de la balance des paiements et alléger la charge de l'ajustement. Le graphe ci-après montre la comparaison entre les recettes internes et les ressources externes :

Graphique 31 : Répartition des ressources publiques internes et externes



Pour permettre au pays d'atteindre les cibles ODD, Haïti pourrait compter sur des flux de financements internationaux. De même, les mesures devront être prises pour diversifier les sources de financement, notamment par l'ADP, les IDE, les transferts de fonds des migrants, et les échanges commerciaux coopération Sud-Sud et les partenariats public-privé. Toutefois, on considère que, pour Haïti, une dépendance excessive vis-à-vis des flux de capitaux étrangers pose certains problèmes (voir CNUCED, 2005 ; CNUCED, 2006a). Une dépendance de l'aide publique au développement n'est guère recommandée. Le rapport propose un portefeuille plausible d'actions de financement qui augmenteraient les recettes budgétaires pour les dépenses ODD - suffisamment pour combler le déficit de financement des ODD. En effet, d'ici à 2023, pour prendre adéquatement en charge les priorités nationales, Haïti aurait au strict minimum un besoin de financement complémentaire de plus de **193 milliards de gourdes**. Le besoin de financement du développement d'Haïti, anticipé par le FMI se situerait à hauteur de 2 190 millions de dollars par an d'ici 2025. Ceci exige des ressources financières suffisantes et

prévisibles. La mobilisation de ces ressources sera tributaire des performances du pays à atteindre les cibles annuelles fixées dans les cadres de programmation stratégique et budgétaire.

TROISIEME PARTIE

CONCLUSION, RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Section 1 Conclusion

Selon l’auteur James D. Fearon¹⁴, « un ‘État fragile’ est une manière délicate de dire qu’un pays est doté d’institutions faibles ou dysfonctionnelles ou qu’il est caractérisé par une mauvaise gouvernance ». *L’étude conclut, qu’en dépit de ses potentialités inexploitées, Haïti est passé en vingt ans, du stade « d’Etat fragile » à celui « d’un pays fragmenté et fragilisé ».*

Historiquement, la lutte contre la pauvreté et les inégalités se révèle une faillite. En d’autres termes, ce déclin rapide qui s’est accompagné de terribles conséquences sur le bien-être et le développement économique, laisse entrevoir que le changement structurel de l’économie ne sera pas atteint de sitôt.

Pourtant, des avancées significatives en matière de réformes économiques et de modernisation de la gouvernance publique avaient fait l’objet des priorités politiques des autorités étatiques. Evoquant ces efforts, quelques leçons peuvent être tirées de l’expérience de ces vingt dernières années : 1) L’impact de la violence politique, l’insécurité, les fléaux de la corruption et les mauvaises pratiques qui handicapent lourdement le système n’ont pas permis l’Etat de faire face plus activement aux enjeux fondamentaux ; 2) Du problème d’adéquation des politiques aux finalités publiques, en découlent des contraintes de gouvernance, de cohésion dans l’action publique, d’harmonisation entre les instances décisionnelles et opérationnelles. D’où le manque de concordance notoire entre les projets, les programmations et les objectifs ; 3) La lenteur du

¹⁴ Source: State Fragility, Governance Indicators, and the Risk of Civil Conflict James D. Fearon.

système en place dans la mise en œuvre des réformes, notamment dans les domaines de la législation du travail, de l'administration, de la justice et d'une manière générale, de la mise à niveau de l'administration publique et de son environnement ;4) la société civile n'est pas instruite de l'importance des plans de développement ni des politiques publiques générales de l'Etat. De ce fait, l'Etat ne bénéficie d'aucun appui national dans ses interventions qui, fort souvent, n'aboutissent pas aux modifications structurelles ni aux changements attendus ; 5) Les compétences n'ont pas encore été transférées aux collectivités territoriales afin que la décentralisation soit bénéfique à l'amélioration de l'efficacité du secteur public. Ceci indique les causes évidentes de la fragilité d'Haïti.

Il faut besoin d'une nouvelle stratégie pouvant conduire au développement durable du pays. A cette fin, la planification devrait être plus indicative, recherchant, en tout premier lieu, de promouvoir la croissance, l'industrialisation, le plein emploi et l'investissement public aux fins d'atteindre les cibles essentielles des Objectifs de Développement Durables (ODD) d'ici 2030. Vu l'ampleur des besoins de financement, toute nouvelle stratégie touche indubitablement les fondements mêmes du modèle de politique et économique du pays. D'où la nécessité d'une stratégie de mobilisation de ressources publiques internes et externes pour assurer le financement du PSDH révisé et aligné à des objectifs de développement durables.

L'avenir de l'économie haïtienne dépend en grande partie de la capacité de l'Etat à accroître ses ressources publiques internes. Toutefois, dans le moyen à long terme, si Haïti pouvait financer une part croissante de ses besoins en matière de développement en tirant parti de sources intérieures, il disposerait de la flexibilité indispensable pour formuler et mettre en œuvre des politiques adaptées à ses problèmes économiques et sociaux ainsi que d'autres problèmes de développement. Haïti ne peut plus demeurer tributaire de l'Aide au développement. Le manque de capacité de l'Etat à définir les priorités et à coordonner de manière satisfaisante l'Aide internationale rend difficile son utilisation et réduit par conséquent son impact sur le développement. Haïti ne peut donc pas jouer le rôle dynamique qui lui est dévolu dans la planification, l'exécution des projets sans la mise en place d'un véritable partenariat avec les donateurs.

Haïti demeure un pays avec de grandes potentialités économiques. Elle devra capitaliser sur ses richesses naturelles et humaines et sa position géographique pour s'intégrer aux marchés mondiaux. Haïti est un potentiel marché pour le CARICOM, potentialités énormes en termes d'investissement directs étrangers de par les besoins en développement et en infrastructures. Haïti, c'est de grandes potentialités à exploiter en ressources et en capital humain. A plus long terme, l'ignorance de son importance en tant que pays, handicapera davantage le processus de développement.

Relever ces défis, c'est trouver la volonté politique de drainer les pensées vers le changement, le changement vers l'émergence et l'émergence vers un consensus national. Cette mobilisation des ressources ne règlera pas bien entendu à elle seule tous les problèmes auxquels est confronté le pays, sachant en particulier qu'il est dépourvu d'institutions et de ressources humaines nécessaires pour faire du développement une réalité.

La multitude de défis auxquels Haïti est confrontée exige forcément une « diversité d’actions », Dans ce contexte, le rapport met en lumière la nécessité pour le pays de disposer d’une plus grande marge d’action pour concevoir et mettre en œuvre des politiques tirant le meilleur parti des ressources disponibles, de manière à arriver à un cercle vertueux « croissance-investissement- production-accumulation- croissance » et de réduction de la pauvreté fondé sur le modèle de l’État développementiste.

Section 2

Les résultats clés

Cette étude s’est fixé quatre objectifs particuliers : premièrement, évaluer le contexte du cadre macroéconomique et de planification économique, deuxièmement, analyser le rôle des sources internes de financement du développement ; troisièmement, évaluer l’efficacité des flux internationaux de capitaux sur la croissance et quatrièmement, formuler des recommandations. L’ensemble des données recueillies dans le cadre de cette étude fournit les résultats suivants :

I. Les résultats statistiques, les chiffres clés

Table 1

Indicateurs	2010	2020	2021
Population	9 949 000	11 400 000	11 742 331
Densité	359 hab. / km ²	441,39 hab. / km ²	414 hab. / km ²
Taux de chômage	14.1%	30%%	30%
PIB par habitant	1 287 95 USD	1 176.76 USD	1821
Evolution annuelle du PIB	-5.7%	-3.3%	-1.8%
Inflation en % du PIB			
Dépenses publiques en % PIB	28.6%	20.89%	20.69%
Dette nationale brute	\$USD 2378Millions	\$USD 3097	\$USD5092
Dette nationale brute en % du PIB	23.22%	21.35%	24.33%
Déficit public en % PIB	2.9%	-2.40%	-2.53%
Balance commerciale en % PIB	-27.58%	-22.11%	-22.82%
Importations en % PIB	36.2%	29.8%	29.9%
Commerce extérieur en % du PIB	-10.52%	-21.64%	-15.47%

Table 2

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyenne annuelle
Emprunts intérieurs	11, 086,745,631	11,805,909,303	16,506,480,347	62,615,720,323	84,007,346,405	37,204,440,402
Ressources internes	82,503,385,171	110,975,357,824	130,781,485,002	151,955,591,018	160,980,393,294	127,439,242,462
Ressources externes	36,076,745,479	34,667,642,176	42,043,515,000	47,644,608,982	32,019,606,707	38,490,423,669
Financement public	118,580,130,650	145,643,000,000	172,825,000,002	199,600,200,000	193,000,000,001	165,929,666,131

Table 3

Ressources internes	69.58%	76.20%	75.67%	76.13%	83.41%	76.80%
Ressources externes	30.42%	23.80%	24.33%	23.87%	16.59%	23.20%
Financement public	100%	100%	100%	100%	100%	100%

II. Stratégies de mobilisation de ressources dans le passé

Stratégies de Mobilisation des ressources intérieures de financement du développement	
1821-2022	La question du financement du développement d'Haïti est posée autour du remboursement de la dette de l'Indépendance.
1960-1980	Vers 1964, les stratégies de financement ont donc été pensées à travers les investissements étrangers des Etats-Unis et l'apport financier des Nations Unies.
1980-2000	L'Etat Haïtien avait posé comme postulat que les recettes fiscales et douanières étaient une composante essentielle de la stratégie de mobilisation de ressources internes devant assurer le financement de l'économie et le fonctionnement des services publics.
1980-2020	La privatisation des entreprises publiques était devenue, la source publique qui devrait fournir des ressources internes à l'Etat haïtien. La TELECO en est un exemple probant.
2020-2022	Le Gouvernement haïtien, pour accroître ses ressources, s'est tourné vers les emprunts internes et externes et l'Aide publique au développement pour soutenir le budget national.

III. Les tendances observées pendant la mission de consultation

- Dichotomie entre autorité politique et fonction publique dans leurs rôles et responsabilités. Le pouvoir politique décide seul des politiques publiques et en confie l'exécution à l'administration.

En raison de la technicité et de la complexité croissante des problèmes à traiter, les hauts fonctionnaires devraient être amenés à jouer un rôle dans l'élaboration et la prise des décisions.

- Disparités dans les informations et données statistiques en provenance de diverses sources. Le rapport a pris en compte le facteur restrictif constitué par l'insuffisance et la disparité des données. L'exécution et l'exploitation des enquêtes statistiques nécessitent des délais longs qui affectent la qualité des informations produites.
- Duplication de tâches au niveau des fonctions des institutions étatiques. D'où, le manque de cohérence, de concordance et de coordination entre les entités de l'Etat.
- Faiblesse du dispositif de suivi et d'évaluation. Le suivi et l'évaluation permettent d'améliorer la performance et d'obtenir des résultats.

IV. Un diagnostic des institutions et des politiques

Problèmes organisationnels	
BRH-MEEF	• L'indépendance entre la banque centrale et l'État introduit un conflit d'objectifs: Les deux organismes sont chargés de la régulation conjoncturelle. Ce cadre institutionnel pose problème car il ne définit pas les coordinations internes et externes des politiques économiques et ne soulève pas la question de la cohérence entre les politiques économiques bien qu'il suggère implicitement, ce qui est contradictoire avec ces deux exigences, un nombre restreint d'objectifs: la gestion du dilemme inflation chômage est affectée à la banque centrale et la gestion du dilemme dette publique taux d'intérêt réel est affectée à l'État (MEF). • La banque centrale met en œuvre une politique monétaire restrictive pour lutter contre l'inflation tandis que le MEF mène une politique budgétaire expansionniste pour lutter contre la politique restrictive de la banque centrale - l'encadrement de la politique budgétaire par des ratios prudentiels. La solution proposée à ce problème organisationnel est de parvenir à une coordination et une procédure de négociation pour se mettre d'accord sur une règle commune et à fournir des anticipations claires et univoques au secteur privé.
MEF-MPCE	Faibles liens existant entre les plans de développement et le processus de budgétisation: Le MPCE a peu d'influence sur la définition des priorités budgétaires pour les traduire en plans d'action. Les modalités de préparation du budget de l'Etat privilégient la fixation d'enveloppes budgétaires sectorielles au détriment de l'analyse économique des projets et de leur cohérence avec les objectifs du Plan. Ces facteurs limitatifs d'ordre institutionnel et technique ont affecté la mise en œuvre du PSDH. Le Ministère des Finances (MEF) et le Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) devraient trouver la meilleure courroie de coordination du Plan national de développement avec les instruments de la budgétisation.

V. Etat des lieux de la Planification

Planification Economique	
Planification économique	• La planification du développement en Haïti a été marquée par des tentatives infructueuses. Les 16 plans élaborés n'ont pas atteint leurs fonctions stratégiques d'expertise et de prospective. L'absence même d'un environnement national propice à

	l'exercice et la fragilité généralisée des institutions ont paralysé leur mise en œuvre. D'où, le foisonnement des plans et programmes d'urgence. • Le système de planification reste caractérisé par des difficultés de coordination, de mise en cohérence des actions de développement et la faible articulation du Plan entre les niveaux national et territorial. Haïti fait face à un grand déséquilibre entre ses territoires sous-administrés. •
Programmes Triennaux D'Investissement	• Les programmations sectorielles sont diffractées en une multitude de démarches sectorielles (lois de programmation, programmes d'urgence ou de relance) pour compenser les déficiences des gouvernements. Ainsi les PTI consistent en un processus essentiellement « polarisé ». • Ce découpage pose des problèmes de coordination et de relations entre les échelons centraux et locaux de l'administration publique. Il en résulte des déséquilibres entre les secteurs qui les exécutent.

VI. Bilan de l'Economie, Etat des lieux des Finances Publiques

Bilan de l'Economie	
Crise	• Succession de crises et de chocs, internes et externes, sont à l'origine de la récession de l'économie haïtienne: phénomène « pays lock, pandémie de COVID19, assassinat, tremblement de terre d'août 2021, la crise de change (perte de valeur de la monnaie haïtienne- moins 25% de sa valeur nominale), insécurité, blocus territorial, cas d'enlèvement et autres. • Ces facteurs ont considérablement impacté le pays et affecté quasiment tous les secteurs de la vie économique et sociale et contribué à la détérioration du climat des affaires en 2020. L'expansion du Corona virus, a eu des incidences négatives considérables sur la plupart des secteurs d'activité économique du pays.
Situation économique	Economie vulnérable, manquante cruellement d'investissements, des déséquilibres macroéconomiques sur le long-terme, un dépouillement extrême, des infrastructures défaillantes qui handicapent encore l'évolution du système productif.
Croissance	Volatil, faible, négative, nette tendance à la baisse : • L'évolution du PIB de 2000 à 2020 montre qu'il s'agit d'une économie constamment en récession, avec des périodes de forte dépression : période 1992-1994(-7.56%) marqué par l'embargo commercial imposé à Haïti et l'année 2010 où l'économie s'est effondrée sous l'effet du tremblement de terre.

	• Haïti a maintenu un taux de croissance réel moyen du PIB de 1.15 pour cent l'incidence de la pauvreté est établie à 60 pour cent en 2020. Elle est plus élevée en zones rurales (80%), où vivent environ 45 % de la population haïtienne, qu'en zones urbaines. • En 2021, Haïti avait un PIB par habitant de 1 815 USD, moins d'un cinquième de la moyenne des pays de la région Amérique Latine et Caraïbes (LAC région) qui est de 15 092 USD. • Si les pauvres tirent profit de la croissance économique au même rythme que durant cette décennie, l'extrême pauvreté en Haïti augmentera, passant de 60 pour cent en 2014 à environ 75 pour cent d'ici 2030. Les chances de sortir de la pauvreté seront limitées même si les revenus par habitant augmentaient de seulement \$2 USD par jour.
Epargne	Ainsi, l'épargne locale joue un rôle mineur dans le financement du développement du pays à faible revenu, en raison de l'incapacité à mobiliser efficacement et durablement les ressources intérieures. • L'épargne s'est effondrée avec un taux de 12 % en 2010. Depuis, et malgré un léger redressement, le taux s'est redressé à 14% du RNB en 2021. Ce taux d'épargne moyennement faible ne peut pas financer le déficit budgétaire via l'épargne privée et est nettement insuffisant pour entraîner durablement l'investissement intérieur. Ceci, in fine, écarte Haïti d'une situation de solvabilité de ses finances publiques. Haïti ne peut épargner suffisamment ni créer assez de capital pour dépasser la croissance de la population et la dépréciation du capital.
Revenu national	• L'économie est dominée par des mécanismes qui empêchent d'accroître le revenu par habitant. Le revenu national brut par habitant (RNB) est en constante baisse depuis plus de vingt ans, perdant 41 % de sa valeur entre 1980 et 2012. Le taux de croissance du revenu par habitant a régressé tout au long de la deuxième période avec un RNB par habitant estimé à 1 070 dollars constants de 2005 en 2020.
Inflation	• Le FMI a calculé un taux de 16,2% en 2021 qui devrait diminuer à 15,5% en 2022 et augmenter légèrement à 15,9% en 2023. On observe des pics, des tendances à deux chiffres, des variations mêmes à l'intérieur d'une fourchette de 20 à 30% entre 1993 et 2019. Taux inflation haussier, passant de 15,3% en 2010 à 22,9% en 2020 et 24.58% 2021. Il s'agit d'une inflation fortement liée à la dépréciation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain.

Déficit Commerce extérieur	Haïti est une économie ouverte depuis les années 1990. Au cours des vingt dernières années, le commerce extérieur haïtien se caractérise par un déficit structurel du compte courant. • En 2020, le déficit de financement est considérable, de l'ordre de plus de 25 milliards de gourdes en moyenne par trimestre durant l'exercice 2019-2020, il représente 6.2 % du PIB en 2020 • Le solde budgétaire a clôturé à -2,2% du PIB en 2021 et devrait rester stable dans les années à venir, à -2,1% en 2022 et -2,2% en 2023. • A l'image de bien des pays en développement, le déficit de la balance commerciale d'Haïti en pourcentage du PIB n'a fait que se creuser, soit -10.52% (2000), -21,64% en 2010, -22.41% en 2019 et est passé à -15,47% en 2020 et à -10.85% en 2021.
Dépenses publiques	Durant les deux décennies (2000-2020), les dépenses publiques ont augmenté régulièrement en proportion du PIB mais leur évolution laisse voir une tendance cyclique marquée. • Recul du poids de l'État dans l'économie entre 2013 et 2017, qui découle en particulier de la diminution des dépenses en capital. Entre 2006 et 2013, les dépenses publiques en pourcentage du PIB ont augmenté de 5,8 points compte tenu du fait que les dépenses courantes ont augmenté sur la même période. En 2020, les dépenses budgétaires totales accusent une hausse de 20%, (effets pervers du Covid-19). Les dépenses courantes (44,6 Md G) occupent 97% des dépenses totales L'Etat a dû recourir à d'autres sources de financement pour honorer ses dépenses incompressibles.
Emprunts internes	• Emissions de titres publics (25 000 000 000) des emprunts auprès des banques commerciales (16 387 200 000) et de la BRH (37116 346 303)
Dette	• Entre 2010 et 2019, la dette publique externe d'Haïti a en moyenne augmenté de plus de 14,3% par année. La dette publique du pays a explosé à 48.6% du PIB en 2022. Haïti est passé d'un statut de pays à « bas risque » de surendettement à celui de pays à « haut risque » de surendettement selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) du FMI de 2018. Entre 1998 et 2020, le budget de la dette en Haïti a varié entre 723,8 millions et 3,0 milliards d'euros. Le niveau le plus élevé des 22 dernières années a été atteint en 2019. En 2020, en revanche, les dettes ne s'élevaient plus qu'à 2 milliards euros. Rapporté au nombre d'habitants, cela correspond en Haïti à un endettement de 208 euros par personne.
Chômage	Le chômage est la source principale d'inefficacité du système. • Haïti est en situation de chômage avec des tendances dépressives. Le sous-emploi s'est établi selon le PNUD, à 70% en 2020. 50.66% sont touchés par le chômage (14,5 % en 2020) (Banque mondiale). • Le secteur informel représente 80% de l'emploi total. Le chômage est plus élevé pour les pauvres en milieu urbain (46%) qu'en milieu rural (24%).

Politiques Publiques	
Les politiques libérales poursuivies n'ont pas permis d'assainir le cadre macro-économique et de réduire le poids de la dette publique intérieure et extérieure sur les finances publiques.	
Pol monétaire vs Politique budgétaire	• L'absence de coordination externe des politiques budgétaires avec la politique monétaire commune. L'organisation de la politique économique en Haïti est conçue comme une suite de règles prudentielles et d'affectations. La politique monétaire doit contrôler le taux d'intérêt de façon à ne pas dépasser un taux d'inflation de 2% tandis que les politiques budgétaire et fiscale (au niveau macroéconomique) ne doivent pas dépasser un déficit public de 3% du PIB et une dette publique de 60% du PIB. Ces règles sont asymétriques et systématiquement dépressives car elles sont organisées pour des économies en situation inflationniste de plein emploi.
Politique budgétaire	• La politique budgétaire a joué un rôle insuffisant dans la stabilisation macroéconomique, faisant peser une charge excessive sur la politique monétaire, suscitant la crainte d'une « dominance budgétaire », situation dans laquelle la banque centrale est forcée de maintenir des taux bas pour garantir la soutenabilité budgétaire, menaçant ainsi son mandat de stabilité des prix. une surveillance budgétaire et une surveillance macroéconomique, conférant à la première la mission essentielle d'assurer la stabilité des prix et à la seconde celle d'améliorer la compétitivité et de redresser les comptes extérieurs.
Politique monétaire	• La dépréciation persistante de la monnaie haïtienne continue de saper son rôle de mobilisation de l'épargne, de pourvoyeur de crédit et d'intermédiation des risques avec de sérieuses conséquences sur la situation macroéconomique caractérisée par le ralentissement des activités économiques et la remontée de l'inflation. Tout en apportant des liquidités suffisantes au secteur financier, la banque centrale devrait limiter le financement monétaire du déficit et n'intervenir sur le marché des changes que pour lisser la volatilité.
Politique fiscale	L'impôt représente la quasi-totalité des recettes publiques • La politique fiscale et les exportations, constituent le socle qui doit alimenter le budget de l'Etat. Un ratio fiscal autour de 13% qui implique des marges d'efficacité importantes que des réformes nécessaires et appropriées du système fiscal doivent garantir. Aussi, les difficultés rencontrées par Haïti, pour accroître ses ressources intérieures sont multidimensionnelles. Une augmentation des recettes fiscales peut aider de façon significative à mobiliser davantage de ressources intérieures, à condition de ne pas décourager, dans le même temps, l'initiative économique privée.

Encadré 3

Le secteur financier domestique	
Les banques commerciales	L'économie Haïtienne reste sous-financiarisée et sa financiarisation est trop lente : • Les actifs du secteur bancaire représentaient déjà 35% du PIB en 2022. Avec le niveau de développement des banques, sa taille globale s'est accrue à 99.99 % au cours de la décennie

	2010-2020. Au plan économique, sa valeur ajoutée (VA) de 2 041 millions de gourdes en 2010 est passée à 429 milliards de gourdes en 2020. A titre de comparaison, 95,78 % de ses actifs sont produits par le sous-secteur bancaire (banques et établissements financiers) • Le secteur financier d'Haïti est suffisamment capitalisé et profitable pour contribuer à financer le développement, à travers ses recettes fiscales (impôts sur les bénéfices) Mais, sa pénétration demeure faible avec 17 comptes de prêts pour 1000 adultes contre 323 à Belize. 8 banques sont privées et représentent le quart des actifs du secteur privé. Le financement privé interne est de ce fait handicapé par la faiblesse du taux de bancarisation d'environ 20% (banques) contre 40% pour les établissements financiers et micro finance. • Les taux d'intérêts très élevés pratiqués par les banques (14,6%) rendent difficile l'accès au crédit et sont une cause importante de cette faible intermédiation financière. Ce sont majoritaires des institutions de microfinance (MFI) et des banques de prêt et dépôt, des banques communautaires et rurales.
Les ressources	
Flux de financement mobilisés	• En dépit du ralentissement de l'activité économique, la principale source de financement demeure les ressources internes qui tout de même varient d'année en année. Au cours de la décennie 2010-2020, la moyenne de flux de financement mobilisé est à hauteur de 165, 929, milliards de gourdes par année. Les ressources mobilisées avaient atteint leur pic en 2020, soit le montant de 199, 600 milliards de gourdes. • La croissance des ressources internes durant ces deux dernières années est due principalement aux opérations d'emprunts effectués par l'Etat à des fins de refinancement.
Recettes internes	• S'agissant des recettes internes, elles sont évaluées à 132,612 milliards en 2021 contre 89,339 en 2020, une hausse de 32.63%.
Recettes fiscales	• Elles sont composées de recettes fiscales pour 110, 283, milliards (83.16 %) et de recettes non fiscales domestiques pour 13,419 milliards (10.11%). En 2020, les recettes fiscales étaient évaluées à hauteur de 83,654 milliards (93.63%) contre à 5,685 milliards (recettes domestiques) (6.36%). L'augmentation des recettes fiscales, en hausse est attribuable aux impôts indirects.
Recettes des Taxes de douane	• Les recettes en provenance de l'Administration Générale des Douanes (AGD), montrent une nette tendance à la baisse de 48 milliards de gourdes par an due à la croissance des importations et à la chute des recettes douanières. • Le net ralentissement des activités de l'import-export, a provoqué une diminution drastique des recettes douanières autour de 24 milliards de gourdes dans le cadre du budget 2019-2020 due à la faiblesse de la production nationale.

Ressources Externes	• En termes de financement, l'Etat emprunte de l'extérieur en moyenne 38 490 milliards de gourdes par an. • dans le cas d'Haïti, ils révèlent qu'à long terme comme à court terme, parmi les flux internationaux de capitaux enregistrés, seuls les transferts de fonds des migrants et l'investissement direct étranger, ont une incidence positive sur les conditions de vie des habitants • Les moyens de combler ce déficit ont été axés sur l'augmentation des apports de sources extérieures, tels que l'APD et l'IED, et sur la réduction de la dette.
Aide au Développement	• l'aide publique au développement a un effet positif (très significatif) sur la croissance économique, car une augmentation (plutôt faible) de 1% de l'Aide publique au développement entraîne une augmentation de 0,147% du PIB. • L'aide publique au développement reste une source majeure de financement. En résumé, l'APD a représenté en moyenne annuelle près de 8.1% du PIB et un HAITIEN a reçu en moyenne, près de 57.06 dollars américains d'aide publique au développement entre 1980 et 2019. • Selon la Loi des Finances 2020-2021, l'APD sous forme de dons ou prêts concessionnels octroyés à des conditions de faveur, représente en moyenne, près de 37.89% des ressources gouvernementales et équivaut à 47% des dépenses de l'Etat alors que 62.11% de ces dépenses sont financés par des ressources internes (recettes et emprunts internes) soit 46 080 milliards de gourdes (Source budget de l'exercice fiscal 2020-2021).

Encadré 4

Reforme	Ces vingt dernières années, Haïti a accompli des efforts considérables en matière de réformes. Les résultats ont varié dans les différents secteurs. • Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) (1980) étaient destinés à éradiquer la crise chronique à travers la politique monétaire, le renforcement du cadre institutionnel des finances publiques, l'amélioration de la gestion des structures administratives fiscale et douanière, l'exécution du budget dans la plus grande transparence. Le plan de réforme mis en œuvre des 2012 devait également soutenir la diversification de l'économie et favoriser l'investissement privé en vue d'atteindre une croissance durable. L'élan donné aux finances publiques devait aboutir au développement du système financier haïtien. • L'ensemble des instruments mis en place n'ont pas pu déclencher durant ces vingt-années une véritable transformation économique et sociale du pays. La réforme du secteur public avait bradé les entreprises publiques. • Les principaux leviers de la politique économique dont dispose l'État n'ont pas été tout à fait efficaces. En exemple, la politique budgétaire qui n'arrive pas à influencer l'activité économique dans la direction de la croissance du fait de l'augmentation
----------------	--

	effrénée des dépenses improductives de l'Etat et la réduction des investissements publics. Haïti a de préférence enregistré une hausse brutale et généralisée des prix et encore un taux de chômage élevé et persistant • Les « plans de relance » (financement public d'infrastructures, de nouveaux chantiers, construction de nouvelles routes, etc.) et les programmes d'austérité n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Après vingt ans, l'économie haïtienne souffre des mêmes maux : le secteur primaire continue de subir les aléas des marchés internationaux des matières premières. L'industrialisation n'a jamais pu être enclenchée, la privatisation des entreprises publiques n'a pas donné les résultats escomptés. C'est donc le secteur des services et le secteur informel qui, à eux deux, absorbent la grande part d'offre de travail en milieu urbain. Il faut alors souligner que les perspectives relatives à l'inflation, à la production, à l'emploi et à d'autres variables macroéconomiques dépendent notamment de la manière dont ces politiques sont déployées et interagissent.
--	--

VII. Une analyse des causes contraintes, obstacles et lacunes – ainsi que les conditions Favorables à la mobilisation de ressources

Impacts négatifs
Les résultats indiquent que : (1) Le principal obstacle à la mobilisation des ressources locales en Haïti, à cause de son faible niveau de revenu, réside dans le faible ratio épargne sur investissement. Epargne intérieure brute (dollars courants)-639 640 688 (2020)/-25 000 000 (investissements 2020) source OCDE, ratio est de : -25.58%. (2) le principal obstacle à la mobilisation des ressources locales en Haïti comme pays à faible revenu, est du également au bas niveau des revenus, à des facteurs démographiques et à la structure du secteur financier, le taux d'épargne publique et privé faibles, une mauvaise gestion des taux d'intérêt, l'étroitesse de l'assiette fiscale et les complexités administratives. À cela, s'ajoutent des systèmes inefficaces de recouvrement des recettes et des flux massifs de capitaux illicites. Enfin, un autre obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales est l'existence de nombreuses PME qui opèrent dans le secteur informel et ne paient pas d'impôts, éléments sur lesquels il est généralement difficile d'agir dans le court à moyen terme, (3) En bref, les obstacles rencontrés pour mobiliser les ressources, découlent pour l'essentiel, en des taux d'épargne publique et privé faibles, une mauvaise gestion des taux d'intérêt, l'étroitesse de l'assiette fiscale et les complexités administratives. À cela, s'ajoutent des systèmes inefficaces de recouvrement des recettes et des flux massifs de capitaux illicites. Enfin, un autre obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales est l'existence de nombreuses PME qui opèrent dans le secteur informel et ne paient pas d'impôts.

- (4) l'analyse suggère quelques recommandations de politique économique telles que : une meilleure mobilisation des ressources locales, la nécessaire stabilité politique, une gouvernance et des institutions de meilleure qualité, l'amélioration des infrastructures de base, le développement du marché financier, un cadre macroéconomique pertinent, destiné à stabiliser les prix des produits de première nécessité.

Encadre 5

Les Impacts Limités	
L'annulation de la dette bilatérale et multilatérale	L'annulation de la dette bilatérale et multilatérale a pu être totalement engagée pour un montant cumulé de 5 milliards de dollars. La dette extérieure est ainsi passée de 99 % du PIB en 2003 à 23 % en 2007. À la fin de 2006, le pays a décidé de se priver des concours et des programmes du FMI, tout en préservant sa crédibilité internationale, puisqu'il peut désormais émettre des bons du Trésor sans risque avéré ou prévisible sur la soutenabilité de sa dette.
Des Impacts légèrement Positifs	
Gestion par résultats	L'efficacité et rigueur dans la gestion des finances publiques avait permis de mobiliser les ressources budgétaires nécessaires pour atteindre l'objectif. La mobilisation des ressources financières en Haïti reste marquée par une faiblesse structurelle.
Reforme	Des avancées indéniables ont été réalisées en matière de réformes institutionnelles. Des études prospectives ont même été effectuées pour éclairer les décideurs publics et leur fournir des outils pour rendre leur action plus efficace. L'insuffisante synchronisation des réformes aux niveaux sectoriels et le retard pris dans le délai de leur mise en œuvre ont entravé leur efficacité. Il en ressort que des structures de gouvernance déficientes, ont pesé de tout leur poids sur la faible qualité des politiques publiques et notamment leur pertinence. En exemple, la politique commerciale qui n'a aucun impact réel sur l'évolution des exportations.
Des Impacts Positifs Significatifs	

Encadré # 6

Quatre Défis majeurs (PFCS)
Les défis majeurs persistent (dépenses et arriérés publics, déficit et dette publique) et nécessitent des actions vigoureuses de l'Etat. Face à la situation chaotique en matière de la mobilisation des recettes

domestiques, le contexte est à la rationalisation des dépenses publiques. La mobilisation accrue des ressources intérieures est présentée comme l'«option difficile» pour remédier au déficit de ressources.
(1) Plan de Développement durable sur 50 ans
(2) Finances Publiques pour un pays notoirement sous-capitalisé, la question des fonds propres et des fonds à injecter dans l'économie s'avère importante (cruciale).
(3) Capacités productives et institutionnelles: il ne s'agit pas de l'ordre de grandeur des montants mais de la capacité du pays à exécuter les projets.
(4) Stabilité et croissance

Encadre 7

Conclusion
Les ressources domestiques sont le principal pilier du financement du développement : • Le diagnostic révèle que les opérations de financements internes du budget sont très importantes bien qu'elles aient enregistré des fluctuations dues à des situations de crises (catastrophes naturelles et troubles sociopolitiques) • En dépit des signes inquiétants de déséquilibre dont font montre les finances publiques, l'Etat est parvenu à réaliser à 83.41% % des objectifs de mobilisation des ressources publiques qu'il se fixe chaque année, 49.99% proviennent des ressources budgétaires. Ceci démontre que le pays dispos d'une capacité de collecte très forte des recettes sur son territoire qui mérite d'être optimisée. • Les sources de financement domestiques sont les plus prometteuses pour la réalisation des ODD. Ce qui nécessite impérativement que les recettes publiques internes fiscales soient complétées par des taxes innovantes et le développement de marchés financiers pour renforcer le programme actuel d'élargissement de l'assiette fiscale. • Les meilleures performances (pic des ressources collectées) l'ont été grâce aux emprunts internes et particulièrement aux ressources domestiques collectées. Les autorités budgétaires devraient veiller à ce que la dette publique reste soutenable à moyen terme, même si les taux d'intérêt augmentent. Pour cela, le retour à un cadre budgétaire crédible et cohérent à moyen terme est important. • En outre, les institutions financières et les banques de développement offrent des mécanismes de facilitation commerciale ou des ressources additionnelles intermédiaires. Dans la perspective d'une stratégie de financement de l'économie.

Les stratégies de financement devraient tenir compte de toutes les sources dont chacune a son rôle propre, fondé sur ses caractéristiques particulières, ses forces et ses faiblesses.

- En dépit des controverses qui subsistent sur l'efficacité des flux internationaux de capitaux, force est de constater que face aux difficultés rencontrées pour mobiliser leurs ressources locales, l'aide publique au développement, l'investissement direct étranger et les transferts de fonds des migrants représentent les trois principales sources de revenus après les exportations.
- (dans le cas d'Haïti, ils révèlent qu'à long terme comme à court terme, parmi les flux internationaux de capitaux enregistrés, seuls les transferts de fonds des migrants ont une incidence positive sur les conditions de vie des habitants et non l'investissement direct étranger (0.2% du PIB).
- Contrairement aux exportations, ces flux ne sont pas générés par des activités réalisées dans le pays. Par conséquent, Haïti se trouve dans l'obligation, pour financer son développement, de recourir à des flux de capitaux extérieurs.

Le pays est dans l'obligation, pour financer son développement, de recourir à des flux de capitaux extérieurs, étant donné que Le choix serait d'aller vers mieux d'Etat pour moderniser l'économie, la rendre plus féconde en création de richesse, générer des gains de productivité.

Section 3

Recommandations

Le rapport propose les mesures, lignes directrices et réformes ci-après, à mettre en œuvre par Haïti d'ici 2030 pour améliorer sa situation économique et financière. L'analyse suggère quelques recommandations de politique économique telles que : une meilleure mobilisation des ressources locales, la nécessaire stabilité politique, une gouvernance et des institutions de meilleure qualité, l'amélioration des infrastructures de base, le développement du marché financier, un cadre macroéconomique pertinent, destiné à stabiliser les prix des produits de première nécessité et à améliorer les conditions de vie des plus démunis.

1. Axe 1 : Réformes dans le domaine du développement économique

Recommandation No 1 : Les comptes de la nation

Haïti devrait disposer d'un cadre comptable adapté aux normes des Nations Unies de 1993. Cet outil permet la réalisation d'études de simulation d'impacts de politiques économiques. Ce nouveau cadre permettrait un meilleur éclairage sur les choix de politiques économiques et sociales, le suivi de la réalisation des programmes pluriannuels en liaison avec la conjoncture économique et financière et offrirait la possibilité de traduire les options stratégiques du développement économique et social en objectifs à insérer dans les lois des finances.

Mesures à prendre :

1. Revoir plusieurs modèles économiques (modèle quasi-comptable, modèle d'équilibre général calculable, s'articulant autour des principaux instruments de la comptabilité nationale)
2. Mener des études de simulation et d'impact des politiques économiques pour évaluer les interactions entre les principaux secteurs de l'économie.

Recommandation No 2 : Relance de l'économie par la croissance

L'Etat Haïtien devrait rechercher une croissance forte et accélérée, suivant un rythme moyen de 6,5 % en 2024 en vue d'assurer à l'économie des conditions viables et durables. Une telle option implique des politiques volontaristes et un rôle très actif du secteur privé dans l'accroissement des investissements productifs dans les secteurs porteurs et innovants, ainsi que dans l'accroissement qualitatif du capital humain. Dans leurs rôles respectifs, l'État, le secteur privé et la société civile devraient fonctionner comme des compléments, plutôt que comme des substituts.

Mesures à prendre :

1. Mobiliser des ressources domestiques, avec un taux de pression fiscale de 11.6%.
2. Renforcement des secteurs à forts potentiels pouvant constituer des leviers de croissance.
3. Elaborer une stratégie d'ajustement de la balance des paiements pour éviter une perte de compétitivité-prix pour les producteurs nationaux.

Cette démarche sera soutenue par des politiques budgétaire et monétaire. La réponse des autorités publiques devrait reposer sur trois piliers :

1. Des mesures budgétaires au niveau national devraient être prises : soutien ciblé aux ménages et aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de plusieurs instruments comme les dispositifs de chômage partiel, crédit, aides d'urgence aux

entreprises, reports d'impôts et prêts garantis par l'État.

2. Des mesures de politique monétaire centrées autour de ces instruments principaux : la BRH devrait travailler à ramener l'inflation vers l'objectif de 5-2 % à moyen terme, conformément à la définition de la stabilité des prix. Le programme d'achats d'actifs est l'un des outils auxquels la BRH a recouru pour atteindre cet objectif. a) les achats d'actifs dans le cadre d'un nouveau programme d'achats d'urgence face à la pandémie b) l'assouplissement et la prolongation des opérations de refinancement à plus long terme ciblées. c) stabiliser le taux de change réel (taux nominal corrigé des écarts d'inflation).
3. En complément des mesures budgétaires nationales, une réponse coordonnée des bailleurs, serait d'activer une clause dérogatoire générale du Pacte de stabilité et de croissance et chercher à mettre en place un programme temporaire destiné à soutenir la reprise économique post-pandémie.

Axe 2 : Réformes dans le secteur des Finances

Recommandation No 3 : Libéralisation financière contrôlée

L'Etat devrait considérer comme mode de financement, la libéralisation financière afin de réduire le degré de répression financière sur le système monétaire et financier et amener le pays vers des équilibres économiques stables et durables. La libéralisation financière exige un contrôle plus rigoureux du crédit bancaire et une rigueur budgétaire (à éliminer les déficits budgétaires excessifs).

Mesures à prendre :

1. Assurer la régulation prudentielle et une supervision bancaire
2. Parvenir à la maîtrise de l'inflation pour une atténuation des pressions inflationnistes

3. Appliquer la discipline fiscale qui permet la soutenabilité de la dette publique
4. Application des règles du marché (concurrence entre les institutions financières)
5. Réduire des mesures implicites ou explicites sur les intermédiaires financiers.

Recommandation No 4 : Augmenter les recettes budgétaires

L'Etat haïtien doit viser l'accroissement des recettes budgétaires d'au moins 4% de plus du PIB avec une augmentation mesurée des taxes prélevées sur les grands contribuables.

Mesures à prendre :

1. Elargir l'assiette fiscale.
2. Renforcer les capacités de la Direction Générale des Impôts.
3. Etablir un système de suivi et de contrôle de collecte desdites recettes.

Recommandation No 5 : Mettre en place des règles budgétaires

Haïti a eu, des déficits « excessifs » quasi-continus durant les deux dernières décennies. Pour mieux adapter le cycle budgétaire aux objectifs stratégiques haïtiens, l'élaboration du cadre budgétaire à moyen terme peut être renforcée par l'exécution des prévisions macroéconomique et macro-budgétaire avant la formulation du budget, et le renforcement des capacités des Unités d'études et de programmation. La phase de préparation du budget peut être améliorée en ventilant par secteurs les enveloppes budgétaires destinées aux entités gestionnaires, leur donnant suffisamment de temps pour établir leurs propositions de dépenses et en renforçant la coordination et la communication entre le MPCE et le MEF.

Mesures à prendre :

1. Poursuivre la consolidation d'un compte unique du trésor pour minimiser le nombre

d'entités opérant en dehors du processus budgétaire.

2. Rendre plus transparent le processus budgétaire.
3. Permettre au Parlement qui sera aussi sous le contrôle de la Cour des Comptes, de jouer un rôle plus efficace en ce qui concerne l'approbation et le suivi du budget.

Recommandation No 6 : réforme du processus budgétaire

L'Etat haïtien, pour améliorer l'efficacité du processus budgétaire et assurer la viabilité des finances publiques, devrait renforcer les règles budgétaires existantes, soit en imposant un seuil maximum de dépenses, soit en plafonnant les impôts, le solde budgétaire ou la dette. Cependant, pour pouvoir être utilisées de façon efficace, ces règles doivent s'accompagner de ces mesures.

Mesures à prendre :

1. Réviser les principes budgétaires propres à assurer une affectation efficace des ressources financières entre les programmes de dépenses.
2. Etablir des plans à plus long terme tout en réduisant la fragmentation des budgets (en incorporant les dépenses fiscales dans le cadre budgétaire, en contrôlant les fonds extrabudgétaires et en surveillant les engagements conditionnels, comme ceux qui découlent des garanties de crédit et des régimes publics de retraite) et en mettant davantage l'accent sur les résultats auxquels aboutissent les dépenses publiques.
3. Mettre à niveau la comptabilité nationale par l'adoption de nouvelles techniques, aux niveaux national, sectoriel et régional, l'amélioration et le développement des statistiques financières et monétaires et l'intégration des variables sociales. Pour assurer la cohérence de ces données, elles seront intégrées dans le cadre d'une matrice de comptabilité sociale globale au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Recommandation No 7 : Créer un fonds de stabilisation

Les fonds souverains à travers le monde gèrent un encours de plus de 6 000 milliards de dollars, et les fonds de pension publics des actifs atteignent près de trois fois ce montant. Or, actuellement, seule une petite partie de cet immense « réservoir » est consacrée aux investissements directs (Source CNUCED). L'économie haïtienne est assujettie à d'importants chocs internes et externes d'ampleur significative, l'atteinte des ODD requiert des investissements importants. La mise en place d'un fonds souverain est un immense potentiel d'investissement à long terme.

Mesures à prendre :

1. Mettre en place un fonds souverain de stabilisation, afin de réaliser des placements relativement peu liquides – dans des domaines essentiels pour le développement durable, tels les infrastructures et les équipements publics (ODD 9), l'agriculture (ODD 2, & 12), l'énergie (ODD 7), l'eau potable et l'assainissement (ODD 6), la santé et la nutrition (ODD 3), l'éducation (ODD 4), et la protection de l'environnement (ODD 13) avec des conséquences sur les finances publiques (ODD8). Ce, pour renforcer le rôle contra cyclique de la politique budgétaire.
2. Eliminer des barrières à l'entrée dans certains secteurs d'investissement et mettre en place des mesures pour contrecarrer l'instabilité et l'imprévisibilité de l'environnement économique. Prendre des mesures en vue d'une meilleure préparation des projets d'investissement et les informations et données à fournir aux investisseurs potentiels.

Recommandation No 8 : Réexaminer les conventions et les accords relatifs aux Investissements Directs Etrangers (IDE)

Haïti manque de marge de manœuvre budgétaire, et pourrait utiliser les conséquences néfastes la pandémie COVID-19 pour attirer l'investissement étranger direct (IED).

Mesures à prendre :

1. Revoir les accords de protection des investissements pour appliquer les meilleures pratiques adoptées par les pays émergents et chercher à augmenter les recettes de 2 à 3% du PIB suite à des renégociations avec des partenaires et investisseurs.
2. Organiser un atelier sur cette thématique avec le BIT pour définir un plan d'action pour la renégociation des accords bilatéraux et conventions pour la promotion et la protection des investissements.

Axe 3 : Réformes au niveau de la Planification stratégique

Recommandations No 9 : Cadre de planification stratégique

Les systèmes de planification, de statistique et de documentation jouent un rôle essentiel dans l'élaboration du plan de développement et dans l'établissement de diagnostic de la situation économique et sociale et des politiques et mesures en vue d'une meilleure gestion de l'économie. Le PSDH s'inscrit ainsi dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie. Cela se traduira par la mise en œuvre de nouvelles réformes. L'Etat Haïtien devrait recourir à la modernisation et réorganisation du Ministère de la Planification en charge du Plan stratégique de Développement national (PSDH).

Mesures à prendre :

1. Mettre en place une structure de gestion des données et études. Ce programme serait complété par plusieurs mesures ayant pour but l'organisation de ces systèmes

d'information de façon cohérente et intégrée.

2. Améliorer la structure interne et la cohérence par rapport aux autres instruments de planification que sont le budget et le PSDH.
3. Disposer de méthodes de concertation et d'outils aidant à l'appropriation des choix de politiques et de priorités.
4. Mettre en œuvre les plans d'action pour mieux coordonner les programmes budgétaires et d'investissements définis par le gouvernement et s'assurer de l'atteinte des objectifs à l'aide d'indicateurs de performance.

5. Suivi/Evaluation

Les mécanismes de suivi-évaluation sont censés assurer l'adaptation des objectifs retenus dans le Plan, aux impératifs de la conjoncture à court terme. Les politiques économiques globales et sectorielles mises en œuvre ne font pas l'objet d'évaluation réelle. A cet égard, un cadre de veille stratégique devra être mis en place de manière à anticiper sur les contraintes et d'assurer la cohérence et le suivi de la mise en œuvre des programmes/projets de développement susceptibles d'avoir des effets d'entraînement sur plusieurs cibles des ODD. Des accélérateurs devront être identifiés en lien avec trois axes stratégiques du PSDH avec des actions phares, entre autres : Axe économique l'amélioration de la gestion des finances publiques ; le renforcement du cadre réglementaire incitatif à l'investissement et à l'entrepreneuriat ; le renforcement des capacités de production afin d'arriver à un environnement économique fiable. Ces dispositifs doivent être rigoureux, transparents, adaptatifs et respectueux de la pluralité des points de vue dans le souci de mesurer les effets des politiques publiques. L'exercice exige un cadre plus harmonisé et nécessite une méthode précise, claire et partagée entre les acteurs. **Il peut être rendu obligatoire par la loi** pour améliorer les conditions d'archivage et assurer de la disponibilité des rapports d'achèvement des projets et programmes financés par l'APD.

Recommandation No 10 : Haut-Commissariat au Plan

Mesures à prendre :

Il serait important d'intégrer au sein du MPCE, une structure d'analyse stratégique et prospective. **Le Haut- Commissariat au Plan** serait chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective ainsi que d'éclairer les choix de l'Etat au regard des enjeux démographiques. Il serait chargé de la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes et veillerait au respect de l'équité et de la redevabilité de tous les acteurs du développement.

Ces interventions impliqueraient :

1. Opérationnaliser les instruments de planification et de programmation, en mettant l'accent sur le lien entre les perspectives de long terme et celles de moyen terme, ainsi qu'entre les exercices budgétaires annuels.
2. Assurer la cohérence dans les référentiels de planification en ciblant les structures nationales et régionales les mieux habilitées à mettre en œuvre les orientations stratégiques du PSDH.
3. Redynamiser le cadre de dialogue des politiques, ainsi que des mécanismes et outils de gestion et de suivi de l'Aide publique au développement.
4. Assurer le suivi des résultats des politiques publiques, notamment des progrès en matière d'atteinte des principales cibles des plans, notamment le PSDH/ODD.
5. Associer toutes les parties prenantes du développement socio-économique, y compris la société civile, au dialogue de politique relatif au CINF.
6. Accorder toute l'attention nécessaire au besoin des départements ministériels à travers l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions appropriés.
7. Renforcer les capacités institutionnelles des structures responsables de la conception et gestion des projets et

programmes, des structures chargées de mobiliser les ressources et celles chargées de la dépense. Affecter à ces structures les ressources adéquates.

8. Renforcer les capacités de l'unité d'analyse et d'évaluation rétrospective des projets et programmes achevés, en instituant une réunion de coordination régulière des chefs de projets financés par la Banque sous l'égide du Haut-Commissariat au Plan.

Recommandation No 11 : Renforcer les pouvoirs du DPTI

La concordance entre le coût de l'emprunt et la rentabilité du projet provient de l'accumulation rapide des soldes engagés non décaissés (SENDs) qui reflètent la faible maturation des projets soumis à financement extérieur. Le MPCE devrait faire des Directions des Programmes Triennaux d'Investissement et de la DCE, une cellule de maturation des projets dont l'avis sera préalable à la signature de tout accord de prêt extérieur.

Mesures à prendre :

1. Contrôler le stock des SENDs et identifier les projets faisant l'objet des SENDs de plus de cinq (05) années et d'éliminer ceux qui n'ont plus de justifications
2. Privilégier les projets prioritaires porteurs de croissance et leur financement concessionnel.
3. Engager des négociations et entretenir une collaboration avec les partenaires au développement pour accélérer l'épure des emprunts contractés mais non décaissés.

Recommandation n° 12 : renforcer le mécanisme de surveillance de la gestion des projets

L'Etat pourrait adopter un document-cadre de résultats bien définis, comprenant des indicateurs de résultats et une méthode de mesure.

Mesures à prendre :

1. Mettre en place une stratégie informatique au niveau de l'Etat de manière à former un cadre de résultats assorti de cibles et d'indicateurs correspondants.
2. Former le personnel informatique à la gestion des projets, en vue d'un renforcement de ses compétences dans ce domaine. Les demandes de perfectionnement pourraient être classées selon leur criticité, eu égard à leurs incidences sur des fonctions de l'Organisation, et examinées aux fins de budgétisation et de mise en œuvre et revus sur la base de l'expérience et de l'état d'avancement.

Recommandations No 13 : Rentabilité des projets

Le pays risque de mobiliser de prêts très coûteux pour financer des projets d'une rentabilité ou d'un produit économique très faible. Les fiches de préparation des projets pourraient analyser leur rentabilité en plus de détail, et les avis et discussions au sein du DPTI pourraient mettre l'accent sur le rendement du projet et le coût du financement, et inclure les deux chiffres dans le budget après la discussion pour démontrer au parlement et au public que l'état est en train de veiller à la viabilité à long terme de la dette et des finances publiques.

Mesures à prendre :

1. Elaborer un manuel de procédures pour permettre d'assurer une concordance entre le coût de chaque empreint de l'Etat et la rentabilité économique des projets (rendement du projet financé en termes de recettes budgétaires ou croissance du PIB).
2. Réviser les standards proposés par le document de politique d'endettement adossé à la loi de finances.
3. Revoir les lignes de conduite pour la négociation et la mobilisation des emprunts.

Axe 4 : Réformes dans le domaine des politiques publiques

Recommandations No 14 : les politiques publiques

L'évaluation des politiques requiert d'avoir à l'esprit le cadre institutionnel dans lequel s'exercent ces politiques. Cet exercice revient aux grands corps d'inspection de l'Etat dont les rapports de contrôle de gestion des administrations publiques, contribueraient à l'amélioration de l'action publique. L'évaluation des politiques publiques devraient être la mission première de la Cour des comptes qui est aujourd'hui en amont dans la publication des rapports d'évaluation des actions de l'Etat. Force est de constater que la Cour n'est pas toujours indépendante du pouvoir politique. Sa faiblesse est qu'elle privilégie non seulement ses relations avec l'Administration Publique, mais elle utilise souvent une approche juridique ou comptable de l'évaluation finalement assez éloignée des méthodes d'évaluation de la fonction publique. Il faut noter, en premier lieu, que Haïti n'a pas une culture d'évaluation. Les évaluations d'impact en Haïti sont quasi absentes. Elles supposent un environnement politique et institutionnel favorisant la pratique de l'évaluation des politiques publiques.

Il est urgent de remédier aux faiblesses du suivi de l'action publique par le suivi et l'évaluation des politiques publiques sur la base des indicateurs qui vont s'agréger en indicateurs de performance nationaux permettant au Parlement ou autres instances administratives de constater l'efficacité, l'efficience et la qualité de service de l'administration avant de voter le budget suivant. En vue d'établir un cadre institutionnel solide pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. L'Etat devrait envisager de :

Mesures à prendre :

1. Définir un cadre institutionnel formel pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques, afin de clarifier les mandats des différents acteurs impliqués au sein du cadre

institutionnel du suivi des politiques prioritaires.

2. Développer au Haut-Commissariat au Plan, la fonction du centre de gouvernement en matière d'évaluation en donnant à une institution du centre de gouvernement un mandat explicite pour exiger la conduite d'évaluations par les ministères sectoriels, et leur coordination, et promouvoir l'utilisation des évaluations au niveau stratégique.
3. Effectuer les audits internes et externes pour vérifier le respect des règles professionnelles communes, et évaluer l'efficacité de leur mise en œuvre.
4. Organiser un dialogue de performance unique entre le centre du gouvernement et les ministères sectoriels. Communiquer sur le suivi des politiques prioritaires.

Axe 5 : Réformes Fiscales

Recommandation No 15 : Définir et moderniser des politiques fiscales efficaces, équitables et économiquement attractives

Mesures à prendre :

1. Appuyer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques fiscales.
2. Effectuer l'analyse d'impact des options de politique fiscale, en portant une attention particulière aux questions d'équité et de durabilité.
3. Rationaliser les dépenses fiscales. Lier les hausses de recettes attendues à des objectifs en termes de dépenses et de politiques sectorielles. De telles actions sectorielles - sur l'éducation et le système de santé, par exemple- auraient pour objectif de renforcer l'efficacité des dépenses.

Recommandation No 16 : Accroître les recettes non fiscales

Les exonérations constituent des avantages fiscaux dont bénéficient les contribuables pour diminuer le montant de leurs impôts et réduire considérablement la capacité de recouvrement des autorités fiscales. Les taxes sont donc de

plus en plus réglementées. L'impôt sur le revenu peut aller jusqu'à 25 % mais des exonérations d'impôt existent pour alléger les charges. Les exonérations possibles sont : les exemptions fiscales et douanières, l'exonération de l'impôt sur le revenu, l'exonération du droit proportionnel de la patente et l'exonération de la taxe sur la masse salariale et autres taxes internes directes pour des entités qui auraient contribué à financer le développement et répondent de leurs responsabilités sociales..

Mesures à prendre :

1. Viabiliser les sites touristiques pour accroître les visites et frais d'accès aux sites
2. Valoriser l'économie maritime par le transport interne et externe
3. Explorer le secteur minier
4. Procéder à un audit des exonérations fiscales pour ne maintenir que celles dont l'impact positif sur l'économie est avéré.

Recommandation No 17 : Evasion et fraude fiscale

L'Etat haïtien devrait chercher à réduire significativement l'évasion et la fraude fiscale

Mesures à prendre :

1. Suivre par audit, et collecter systématiquement les informations sur les contribuables.
2. Renforcer les capacités dans ce domaine, à travers le programme Tax Inspectors Without Borders (TIWB), un programme conjoint de l'OCDE et du PNUD, afin d'augmenter ses recettes de l'Etat de 2 à 3% du PIB.

Recommandation No 18 : Réformer la fiscalité (foncière et locale)

La fiscalité foncière, en raison des caractéristiques de son assiette et de son potentiel de croissance, sera notamment prise en compte comme un outil majeur du développement de la fiscalité locale. L'Etat

haïtien devrait améliorer le recouvrement de la taxe foncière en indexant sa base sur l'accès à certains services. Selon l'article 2, modifié le 28 septembre 2015, établit le budget général de la République depuis 2015. Il traite de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties. Actuellement, la base d'imposition de la taxe foncière est la valeur locative de l'immeuble telle que déclarée par le propriétaire ou telle que définie par l'administration fiscale. Le fait que l'assiette de la taxe sur la propriété foncière soit la valeur locative des immeubles semble ne pas être adaptée aux réalités du terrain.

La décentralisation fiscale se définit comme le transfert vers les administrations locales, des pouvoirs de décisions relatives à la mobilisation des ressources au niveau local, en vue de l'exécution des responsabilités dévolues par le gouvernement central. Puisqu'elle permet de rapprocher les gouvernants des gouvernés, la décentralisation fiscale accroîtrait le degré de redevabilité et d'imputabilité des décideurs, de l'autorité fiscale et des agents d'exécution devant les populations qu'elles servent. Les populations se sentent en effet plus capables de demander des comptes aux administrations locales qu'à l'administration centrale qui se situe parfois à des milliers de kilomètres, et avec laquelle elles ne peuvent rentrer en contact que par l'intermédiaire de ses représentants. Pour que cette décentralisation fiscale produise le rendement escompté, il faudrait qu'à brève échéance, le gouvernement central accompagne ces collectivités dans la formation des de leurs cadres et le renforcement de leurs capacités. Si cela n'est pas fait, les taxes seront difficiles à collecter, et la décentralisation fiscale risque d'être très peu rentable, ce qui ferait peser des menaces sur les finances publiques du gouvernement central. L'élargissement des bases fiscales est une priorité pour les économies à faible revenu où l'économie informelle peut représenter 60% à 80% du produit intérieur brut. Dans ces conditions, Haïti devrait rechercher des appuis techniques qui se concentreront sur des actions de renforcement de capacités dans les domaines suivants : (i) intégration de l'économie informelle, et (ii) la maîtrise du fichier des contribuables, personnes physiques comme personnes morales.

Mesures à prendre :

1. L'Etat pourrait accroître la collecte de la taxe foncière et lui permettre de contribuer à la redistribution des revenus, la valeur locative de l'immeuble pourrait être indexée sur différents facteurs tels que l'accès aux biens ou services publics, la localisation géographique, la consommation moyenne et géolocalisée d'électricité, le temps de communication de téléphonie mobile.
2. Renforcer la fiscalité locale pour optimiser la collecte dans le secteur informel et toiletter le fichier des contribuables. La décentralisation de la fiscalité apparaît comme un puissant outil d'accroissement des recettes publiques car, dans un environnement dominé par le secteur informel, les collectivités locales peuvent disposer d'un meilleur fichier des potentiels contribuables.

Recommandation No 18 : Optimiser la collecte des droits de douane

L'Etat haïtien devrait remettre à l'ordre du jour les droits et taxes à l'exportation pour faire face à la réduction des tarifs imposés. L'AGD développerait des mécanismes de prélèvements alternatifs. A cet effet, les droits et taxes à l'exportation devraient donc être remis à l'ordre du jour sur certains produits surtout ceux contribuant à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques.

Mesures à prendre :

1. La réduction progressive des droits de douane pour développer d'autres ressources publiques
2. Amélioration de la gestion de la TVA,
3. Effectuer un audit exhaustif de tous les produits exonérés de droits de douane ou admis en zone franche qui, compte tenu de la porosité des frontières, peuvent être aisément réexportés vers les pays voisins.
4. Un instrument de capture de la rente des ressources minières pour l'accroissement

Recommandation No 19 : Taxes innovantes

Introduire des taxes innovantes pour élargir l'assiette fiscale d'élargissement de la base fiscale et développer les leviers et niches à fort potentiel telles que la fiscalité foncière et la fiscalité locale

Haïti a adhéré à plusieurs initiatives de taxation innovante – y compris une « taxe sur les billets d'avion », « une taxe sur la téléphonie mobile » et des « taxes sur les transactions financières ». Mais la contribution de ces taxes au du budget de l'Etat reste minime. L'Etat haïtien devrait introduire la réflexion sur les taxes innovantes capables de financer cet élargissement de la couverture sanitaire.

Mesures à prendre :

1. Soutenir une meilleure gestion et fiscalisation des revenus des ressources naturelles. Améliorer la gestion transparente, durable et équitable de leurs ressources ainsi que dans l'utilisation adéquate des revenus tirés de l'extraction
2. La fiscalité écologique apparaît de nos jours comme l'un des principaux instruments de financement du développement durable. Il s'agit donc pour les autorités de définir des instruments fiscaux qui permettraient de mobiliser plus de recettes tout en protégeant la biodiversité.
3. La taxe sur les secteurs les plus rentables. L'Etat introduit un prélèvement de 10% sur le chiffre d'affaires des compagnies de téléphonie mobile.
4. L'Etat introduirait un impôt de 2% sur les exportations de transferts privés courants ou les compagnies d'Assurance Maladie), pour constituer un Fonds pour la couverture sociale de tous les citoyens qui n'ont pas accès aux soins de santé.
5. Taxe sur les secteurs extractifs, financiers ou touristiques. L'avantage de ce type de

prélèvement est qu'il cible les entreprises « excessivement rentables ». Le désavantage est que le flux de recettes dépend de la performance de ces secteurs et donc peut devenir volatile.

6. L'Etat haïtien devrait renégocier les contrats et licences des entreprises les plus rentables (industries) et entreprises de télécommunications) ayant des effets énormes sur les recettes fiscales (augmentation de 3% à 10% du PIB). Ensemble, ces mesures pourraient accroître les recettes budgétaires de 4% du PIB de plus, sans pour autant accroître la pression fiscale sur la majorité des entreprises.
7. Le MEF pourrait créer un groupe de travail, dirigé par la DGI et la DGD avec l'appui de plusieurs partenaires, pour assurer la mise en œuvre de ces politiques.

Recommandation No 20 : Dépenses fiscales

La mesure qui devrait être prise par le Gouvernement, et applicable à partir de l'exercice budgétaire 2023, pour élargir l'assiette fiscale en réduisant la dépense fiscale à travers la suppression progressive des exonérations relatives aux impôts indirects à hauteur de 100 milliards de gourdes, est donc à encourager. La Direction de l'Inspection Fiscale (DIF) devrait, au moins chaque année, faire apparaître dans un tableau synthétique le manque à gagner provenant des dépenses fiscales, pour que les citoyens puissent s'informer de leur évolution. Haïti devrait chercher à renforcer sa capacité à mettre en place des systèmes fiscaux plus efficaces, dans le but ultime d'accroître la mobilisation des ressources pour le développement durable.

Axe 6 : Réformes relatives à la gestion de la dette publique

Recommandation No 20 : Accompagner une meilleure gestion de la dette publique

Avec une dette publique qui devrait culminer à 48.6% du PIB en 2022, Haïti est passé d'un statut de pays à « bas risque » de surendettement à celui de pays à « haut risque » de surendettement selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) du FMI de 2018. Ce nouveau paysage exige à la fois une optimisation de la politique d'endettement du gouvernement et un renforcement du dispositif institutionnel de gestion des obligations financières de l'état haïtien. L'Etat haïtien devrait chercher à garantir la viabilité de la dette publique et la soutenabilité des finances publiques à long terme élaborer une bonne stratégie de prêt et d'emprunt axée sur la maîtrise du risque de surendettement et sur la mobilisation de ressources maximales pour atteindre les ODD.

Le FMI et la Banque mondiale encouragent les gouvernements, les bailleurs de fonds et les créanciers à utiliser autant que possible le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (CVD) pour éviter l'accumulation excessive de dette. Les analyses de viabilité de la dette (AVD) doivent former le socle des stratégies d'endettement à moyen terme et des plans de dépenses publiques viables axés sur la réalisation progressive des objectifs de développement du pays. Le CVD peut aussi orienter les décisions des créanciers en matière de prêt. Le système des institutions de Bretton Woods d'analyse de viabilité des dettes publiques a été renforcé avec une prise en compte élargi de la dette intérieure.

En plus de l'amélioration de la collecte des recettes, l'emphasis doit être mise sur le renforcement des capacités des administrations publiques dans la gestion de la dette publique et dans la mobilisation optimale de l'épargne nationale. Initier les activités du Debt Management Facility (DMF) de la Banque mondiale, qui élabore des diagnostics de

performance de gestion de la dette et aide à la mise en œuvre de stratégies de gestion de l'endettement public à moyen-terme.

Mesures à prendre :

1. Renforcer la coordination entre les acteurs intervenants dans le circuit de gestion de la dette, dans la signature des accords de prêt. La gestion de ce processus devrait être assurée par la Commission nationale de la dette publique.
2. La Commission aurait pour principales missions de veiller à la viabilité de la dette publique et de la soutenabilité des finances publiques ; au respect de la législation et de la réglementation en matière d'endettement public, et participer à la préparation des projets de textes y relatifs. Il doit aussi se prononcer sur toutes les opérations de renégociations, de restructuration ou de rétrocessions de la dette publique.

Axe 7 : Réformes dans le domaine des Partenariats public-privé

Recommandation N° 21 : Exécution de projet en mode PPP

Les études préalables des projets PPP n'ont souvent pas été rigoureusement menées. L'Etat haïtien devrait créer un organisme expert, dédié au PPP dénommé Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public Privé (CPPP). Cet organisme comme personne morale mandataire de l'Etat aurait pour rôle de conseiller le gouvernement sur toute question relative aux PPP, et constituerait également un centre d'expertise et d'information en matière de PPP. L'organisme jouerait le rôle de conseil auprès des administrations publiques initiatrices de projets ppp en leur apportant son appui en termes d'expertise sur le triple plan juridique, technique et financier tout au long de la préparation, la sélection du partenaire privé, l'exécution du contrat et le suivi de l'exécution des projets.

Mesures à prendre :

1. Organiser une structure ayant principalement une mission de conseil, durant les différentes phases de l'élaboration des projets et assurer le suivi lors de l'exécution de projets en mode PPP.
2. Renforcer les capacités et les pouvoirs de l'organisme afin que celui-ci devienne une véritable cellule de la viabilité financière des contrats de partenariat, et que ces avis soient suspensifs sur toute procédure d'inscription ou de réalisation d'un projet de développement en mode PPP. Autrement dit, aucun projet ne devrait être attribué à un partenaire privé par les administrations sectorielles sans avoir reçu l'avis de cet organisme.
3. Pour éviter les nombreuses disparités dans les procédures adoptées par les différentes administrations sectorielles, le rapport recommande également qu'un document de stratégie à l'élaboration des contrats de partenariat soit élaboré et mis à la disposition des administrations centrales et locales.

Recommandation No 22 : Cadre législatif des Partenariats Publics Privés

L'Etat devrait renforcer le cadre législatif PPP afin d'améliorer la transparence des projets financés, et faire en sorte que les projets répondent aux priorités définies.

Mesures à prendre :

1. L'EFD recommande que cette loi sur les PPP soit renforcée afin de limiter le recours aux PPP uniquement que dans le cadre des projets d'une très grande envergure technique et financière pour lesquels le secteur privé est en mesure de fournir un meilleur service à un moindre coût.
2. La loi régissant le régime des contrats de partenariat devrait explicitement spécifier des dispositions pour améliorer l'évaluation et le suivi des projets réalisés en mode PPP, et prévoir que la sélection des entreprises soit

systématiquement effectuée sous forme d'appels d'offres ouverts.

3. Pour accroître la redevabilité sur les PPP et le suivi des contrats, les passifs contingents de tous les PPP existants, devront faire l'objet d'une analyse qui sera annexée à la loi de finances, et intégrant les risques budgétaires.

Axe 8 : Les marchés financiers

Recommandations No 23 : Développement des marchés financiers à moyen terme

L'Etat haïtien devrait formuler une politique de développement des marchés financiers pour la mobilisation de l'épargne intérieure, le financement des investissements publics, et le financement à moyen terme du secteur privé.

Mesures à prendre :

1. Maintien d'un niveau d'endettement intérieur acceptable de l'état (et éventuellement du secteur privé) à travers l'émission d'obligations, pour mobiliser et rentabiliser au maximum l'épargne privée
2. Allongement de la maturité des emprunts publics et à la réduction de leurs taux d'intérêt pour renforcer la viabilité de la dette publique totale et éventuellement la viabilité de la dette du secteur privé
3. Mobilisation de l'épargne des institutions financières et avec une vision de plus long terme (assureurs, établissements financiers non-bancaires) pour assurer une demande suffisante pour les instruments du gouvernement à long terme.

Axe 9 : Collectivités territoriales

Recommandations No 24 : Etude sur les collectivités territoriales

Les pouvoirs publics devraient entreprendre une étude qui vise à identifier les dysfonctionnements de l'expérience actuelle de

collaboration de l'Etat central avec les acteurs territoriaux, pour une nouvelle approche en matière de planification régionale. Les efforts déployés dans le cadre des politiques de décentralisation et de déconcentration, en vue d'assurer la complémentarité et la synergie entre les administrations déconcentrées et les collectivités locales, n'ont pas encore donné les résultats escomptés.

Axe 10 : Aide Publique au Développement

Recommandations No 25 : Aligner les apports d'aide sur les priorités nationales et établir un partenariat collectif

L'aide publique au développement se révèle efficace s'il y a une complémentarité entre les bailleurs de fonds et une coordination de leurs activités avec les partenaires nationaux. Mais, à l'instar des dispositifs de concertation susmentionnés (CIRH, CAED), les mécanismes de coordination sectorielle, quoique bien conçus, restent également de simples cadres d'échanges d'informations et de concertation générale qui n'enregistrent pas une implication significative des partenaires nationaux. L'absence d'une approche de partenariat véritable empêche le pays de participer pleinement à la sélection des programmes financés sur l'aide et à leur mise en œuvre.

Les bailleurs de fonds intervenant en Haïti en concertation avec le Ministère de la Planification et de la Coopération externe et les autres entités concernées, devraient de rechercher des pistes concrètes pour une meilleure coordination de l'aide publique avec les services nationaux compétents. Par ailleurs, dans le but de parvenir à une certaine harmonisation de leurs activités, le rapport recommande :

Mesures à prendre :

1. Optimiser les instruments de coopération d'Haïti et ses partenariats
2. Renforcer les acteurs de la coopération internationale en matière de mobilisation des ressources

3. Engager des réflexions pour diversifier la nature des appuis techniques, y compris en matière de coopération Sud-Sud afin de renforcer l'impact et l'évaluation des résultats des projets financés sur le terrain.
4. Renforcer les synergies des acteurs internationaux de coopération fiscale, soutenant l'initiative G20 « plateforme pour une collaboration fiscale ».
5. Renforcer l'appui des organisations internationales qui focalisent leur assistance technique sur la mobilisation des ressources intérieures (Centres régionaux d'assistance technique du FMI, Revenu Mobilisation Trust Fund, Global Tax Program).
6. Mettre en place un système de concertation sectorielle ou thématique, conçu autour des secteurs clés de l'économie. Les bailleurs de fonds intervenant dans un secteur se regrouperaient autour de celui-ci et désigneraient un chef de file. Les mécanismes de coordination sectorielle est actuellement fonctionnelle. Il s'agirait de mettre en place un système de concertation et de coordination à plusieurs niveaux :
7. La coordination des donateurs qui apportent un appui direct à l'économie à travers l'appui budgétaire, les prêts concessionnels et un appui aux projets. Cette rencontre s'effectuerait sur la base de réunions mensuelles incluant les ambassadeurs et les responsables de coopération. Cette démarche propose un appui institutionnel tel que le programme d'appui aux quatre ministères qui vise à renforcer la capacité du Gouvernement dans la coordination de l'aide La coordination pourrait être assurée par le Système des Nations unies et sous la présidence du Coordonnateur résident du PNUD ou le Fonds Monétaire international basée sur des réunions mensuelles des chefs d'agence.
8. Organiser la concertation de l'ensemble des bailleurs de fonds qui s'effectue avec des réunions périodiques trimestrielles avec le PNUD comme chef de file. Le PNUD est

habilité à coordonner l'aide publique au développement dans le cadre des tables rondes qui constituent le mécanisme de coordination de l'aide. La coordination organiserait des sous-groupes de coordination de l'aide au plan sectoriel. . Ces rencontres seront organisées avec les autorités locales comme des tables rondes des groupes consultatifs sur les possibilités de financement du développement. Cette tentative, propulserait l'importance de la coordination de l'aide par les autorités locales comme facteur essentiel de son efficacité, et la nécessité de renforcer la capacité des autorités locales de conduire le processus de coordination.

9. Mettre en place un système de programmation, de suivi, d'évaluation et de coordination de l'aide publique au développement. Planifier et budgétiser les activités relatives à l'aide.

Recommandations No 26 : Les flux financiers issus de la coopération avec les pays du Sud et les pays émergents.

Haïti n'a pas encore établi une coopération formelle avec les pays du Sud et les pays émergents. D'importantes ressources telles les Fonds mondiaux pour la santé, et les fonds vert (climat et environnement) pourraient être mobilisées pour le financement de certaines cibles prioritaires des ODD. Les possibilités de mobilisation de ressources provenant de nouvelles sources sont grandes. Le secteur minier et l'économie maritime constituent d'importantes sources de fonds non encore explorées. A ce titre, l'Afrique tire plus de 520 milliards de dollars par an de la fiscalité intérieure des ressources minérales et des combustibles minéraux. De plus, la titrisation des envois de fonds de la diaspora, par l'émission des obligations destinées à la diaspora, pourrait aider à canaliser de nouvelles ressources vers des objectifs de développement. Des fonds souverains constituent aussi un mécanisme de plus en plus populaire pour la mobilisation des ressources. Pour pallier les

contreperformances des secteurs – et ensuite aux déséquilibres et aux chocs continus, il serait important d'inclure le secteur privé, dans la stratégie de financement de l'économie. L'intérêt de cette démarche est de jauger la capacité du système bancaire haïtien à assurer sa mission de financement de l'économie. La coopération au développement avec les pays émergents (coopération Sud-Sud), peut contribuer à réduire la charge de la dette extérieure en faisant de la protection de l'environnement un facteur de mobilisations des financements du développement en Haïti.

Recommandations No 27 : Les financements innovants

Les financements innovants restent peu exploités en Haïti. Au niveau interne, les taxes innovantes existent, mais leur contribution aux recettes publiques n'est que marginale. Les sources innovantes de financement des PME et des startups (capital-risque, leasing, banques spécialisées, crowdfunding) sont tout aussi marginales. La philanthropie n'est qu'à un état embryonnaire, et les organisations caritatives dont l'origine des fonds mérite d'être auditée et éclaircie ne sont pas structurées. Les potentialités des Partenariats public-privé (PPP) demeurent faiblement exploitées ; la publication d'une longue liste de projets à financer en mode PPP semble plus avoir été un effet d'annonce qu'une volonté réelle du Gouvernement d'exploiter cette importante source de financement du développement.

Axe 11 : Reformes au niveau des Départements statistiques des Ministères

Recommandation No 28 : Département de suivi et d'évaluation

Haïti fait face à des problèmes liés à la collecte, l'interprétation, la présentation de données statistiques. L'utilisation efficace et exacte de l'information est gênée par les défauts qui existent dans la structure statistique actuelle. Parfois, les données recherchées n'existent pas. Dans le même ordre d'idées, les données de différentes sources ne sont pas toujours comparables. La statistique publique joue un rôle clé dans l'évaluation. Les services de l'Etat sont chargés de collecter et de mettre en forme les données statistiques documentant les différentes politiques publiques. Ces données d'enquête ou de sources administratives sont cruciales pour décrire et évaluer les politiques. La qualité de l'évaluation dépend en grande partie de la disponibilité et de la précision des données. L'évaluation de ces données permettra de mesurer l'impact global des programmes et plans de développement. La fluidité de circulation des informations sous produites par les administrations est de nature à diminuer la pertinence de l'analyse. Dans le domaine de collecte et de traitement des données, Haïti devrait se conformer aux standards internationaux. En l'absence d'une réglementation appropriée concernant le système national d'informations statistiques et pour répondre au besoin urgent d'améliorer la qualité des renseignements économiques et sociaux, une nouvelle approche de gestion de l'information s'impose.

Mesures à prendre :

1. Organiser une structure au sein du MEF pour la collecte, la gestion et le suivi des données financières nationales, notamment le produit intérieur brut, sont évaluées quatre fois par an, en trimestres (chaque année est divisée en quatre segments de trois mois).
2. Réorganiser la structure du département de Suivi et Evaluation des projets au sein du MPCE, avec la mise en place d'un système d'information performant qui pourrait jouer le rôle de coordination des différentes composantes du système.

QUATRIEME PARTIE

ANNEXE

- Annexe 1 : liste des graphiques
- Annexe 2 : Liste des encadres
- Annexe 3 : Liste des tableaux
- Annexe 4 : Liste des parties prenantes
- Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées/entrevues
- Annexe 6 : Fiche descriptive des indicateurs d'impact et d'effets
- Annexe 7 : Composition de l'équipe
- Annexe 8 : Compendium statistique qualitatif et évolutif de la mobilisation de ressources de financement public pour le développement durable d'Haïti durant les vingt dernières années et inventaire des sources et instruments de financement envisageables et de leur alignement aux ODD
- Annexe 9 : Questionnaire d'enquête de terrain

LISTE DES ENCADRES

Encadré	Titre	Page
Encadré no 1	Approche méthodologique de l'analyse de la croissance	
Encadré no 2	La Politique Monétaire et les défis de la Croissance	
Encadré no 3	À titre d'illustration, modèle (cf. aussi Angelini et al, 2019), montrant l'interaction de différentes règles de politiques monétaire et budgétaire.	
Encadré no 4	La politique monétaire et inflation	
Encadré no 5	La mobilisation des ressources	
Encadré no 6	Le plan Stratégique d'Haïti (PSDH) et les objectifs de développement durable (ODD)	

Encadré no 7	Modernisation du Secteur Public	
Encadré no 8	La réforme des finances publiques	
Encadré no 9	Analyse de l'efficacité des dépenses publiques	
Encadré no 10	Le partenariat public-privé	
11	Les fonds Illicites	
12	L'utilisation de la dette publique par Lesly Péan	
13	Les facteurs de l'efficacité de l'aide au niveau d'Haïti	
14	Les organismes autonomes à caractère administratif, culturel ou scientifiques (OA/ACS)	
15	Les dispositifs de l'Aide Publique au Développement	

Encadré 1 : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ANALYSE DE LA CROISSANCE

L'étude a utilisé l'approche élaborée par Hausman, Rodrik et Velasco (méthode HRV) (2006)¹⁵, de l'arbre décisionnel ou l'« arborescence diagnostique » pour analyser brièvement l'évolution de la croissance en Haïti. Cette étude diagnostique permet d'identifier les contraintes qui pèsent le plus lourdement sur la croissance en Haïti. L'étude a utilisé l'approche « diagnostic de croissance différencié HRV » élaborée par les auteurs Hausman, Rodrik et Velasco (2006)¹⁶

Cette analyse qui s'appuie sur la méthode HRV ou méthode de l'arbre décisionnel ou l'« arborescence diagnostique ») fournit un cadre structuré et une approche plus objective du diagnostic, à l'échelle nationale, des facteurs clés qui entravent l'investissement privé dans des activités économiques permettant de réduire la pauvreté. Cette méthode analytique aide à identifier les contraintes spécifiques à la croissance. Pour s'assurer que cette analyse intègre des informations et des perspectives diverses, le rapport a réalisé l'analyse des données statistiques quantitatives nationales de l'Institut Haïtien de Statistique (IHSI), d'autre part, des agences spécialisées du Gouvernement et internationales et une documentation consistante et diversifiée sur le plan général et sur Haïti

La méthode HRV (Hausman, Rodrik, et Velasco)

Cette analyse fournit un cadre structuré et une approche plus objective du diagnostic, à l'échelle nationale, des facteurs clés qui entravent l'investissement privé dans des activités économiques permettant de réduire la pauvreté. Cette dite méthode HRV repose sur le fait que l'investissement privé est le moteur de la croissance, autrement dit toute augmentation de l'investissement privé s'accompagne de points supplémentaires de croissance.

¹⁵https://drodrik.scholar.harvard.edu/files/dani-rodrik/files/growth_accelerations.pdf

¹⁶https://drodrik.scholar.harvard.edu/files/dani-rodrik/files/growth_accelerations.pdf

Le processus d'analyse consiste à utiliser un arbre de décision pour identifier dans un pays donné, les principales contraintes qui ont un effet déterminant sur la croissance et à travers une analyse approfondie, parvenir à se concentrer sur les contraintes réelles et pertinentes. Un problème devient une contrainte si à un moment donné il bloque la croissance. Le dynamisme de l'approche s'explique par la démarche d'identification de la contrainte principale et sa prise en compte dans le processus de relance de la croissance. Dans cette approche, le développement est pensé et analysé comme le résultat d'une succession de déséquilibres surmontés, qu'il s'agit d'anticiper. Le dynamisme de l'approche s'explique par la démarche d'identification de la contrainte principale et sa prise en compte dans le processus de relance de la croissance. Tout au long du processus, une autre contrainte remplace la précédente. Dans cette approche, le développement est pensé et analysé comme le résultat d'une succession de déséquilibres surmontés, qu'il s'agit d'anticiper.

Afin de conduire ce diagnostic, nous parcourons cet arbre d'aide à la décision de haut en bas, analysant chacune des dimensions qui le composent, afin d'identifier si possibles celles qui constituent les contraintes les plus fortes à l'investissement privé, donc à la croissance. Afin de conduire cette analyse, de nombreuses variables micro- et macro-économiques sont donc nécessaires.

Pour s'assurer que cette analyse intègre des informations et des perspectives diverses, l'équipe technique a réalisé l'analyse des données statistiques quantitatives nationales et internationales de l'OCDE, d'autre part, des agences spécialisées du Gouvernement. Un examen élargi d'une documentation consistante et diversifiée sur le plan général et sur le cas spécifique d'Haïti n'a pu avoir lieu. Le PNUD a par ailleurs facilité la tenue de réunions de réflexion et des entretiens avec de nombreuses parties prenantes dont des institutions d'Haïti.

L'exercice d'analyse des contraintes a donné les résultats qui feront fait l'objet d'une validation par les parties prenantes et par les autorités gouvernementales lors de la restitution.

Encadré 2 : LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET LES DEFIS DE LA CROISSANCE

Comprendre l'évolution des politiques monétaires exige de tenir compte du nouveau rôle du banquier central, en tant qu'autorité monétaire. Il est devenu un véritable « joueur de flûte », dans sa capacité à apaiser les anticipations inflationnistes des agents et de rassurer les marchés financiers. Alan Greenspan, « l'homme qui parlait à l'oreille des marchés financiers », en est le parfait symbole.

Mais le pragmatisme ne suffit pas. La politique monétaire a profondément évolué. Les mécanismes directs de contrôle de la création monétaire qui prévalaient dans les années 1970 (encadrement du crédit) ont définitivement cédé la place à des interventions bien plus souples. La banque centrale gère la liquidité par le biais du taux d'intérêt (taux de l'argent au jour le jour) et se contente d'influencer la quantité et le coût de la monnaie afin de promouvoir la croissance économique.

Certaines banques centrales ont le mandat, de par leurs lois organiques, de poursuivre la stabilité des prix comme objectif unique. Elles s'engagent à contenir la perte de pouvoir d'achat de l'unité monétaire dans la limite d'un taux plafond, telle la Banque Européenne. D'autres se donnent une responsabilité plus lourde de poursuivre un double objectif, la stabilité des prix et croissance, comme la FED aux Etats-Unis.

Au-delà de ces nuances, les crises Haïtiennes, révèlent que la Banque centrale d'Haïti, peut **aussi bien** poursuivre la stabilité du cadre macroéconomique autant que la stabilité des prix et, déterminer l'offre de monnaie qui permette la plus forte croissance compatible avec ces objectifs.

La politique monétaire, est certes une intervention de la puissance publique, utilisant son bras armé, la Banque centrale. Le rôle et le poids des banques et marchés financiers, épargnants et investisseurs, évoluent au cours du temps. L'astuce est que la politique monétaire doit s'adapter au contexte national, tout en cherchant à influencer sur les comportements. Aussi, ses objectifs, ses instruments et les institutions mêmes au sein desquelles elle opère, doivent changer.

Il y a bien un va-et-vient – une dialectique – entre la politique monétaire et son environnement économique et financier, voire politique.

La Banque Centrale doit viser la maximisation du bien-être de la population à travers son soutien à la croissance économique, dans un degré important, à la stabilité de la production. Ce, pour atteindre le plein emploi qui suppose le fonctionnement de l'économie à son niveau maximal.

Eu égard à cette vision, la Banque Centrale d'Haïti devrait se voir confier des missions plus larges.

Source : composition Auteur, contribution tirée de la revue documentaire

Encadré 3 : À titre d'illustration, modèle (cf. aussi Angelini et al, 2019), montrant l'interaction de différentes règles de politiques monétaire et budgétaire.

Du côté budgétaire, une règle budgétaire estimée pour l'ensemble de la zone euro, conformément aux régularités observées pré-Covid est comparée à d'autres fonctions de réaction budgétaire : l'une fortement contra cyclique (impliquant une réaction plus forte que par le passé aux variations effectives du PIB) et les autres intégrant la notion de « patience » sous forme de réaction supplémentaire aux pertes de PIB passées, susceptible d'être activée au plancher effectif des taux d'intérêt. Du côté monétaire, une fonction de réaction basée sur une règle de Taylor standard augmentée de mesures non conventionnelles à proximité du plancher effectif est comparée à des règles monétaires « patientes » comportant des caractéristiques de compensation, c'est-à-dire réagissant aux écarts d'inflation cumulés par le passé.

Les principales conclusions des simulations sont les suivantes :

Dans le cas d'une récession majeure, lorsque la politique monétaire risque d'être contrainte par le plancher effectif des taux, une politique budgétaire réagissant plus fortement et/ou plus longtemps via une réaction contra cyclique bien conçue soutiendrait indirectement l'inflation à travers les canaux de la demande.

L'objectif d'inflation pourrait être atteint plus rapidement et de façon prolongée grâce à une règle de politique monétaire « patiente », qui renforce l'efficacité du soutien budgétaire. Qualitativement, dans les simulations menées, ce résultat est valable pour n'importe quelle règle budgétaire considérée mais les effets sont plus prononcés lorsqu'une règle de politique monétaire « patiente » est soutenue par une règle budgétaire « patiente »

Ces scénarios montrent que, au premier stade de sortie d'une récession majeure, les deux autorités peuvent tirer profit, pour la réalisation de leur objectif, d'une politique de soutien bien conçue et « patiente » des deux côtés.

En vue de s'assurer que les objectifs des politiques ainsi que les programmes, reposent sur des projections réalistes du point de vue de leur financement, il a été adopté en 1999, le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Le MEF avait entrepris, en 2000, des réformes bien plus profondes, en vue d'instaurer un climat propice au dynamisme économique. Des lois (loi du 4 mai 2016 et loi des finances 2017-2018) ont été développées pour définir les procédures légales et les exigences de transparence en matière de politique budgétaire. De manière complémentaire, le MEF avait considéré comme feuille de route le document intitulé « Mission de soutien à l'élaboration de la stratégie pour la mise en œuvre de la loi du 4 mai 2016. Les Lois de Finances (LEELF, 2017) assignent au Pouvoir Exécutif la responsabilité d'élaborer et de présenter au Parlement un Cadre Macroéconomique à moyen terme qui décrit le contexte macroéconomique justifiant la politique fiscale, financière et économique du Gouvernement tout en définissant les priorités en matière de dépenses publiques pour l'exercice fiscal à venir et pour les deux années suivantes. Plus précisément, l'article 2 de la LEELF établit que « Les Lois de Finances de l'année sont élaborées sur la base d'un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle, couvrant une période minimale de trois ans ». Ce document préparé par l'Union Européenne (Ndiaye, 2017) établit que « une discipline budgétaire globale dans un cadre pluriannuel doit être la priorité de la réforme (de la LEELF) ».

Source BRH

Encadré 4 : POLITIQUE MONETAIRE ET INFLATION

« Le financement de la dette publique est un élément intégral de la politique monétaire. Elle suscite des inquiétudes relatives à la dominance fiscale et à la répression financière. Ces achats massifs de dette publique pour soutenir les économies anémiées illustrent le caractère central de la production, l'emploi et la croissance dans les limites d'une cible d'inflation raisonnable.

Le Professeur Comeau « a élaboré sur les défis de la politique monétaire vu qu'un certain équilibre est nécessaire entre l'atteinte des objectifs de croissance et d'inflation. Il a cité en exemple le cas de l'expansion monétaire qui a un effet positif sur la croissance, mais ne peut aider que dans le cas d'une économie à inflation faible. Selon lui, la super-neutralité de la monnaie, théorie selon laquelle une variation de la quantité de monnaie n'aurait pas d'impact sur la croissance sur le long terme, n'est pratiquement plus de mise. Les expériences de plusieurs pays ont montré que même en cas d'inflation faible, la politique expansionniste non encadrée par des politiques publiques appropriées, peut donner lieu à une spirale inflationniste. Monsieur Comeau a souligné que la politique monétaire à elle seule ne peut faire face aux défis de la croissance ». Les moyens mis en œuvre pour agir sur la quantité de monnaie et les taux d'intérêt à court terme varient selon le degré de développement de l'économie et d'avancement du système financier ».

Par ailleurs, les anticipations sur le futur jouent un rôle majeur dans toute économie de marché influençant d'une façon ou d'une autre, les décisions et transactions économiques. Les anticipations peuvent ruiner une économie dans la mesure où elles peuvent induire la réalité. La peur, même sans aucun fondement, d'une rareté ou d'une augmentation de prix, peut en effet aboutir à la rareté et l'augmentation réelles de prix. La gestion des anticipations est l'une des fonctions importantes des banques centrales. En s'engageant de façon crédible à combattre l'inflation, les banques centrales peuvent aider à réduire les anticipations d'inflation de même que les moyens nécessaires pour la juguler. La crédibilité se résume à la perception que la banque centrale est capable de respecter les engagements pris, de par les moyens à sa disposition, la personnalité de ses dirigeants et l'indépendance dont elle jouit dans la conduite de la politique monétaire ».

Haïti est une petite économie ouverte, et par conséquent est sujette au déficit courant de la balance des paiements, à une forte vulnérabilité aux chocs externes. La Banque Centrale a pour objectif de défendre la valeur externe de la monnaie locale. La stabilité des taux d'intérêt et la stabilité des taux d'intérêt pourraient contribuer à alimenter les anticipations positives des agents économiques. La BRH devrait apporter sa contribution à une croissance élevée et soutenable, principalement à travers ses efforts de maintenir d'un environnement macroéconomique stable.

Source : Conférence Banque de la République d'Haïti (BRH), 2016

Encadre 5 : LA MOBILISATION DES RESSOURCES

- La mobilisation des ressources intérieures et extérieures est une composante majeure du financement de l'Agenda 2030 pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'Haïti.
- Le Ministère du Plan a ainsi révisé un « Plan stratégique pour le développement d'Haïti 2020 – 2030 », document pluriannuel dont la rédaction a été décidée par le Comité interministériel, la coopération internationale et le CINF. Ce dernier a la charge de la mise en œuvre opérationnelle.
- Ce plan d'action, dont la dotation dépasse les 193 milliards de gourdes, permettra le financement d'initiatives bilatérales et multilatérales destinées à accroître la mobilisation des ressources intérieures et extérieures en Haïti.
- Le Ministère des Finances aura élaboré en étroite collaboration avec le MPCE un budget adossé structurant les priorités du PSDH/ODD en appui à la mobilisation des ressources intérieures publiques.
- Il vise à définir des politiques fiscales efficaces, à accompagner la modernisation des administrations fiscales et à optimiser les instruments de la coopération internationale et les partenariats.
- Composée des recettes fiscales et non-fiscales, les ressources publiques permettent à Haïti de financer sa nouvelle stratégie de développement. Elles consolident l'Etat en renforçant les administrations, en améliorant leur contrôle des économies, et en réduisant la dépendance à l'aide étrangère.
- Il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs du développement sur un continuum d'actions assurant la bonne gouvernance et la soutenabilité de la dette.
- Le pilotage et le suivi du plan sera assuré par le MPCE /CINF », comprenant les différents acteurs institutionnels de la fonction Publique, qui communiqueront régulièrement sur la progression et l'atteinte des objectifs définis.

Source : Auteur

Encadré 6 : PLAN STRATEGIQUE D'HAÏTI (PSDH) ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La convergence des Agendas. Les Objectifs du Développement Durable (ODD, en anglais SDGs pour *Sustainable Development Goals*) constituent le principal élément de l'« agenda 2030 », adopté en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les autorités Haïtiennes s'y sont engagées pour insérer les objectifs dans les processus de planification des politiques et stratégies nationales. La vision à long terme dégagée par le PSDH s'aligne avec l'Agenda 2030 en visant de faire d'Haïti un pays émergent avec une société solidaire dans un état de droit.

La portée universelle des ODD. Les ODD, c'est un concept unique, un système cohérent. Les 17 objectifs transversaux avec 169 cibles de résultats et de moyens et 300 indicateurs, intègrent pleinement les dimensions du développement. En sus, les ODD sont « universellement applicables, en tenant compte des différentes réalités nationales, des capacités et des niveaux de développement ainsi que du respect des politiques et des priorités nationales ». Leur mise en commun avec le PSDH, permettra de doter Haïti d'un cadre stratégique actualisé et d'un référentiel de planification opérationnel détaillé. Les ODD permettront de renforcer la cohérence des politiques et programmes d'action.

Les ODD par rapport au PSDH. La reformulation du PSDH se baserait sur le cadre de référence des Déclarations de Politique Générale énoncés par l'Agenda 2030. L'aspect économique, social et développementaliste dans l'optique des Objectifs de Développement durable (ODD), ouvrirait la voie à une nouvelle planification économique. Les ODD viennent compléter le PSDH en intégrant des cibles et indicateurs qui visent à transformer structurellement l'économie, par une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

L'articulation entre le PSDH et les ODD peut être appréciée à partir d'une palette de cinq critères (cohérence, priorités, résultats, impacts et pérennité).

Sur le plan de la cohérence. La vision des deux programmes s'accorde sur la transformation structurelle d'Haïti. Les orientations de développement à travers le PSDH, qui se déclinent dans les quatre (4) axes prioritaires (refondation institutionnelle, sociale, économique et territoriale) du pays, cadrent avec le caractère intégré des quatre dimensions du développement durable et celles des ODD qui englobent les trois dimensions, économique, sociale et environnementale du développement durable.

Sur le plan de la priorisation. Pour que le pays parvienne à réaliser les cibles en 2030, la priorisation des cibles des ODD s'impose, tout en reconnaissant que l'évaluation de la cible et de son atteinte demeure un exercice complexe pour le pays. Cette stratégie résulterait d'un long processus de consultation qui devra permettre d'identifier les besoins du pays et d'examiner comment de façon concertée, la communauté haïtienne dans son ensemble, pourrait mieux

répondre aux plus grandes contraintes entravant le développement du pays. Les actions de moyen terme identifiées dans la stratégie de développement national doivent être en rapport avec ces objectifs et suivent un chemin bien balisé.

Ainsi conçus, les ODD constitués de 17 objectifs transversaux comprenant 169 cibles et 200 indicateurs qui viennent contribuer à l'équilibre du PSDH et servent d'instrument à sa territorialisation. Onze des Objectifs de développement durable (ODD), à savoir, les objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 16 sont en cohérence avec les orientations et choix du développement national et sont en cours de priorisation par le Gouvernement haïtien. Le PSDH couvre près de 82 % des ODD soit 14 cibles. Les actions visées par le PSDH trouvent leur correspondance dans les 169 cibles. Le premier chantier regroupe les ODD 2, 6, 7, 9, 11 et 15. Le second tient compte des ODD 2, 8, 11, 12, 14, 17. Le troisième chantier se rapporte aux ODD 3, 4, 5, 8, 11 et le quatrième entend réaliser l'ODD 16. Les trois ODD 2, 8 et 11 qui se rapportent respectivement à la sécurité alimentaire, la promotion d'une croissance économique soutenue et le plein emploi productif et a des villes et communautés durables, touchent l'ensemble des axes stratégiques du PSDH et méritent de ce fait une attention particulière.

D'autres objectifs retiennent l'attention par leurs impacts potentiels sur Haïti : (i) le recours aux énergies renouvelables (ODD7) ; (ii) la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et (iii) la conservation et exploitation, de manière durable, des océans et des mers aux fins du développement durable (ODD 14). Les autorités étatiques consacraient la priorité aux objectifs suivants : le travail décent et la croissance économique (ODD8) pris en compte par les chantiers 2 et 3 ; l'éradication de la pauvreté (ODD1) ; lutte contre la faim (ODD2) chantier 1 et 2; la santé et le bien-être des populations et des travailleurs (ODD3) chantier 3; l'accès à une éducation de qualité (ODD4) chantier 4 ; l'égalité entre les sexes (ODD5) chantier 3 ; le pays n'ayant pas totalement accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre, le sixième objectif pourrait garantir un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations des milieux périurbains et ruraux ; la promotion de l'industrie d'Energie propre et d'un coût abordable (ODD 7) constitue indubitablement une opportunité pour développer le secteur privé et transformer l'économie; l'objectif (ODD9) vise la création d'infrastructures résiliente qui peut être mise au service du développement de l'innovation ; la lutte contre le changement climatique (ODD13) et Paix, justice et institutions efficaces (ODD16) chantier reviendrait aux responsables de cibler les ressources sur ces domaines prioritaires en accordant une attention particulière à l'intersectorialité des cibles et à la décentralisation du plan d'action.

Le tableau ci-dessous montre la concordance des orientations du PSDH avec celle des ODD.

Les quatre grands axes programmatiques du PSDH (refondation territoriale, sociale, économique et institutionnelle) correspondent aux trois principales dimensions du développement durable (économique, sociale et politique) préconisées par les ODD dont les objectifs et les cibles de développement sont intégrés et indissociables.

- **L'Axe 1 : Refondation territoriale** qui vise à assurer l'équilibre des territoires et réduire les phénomènes d'exclusion et de fracture territoriale, cadre avec 5 ODD, soit ODD 1, ODD7, ODD9, ODD 12 et ODD 13.

- **L'Axe 2 : Refondation économique** qui tend à exploiter et valoriser les espaces agricoles des territoires, garantir l'autonomie alimentaire à tous et à préserver les écosystèmes et promouvoir l'agriculture, correspond à 3 ODD dont ODD 2, ODD 13 et ODD 15. Le deuxième axe du PSDH qui se rapporte à l'ODD 8, repose sur la création de richesse et d'emplois. Il devait effectivement contribuer à résoudre les problèmes d'ordre socio-économiques auxquels le pays fait face, en diminuant l'insécurité alimentaire et le chômage (ODD 2).
- **L'Axe 3 : Refondation sociale** dont le but est d'assurer la santé et le bien-être de toutes et de tous, cet axe se synchronise avec 4 ODD, notamment ODD 3, ODD 4, ODD 8 et ODD 13.
- **L'Axe 4 : Refondation institutionnelle** qui se focalise sur l'amélioration du cadre légal des affaires, la gouvernance et le renforcement des institutions, du développement local et du cadre de planification, concorde avec 3 ODD (ODD 14, ODD 16 et ODD 19).

Globalement, le PSDH s'aligne avec 13 Objectifs de l'Agenda 2030 (ODD 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16 et 19). Selon une analyse réalisée par le MPCE des cibles des ODD, elle montre que 55 cibles prioritaires sont ressorties lors de la sélection.

Sur le plan des résultats. En 2015, les grandes lignes des politiques gouvernementales, étaient alignées sur les Objectifs du Millénaire (OMD), des résultats ont été partiellement atteints dans les domaines tels que l'alphabétisation, l'éducation et la santé, les infrastructures et l'eau potable. En 2022, le Gouvernement cherche à actualiser, consolider et opérationnaliser le PSDH, avec l'appui du cadre intégré national de de Financement (CINF).

Sur le plan des impacts. Les objectifs de développement durable et la mise en œuvre imminente de l'Agenda 2030 ont tous deux une incidence sur la planification du développement. Pour mesurer et suivre les progrès de développement réalisés, des liens réels devront être recherchés entre les 169 cibles des ODD et les actions prioritaires du PSDH. Les ministères sectoriels devraient identifier les différents programmes en cours qui sont alignés aux ODD sélectionnés par le Gouvernement et d'analyser les cohérences trouvées à travers les politiques sectorielles et multisectorielles qui répondent aux exigences de l'agenda 2030.

Sur le plan de leur pérennité. L'emphasis doit être mise rapidement sur le renforcement des capacités techniques institutionnelles pour assurer une meilleure intégration et une appropriation nationale des ODD. Il s'avère important d'intégrer les ODD dans le cadre de la Planification Nationale, Départementale et locale. La mise en œuvre des ODD doit tenir compte des « réalités, des capacités du pays.

Source : Auteur

Encadré 7 : MODERNISATION DU SECTEUR PUBLIC

Le Programme de modernisation de l'État 2023 (PME-2023) poursuit six (6) objectifs : Dans un souci de continuité par rapport aux PCRE précédents, le Programme de modernisation de l'État 2023 (PME-2023) poursuit six (6) objectifs de fond, tout en y intégrant les apports de l'expérience passée et des réalisations déjà obtenues :

- améliorer la qualité de services tout en développant une relation de confiance entre les usagers et l'Administration ;
- offrir un environnement de travail moderne aux agents publics en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi du projet de modernisation ;
- repenser et optimiser les dépenses de l'État de manière à obtenir de meilleures prestations de services publics à un moindre coût ;
- améliorer la gestion des ressources humaines par la mise en place d'une fonction publique revalorisée, plus attractive et plus compétitive, respectueuse de l'égalité des chances, de l'égalité des sexes et de l'équité de genre, des droits des personnes handicapées et à besoins spéciaux, des principes de déontologie et d'éthique, de la promotion du mérite et de l'excellence ;
- transformer l'Administration publique de manière à ce qu'elle soit à même de propulser le développement du pays et son émergence à l'horizon 2030 ;
- mettre en place des structures qui préviennent, dénoncent et combattent les pratiques de corruption afin de développer une culture de bonne gouvernance.

Ces apports ont contribué notamment à insister sur une dimension essentielle pour la mise en œuvre du Programme de modernisation de l'État 2023 (PME-2023) : la qualité du processus porteur, comme l'a spécifié le mandat du Comité d'élaboration, de « réformes structurantes pouvant transformer durablement l'action publique », ainsi que de modalités d'inscription dans le temps, à court, moyen et long terme. En conséquence, les résultats attendus s'organisent autour d'une idée-force : « Un État moderne qui répond aux aspirations des usagers des services publics », telle est la raison d'être du PME2023 (résultat ultime - à long terme). Le Programme cherchera à atteindre les trois (3) résultats intermédiaires (résultats à moyen terme) suivants : i) Les usagers reçoivent des services de qualité fournis par une Administration publique renouvelée ; ii) La gouvernance territoriale est assurée, sous l'impulsion d'une coordination efficace de l'action gouvernementale ; iii) Une meilleure gestion de la richesse publique au bénéfice des populations est assurée. De surcroît les réformes proposées par le Comité d'élaboration figurent dans un plan d'actions comprenant une description des résultats attendus, des actions à engager, des indicateurs de mesures, des acteurs impliqués ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. En conséquence également, la mise en œuvre du Programme de modernisation de l'État 2023 (PME-2023) se fera à travers onze (11) axes stratégiques regroupés en 3 piliers :

Source : ORMH

Suite Encadre 7

PILIER 3 : RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES ET GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Axe 7 : Mobilisation des ressources et gouvernance des finances locales Axe 8 : Cadre global du budget Axe 9 : Trésorerie et comptabilité publique Axe 10 : Contrôle externe et transparence Axe 11 : Système d'information pour les finances de l'État

Résultat immédiat : La gouvernance économique publique est mieux assurée

Résultats attendus

Actions	Indicateurs	Acteurs
Les politiques publiques sont financées progressivement par des ressources nationales	Mobilisation des ressources nationales	Pourcentage de ressources nationales mobilisées par rapport aux années antérieures. Le MEF et les autres ministères
La gouvernance financière des CT est améliorée	Renforcement de la gouvernance des finances locales	Pourcentage de ressources (taxes locales, dotation et emprunt) générées par rapport aux années antérieures. Recettes locales augmentées
Dépenses locales rationalisées (transparence, pourcentage d'investissement par rapport au fonctionnement, nombre de postes comptables dans les communes)	Le MEF, le MICT, les CT	Les principaux secteurs de développement économique et social sont dotés de stratégies sectorielles et de programmes pluriannuels assortis des allocations budgétaires en ligne avec les politiques publiques et les ressources disponibles de l'État
Renforcement du cadre global de la planification au niveau du MPCE et des ministères sectoriels prioritaires	Disponibilité de plans et de stratégies de politiques publiques	Le MPCE et les autres ministères
Identification des secteurs clés pour le développement d'Haïti et l'élaboration de politiques économiques.	Programmes pluriannuels assortis d'allocations budgétaires définies	Secteurs clés de développement identifiés
Projets d'investissements publics réalisés	Amélioration de la préparation, de l'exécution et du suivi des projets d'investissement publics	dans ces ministères
Les dépenses publiques et la gestion des marchés publics sont effectuées de manière transparente dans le respect des	Amélioration du système de gestion des marchés publics	Nombre de marchés publics respectant les normes légales
Nombre de non-objections données par la CNMP et Le MEF et les autres ministères, la CNMP, la CSCCA	Renforcement des règles et procédures d'exécution et de contrôle ex-ante des dépenses publiques	

Source : ORMH

Encadre 8 : LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

En matière de gestion des finances publiques, les autorités haïtiennes se sont engagées dans la définition d'une stratégie globale et cohérente de réformes des systèmes de gestion des finances

publiques.

Phase I

Elles ont débuté en 1998 par le Programme de Rationalisation des Effectifs et des salaires de l'Administration Publique Centrale, Révision du cadre réglementaire et normative et Révision des nomenclatures. La réforme a porté sur la Restauration de l'autorité de l'Etat, la Lutte contre la corruption. La Revalorisation de la Mission Economique du MEF, le Renforcement Institutionnel ◦ Révision de la loi organique du MEF ◦ Institutionnalisation du conseil d'Innovation Stratégique ◦ Création d'un comité des Politiques Economiques, Renoncement au financement monétaire nouvelle nomenclature

Nouvelle nomenclature : Facilite la saisie des dépenses, Facilite leur comptabilisation, Décante et supprime les risques de confusion, Fixe le mode d'emploi budgétaire, Facilite l'imputation aux administrations.

Autres impacts : Les liens entre les dépenses des institutions, La facilité de ventilation, La facilité à déterminer les charges, Comptabilisation des dépenses

SYSDEP : Le Système des Dépenses Publiques, Disponible pour tout Ministère et Institution de l'Etat. Facilite la gestion des informations. Réduit le délai de production des rapports. Permet d'initier et de suivre les projets à distance jusqu'à l'émission des titres de paiement.

Programme de formation : La réouverture de l'Ecole Nationale d'Administration Financière (ENAF) ◦ Un véritable grenier de cadre pour les services du MEF ◦ Avec Quatre Filières d'engagement : 1) Les Finances Publiques 2) Les Impôts 3) La Douane 4) L'Economie

Rénovation du Cadre légal : Le corps des comptables publics du Trésor, Le corps des contrôleurs Financiers du budget, Le corps des inspecteurs généraux des finances, L'Unité de Lutte Contre la Corruption.

Autres orientations : Implication dans la réforme des administrations fiscales et douanières pour maximiser les ressources locales. Initiative des Bons du Trésor. Octroi à la Direction du Trésor d'un nouveau statut. Revalorisation de la mission économique du Ministère. Création d'une instance de supervision et de régulation du secteur Assurance et élaborer un cadre réglementaire et légal du secteur. Modification statut de la Direction de la Pension Civile en entité autonome capable de réaliser des études actuarielles, faire des placements judicieux et rentables qui permettent d'améliorer les rentes des pensionnaires de l'Etat.

Phase II

C'est en mai 2014 que le Gouvernement a procédé à l'adoption de la « Stratégie de Réformes des

Finances Publiques (SRFP) ». Sur le plan opérationnel, la SRFP se décline à moyen terme en plan d'actions triennal. Le premier plan d'actions triennal 2014-16 a permis d'opérationnaliser concrètement les actions dont les résultats visaient essentiellement la consolidation des fonctions de base du système de gestion des finances publiques. Le séquençage des activités couvrait l'ensemble domaines de la réforme regroupé dans un programme prioritaire articulé autour des 6 axes stratégiques suivants :

- Mobilisation des ressources internes et externes,
- Rénovation du cadre global du budget,
- Trésorerie et comptabilité,
- Gouvernance des finances locales,
- Contrôle externe,
- Système d'information des finances publiques.

Le cadre de la mise en œuvre du PAT 2014-16 s'inscrivait dans logique de l'atteinte des objectifs de la SRFP. Le cadre de gouvernance de la réforme des finances publiques comprend trois principales structures suivantes : i) le Comité de pilotage Stratégique, ii) la Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Économique (CRFP-GE) avec son Secrétariat permanent, et iii) les cinq (5) comités sectoriels de réformes (CSR).

Ces cinq (5) CSRs sont en charge des domaines suivants : i) la mobilisation des ressources internes et externes (CSR-MRIE) ; ii) le cadre global du budget : planification et programmation, iii) le cadre global du budget : institutions de contrôle ; iv) la gestion de la trésorerie et de la comptabilité publique; et v) le système d'information des finances de l'État.

La mise en œuvre de la SRFP connaît des avancées assez encourageantes avec l'appui de l'ensemble des PTFs du pays (Banque mondiale, Union Européenne, l'USAID et BID). Selon une évaluation faite par la Délégation de l'UE (DUE) avec l'appui de l'équipe d'assistance technique du Programme SBC, il est estimé que la mise en œuvre de la SRFP a été inégale mais satisfaisante puisque, sur un ensemble de 140 mesures concrètes du PAT 2014-2016 évaluées, la réforme a progressé partiellement ou complètement pour la majorité des mesures envisagées. Toutefois, le PAT 2014-2016, avec plus de 205 mesures prévues durant cette période de trois ans, est probablement trop ambitieux, non exhaustif par rapport aux objectifs affichés et une absence d'évaluation du coût des mesures proposées.

Encadré 9 .- ANALYSE DE L'EFFICIENCE DES DEPENSES PUBLIQUES

En ce qui concerne les dépenses publiques, on note une augmentation des dépenses totales de 1,2 point de pourcentage du PIB, sans une hausse significative des investissements publics en termes réels. Les résultats montrent une diminution des dépenses en capital et une augmentation des dépenses courantes sur la même période. Le seuil optimal des dépenses publiques qui maximise la croissance économique dans ce pays s'élève sur la période d'observation à 14.1 % du PIB, contre un niveau effectif de 11.1 % du PIB enregistré sur les quarante dernières années. Ces résultats montrent que l'état haïtien dépense en moyenne, en deçà de son potentiel de croissance, et qu'au-delà du seuil optimal de 14.1 % du PIB, la dépense publique en Haïti a un effet négatif sur la croissance économique.

L'augmentation des effectifs du secteur public (nombre sur la même période) demeure une contrainte majeure. Haïti a accru la part des dépenses de salaires, notamment en raison de la volonté de création d'emplois. La dépense des salaires est beaucoup plus importante que celles de la santé ou de l'éducation. Ce phénomène a eu pour conséquence directe d'alourdir le déficit, et pour conséquence indirecte de peser à la hausse sur les salaires du secteur privé, ce qui a rendu le pays moins compétitif : ainsi l'augmentation salariale réelle a atteint 3,8 % par an entre 2000 et 2009, alors que la productivité n'a augmenté que de 2,1 % en moyenne sur la période.

La hausse des dépenses budgétaires est largement due à de nombreux problèmes. Il existe des variations parfois importantes par rapport au budget précédent qui ne sont pas justifiées par des documents programmatiques, qui permettrait de juger de la pertinence de ces dépenses. Ainsi, en va-t-il par exemple de la rubrique « personnel » qui est en constante évolution de plus de 50% à 80% dépendant de l'influence de l'institution. En exemple, le budget du MSPP, quant à lui, a été augmenté d'un peu plus de 153 millions de gourdes, dont 99% correspondent au poste « autres dépenses publiques du bureau du ministre ». De même, le poste libellé « autres dépenses publiques » semble constituer un fourre-tout, soulevant d'autant plus de suspicions qu'il connaît de fortes augmentations (Source/année)

L'augmentation des dépenses encourues se décline de façon contradictoire selon les ministères. Le budget du MTPTC double pratiquement ; celui du MSPP a triplé et dans le même temps. En forte hausse par contre, le MSPP couvre 10,9% du budget global alors qu'en 2017-2018, il ne représentait que 4.3%. Le budget du MARNDR a diminué de plus d'un quart, en termes de parts relatives, le poids du MARNDR dans le budget global a été divisé par deux : il est passé de 6.9% en 2017-2018 à 3.4%. Celui du Ministère du commerce et de l'industrie (MCI) a chuté de plus de 60%, et le budget du Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) est divisé par trois. La place du ministère de la condition féminine demeure inchangée, représentant seulement 0.1% du budget. Le budget de la présidence a, lui, augmenté de près de 54 milliards de gourdes par rapport à l'exercice 2017-2018, première année du gouvernement. Or, ce budget présentait alors déjà une augmentation de plus de 40% par rapport à l'année précédente. À l'inverse, les dix ministères les moins dotés – dont ceux notamment de la culture, de l'environnement, de la condition féminine – totalisent conjointement à peine 3.3% du budget

global. Les budgets combinés de l'environnement et de la condition féminine sont inférieurs à celui de la présidence. Le budget de la défense est augmenté de près de 347 millions de gourdes. Cette augmentation est essentiellement due à la création des forces armées. Ces dernières sont dotées d'un budget de 400 millions de gourdes. Cela représente plus que ce qui est attribué à tout le personnel du ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique. De même, le personnel du service de sécurité du palais national pèse près de quatre fois plus que le budget du ministère de la condition féminine. Ces faits témoignent de profond malaise.

Il est probable que les pressions sur les dépenses publiques vont s'intensifier, notamment sous l'effet de l'insécurité. Haïti ne pourra pratiquement plus accroître ses recettes fiscales ou son endettement pour financer des dépenses plus élevées. Cette situation appelle à freiner la croissance des dépenses publiques tout en améliorant leur efficacité économique. Cela implique des choix difficiles quant à l'affectation des ressources, d'autant que selon la vision de l'Etat, les programmes de dépenses publiques ont aussi un rôle important à jouer sur les plans de la croissance économique. La mise en œuvre de la politique budgétaire de l'État dans un environnement empreint d'incertitudes occasionne des recouvrements d'à peine 60 % de leur niveau prévu dans le budget initial 2020-2021. Les résultats révèlent qu'il existe une relation non linéaire entre dépenses publiques et croissance économique. Aussi, afin de promouvoir une croissance économique durable les recommandations plaident en faveur d'un accroissement des dépenses publiques d'investissement, en direction des cibles prioritaires des ODD que sont : l'éducation, la santé, les infrastructures, l'environnement naturel et humain.

Source :

Encadre 10.- PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

« **Contrat de partenariat** » : Contrat conclu entre les pouvoirs publics et le secteur privé aux termes duquel une autorité contractante confie à un tiers, pour une période déterminée, une mission globale ayant pour objet la conception, la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrage d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public dont la personne publique a la charge, ainsi que tout ou partie de leur financement ;

« **Convention de délégation de service public et de concession d'ouvrage de service public** » : Convention conclue entre l'autorité contractante et le cocontractant aux termes de laquelle l'autorité contractante confie la gestion et l'exploitation d'un service public relevant de sa compétence à un cocontractant dont la rémunération est liée ou substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation de l'ouvrage ou du service public fourni. Les conventions de délégation de service public et de concession d'ouvrage de service public sont des contrats de partenariat au sens du présent décret ;

« **Loi relative aux marchés publics** » : la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public du 10 juin 2009 ;

« **Direction Générale des Partenariats et Participations Publiques** » : Organisme instituée par la présente loi du ... 2016, comportant une Direction des Partenariats en charge spécifiquement de la mise en place des partenariats public-privé.

« **Projet de partenariat** » : tout projet envisagé dans le cadre d'un contrat de partenariat dont l'objet vise à la fourniture d'un service public ou concourant à l'exercice d'une mission de service public.

« **Service public** » : activité de service, marchand ou non, considérée d'intérêt général par les autorités publiques et prise en charge soit par une personne publique, soit par une personne privée sous le contrôle d'une personne publique.

« **Régime général des marchés publics** » : régime général des marchés publics tel qu'instauré par la loi relative aux marchés publics et les décrets y afférents.

Encadré 11 : LES FONDS ILLICITES

Il a été créé en juin 2012 le Comité Interinstitutionnel pour mener la Lutte contre la Contrebande, la Fraude fiscale, le Blanchiment, la Corruption avec la détermination d'augmenter les recettes publiques. La coordination de ce comité est attribuée à l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) qui a, du même coup, activé son Service de Renseignements Généraux et Doléances (SRGD). Selon les deux rapports d'audit sur la gestion du fonds (janvier et mai 2019) de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), « l'argent faisait l'objet de la grande corruption ». Les différentes formes de construction en Haïti après le tremblement de terre de janvier 2010 reflètent les tensions entre les citoyens et l'État. Haïti présente un visage de pays pauvre mais l'un des plus corrompus du monde. Le pays s'est doté de la Loi sur le Blanchiment des Avoirs Provenant du Trafic Illicite de la Drogue et d'autres infractions graves qui a été promulguée depuis le 21 février 2001. Elle englobe les éléments fondamentaux de la lutte contre le blanchiment d'argent, dont le cadre définit une infraction de blanchiment d'argent, la saisie et les mécanismes de confiscation, les exigences en matière de prévention et de détection et la base des coopération (limitée à l'entraide judiciaire et à la cellule de renseignement financier). La loi sur le blanchiment d'argent s'applique aux intermédiaires financiers. Elle règle la vigilance requise en matière d'opérations financières.

Ces entités poursuivent les objectifs, de récupérer progressivement des fonds perdus par les autres types de corruption qui sont dommageables au développement du pays et qui posent un risque direct à l'aide budgétaire ne sont pas relevés dans ce rapport faute de disponibilité des informations. Haïti a adhéré à la mise en place un programme de réformes et un ensemble de mesures portant sur l'adoption de budget-programme et la lutte contre la corruption dont les résultats sont encourageants.

La conformité par le secteur financier avec ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent n'est pas correctement supervisée. Selon le rapport de la Banque Mondiale (*Mutual Evaluation Anti Money Laundering*, Juin 2017) « La loi présente plusieurs faiblesses importantes entre autres la portée des infractions, la couverture des entreprises non financières désignées et professions libérales, la transparence des personnes morales et des associations, les contraintes à la levée du secret bancaire. La mise en œuvre de cette loi est insuffisante, inefficace et faiblement coordonnée, et n'est pas à la hauteur des risques de blanchiment d'argent. Les institutions clés nécessaires au bon fonctionnement du cadre législatif sont en place, mais n'ont pas encore suffisamment utilisé les outils prévus par la loi de 2001.

Haïti devrait adopter une approche plus stratégique, en se concentrant d'abord sur la mise en œuvre de la loi actuellement en place. Les efforts doivent porter, désormais, sur le renforcement de la capacité de ces différents acteurs, leur recentrage sur leurs missions principales (notamment l'unité de renseignement), et l'approfondissement de la coopération et de la coordination entre celles-ci. » L'auteur Magaly Brodeur confirme par son analyse que « dans le domaine législatif, il est possible de noter que les lois haïtiennes comportent de nombreuses lacunes (fonctionnement du système judiciaire, établissement des compagnies, droits de propriété, douanes, investissements étrangers, régulation du marché, etc.). En effet, la législation haïtienne nécessite des modifications majeures. Par exemple, le code commercial haïtien date de 1826 et sa dernière révision importante a été réalisée en 1944. Certains articles de ce code et de plusieurs autres sont désuets et, surtout, comportent de nombreuses zones grises qui laissent le champ libre aux individus déviants ou sans scrupule. Cependant, au-delà d'une refonte juridique, il est important de comprendre que le problème majeur, dans ce domaine, ne se trouve pas dans le contenu des lois, mais surtout dans le manque d'application de ces dernières. En effet, même si la loi haïtienne criminalise la corruption et des pratiques telles que le blanchiment d'argent, la loi est rarement appliquée (Global Security, 2009). Il faut savoir que le système judiciaire est malheureusement sujet « à la manipulation de puissants intérêts et des élites » (BRIDES et al., 2007, p. 26). En effet, 71 % des acteurs du secteur public haïtien affirment que la « vente » de décisions judiciaires est une pratique « importante » ou « très importante » en Haïti (BRIDES et al., 2007, p. 116).

Source :

MEF

Encadré 12 : L'UTILISATION DE LA DETTE PUBLIQUE PAR LESLY PEAN

Dans un pays où plus de 75 % de la population vit avec moins de deux dollars américains par jour, on peut être sceptique quant à la capacité du pays de rembourser la dette dans un délai de moins de 20 ans ». En ce qui a trait à la dette externe, les prêts auprès des créanciers bilatéraux et multilatéraux dominent significativement le portefeuille de la dette externe qui n'occupe quant à

lui 49% du portefeuille de la dette globale. Dans l'hypothèse que de nouveaux décaissements significatifs ne sont pas effectués dans les jours à venir, l'encours de la dette externe pourra atteindre son plus bas niveau depuis 6 ans.

Par souci de transparence et de redevabilité, l'Etat a élaboré différents documents officiels portant sur la dette publique (interne et externe) : le Décret sur la Dette Publique du 11 mars 2020 publié dans le journal officiel du pays: Le Moniteur, le mercredi 12 août 2020 ; Statistique de la dette extérieure, Guide pour les statisticiens et les utilisateurs, publié en 2003, revu et corrigé en 2014 par le FMI ; le Cadre de gestion de la dette à moyen terme (SDMT), publié en 2019 par la Banque Mondiale en collaboration avec le FMI. Ce recours aux capitaux extérieurs empruntés par Haïti engendre des risques en raison d'une part de l'objectif qui leur sont assignés et d'autre part de la capacité de l'Etat Haïtien à assurer le service de la dette contractée à cet effet. Cet endettement excessif et de surcroît mal utilisé entraîne des conséquences énormes. Ces ressources devraient en premier lieu servir à financer le déficit de la balance des paiements. La dette étant préjudiciable aux investissements publics, elle n'a pas réellement contribué à l'affermissement de la croissance. Leur mauvaise utilisation est susceptible d'entraver le processus de développement.

Les prêts à Haïti, n'ayant pas permis d'accroître l'investissement et/ou la consommation de biens dits essentiels, aussi font-ils peser sur le pays une contrainte à plus long terme liée au remboursement des intérêts. L'endettement extérieur a quelque peu servi à financer des « consommation bénéficiant d'une tranche de revenus élevés dite consommation de luxe », et également la consommation de biens « non-essentiels » jugés peu utiles au développement et qui ne sont pas taxés. Ces prêts qui favorisent de tels investissements, déséquilibrent l'économie et conduisent, selon l'expression d'I. SACHS, à une « croissance perverse », c'est-à-dire à une croissance de court terme qui affecte les perspectives d'une croissance stable. Analyser l'endettement public en Haïti, revient à considérer l'impact de la charge des remboursements sur le bien-être de la population. En exemple les Fonds de Petro Caribe documentés par le rapport de la Cour des Comptes. La dette contractée au titre de ce programme devait aider à améliorer les conditions de vie des ménages haïtiens. Le niveau de pauvreté demeure à son plus bas niveau.

L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), adoptée en 2005 pour mettre fin à l'énorme surendettement des pays les plus pauvres en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), n'ont pas eu d'effets escomptés en Haïti. Selon l'économiste Leslie J.-R. Péan sur la dette publique d'Haïti « Les politiques d'endettement et de sorties de capitaux ont bloqué le développement en Haïti : les bons de la Banque de la République d'Haïti (bons BRH), l'offre des titres d'Etat n'ont jamais eu un entrainement positif sur l'économie ». Or, l'emprunt, qui pouvait permettre d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, avait pour conséquence l'endettement ».

Source : Publications L. Péan

Encadré13 :FACTEURS DE L'EFFICACITE DE L'AIDE AU NIVEAU D'HAÏTI

Les facteurs de l'efficacité de l'aide concernent ces aspects suivants :

○ Efficacité en termes de coordination de l'aide

En Haïti la coordination de l'aide relève principalement du Ministère de la Planification et de la Coopération externe à travers la Direction générale de la coopération (DCE) qui est l'interlocutrice des sources de financement extérieur en matière de coopération technique, économique et financière. En plus de la DCE, plusieurs autres structures interviennent (Ministère des affaires étrangères et Ministère des Finances et Banque Centrale. En Haïti cette coordination se caractérise par une multitude d'intervenants, ce qui rend donc la coordination à la fois complexe et difficile.

En outre, ces structures qui devraient concourir à une plus grande coordination de l'aide et confirmer dans une certaine mesure, la capacité du Gouvernement à maîtriser le processus de gestion et de coordination montrent quelques insuffisances au plan d'échanges d'informations et de concertation entre elles et au plan des ressources humaines disponibles, peu nombreuses au regard des multiples tâches liées à la coordination. L'assistance technique aux départements ministériels n'a d'impact durable que si elle s'inscrit dans un processus global de réorganisation des départements ministériels concernés (amélioration des conditions du travail des cadres, répartition des responsabilités, délégation de pouvoir, etc., L'aide n'est donc pas coordonnée sur le plan interne. En outre, ces structures ont aussi, chacune à son niveau, des activités de coordination à des degrés divers sans que les autres ne soient informées. Il n'existe pas non plus de mécanisme de suivi, et d'évaluation des activités de coordination de l'aide servant à apprécier l'efficacité et l'incidence de l'aide sur le développement et la réduction de la pauvreté. Il n'existe donc aucune procédure de rétroaction en vue d'appliquer les résultats de ces évaluations aux nouveaux programmes d'aide.

○ Efficacité de l'Aide en termes de financement de l'économie

Le FMI s'engage à continuer de soutenir l'administration haïtienne dans la promotion de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. » La mise en place d'une bonne politique socio-économique à travers le programme d'ajustement structurel (PAS), le projet de dimensions sociales de l'ajustement structurel (DSA) et le projet appui à quatre ministères est un facteur favorable à l'efficacité de l'aide. En outre tous les acteurs de la vie socio-économique, notamment la société civile et le secteur privé, ne sont pas systématiquement impliqués dans les activités de l'aide, ce qui empêche l'appropriation de ces activités par le pays, plus particulièrement par les populations auxquelles est destinée l'aide.

Ce type de coopération se révèle essentielle dans la mesure où elle contribue au financement de l'économie. Néanmoins, Haïti apparaît comme « intensément gouverné et réglé par l'aide internationale » (Wörlein, 2017), laquelle tend à enfler en montants et en effectifs. En 2011,

l'économie s'est affermie en raison d'une très forte augmentation de l'APD (2,89 Milliards de dollars engagés dont 1 134,584337 étaient décaissés) contre 990 760 millions en 2009. Ce pic devait répondre à l'urgence en raison du terrible séisme qui avait frappé le pays en 2010. Il apparaît que Haïti est relativement plus aidé que son voisin la République Dominicaine 279 959 millions de dollars en 2015 (pic) et Cuba 2,7 milliards de dollars en 2016 (pic). En décembre 2012, les sources indiquent que 3,7 milliards de \$US supplémentaires ont été engagés et 4 milliards de \$US ont été décaissés. Ce montant était nettement supérieur aux revenus internes de l'État haïtien au cours de la période 2010 - 2012.

Il y a des projets d'aide au développement et, des investissements qui sont entretenus et qui portent leurs fruits. Ainsi, si la création monétaire a permis de maintenir un certain niveau de financement interne de l'économie, l'aide extérieure a également permis le décollage des dépenses publiques et donc la croissance en quelque sorte.

Néanmoins, l'objectif de stabiliser l'économie, et aussi d'assurer la pérennité de cette stabilité malgré des défis structurels et sociaux semble ne pas s'avérer soutenable dans la durée. Les résultats sur les plans de développement social et économique à moyen terme le confirment. En ce qui concerne l'effet sur la stabilité macroéconomique et financière, une condition-cadre est indispensable à la croissance. L'aide budgétaire devrait jouer un rôle positif en raison de l'importance centrale de cette question. Mais la grande question est quelle serait la valeur ajoutée d'un bailleur peut apporter au processus, avec des volumes de financements parfois relativement modestes. Un regard sur certains indicateurs confirme clairement que les sommes décaissées à titre d'aide au développement pour Haïti n'ont pas su engendrer une amélioration significative des conditions de vie de la population. Le ratio « APD/PIB » reste encore en dessous du niveau attendu. Mais les grands agrégats économiques n'en rendent pas compte, et ceci alimente un sentiment d'échec.

○ **Efficacité en termes de dialogue politique**

En fait, le décaissement des ressources est conditionné par un catalogue de réformes et d'indicateurs. La définition et l'examen régulier de l'Aide publique au développement devrait faire l'objet d'un dialogue politique entre les bailleurs et Haïti. Ce dialogue politique facilité par le processus d'aide budgétaire, pourrait assurer la cohérence entre les priorités sectorielles (par exemple le recrutement d'enseignants afin d'augmenter les taux de scolarisation) et le maintien des équilibres macroéconomiques (dans ce cas, une gestion maîtrisée de l'augmentation de la masse salariale). Ces thématiques seraient constamment mises à l'épreuve et discutée. Il est fondamental de créer un cadre de dialogue permanent avec les principaux donneurs et les Autorités haïtiennes sur la nécessité de prioriser le canal du secteur public pour octroyer l'APD par rapport aux ONG.

Il convient de mentionner l'existence de concertations plus formalisées relatives soit aux programmes d'ajustement sectoriel (Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA) et programme d'ajustement sectoriel transport (PASEC-T)) soit à des projets précis.

○ Effets sur le développement en termes monétaires

L'objectif de l'Aide budgétaire est de contribuer à équilibrer la balance des paiements, n'est pas atteint à court terme. Un second type de risque a trait à des *vulnérabilités macroéconomiques*. D'une part, un afflux massif de financement extérieur sous forme d'aide (en général, y inclus l'aide budgétaire) pourrait déclencher une appréciation réelle de la monnaie locale et donc une perte de compétitivité causée par l'augmentation soudaine de la demande pour des biens et des services des secteurs protégés (ou non échangeables). Ce type de phénomène n'a pas encore été empiriquement démontré pour des pays ayant reçu des flux importants d'aide. Le risque ne peut être écarté pour autant et renforce l'importance qu'il faut accorder à la gestion macroéconomique dans le cadre du dialogue politique. Un risque associé est celui de l'éviction de l'investissement privé. Afin précisément d'éviter la perte de compétitivité liée au « syndrome hollandais », les autorités monétaires du pays bénéficiaire peuvent être amenées à « stériliser » l'impact par une politique monétaire excessivement restrictive, qui entraînerait une augmentation des taux d'intérêt et ainsi un découragement du crédit à l'économie privée. Toutefois, il n'est pas correct d'attribuer cette évolution à l'aide seule, le pays ayant été soumis à une série de chocs exogènes de nature inflationniste (prix de l'énergie, sécheresse) qui nécessitaient une politique monétaire plutôt prudente. Le défi reste dès lors d'en améliorer encore l'efficacité car le pays n'affiche pas de bonnes performances au niveau agrégé ni même des performances tangibles sur le terrain

○ Efficacité de l'aide en termes de coûts

L'Aide publique au développement n'est pas gratuite. Elle implique des charges récurrentes générées par les projets mis en œuvre. Les projets entraînent des coûts supplémentaires d'exploitation et d'entretien qui doivent être financés en partie ou en totalité avec des ressources intérieures. Le Gouvernement assume les charges récurrentes ou les coûts relatifs aux activités de planification et de coordination de l'aide en faisant peser le coût de l'aide sur les institutions et les services ministériels pour lesquels, les ressources requises ne sont pas toujours disponibles.

○ Efficacité en termes de capacités nationales

L'aide est efficace si elle arrive à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles, en vue de la conception et l'exécution des projets de développement d'une manière efficace et durable. Tel n'en est pas le cas.

○ Efficacité en termes de développement

Haïti a développé une dépendance excessive à l'aide publique au développement pour le financement de ses plans de développement. Toutefois, cette dépendance excessive à des conditions de faveur a été source de difficultés dans la mise en œuvre des plans de développement. Les raisons sont multiples. Les donateurs, notamment la Banque mondiale et la BID, l'Union Européenne participent de manière importante au financement des plans quinquennaux de développement et sont consultés au moins sur le niveau de mise en œuvre des

projets importants d'infrastructures, ces institutions ont insisté sur la nécessité de mener de nombreuses études de faisabilité avant d'approuver un financement.

Un programme de développement est une approche logique en soutien aux priorités nationales de développement. Il intègre un cadre budgétaire et une programmation unique ainsi que des procédures coordonnées et des systèmes de gestion locaux¹. Traditionnellement, la majorité des fonds décaissés a été canalisée à travers des projets de développement qui se sont caractérisés par des budgets, des objectifs et des calendriers spécifiques en dehors des systèmes de gestion du pays.

La majorité des fonds est toujours investie dans des projets dispersés lesquels sont surtout exécutés par des acteurs différents au détriment de programmes susceptibles de créer des structures durables pour l'avenir. Ces fonds sont versés pour des projets ou programmes qui, en partie ou entièrement, sont administrés selon leurs procédures propres. La partie de l'aide étrangère est plus élevée dans la rubrique des investissements (des dépenses qui sont faites pour accroître le capital économique, moyennant p.ex. des infrastructures ou l'agriculture, mais aussi l'amélioration du niveau de vie en général au travers de l'éducation, la santé, les logements, etc.) que dans la rubrique du fonctionnement (les dépenses pour les affaires quotidiennes, les salaires et l'entretien des infrastructures étatiques). La construction d'institutions solides ainsi que de programmes durables et indépendants de l'aide ne peuvent plus être remise au second plan. Ceci a mené à duplication de certaines activités et à la marginalisation des institutions étatiques qui doivent suivre les priorités des bailleurs.

Le prolongement de la crise politique a constitué un obstacle majeur au déblocage de l'aide externe nécessaire à la réalisation des projets d'investissement et de développement. Ce contexte précis écorche la perception de l'Etat, dont les interventions sont désormais marquées par la prégnance du court-terme et de l'urgence. Toutefois, ceci ne signifie pas que tout l'argent ait entretemps été dépensé en Haïti. Les modalités de décaissement nous fournissent une première indication¹ :

Engager des dons signifie qu'un bailleur a approuvé des fonds pour un projet ou a signé un accord. L'argent est donc réservé pour un projet ou tout autre type d'appui qui se trouve en phase de préparation. Décaisser des dons signifie que l'argent a été transféré à l'institution qui va exécuter le projet ou programme, mais que cette institution ne l'a pas nécessairement dépensé. Une fois que le bailleur a transféré les fonds à l'institution d'exécution, il n'y a plus de suivi global des dépenses. Ceci est notamment dû au grand nombre de projets qui sont mis en œuvre selon leur propre budget et échéancier. Avant d'arriver sur le terrain, ces sommes ont souvent été diminuées par des frais administratifs, parfois même à plusieurs niveaux, car souvent les agences d'exécution sous-traitent des entreprises ou subventionnent des autres organisations pour mettre en œuvre les activités finales.

Le pourcentage de l'argent qui arrive alors réellement sur le terrain dépend largement des frais administratifs des organisations et des entreprises employées. Un rapport du Center for Global Development estime que chacun de ces niveaux peut absorber entre 7 à 10% de frais administratifs.

Dans un deuxième temps, il est important de savoir si cet argent entre dans l'économie locale à travers l'achat de produits et de services locaux. Il est reconnu que la relance de l'économie haïtienne dépend largement du renforcement des entreprises haïtiennes et de la création d'emplois durables. Toutefois, une grande partie des fonds retourne à des entreprises issues des pays donateurs, lesquelles sont souvent plus compétitives que des entreprises locales.

○ Efficacité en termes de temps-horizon

L'aide révèle une discordance de temps. Les impératifs temporels de gestion d'un projet d'aide au développement se conjuguent souvent mal avec le temps nécessaire à son appropriation et au déploiement de ses impacts. En Haïti, le temps est tressé de discontinuités de tous types : cahots politiques, accidents naturels et climatiques. Entre urgences récurrentes et enjeux structurels, il serait important que la coordination aide à travailler au rythme propre à réconcilier ces décalages.

Conclusion

Malgré l'augmentation de l'Aide internationale au développement, des résultats tangibles ne se sont pas traduits en une amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population. Les raisons de ce faible impact des fonds déployés en Haïti s'expliquent par trois raisons :

1) L'APD devrait être dépensée sur le territoire haïtien pour soutenir les institutions locales, les entreprises et leurs employés ou même la production haïtienne. 2) l'APD devrait être investie dans des programmes structurels, élaborés selon les priorités nationales. 3) Les objectifs poursuivis par l'aide au développement devrait trouver un meilleur alignement entre les politiques des pays donateurs et les besoins de capacité productive d'Haïti. La forte dépendance du pays de l'aide extérieure peut être un obstacle au développement socio-économique si des efforts adéquats ne sont pas déployés pour mobiliser les ressources intérieures en vue de développer l'épargne nationale.

L'aide publique au développement peut se révéler une source de pressions excessives dans des domaines qui vont au-delà de la coopération économique si le pays bénéficiaire ne maîtrise pas la coordination des activités y afférentes. Une coopération décentralisée offrant la possibilité aux bailleurs de coopérer directement avec les collectivités locales, mais aussi avec le secteur privé et les organisations de la société civile nationales en accord avec le plan de développement du pays, permettrait d'encourager la prise d'initiatives plus proches des bénéficiaires. De nombreuses opportunités de coopération décentralisée pourraient en effet permettre une accélération du développement local. En matière d'aide, il devient donc urgent de prendre en compte le caractère multidimensionnel de la réalité, de réévaluer le sens des priorités.

Encadré 14 : LES ORGANISMES AUTONOMES A CARACTERE ADMINISTRATIF, CULTUREL OU SCIENTIFIQUES (OA/ACS)

Les Organismes Autonomes à caractère Administratif, Culturel ou Scientifique sont chargés d'une activité classique de service public, de toutes autres missions spécifiques compatibles avec les missions de l'État. Ils reçoivent des dotations budgétaires inscrites au budget général de la République et peuvent être des Organismes: - de gestion, responsables d'un service public; - de coordination, harmonisant les activités de plusieurs services publics dans un secteur spécifique; - de contrôle, ayant pour mission de s'assurer de l'observance des principes, règles et procédures établis dans un domaine spécifique; - de consultation, donnant des avis sur les questions qui ont motivé leur création; - de mission, de développement d'espaces géographiques spécifiques. Ces Organismes sont régis par les règles de droit administratif et leur contentieux relève des juridictions administratives. Conditions pour qu'une entité soit classée parmi les OA/ACS Suivant les critères de classification retenus, pour qu'une entité soit classée parmi les OA/ACS, celle-ci doit : - avoir le statut d'organisme autonome à caractère Administratif, Culturel ou Scientifique ; ceci implique la personnalité juridique, l'autonomie administrative et financière, la tutelle. - être chargée d'une activité classique de service public, de toutes autres missions spécifiques compatibles avec les missions de l'État. Il existe toutefois une différence très nette entre les organismes autonomes à caractère administratif, culturel ou scientifique et ceux à caractère financier, commercial et industriel. En ce qui concerne la première catégorie, les agents, sont assujettis, suivant les dispositions de l'article 125 du décret sur l'Administration centrale de l'État, aux dispositions de la loi portant statut général de la fonction publique. Les membres du personnel administratif et technique sont emmargés au budget national et, de plus, ce décret, en son article 120-3, fait obligation à l'État de mettre à leur disposition des « dotations budgétaires inscrites au budget général de la République », bien qu'ils jouissent de l'autonomie administrative et financière. Une autre nuance entre les organismes autonome est celle caractérisant les organismes tels que l'Office national d'assurance-vieillesse (ONA), l'Office d'assurance des véhicules contre tiers (OAVCT), l'office nationale de l'aviation civile (OFNAC), l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN), qui sont entre autres des organismes autonomes à caractère financier, commercial et industriel.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Encadré 15 : EXTRAITS DU RAPPORT GOUVERNANCE ET CORRUPTION EN HAÏTI, JANVIER 2007

Les pots-de-vin constituent un obstacle majeur à la croissance économique en ce qu'il décourage les investissements. Des employés du secteur public interrogés ont déclaré que des fonctionnaires ou agents étaient à l'origine ou simplement au courant de 71% des cas de pots-de-vin concernant des particuliers. D'autre part, 65% des cas impliquant des entreprises locales ou internationales. 30% des chefs d'entreprises expliquent que le versement de pots-de-vin à des fonctionnaires est nécessaire pour l'obtention de licences commerciales et près de 22% indiquent que, sans pot-de-vin, il n'est pas possible

de décrocher un contrat public. 10% des ménages interrogés ont confirmé avoir eu à verser un pot-de-vin à un fonctionnaire local pour l'obtention de services de base. Les citoyens répondants ont signalé que les pots-de-vin étaient le plus fréquemment demandés dans le Service de la Circulation des Véhicules et dans l'Administration Générale des Douanes, alors que la fréquence des pots-de-vin atteignait 43% au Ministère de la Justice. De cette majorité de fonctionnaires seulement 2% des contrats publics ont été obtenus à travers des pots-de-vin, et ces pots-de-vin représentaient en moyenne 1% du coût total du contrat. Les versements de pots-de-vin sont évidents dans les décisions des agences publiques concernant le personnel et le budget, même s'ils se produisent à un degré plus faible. Seuls 4,8% des fonctionnaires conviennent que les pots-de-vin jouent un rôle important dans l'obtention d'un emploi dans le secteur public, alors que 15% admettent qu'un pot-de-vin peut influencer une promotion.

Les ménages, les entreprises privées et les ONG conviennent que l'Administration Générale des Douanes et la Direction Générale des Impôts comptent parmi les agences publiques les plus corrompues d'Haïti. L'appareil judiciaire, incluant le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, les Juges et les Tribunaux, est souvent vu comme manquant d'intégrité. Ce manque d'intégrité dans le système judiciaire est souligné par le fait que chacun des groupes consultés place la Police Nationale d'Haïti (PNH) dans la liste des 10 agences les plus corrompues. Ceci est à souligner si l'on considère que tous les répondants citent la criminalité et la violence comme étant des obstacles majeurs à l'amélioration de la qualité de la vie, au développement économique et à l'accès aux services.

Tableau A : Classement des institutions les plus corrompues :

1	Justice 81%	Direction générale des Impôts 68%	Direction Générale. des Impôts 74%
2	Administration. Générale. des Douanes 78%	Partis politiques 66%	Administration. Générale des Douanes 71%
3	Direction générale des Impôts 73%	Maires 63%	Juges et Magistrats 66%
4	Collectivités territoriales 70%	Administration. Générale des Douanes 61%	Partis politiques 64%
5	TELECO 69%	Membres du Parlement 58%	Tribunaux de 1ère. Instance 63%
6	Ministère de la Justice et S P 68%	Tribunaux 55%	Électricité d'Haïti 61%
7	Travaux Publics 68%	Ministère de la Justice et S P 51%	Coopératives 59%
8	CAMEP ou SNEP 66%		
9.	Service. De la Circulation des Véhicules 51%		
10.	Police nationale 58%		
11.	Tribunaux de 1ère Instance 47%	Autorités locales 58%	
12.	10 Police Nationale d'Haïti 64%	Police Nationale d'Haïti 45%	Gouvernement 56%

Source : Enquête diagnostique sur la Gouvernance et la Corruption en Haïti, Janvier 2007)

Encadré 16 : Les dispositifs de concertation

Le Cadre de Coopération Intérimaire (CIRH)

Le gouvernement de 2010 avait fait promulguer la « Loi d'urgence 2010 », une disposition spéciale qui avait permis de créer la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti

(CIRH). Ce nouveau cadre de partenariat visait à financer les projets prioritaires, dits projets porteurs de croissance. Le CIRH fut l'objet de grande controverse quant à son caractère anticonstitutionnel (présence de personnalités étrangères au sein de l'entité) et de son rôle par rapport aux responsabilités gouvernementales. Le tableau ci-dessous démontre que l'aide promise n'a pas été versée intégralement.

Tableau 5 : Ventilation de l'aide par rapport à la création du CCI

Pays/organismes	Nature aide	Montant engagement	Montant promis	Montant décaissé
Etats-Unis	Accords	N/A	207	N/A
Banque Interaméricaine de Développement	Prêts	N/A	260	
Fonds de Développement agricole	Prêts	N/A	12	
Total		1 milliards	917 millions	964.4 millions

Source : (Beaulière et autres, 2011)

5.10.2 Le Cadre de coordination de l'aide externe

Le Cadre de coordination de l'aide externe (CAED), conçu en 2012, pour jouer le rôle de facilitateur et de médiateur entre le gouvernement et les donateurs, veille à ce que la mise en œuvre des projets triennaux d'investissements réponde à des objectifs communs. Les partenaires techniques et financiers ont des priorités, méthodes, modes d'opération et stratégies divergents, il fait besoin d'un système plus coordonné de l'APD. Le défi demeure de renforcer les capacités du CAED en matière de contrôle, de suivi et évaluation de l'APD.

Source : Auteur

LISTE DES GRAPHIQUES

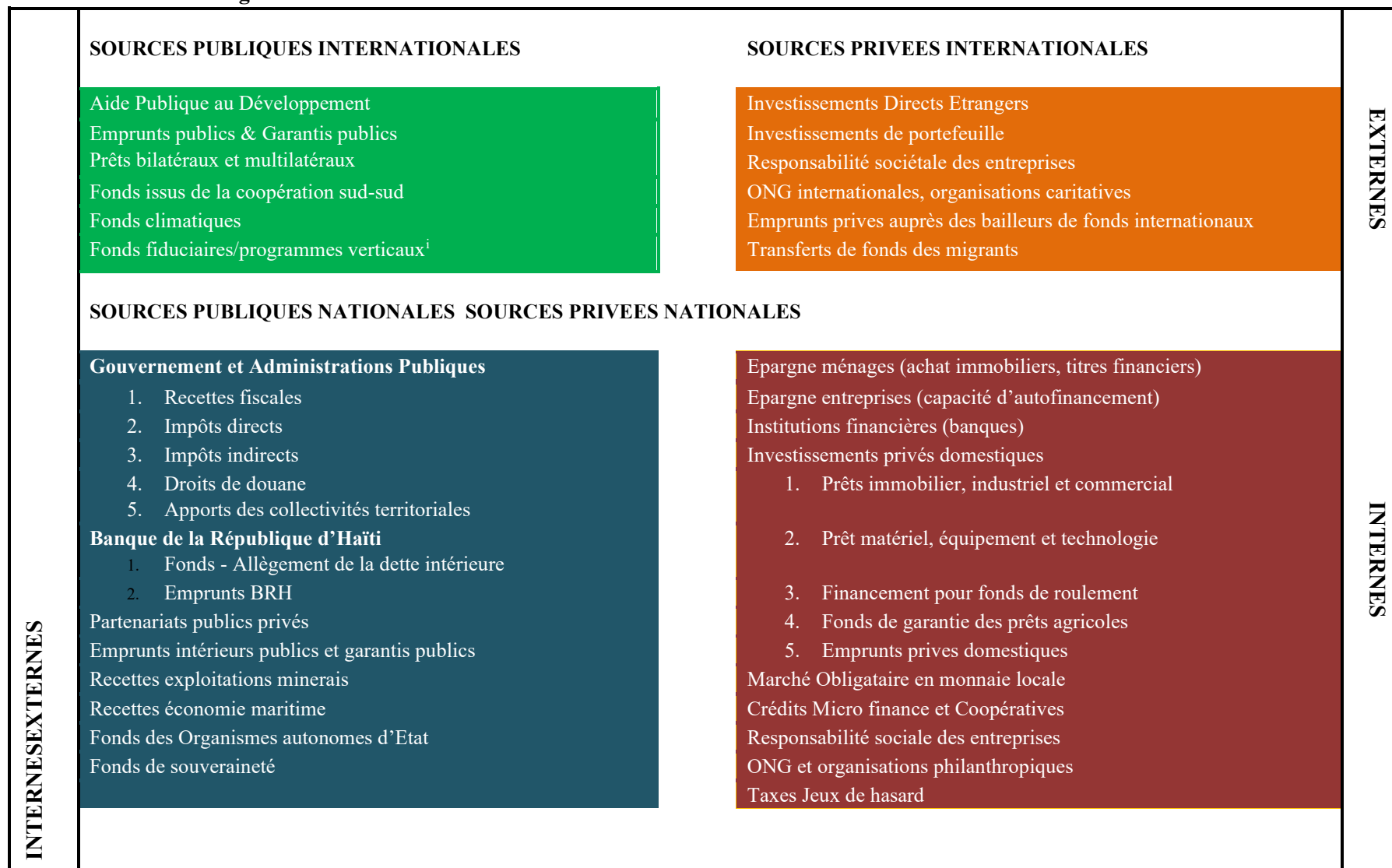
1	Valeur ajoutée par grands secteurs d'activité en millions de gourdes constantes 2015 -2020	
---	--	--

2	PIB par Habitant (US constant, 2000)	
3	Répartition du PIB sectoriel	
4	Croissance annuelle du PIB (%) de sept pays de la Caraïbe	
5	Indice de développement humain	
6	Population active	
7	Financement totaux mobilisés 2017-2021	
8	Répartition financements internes mobilisés 2017-2021	
9	Répartition financements externes mobilisés 2017- 2021 (En milliards de gourdes et en pourcentage)	
10	Flux de financement mobilisés	
11	Budgets de l'Etat	
12	Tendances des ressources intérieures	
13	Evolution des recettes fiscales (2019-2023)	
14	Evolution des recettes fiscales sur la décennie	
15	Tableau 3 : Prévisions et réalisations des impôts sur le revenu	
16	Tendance des prévisions et réalisations des taxes sur les biens et services	
17	Formation brute de capital fixe versus epargne domestique brute en Haiti en % du PIB, (2000-2020)	
18	Taux de croissance des dépenses courantes	
19	Dépenses d'investissement	
20	Investissements Publics	
21	Répartition des emprunts	
22	Evolution du déficit de 2000 à 2020	
23	Aide Publique au Développement	
24	Aide Publique au Développement nette reçue par habitants	
25	Aide publique au développement décaissée pour Haïti entre 2000 et 2020	
26	Déboursements des donateurs et bailleurs d'Haïti 2010-2019 (en millions de \$EU)	
27	Répartition de l'APD par bailleur (2010-2019)	
28	Evolution des indicateurs macroéconomiques retenus pour l'analyse en % PIB (1980-2020)	
29	Dettes nationales brutes d'Haïti par rapport au PIB 2014-2024	
30	Composition de la dette publique, 31 décembre 2020	
31	Répartition des ressources publiques internes et externes	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : L'arbre de la croissance pour Haïti
Figure 2 : Mécanismes de Politique monétaire
Figure 3 : Le système financier haïtien
Figure 4 : Analyse des Contraintes du système financier d'Haïti
Figure 5 : Ventilation de l'aide par rapport à la création du CCI
Figure 6 : Cartographie des sources de financement de l'économie haïtienne

Figure 6 : CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE HAÏTIENNE



Source : Auteur, informations tirées des rapports disponibles du MEF, BRH

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Exportations, Importations et Soldes Commerciaux d'Haïti (Gourdes)
Tableau 2 : Prévisions et réalisations des impôts sur le revenu
Tableau 3 : Aide au Développement
Tableau 4 : Financement extérieur –Appui budgétaire et Aide-projet (en pourcentage)
Tableau 5 : Ventilation de l’aide par rapport à la création du CCI
Tableau 6 : Source et signes attendus des principales variables du modèle
Tableau 7 : Source et signes attendus des principales variables du modèle
Tableau 8 : Statistique descriptive du degré de dépendance à l’égard de l’APD
Tableau 9 : résultats des tests stationnarité
Table 10 : Haïti : Besoins de financements nationaux et internationaux
Table 11 Définitions présentées pour la dette externe sont aussi applicables à la dette interne
Table 12 : Distinction entre l’approche sectorielle et l’approche projet classique
Table 13 : Montant Financement Public sur une année

Table 11 : Dette Externe Vs. Dette Interne

Définitions présentées pour la dette externe sont aussi applicables à la dette interne	
Analyse de viabilité de la dette (AVD)	L'analyse de viabilité de la dette extérieure (AVD) a pour but d'évaluer la capacité d'un pays à financer ses objectifs de politique économique et d'assurer le service de la dette contractée à cet effet.
Bons du Trésor	Titres représentatifs d'emprunts publics inconditionnels qui recevront des paiements identiques et au même rythme.
Dette Publique	Tout engagement généralement quelconque de l'État donnant lieu à un paiement ou un remboursement futur. Toutes les obligations de l'Etat Central et des collectivités publiques découlant d'un contrat ou d'émission de titres.
Encours	Ensemble des engagements de l'Etat envers les non-résidents hormis les titres de participation et des dérivés financiers. Total des passifs détenus à une date donnée Dans le cadre de ce travail l'encours désigne l'ensemble des engagements de l'Etat envers les créanciers nationaux et internationaux à une date donnée.
Prêt concessionnel	Un prêt est généralement considéré comme concessionnel lorsqu'une unité prête à une autre unité à un taux d'intérêt contractuel délibérément fixé à un niveau plus bas que celui du taux d'intérêt du marché qui aurait été autrement appliqué.
Echelonnement de la dette	Opération consistant à différer officiellement les paiements au titre du service de la dette et à établir pour les obligations différées un nouvel échéancier prévoyant un délai de remboursement plus long.

Table 12 : Distinction entre l'approche sectorielle et l'approche projet classique

Approche sectorielle	Approche projet classique
. Une vision globale de l'ensemble du secteur au niveau du pays	. Une concentration sur des projets au service d'objectifs étroitement définis
. Des partenariats fondés sur la confiance mutuelle et la responsabilité partagée	. Une obligation de comptes du bénéficiaire à l'égard du donneur
. Une coordination des partenaires extérieurs et un dialogue collectif	. Des négociations et des accords bilatéraux
. Une utilisation accrue des procédures locales	. Des dispositifs parallèles de mise en œuvre

· Un renforcement à long terme des capacités et systèmes du secteur	· Des décaissements et une réussite des projets qui s'inscrivent dans le court terme
· Une approche axée sur les processus via l'apprentissage par l'action	· Une approche reposant sur la reproduction de modèles

Table 13 : Montant Financement Public sur une année

En milliards de gourdes		2020-2021
Ressources budgétaires	Ressources Internes	
	Ressources domestiques	96, 438, 046,889
Emprunts Internes	Emprunts intérieurs	5, 426, 000,000
	Banques commerciales	
	Emprunts BRH	47, 116, 346,405
	Bons du trésor	12, 000, 000,000
	Total emprunts intérieurs	64, 542, 346,405
Total DG Trésor	Ressources internes	160, 980, 393,294
	Ressources externes	
Interventions Bilatérales	Tirage	8, 137, 500,000
Total Interventions Bilatérales		
Interventions multilatérales	Dons	23, 882, 106,707
Total Interventions multilatérales		
Total Partenariats	Ressources externes	32, 019, 606,707
Total General	Montant financement public	193, 000, 000,001

Table 14 des Exonérations fiscales de l'exercice 2013-2014

INSTITUTIONS	CIF	DC
MISSIONS DIPLOMATIQUES	5440367749	5440367749
ORGANISATIONS INTERNATIONALES	1939390826	348612048,8
ORGANISMES PRIVES CONTRACTUELS	4306437516	1189424745
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1664513404	433838541,5
ORG. NON GOUV. ET FONDATIONS	773970405,5	122062611,6
ORGANISMES AUTONOMES	1270901226	278646356,3
INSTITUTIONS RELIGIEUSES	9647055980	1150863800
LIGNES AERIENNES	5270965,967	1128835,522
AUTRES INSTITUTIONS	249006643,5	161240427,7
SOUS-TOTAL	25296914716	9126185116
PIA (source: AGD)	1762333446	364301521
TCA	4062236632	811590672,4
TOTAL	31,121,484,794	10,302,077,309

Source : Direction de l'Inspection Fiscale, Service franchise douanière.

Tableau effectué à partir des mémorandums mensuels émis par le service de l'inspection fiscale/service Franchise douanière du Ministère de l'Economie et des Finances

Tableau 15 : Analyse SWOT du Cadre Macro-économique Haïtien

Ce tableau analyse des forces et faiblesses de l'environnement national en matière de financement du développement.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
• Programmes de développement et de reconstruction établis avec des donateurs internationaux. • Adhésion à des organisations régionales (Association des États des Caraïbes, Organisation des États américains, CARICOM, CARIFORUM). • En août 2021, le pays a reçu environ 224 millions USD de l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI (environ 1,5 % du PIB).	• Forte vulnérabilité aux catastrophes naturelles. • Faible niveau de développement et extrême pauvreté (classement IDH de 170 sur 189) et profondes inégalités. • Mauvaise Gouvernance et politique sociale médiocre. • Faible revenu national brut par habitant • Dépendance à l'égard des envois de fonds des expatriés, des dons internationaux et des États-Unis. • Manque d'infrastructures, notamment énergétiques (70% de la population n'a pas accès à l'électricité) • Mauvaise gouvernance et environnement commercial de faible qualité ; vaste secteur informel • Coût fiscal des importations non déclarées en provenance de la République dominicaine. • Instabilité des exportations de biens et de services, • Instabilité politique et insécurité

Tableau 16 : Analyse SWOT du PSDH faisant ressortir les éléments de Forces, de Faiblesses, d'Opportunités et Menaces.

INTERNE			EXTERNE
	FORCES	OPPORTUNITES	
	Le Programme Triennal d'Investissement (PTI) permet la mise en opération du PSDH. PSDH promeut des efforts d'investissement et des mesures visant, à court et moyen termes, la mise en place de conditions de base au développement du pays. Des investissements clés dans l'infrastructure ont été réalisés. Le secteur du tourisme était en croissance. Haïti a fait des progrès significatifs dans l'atteinte d'objectifs dans les domaines de l'éducation primaire universelle et de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	- Le PSDH revu et actualisé, pour ouvrir sur la construction d'une économie moderne, diversifiée, résiliente, compétitive et inclusive, respectueuse de l'environnement, qui répondra aux besoins fondamentaux de la population haïtienne, pour les dix à quinze prochaines années. - Le Gouvernement entreprend d'engager le processus d'actualisation, de consolidation et d'opérationnalisation du PSDH, en vue de déboucher sur l'articulation d'une vision renouvelée. - Mise en place d'un cadre rationnel et normé de programmation pluriannuelle et les projets de de réforme institutionnelle, de refondation sociale, économique et territoriale.	
	FAIBLESSES	MENACES	
	- Faiblesse dans la capacité d'utilisation des outils de planification, la faiblesse des liens entre les processus nationaux et infranationaux de planification et les processus de mise en œuvre. - Faibles performances enregistrées au cours des dernières décennies. Les stratégies n'ont pas été imprégnées de la localisation spatiale et sans trop grande préoccupation de la notion de durabilité.	- Dysfonctionnements institutionnels et l'incapacité systémique de l'administration haïtienne à traduire le PSDH en programmes, déclinés en plans opérationnels annuels devant constituer les fondements et grandes lignes du budget de la République. - Manque d'organisation spatiale du plan d'action vise à faciliter le développement économique. Il n'existe pas d'interrelation forte et équilibrée entre les pôles urbains et ruraux. Ceci est un goulot d'étranglement pour le décollage économique. - Actions ne sont pas orientées de façon à reconnaître aux territoires ruraux un statut de pôle de développement durable afin de promouvoir le potentiel économique des grandes régions du pays, - Le processus de mise en œuvre du plan ne met pas l'emphasis sur les politiques de décentralisation ou de développement local qui sont des leviers importants dans l'atteinte des ODD. Manque d'implication des collectivités territoriales.	

Source : Auteur

Table 17 :

Concordance entre le PSDH et les ODD	
Plan Stratégique de Développement National (PSDH)	Programme des Objectifs de Développement Durable (ODD)
Vision	
Faire d’Haïti un pays émergent en 2030	
Orientations de développement national	Orientations des ODD
Une Société équitable, solidaire, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, où l’état de droit, la liberté d’association et d’expression sont établis.	Avènement d’une société pacifique et inclusive.
Une société dotée d’une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale.	Promotion d’une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
Une société où l’ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatifs et qualitatifs.	Création durable de richesse et d’éradication de la pauvreté sous toutes ses formes.
Une société apprenante doté d’un système de formation professionnelle et d’un système universitaire moderne et efficace, donnant l’accès universel aux citoyens, à l’éducation.	Accès à tous à une éducation équitable inclusive et de qualité et des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie
Un État unitaire fortement déconcentré et décentralisé, fort, responsable, garant de l’application des lois et de l’intérêt des citoyens.	Accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces responsables et ouverts à tous.

Table18 : Les principales orientations des plans depuis 1950

Phase	Plan	Modèle de Planification	Thèmes clés	Programmes phares	Principes fondamentaux
1950-1960	Le Plan de 1950	Régimes post coloniaux	Industrialisation	Production agricole	
1964-1971	L'Effort National	Parti unique Economie dirigée par l'Etat	Réforme et ouverture	Tourisme- internationaux	échanges
1968-1970	La Planification Economique et Sociale	Régime autoritaire		Débouchés internationaux	économiques
1971-1986	Le 1er Plan Quinquennal	Régime non démocratique Entreprises étatiques		Privatisation	
1976-1981	Le 2e Plan Quinquennal	Régime non démocratique		Planification nationale Aménagement du territoire	
1981-1986	Le 3e Plan Quinquennal	Mutations socio-politiques		Participation société civile	
1986-1991	Le 4e Plan Quinquennal	Economie dirigée par l'Etat (Régimes militaires) Ajustement structurel		Stabilisation	
1991-2004		Gouvernement démocratique		Economie mixte	
2004-2006	Le Cadre de Coopération intérimaire	Multipartisme		Appui financier international	
2007-2009	Le Document Stratégique de Croissance et de réduction de la pauvreté (DSNCRP)	Libéralisme économique Economie de marché Plans d'ajustement structurel	Innovation	Réduction de la dette Stabilité macroéconomique Réduction de la pauvreté	
	Le Plan Collier	Multipartisme		Sécurité économique	
<u>2010-2015</u>	<u>Le PARDH/OMD</u>	<u>Economie de marché</u>		<u>Refondation économique</u> <u>Réduction de la pauvreté</u>	
2012-2030	Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti	Plan de relance Economie de marché Plan quinquennal	Agenda 2030 (PSDH/ODD)	Refondation territoriale. Refondation économique Refondation sociale Refondation institutionnelle	
2021	Le PREPOC	Gouvernement en Transition		Actions stratégiques Post - Covid	
2021-2030	Le PSDH	PSDH/ODD		Développement durable Croissance Transformation structurelle Appropriation nationale	

Table 19 : Stratégie De Mobilisation Des Ressources Publiques nationales et internationales pour le Financement du Développement durable en Haïti - Matrice du Plan d'Actions

Buts de la stratégie de financement	Rendre disponible des ressources financières substantielles et supplémentaires afin de financer le développement durable en Haïti.			
Objectif	a. Rechercher et mobiliser les ressources financières nécessaires auprès de toutes les sources possibles. b. Soutenir le programme avec des ressources du budget ordinaire de L'Etat. c. Fournir un appui à l'Etat haïtien afin de renforcer ses efforts et capacités en vue de la mise en œuvre du Plan d'action d. Renforcer la coopération internationale pour accroître l'action des partenaires techniques et financiers. e. Renforcer les capacités, notamment la formation et le transfert de technologies pour améliorer la gestion des ressources nationales			
Pilier	Recommandation	Actions de mise en œuvre	Responsabilité	Suivi
<u>Pilier I :</u> Planification de la stratégie de financement	1. Renforcer les systèmes de planification, de budgétisation et de gestion financière de l'Etat de sorte à maximiser ses capacités de gestion et d'absorption des ressources et à optimiser l'utilisation des ressources destinées aux programmes de développement.	1.1.1 Etablir une approche programme, basée sur le PSDH/ODD et les plans sectoriels et d'urgence. 1.1.2 Etablir le cadre de préparation et de formulation de la stratégie de financement. Définir des buts, des objectifs mesurables pour les opérations. 1.1.3 Mettre en place des règlements et des procédures appropriés en conformité avec les normes internationalement reconnues	Etablir un secrétariat constitué des responsables et consultants.	Cycles d'identification, d'évaluation et de formulation de la stratégie.
				Etablir les rapports concernant la situation et les tendances pourraient constituer une partie importante du suivi
				Les performances des opérations doivent être évaluables après leur achèvement

		1.1.4 Développer les systèmes d'informations socio-économiques indispensables à la formulation, au suivi, et à l'évaluation des politiques, et actions de la stratégie SMR 1.1.5 Elaborer des études économiques et sectorielles détaillées qui doivent servir de base à l'élaboration de la stratégie de financement pays 1.1.6 Allouer les ressources (humaines, financières, temps) adéquates à la préparation du document de stratégie 1.1.7 Définir des indicateurs de performance pour les objectifs stratégiques afin d'en permettre l'évaluation de l'assistance à terme		
Pilier II : Acquisition, de planification et de gestion des ressources	2. Les ressources du budget ordinaire de l'Etat et de la coopération internationale sont consacrées à la mise en œuvre du Plan d'action.	2.1.1 Etablir la gamme et des différents types de sources de financement publiques intérieurs entrant dans la Stratégie de financement	Etablir La Commission des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie de financement	
		2.1.2 Rechercher appui bilatéral, régional et multilatéral pour la mise en œuvre du Plan d'action, notamment le soutien auprès des fondations, le secteur privé, des organisations non	CINF : constitue la base de la coopération avec les partenaires internationaux de coopération.	Phases de mise en œuvre et d'évaluation. Le Secrétariat fournira des mises à jour régulières sur les niveaux de financement nécessaire aux divers domaines thématiques afin d'orienter une contribution plus

		gouvernementales et d'autres sources contributions volontaires. 2.2.3 Associer dans l'élaboration des projets et programmes toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les instances d'exécution et de coordination au niveau régional. 2.1.4 Effectuer une analyse approfondie des risques et des hypothèses importantes dans les documents d'évaluation		équilibrée des PIC Établissement de rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan d'action
<u>Pilier III :</u> Gestion des Ressources	3.1 L'approche participative doit être développée durant le cycle du programme, et élargie à toutes les parties prenantes	3.1.1 Affecter les ressources du Programme ordinaire au Compte fiduciaire. Toutes ces ressources devront être employées conformément aux procédures énoncées		
		3.1.2 Renforcer les capacités du pays doivent être renforcées en vue de mieux orienter et utiliser les ressources.		
		3.2.1 Renforcer les structures chargées de mobiliser les ressources et celles de la dépense 3.3.1 Allouer les ressources nécessaires à une supervision efficace (effectif, composition des équipes, et temps de supervision appropriés)		

<u>Pilier IV :</u> <u>Evaluation</u>		Améliorer les conditions d'archivage pour assurer la disponibilité des rapports d'achèvement di programme. Entreprendre un nombre suffisant d'évaluations rétrospectives des opérations achevées Actualiser les rapports de revue de portefeuille et les rapports annuels de performance de portefeuille.		
---	--	--	--	--

Table 20 : Dans le cadre de l'évaluation du financement du développement durable

Le présent rapport relève les constatations principales suivantes regroupées dans ce tableau :

Economie	— Conjoncture considérée à risque : croissance, inflation, chômage, équilibre extérieur Mesure : — Politique conjoncturelle à court-terme : ne favorise guère la stabilité économique — Politique de relance budgétaire : déséquilibre au niveau des recettes /dépenses n'arrivent pas à jouer le rôle de stabilisateurs automatiques du cycle économique, solde budgétaire en déficit Types d'intervention : — Augmentation des Investissements : baisse du niveau de l'activité, dépenses d'investissement dans des infrastructures trop faibles, — Augmentation des revenus, consommation (pas d'augmentation de la demande des ménages) — Augmentation épargne nationale (pas au niveau souhaité) Déficit chronique sur plus d'une décennie	
	L'économie politique se caractérise par une absence totale de souveraineté haïtienne sur les choix économiques, et dominée par les forces externes. Effets de l'ajustement structurel, faiblesse des exportations, dépendance financière	
	Libéralisation du marché : Les secteurs productifs avaient été fortement pénalisés par l'abaissement des barrières douanières et du taux de valeur ajoutée	
	— Politique monétaire : veiller à la stabilité financière et fournir les liquidités nécessaires à la croissance de l'économie tout en garantissant la stabilité de la monnaie. — Instruments : TRO, Taux Directeur, Open Market — Responsabilité de la BRH et Marge de manœuvre limité de l'Etat — Existence d'effets pervers : objectif principal assigné à la politique monétaire non atteint : Tension sur les prix, inflation en hausse) de la cible d'inflation à moyen terme de 2%, Haïti est à une inflation de 22,8%	
	— Programme de relance — Moteurs de la croissance : commerce, investissement et exportations — Surliquidité du système bancaire préoccupant	

	— Effet multiplicateur de l'Investissement (accès limité des entreprises au crédit) — Pas de plein emploi, pas de demande et offre plus forte, croissance n'est pas restaurée — Déficit n'est pas ramené à un niveau raisonnable Persistance de certains déséquilibres intérieurs et extérieurs	
	— Mécanismes actuels entourant le revenu fiscal — Elargir l'assiette fiscale, Recettes au niveau des Collectivités territoriales — Sources des manques à gagner (Fonds illicites) Manque d'articulation entre la politique fiscale et les orientations de développement économique constitue un frein à l'essor de l'économie haïtienne. La réforme de l'impôt est aujourd'hui le principal instrument pour atteindre l'équilibre budgétaire et la justice fiscale et sociale. Ce n'est guère si simple.	
	Contexte : Projet de mobilisation des financements interne et externe du Développement durable. Toutes ces politiques ont un impact sur l'orientation des plans quinquennaux.	
	Diagnostic du cadre national de planification : Evaluer le cadre de programmation, de budgétisation, et de suivi-évaluation du développement, afin d'identifier les goulots d'étranglement et les maillons dont le renforcement serait nécessaire pour assurer une meilleure mobilisation et une gestion efficiente des financements.	
Développement	— Axiome : L'économie ne peut progresser que sur la base de plans, la Planification peut être un moteur ou un ○ Obstacle à la réussite économique ou au développement.	
	— Développement économique et social d'Haïti a été planifié à travers de nombreux référentiels (11 plans depuis 1950. Ex : (PURE I, PURE II, CCI (Cadre de Coopération Intérimaire) DSNCRP, Plan Collier, PARDN, OMD, CIRH, PSDH,) — Vision et stratégie de développement ne sont jamais clairement articulées. Identification des axes majeurs dans les plans (confusion sur les pans de l'économie à prioriser) — Objectifs globaux et spécifiques inscrits dans le cadre logique des plans de développement — PSDH : cadre opérationnel des actions stratégiques et PREPOC : cadre d'urgence : Démarche à long-terme vs démarche de transition	

	- Les investissements sont mal orientés. Le MPCE devrait avoir le contrôle des ressources - Il existe des avantages et des inconvénients dans les plans quinquennaux revus mais cette confusion a coûté cher : essoufflement de la croissance, poids de la dette.	
	- Exam du fonctionnement du système de planification pour les politiques les plus importantes puis l'évolution des plans quinquennaux depuis leur introduction - Sur un plan purement opérationnel, la chaîne prospective-planification-programmation-budgétisation suivie & évaluation (PPPBSE) ne paraît pas très robuste. - Les plus hautes instances décisionnelles sur les orientations et les projets les plus importants C'est la structure qui garantit que les politiques économiques les plus importantes soient élaborées - Stratégies n'ont pas été imprégnées de la localisation spatiale et sans trop grande préoccupation de la notion de durabilité Ex : stimuler la demande intérieure passe notamment par un programme d'urbanisation soutenu - Alignement PSDH, PREPOC avec les ODD	
	Déterminer le montant des enveloppes allouées aux besoins de la réalité pour mesurer leur concrétisation dans les orientations budgétaires de l'État Projets d'investissements Publics : un certain nombre de développements positifs mais des investissements clés (Education, Infrastructure, santé) Carence de projets d'Investissements publics lourds de grande portée économique	
	Stratégies de mobilisation des ressources exécutées à travers la mise en œuvre des plans et programmes spéciaux pour Haïti	
	Cette partie cherche à analyser toutes les sources publiques (nationales et internationales) du financement du développement afin d'identifier celles qui sont sous-exploitées et celles qui sont les plus prometteuses pour l'atteinte des objectifs de développement	
Aide publique au Développement	- Alignement du financement des partenaires techniques et financiers avec les priorités du pays - Aide en faveur de projets, approches sectorielles, fonds fiduciaires. - Les programmes de développement de cette période étaient largement financés par des ressources extérieures au départ en tant que condition pour l'allègement de la dette. Leur mise en œuvre était dans une large mesure tributaire des préférences des donateurs. - Après des décennies, l'analyse des progrès réalisés montre les limites d'un tel modèle.	

Financement Interne	De nombreux efforts ont été faits pour améliorer la gestion des finances publiques et mobiliser plus de recettes budgétaires. Mais paradoxalement, malgré la montée en flèche des financements internes, il y a une montée sans cesse croissant des emprunts intérieurs en raison de la politique monétaire. Cette situation ne fait pas appel qu'à la prudence actuellement mais aussi aux méthodes novatrices et durables de la génération des ressources à partir des sources publiques et privées pour pallier les déficiences actuelles. La restructuration des mécanismes de financement actuels est donc un impératif.	
	Les résultats indiquent (i) que le principal obstacle à la mobilisation des ressources locales réside dans leur faible ratio épargne sur investissement.	
	— La mise en œuvre concrète de la stratégie de financement du gouvernement passe par une série de politiques opérationnelles qui doivent répondre aux orientations données par la vision de développement axée sur les résultats. Ces politiques sont généralement représentées par des cadres annuels et à moyen terme, notamment le Cadre de Budgétisation à Moyen Terme (CBMT), le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), et le Budget d'Investissement Public (BIP). L'objectif de ces politiques opérationnelles est de rationaliser l'utilisation des fonds mobilisés, et d'inciter les investissements par d'autres acteurs.	
Politiques	— Procédures d'exécution des dépenses publiques — Prudence, transparence, recevabilité, outils de contrôle — Pratique de la régie : Procédure de l'acte d'engagement matériel par l'exécutif — Procédures de liquidation et Privatisation	
Institutionnel	— Plan logé au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), l'institution devrait assurer le leadership en tant qu'organisme central de planification du développement. — Coopération entre les ministères caractérisés par un certain processus ascendant de consultation. — Nécessité de coordination du Plan avec les instruments de la budgétisation et de la politique économique tels que la fiscalité et l'allocation des crédits, manque de cohérence contribue à affaiblir la planification en termes tant de ressources que d'influence.	
	— Sans l'appui de l'échelon le plus élevé des autorités, l'organisme central de planification se trouve sous d'énormes contraintes. — Le cadre de dépenses à moyen terme est un instrument pluriannuel de budgétisation qui établit un lien entre les ressources et les résultats et les activités y relatives. — Le MPCE a peu d'influence sur la définition des priorités budgétaires pour les traduire en plans d'action. — Les objectifs les plus difficiles à atteindre sont les objectifs non quantitatifs, qui nécessitent des réformes	

	structurelles.	
	Recommandations pour le MPCE	
	• L'instrument phare de la planification à moyen et long terme est, depuis 1950, le plan quinquennal, qui distribue, depuis le sommet, des objectifs spécifiques à poursuivre par chaque acteur. Il devrait être un exercice descendant dirigé par les plus hautes instances décisionnelles de l'Etat avec le Plan comme première instance. • La vision haïtienne devra être intégrée dans la gouvernance de la région pour une meilleure intégration.	
Ressources humaines	Faiblesse du capital humain- Le MPCE doit être doté des meilleurs cadres spécialisés pour renforcer les directions.	
Statistiques nationales	— Disponibilité des données fiables permettant d'apprécier, de la meilleure manière, les situations. — Un manque de données statistiques et d'expertise technique a rendu difficile la correction des erreurs. — Nécessité de faire loger une cellule statistique et de suivi au niveau des ministères.	
Dispositif participatif	— Caractère centralisé de l'appareil de prise de décisions des gouvernements, n'implique guère la participation des collectivités territoriales. — Nécessité d'une appropriation nationale	
Suivi-évaluation	Le Plan devrait proposer les outils de suivi, d'évaluation et de contrôle des actions et politiques menées. Il devrait être chargé de l'évaluation qui se ferait sur la base des évaluations réalisées par chaque ministère sur ses propres activités.	

Table 21 : RESULTATS DES OMD EN HAITI

	TENDANCES	SOURCES
Indice de pauvreté Extrême (Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat)	— 31% (2001) — 24% (2012)	L'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après Séisme (ECVMAS)
Insécurité alimentaire	— 3.6 millions d'Haïti affecte (2015) — 47 %	Banque mondiale (1993)
Taux Net de scolarisation dans le primaire	88 % (2011)	MENFP
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	32% (2000)	
Taux de mortalité infanto juvénile	— 85,1% (2012) — 88%	(EMMUSV)2012
Taux de Mortalité Maternelle	— 81% — 38 % (2016)	Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services (EMMUS VI) 2017)
Proportion de zones forestières (% de la superficie du pays)	— 5,5% (1956) — Entre 2% et 4% (2010)	Banque Mondiale
Accouchement dans un centre de sante	39 % (2016	2017)
assistance d'un personnel de la santé	42%	(EMMUS VI) 7.9
Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	— 25,7% (2012) — 33% (2016)	2017) (EMMUSV) (EMMUS VI)
Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	— 64,8% (2012) — 74% (2016)	— 2017) (EMMUSV) — (EMMUSVI)

Table 22 : Les Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)	
Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Éliminer la faim Assurer la sécurité alimentaire améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer à tous une éducation équitable inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services durables et modernes à un coût énergétique fiables abordable.
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue partagée et durable le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
Objectif 9	Bâtir une infrastructure résiliente Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
Objectif 10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous et durables.
Objectif 12	Établir des modes de consommation et de production durables.
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable Gérer durablement les forêts et lutter contre la désertification Enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
Objectif 16	Promouvoir l'avènement de société pacifique et inclusive aux fins du développement durable Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces responsables et ouverts à tous ;
Objectif 17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable

Table 23 : Analyse des ODD

	CIBLES	THEMATIQUE	INDICATEUR	JUSTIFICATIONS
1	ODD 8	Economie	PIB 4% Revenu par habitant supérieur à US\$992 /an	Afin d'augmenter sa croissance économique en enregistrant des taux de croissance significatifs, permettant d'accorder une plus grande importance à l'emploi dans le cadre de leur politique de développement.
2	ODD1	Pauvreté	40%	Aujourd'hui, si on veut impacter sur le taux de chômage [en Haïti] touchant 75% de la population, estimée à plus de 10 millions d'habitants, vivant avec moins d'un dollar par jour, on n'a pas d'autre choix que d'investir dans ce genre de politique permettant d'utiliser plus de main d'œuvre ». et réduire sa pauvreté, sans un bond significatif de la croissance, sans une redistribution plus équitable aux plus défavorisés, la pauvreté restera probablement au même niveau et Haïti risque de ne pas atteindre son but de devenir une économie émergente",
3	ODD2	Sécurité alimentaire		L'écart de bien-être entre les zones urbaines et rurales est largement dû aux conditions défavorables pour la production agricole. Les 20 pour cent les plus riches de la population détiennent plus de 64 pour cent de la richesse totale du pays, tandis que les 20 pour cent les plus pauvres détiennent à peine un pour cent.
4	ODD3	Santé		La mortalité infantile et maternelle reste à des niveaux élevés et la couverture des mesures de prévention stagne ou diminue, en particulier pour les ménages les plus pauvres. Selon l'indice du capital humain, un enfant né aujourd'hui en Haïti ne deviendra que 45% aussi productif qu'il pourrait l'être s'il avait bénéficié d'une éducation et d'une santé complète. Plus d'un cinquième des enfants sont à risque de limitations cognitives et physiques, et seulement 78 pour cent des jeunes de 15 ans survivront jusqu'à 60 ans.
5	ODD 4	Education		La mise en place d'un système éducatif de qualité pour tous est une condition sine qua non du développement.
6	ODD 5	Egalité des sexes		
7	ODD6	Eau		Un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement dans les 16 communes
8	ODD7	Energie		En augmentant l'accès à l'énergie et le développement des énergies renouvelables ; l'amélioration de l'accès aux services de bases, à l'énergie
9	ODD9	Infrastructure		Soutenir un secteur privé plus compétitif et productif grâce à des infrastructures publiques et privées dans l'énergie et les ports la construction d'infrastructures pour augmenter des emplois de qualité et réduire la pauvreté en faisant de ce type investissement, un point de départ naturel, car souligne le document, « tout manque d'infrastructures adéquates peut être un sérieux obstacle au développement des entreprises et au renforcement des capacités productives.
10	ODD13	Changement		Haïti reste très vulnérable aux risques naturels, principalement les ouragans, les inondations et les tremblements

		Climatique	de terre. Plus de 96% de la population est exposée à ces types de chocs. Le 14 août 2021, un séisme de magnitude 7,2 sur l'échelle de Richter a frappé la région sud d'Haïti, une région où vivent environ 1,6 million de personnes. L'épicentre du séisme a été enregistré à environ 12 km au nord-est de Saint-Louis-du-Sud, à environ 125 km à l'ouest de la capitale Port-au-Prince. Les derniers rapports sur les dommages causés par le tremblement de terre de 2021 indiquent que 2 248 personnes sont décédées, 320 personnes sont portées disparues et 12 763 ont été blessées. En termes d'infrastructures, 53 815 maisons ont été détruites tandis que 83 770 autres bâtiments ont été endommagés, notamment des écoles, des établissements de santé et des bâtiments publics. La Banque mondiale a préparé une Estimation Global Rapide des Dommages (GRADE) par le séisme, le rapport a été rendu disponible le 27 août 2021 et a estimé les dommages économiques causés par le tremblement de terre à 1,11 milliard de dollars, ce qui équivaut à 7,8% du PIB d'Haïti en 2019. La même région a été touchée par l'ouragan Matthew, qui a frappé le pays en 2016. Il a causé des pertes et des dommages estimés à 32% du PIB de 2015, tandis que le tremblement de terre de 2010, qui a tué environ 250 000 personnes, a décimé 120% du PIB du pays. Alors que le changement climatique risque d'augmenter la fréquence, l'intensité et les impacts des événements météorologiques extrêmes, le pays fait toujours face à un manque de mécanismes de préparation et d'adaptation adéquats.
11	ODD16	Justice	

Feuille de route

Cette feuille de route élaborée ci-après présente les principaux phasages du processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour l'année fiscale 2022. Elle devra être mise à jour tout au long du déroulement du processus.

Table 24 : Feuille de route

Feuille de Route du Processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable Années fiscales 2022 – 2023					
Objectif	Assurer la mise en œuvre du processus ODD pour sa réalisation en 2030				
Phase actuelle	Projet Cadre Intégré National de Financement (CINF)				
Visée pour 2030	Atteindre les Objectifs cibles priorités				
Phasage	Activités	Responsable	Echéancier	Suivi	Observations
Appropriation des ODD par le pays	Consultations nationales	Gouvernement	Mai -Juillet 2022	MPCE	L'appropriation du processus ODD exige une communication intense, inclusive afin de mobiliser tous les secteurs du pays, les communautés de base, les citoyens au sujet des ODD. Stimuler le débat sur le Programme 2030 et apprécier le niveau d'appropriation et d'engagement de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des ODD ; Examiner les moyens de renforcer le rôle et les capacités des organisations de la société civile dans la mise en œuvre et d'évaluation des ODD ; et Collecter les contributions, particulièrement les solutions innovantes, et les recommandations de la société civile pour accélérer la mise en œuvre des ODD.
	Consultations régionales	Collectivités territoriales	Juillet - Septembre 2022	MPCE	Les activités de sensibilisation au niveau régional méritent d'être soutenues fortement.
Intégration des ODD dans les politiques et Stratégies nationales	Organisation d'ateliers thématiques	MPCE/PNUD		MPCE	
Renforcement des capacités techniques et institutionnelles	Organisation d'ateliers de formation sur les thématiques et sur les outils stratégiques en matière de formulation des stratégies de développement durable	Gouvernement PNUD /CNUCED		MPCE	
Priorisation des ODD	Etablissement de la ligne de base des ODD	MPCE /PNUD CNUCED		MPCE	Basés sur les indicateurs priorités, mesurables et à coût abordable pour le

		Société civile			pays
Mobiliser les Ressources	Mobilisation des Ressources Intérieures	MEF/Partenariats		MEF	
Intégrer les ODD dans le Cadre Budgétaire	Révision du processus de programmation budgétaire	MEF/MPCE		MEF/MPCE	
Suivi et évaluation des ODD	Etablir une base de référence pour les ODD au niveau de l'Unité d'étude et de Programmation (UEP)	MPCE		MPCE	Création à l'échelle nationale d'un Système National Intégré de suivi-Evaluation afin de mettre en place une base de données démographique réelle et d'hypothèses solides dans le contexte des ODD
Etablissement des indicateurs de performance	Intégration des indicateurs dans le processus de programmation budgétaire	MCI/MPCE		MPCE	
Mise en place d'un Mécanisme de Suivi du partenariat	Elaboration d'un document de politique de coopération au développement				Mise en place d'un mécanisme d'évaluation des performances de chaque partenaire au développement.

Table#25 : Présentation des Finances Publiques Haïtiennes

	Administration Centrale	Administrations de sécurité sociale	Administrations Locales
Contrôle parlementaire	Lois de finances (autorisations limitatives)	Législation de la sécurité sociale	
Comptes gérés par	Le gouvernement	Office Nationale Assurance Vieillesse	
Total des recettes 2020-2021	132, 612,978		
Recettes principales	Taxe sur la valeur ajoutée, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés	Cotisations sociales, contribution sociale généralisée	Impôts locaux
Total des dépenses 2020-2021	136, 121,881		
Dépenses Principales	Ministères, administrations, police, organismes indépendants	Sécurité sociale Assurance vieillesse	Collectivités territoriales
Déficit budgétaire	3, 508, 902,975		

Nota bene : en milliards de gourdes

Table 26 :

Haïti : Estimation et projection des besoins et sources de financement extérieur sur la période 2018-2025 (en millions de dollars sur la base d'un exercice budgétaire)								
	Estimation 2018	Estimation 2019	Projection 2020	Projection 2021	Projection 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligations	830	399	600	491	423	598	759	871
Déficit du compte courant, hors dons	759	304	501	387	318	491	653	766
Amortissement de la dette	75	95	99	104	105	107	107	106
Sources	830	399	489	490	423	598	759	871
Transfert de capital	31	15	0	0	30	30	30	30
Investissement direct étranger	105	75	45	133	138	143	148	154
Décaissements officiels	361	184	236	295	298	416	549	633
Autres flux	242	-65	-36	-9	41	41	41	41
Appui budgétaire officiel	53	0	17	85	17	73	74	75
Rééchelonnement de la dette et allègement de la dette	3	3	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	111	0	0	0	0	0
Pour mémoire	2086	2100	1872	1885	1977	2069	2140	2190
Réserves internationales brutes								

Source : Fonds Monétaire International (FMI) (2020)

Figures/ Projections

Flux de financement des objectifs de développement durable en volume

1. Besoins de financement (en volume) (dimensions des ODD et plan national de développement)
2. Besoins de financement par item (humanitaires, climatiques et développement)
3. Flux financiers disponible par source
4. Flux financiers disponible en volume
5. Comparatif : Flux financiers provenant de ressources publiques vs ressources externes
6. Désagrégée : part des besoins de financement déjà financée par le financement disponible
7. Déficits de financement (gap)
8. Financement supplémentaire

Flux Financiers

1. Compositions des sources de financement internes du besoin de financement du budget en 2020 (Milliards de gourdes en %)
2. Répartition financements publics en 2021
3. Prévisions et réalisations des ressources budgétaires internes (2000-2020).
4. Evolution de certaines composantes des recettes budgétaires entre 2000 et 2020
5. Evolution des appuis budgétaires attendu dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI entre 2017 et 2020
6. Evolution annuelle des nouveaux accords de prêts par type de créancier entre 2010 et 2017 (\$)
7. Evolution du stock total de la dette publique et de la dette concessionnelle (\$)
8. Evolution de l'Épargne intérieure brute entre 2010 et 2020
9. Evolution des dépôts à vue et d'épargne des banques
10. Répartition des flux de financements privés et extérieurs entre 2000 et 2020 (Millions de Gourdes)
11. Evolution de l'investissement privé entre 2000 et 2020
12. Evolutions des entrées nettes d'IDE entre 2010 et 2020(\$)
13. Poids des IDE dans le PIB
14. Répartition des IDE nets par secteur entre 2010 et 2010 au Cameroun
15. Evolution des transferts courants reçus par certains pays Africains entre 2000 et 2020 (en millions de dollars)
16. Coût de transaction moyen du transfert des fonds en Haïti (% du montant)

Fiscalité

1. Composition des recettes fiscales entre 2000 et 2020
2. Recettes fiscales en pourcentage du PIB entre 2000 et 2020
3. Evolution de l'activité économique et de la valeur ajoutée entre 2000 et 2020

4. Impôts sur le revenu recettes fiscales
5. Evolution de la pression fiscale
6. Perception de la corruption et pression fiscale
7. Evolution des dépenses fiscales entre 2000 et 2020
8. Poids de l'échantillon des recettes fiscales sélectionné
9. Poids de certaines composantes des recettes fiscales dans le PIB
10. Potentiel fiscal par ligne de recettes
11. Estimation de la frontière stochastique d'efficience
12. Coefficient d'inefficience

Macroéconomie

1. Indicateurs socio-économiques
2. Croissance du PIB réel
3. Evolution récente du commerce extérieur

Aide au Développement

1. Volume aide publique au développement en Haïti (2000-2020)
2. Montant total des contributions ou dons à Haïti (2000-2020)
3. Financement et contribution des donateurs (2010-2020)
4. Contributions ONG (2010-2020)
5. Aide multilatérale
6. Aide bilatérale

ODD

1. Nombre d'indicateurs retenus pour suivre les ODD
 2. Ligne de visée du plan stratégique
 3. Cartographie de la couverture des programmes nationaux
 4. Pourcentage des indicateurs de produits pour lesquels les cibles ont été atteints
- Rapport Ministère de l'Economie et des Finances
 - Rapport de la Banque de la République d'Haïti
 - Rapport de la Direction Générale des Impôts
 - Banque de Données de l'IHSI, du PNUD, de la CNUCED, de l'OCDE

LISTE DES PERSONNES RECONTREES

1. Alix Petit-Frere
2. Antonio Ca-Zorzi
3. Been-Ezer Sainvilus
4. Bradley Deer
5. Charles Cadet
6. Chéry Moise Galilée
7. Cleeford Pavilus
8. Dominique Jeanty
9. Jean Edner Jeanty
10. Emmanuel Gabriel Oscar
11. Emmanuel Placide
12. Frantz Bastien
13. Georges Henry
14. Gilbert Randolph
15. Harmel Cazeau
16. Hubermane Ciguino
17. James MONAZARD
18. Jean Daniel Lamy
19. Jean Eric Belinette
20. Jean Leger Lesly Robertson
21. Jean Mary Mereste Jr Georges
22. Joanne Joseph Leny
23. Joseph M. St-Louis Demertine
24. Kesner Jean Louis
25. King's Garrot Sainte Croix
26. Loulou Thelusma
27. Luc Dieubenite Alexis
28. Lynn Louissaint
29. M. Wilfrid Trenard
30. Marc Anglade
31. Marie-Fauta Jean-Maurice Baptiste

32. Michelet Comeau
33. Miketa Cherenfant
34. Milasao Cadette Robson-Cherel
35. Mme Darline Rosmond
36. Morales Rozier
37. Nolex Fontil
38. Olivia Laporte.
39. Paulette L. Diakité
40. Paulette Lacroix
41. Phara Gilles
42. Pierre Encontre
43. Price Pady
44. Ralph Adeleson
45. Ramón Padilla Pérez
46. Rigaud Duverna
47. Robes Pierre
48. Robès Pierre
49. Romy Regianni Théodat
50. Rose Lourdes Elysée
51. Schmied Saint-Fleur
52. Stendelet Ceus
53. Stephen Louis Gauthier
54. Tatiana Thelusma
55. V. Roberti cia
56. Wilnardwigh Bazile
57. Wilner Bazile
58. Whynn Francois

Personnes contactées par email

1. Adler Camillus
2. Agénor Cadet
3. Alex Fouquet
4. Bernard Nau
5. Chantal Dupasquier
6. Charles Clermont
7. Damien François
8. Dominique Tassy
9. Ecclésiaste Télémaque
10. Emmanuel Adjovi
11. Emmanuelle Saint-Firmin

12. Florence Petit-Frère
13. Harold Narcisse
14. Hariston Chéry
15. Hérard Louis
16. Hérold Jean François
17. Jackson Plétau
18. Jean Elie Larrieux
19. Jean Michel Charles
20. Jean Yves Lacascade
21. Johanna Silvander,
22. Lourdes Edith
23. Miloody Vincent
24. Mimose Cadet
25. Monique Pierre-Antoine
26. Myria Charles
27. Narcisse Fièvre
28. Patrick Jean Leger
29. Patrick Michel
30. Patrick Osakwe
31. Yves Gattereau



Guide d'Entretien avec des Experts

Dans l'optique de progresser résolument vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), la République d'Haïti conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), ont mis en place un programme conjoint « Cadre Intégré National pour le Financement du Développement en Haïti (CINF) ». Dans ce contexte est lancée une mission d'étude intitulée « Mobilisation de Ressources Publiques Nationales et Internationales pour le financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'Haïti. » Vous êtes invités à collaborer avec le CEO Consulting Group dans la réalisation de cette étude.

Préambule

Ce guide d'entretien est préparé dans le cadre de l'étude. Les entretiens visent principalement à recueillir des données qualitatives sur les thématiques qui suivent. Nous souhaitons formuler des propositions et actions en partant de votre point de vue et en tenant compte de vos expériences.

Ce formulaire est présenté en 6 sections. Différentes questions ouvertes sont posées pour vous donner l'occasion de faire part de vos idées sur la problématique. Vous pouvez donner des réponses brèves ou plus longues. Vous pouvez répondre directement dans le formulaire, ou vous pouvez choisir d'élaborer vos réponses ailleurs, dans un fichier Word par exemple, et de faire un copier-coller (ce qui est recommandé).

A la fin de chaque section, cliquez sur le bouton SUIVANT (NEXT) qui se trouve EN BAS pour passer aux prochaines questions. Une 7e section se trouve à la fin pour confirmer votre intérêt à participer aux échanges futures sur ces thèmes. Vous pouvez cliquer sur le bouton RETOUR (BACK) au bas de la section pour revoir les sections précédentes. Mais **N'UTILISEZ PAS LES FLÈCHES RETOUR DU NAVIGATEUR** (en haut), car cela risque de supprimer vos réponses. A la fin du formulaire vous trouverez un bouton ENVOYEZ (SUBMIT) pour soumettre toutes vos réponses. Merci déjà.

CEO Consulting Groupe

Guide d'entretiens avec des Experts

L'Organisation des Nations Unies (ONU), en 2015, a adopté un nouvel Agenda de développement pour l'horizon 2030, portant sur les Objectifs de Développement Durable. L'Agenda comporte 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 cibles et plus de 200 indicateurs. Pour réaliser de manière satisfaisante les ODD à l'horizon fixé, trois grands objectifs ont été définis, à savoir : (i) la conduite de la politique de développement, (ii) la mobilisation des ressources, et (iii) le suivi-évaluation.

Dans l'optique de jeter les bases du développement durable d'Haïti, la République d'Haïti conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), ont mis en place un programme conjoint « Cadre Intégré National pour le Financement du Développement en Haïti (CINF) ». Dans ce contexte, est lancée la mission d'étude, intitulée « Mobilisation de Ressources Publiques Nationales et Internationales pour le financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'Haïti ».

Préambule

Ce guide d'entretiens est préparé dans le cadre de l'étude. Les entretiens visent principalement à recueillir des données qualitatives sur les thématiques qui suivent. Nous souhaitons formuler des propositions et actions en partant de votre point de vue et en tenant compte de vos expériences :

1. Secteur de votre organisation

- Depuis quand occupez-vous cette fonction, et en quoi consiste-elle ?

- Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a amené à vous y investir ?

- Quel rôle joue votre organisation dans le développement de votre pays ?

2. Economies insulaires en développement/ Pays Moins Avancés

- 2.1 Quels sont les défis à votre avis qui se posent à leur développement durable ?

- 2.2 Quelles sont les causes principales de l'instabilité croissante qui fragilise Haïti ?

Votre compréhension de sa vulnérabilité et des faiblesses de son économie ?

3. Processus de développement économique et social

Il est conditionné par l'obtention de ressources financières, la priorité serait de :

- Soutenir la croissance par la contribution du secteur privé au développement :

- Financer les investissements-----

- Promouvoir la micro finance-----
 - A travers le financement interne, utilisant le budget comme outil de développement
 - Augmenter les recettes publiques-----
 - Mobiliser l'épargne domestique-----A
travers l'Aide publique au développement
 - Augmenter les fonds verticaux-----
 - Augmenter les prêts concessionnels pour les investissements d'envergure-----
 - -----
 - L'Investissement Direct étranger-----
 - -----
 - -----
-
- Les fonds des organismes autonomes
 - Les partenariats
 - Les Transferts des Migrants-----
 - -----
 - Votre avis sur la gestion de la dette publique-----
 - Donner une mission d'investissement aux systèmes financiers nationaux
 -
 -

4. Plan de développement national

Il fait état des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales. Haïti est pourtant doté d'un Plan Stratégique de Développement national (le PSDH) qui détermine la vision et les objectifs en matière de développement économique. Quels sont les obstacles réels à opérationnaliser la vision du développement ?

A définir les besoins de financement ?

A mobiliser les ressources pour les investissements publics ?

5. Mobilisation des ressources nationales

5.1 Compte tenu de la vulnérabilité de l'économie, serait-ce une stratégie optimale que de capitaliser sur les ressources internes pour financer l'économie ? Vos recommandations ?

5.2 Etes-vous inspiré d'autres expériences ou modèles ? Lesquels ?

5.3 Le financement international

Ces éléments du projet sont mis en débat ? Votre avis ? Les emprunts internes ou externes : Vos recommandations ?

5.4 Les Investissements directs étrangers ?

5.5 L'Aide au développement ?

5.6 Les obstacles en général à la mobilisation des financements de la croissance et du développement durable ?

5.7 Stratégies et réformes nécessaires pour mobiliser les financements pour le développement durable ?

5.8 Les autres sources de financement de l'économie.

6. Relations entre les acteurs (nationaux/internationaux)

- Comment améliorer ces relations pour parvenir à une cohérence des actions en faveur du développement durable ?
-

- Secteur privé-----

- Collectivités territoriales-----

- Société civile-----

- -----
7. Êtes-vous prêt à poursuivre ce débat et à vous engager à intervenir dans les discussions en ligne relatives au processus ?
- -----

N.B.

- Si vous avez d'autres idées à faire passer, prière d'utiliser une feuille supplémentaire.

 - Votre nom complet figurera dans le document en annexe, dans la liste des experts nationaux et internationaux consultés (si vous préférez garder l'anonymat, prière de nous le faire savoir).
-

Avec nos sincères remerciements.

Jessy C. Petit-Frère

Expert

2022

Mars 27,

BIBLIOGRAPHIE

1. CHRISTINE Andela, BERNARD Billaudot, PHILIPPE Lavigne. Le rôle de l'aide publique au développement dans le renforcement des Etats et des citoyennetés. Année 2010.
2. DANIEL Cohen, PIERRE Jzcquet, HELMUT Reisen. Revue d'économie du développement. Année 2006.
3. OCDE (2022), Recettes fiscales (indicateur). doi: 10.1787/2907dcbf-fr, Consulté le 16 mars 2022
4. Le moniteur : numéro spécial (Décret Etablissant le budget rectificatif de la République D'Haïti (176^e Année-Spécial No 45)
5. Le nouvelliste.com publié le 03 février 2021
6. Transparency International, publié le jeudi 28 janvier 2021, indice perception de la corruption en 2020.
7. BRH : tableau du financement du budget, www.brh.ht consulté en février - mars 2022.
8. MEF : rapport sur les Prévision et réalisation des recettes
9. PREPOC : Plan de Relance Post-Covid, pour la période 2020-2023
10. Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique. BILAN GLOBAL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Juin 2018. 1-52.p
11. Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Economique. DERNIERES REFORMES DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Novembre 2017. 1-40 p.
12. Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique. CR (FP-GE). AIDE MÉMOIRE SUR LA RÉFORME COTEMPORAINE DES FINANCES PUBLIQUES EN HAÏTI. Janvier 2017. 1-18.p
13. Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique CR (FP-GE). RAPPORT DE BILAN DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES PÉRIODE. Novembre 2015. 1-35.p
14. Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique CR (FP-GE). RAPPORT D'ETAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES PÉRIODE. Novembre 2016. 1-24.p
15. Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique. RAPPORT D'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Mars 2019. 1-42. P

16. Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique CR (FP-GE). RAPPORT D'ETAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Décembre 2016. 1-21.p
17. Le moniteur. Loi remplaçant le décret du 16 Février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de Finances.
18. Document Sur La Stratégie De Mise En Œuvre De La Loi Du 4 Mai 2016 Remplaçant Le Décret Du 16 Février 2005 Sur Le Processus D'élaboration Et D'exécution Des Lois De Finances (LEELF). Septembre 2020. 1-89.p
19. Claude DAWSON. Stratégie de communication sur la réforme des finances publiques. Appui Institutionnel au Renforcement de l'État haïtien dans le cadre du State Building Contract. Décembre 2017. 1-78. P FED/2015/356-639
20. CRFP. Commission de Reformes des Finances Publiques, et de Gouvernance Economique. PAN D' ACTIONS DE REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES. 2018. 1-77.p
21. ULCC. Rapport Du Comité Interinstitutionnel Contre La Contrebande, Le Blanchiment, La Fraude Fiscale Et La Corruption. Octobre 2012. 1-10.p
22. PREPOC 2020-2023. Investissons dans la croissance, la résilience et les opportunités. 1-388. P
23. MAE/BRH. Le secteur de la micro finance en Haïti. DI-004. Mars 2018. 1- 16. P
24. MEF. Ministère de l'Économie et des Finances. Vision Stratégique 2017 – 2022. 1-11. p
25. GVH_PTF. Les Appuis Budgétaires Et Assistances Techniques En Appui Aux Reformes Des Finances Publiques, Et De La Gouvernance. Juin 2017. 1- 11.p
26. LEELF. Stratégie De Mise En Œuvre De La Loi Du 4 Mai 2016 Remplaçant Le Décret Du 16 Février 2005 Sur Le Processus D'élaboration Et D'exécution Des Lois De Finances. 1- 89. p
27. CRFTGE. Stratégie De Communication Sur La Réforme Des Finances Publiques. Appui Institutionnel au Renforcement de l'État haïtien dans le cadre du State Building Contract, 1-78. P FED/2015/356-639.
28. Stratégie Générale De Réforme De La Gestion Des Finances Publiques. Version Phase 3. 2020. 1- 102 P
29. CRFP-GE. Plan D'actions Triennal 2020/2022 De La Réforme Des Finances Publiques.
30. Étude Socio-Économique Des Jeux De Hasard Et D'argent En France. Rapport d'étape n°2 20 février 2013. 1- 17 p
31. Article Étude Socio-Économique Des Jeux De Hasard Et D'argent En France. Rapport d'étape n°2 20 février 2013.

32. « Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance (Crfp-Ge), Plan D'actions Triennal 2020/2022 De La Réforme Des Finances Publiques. », Janvier 2021, 1-132. p
33. « Stratégie Générale De Réforme De La Gestion Des Finances Publiques. » Version Phase 3, 2020. 1-102 p
34. « Cadre De Partenariat Entre La République D'Haïti Et Ses Partenaires Techniques Et Financiers (PTF) Pour Les Appuis Budgétaires Et Assistances Techniques En Appui Aux Reformes Des Finances Publiques E De La Gouvernance Economique. » Port-au-Prince le 13 juin 2017. 1-11 p.
35. Plan d'actions de reformes des finances publiques, REPUBLIQUE D'HAÏTI, « Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Economique» 2016-2018, 1-77.p
36. Expert Claude DAWSON. Décembre 2017. « Appui Institutionnel au Renforcement de l'État haïtien dans le cadre du State Building Contract, FED/2015/356-639, Commission de Reformes des Finances Publiques et de la Gouvernance Economique (CRFPGE), Stratégie de Communication sur la Réforme des Finances Publiques. »1-78.p
37. LEELF « Stratégie De Mise En Œuvre De La Loi Du 4 Mai 2016 Remplaçant Le Décret Du 16 Février 2005 Sur Le Processus D'élaboration Et D'exécution Des Lois De Finances» Document préparé en juillet 2018 par la direction générale du budget, validé et mise à jour en septembre 2020 par le comité de suivi de mise en œuvre de la LEELF. publié le 9 septembre 2020. 1-78. P
38. BRH – BRI : Tableau résumé de la balance des paiements d'Haïti en millions de dollars EU (sauf indication contraire).
39. BRH : Tableaux exportations aux U.S.A (F.O.B) A base de matières premières locales (en milliers de dollars ÉU
40. BRH : Tableaux Exportations des industries d'assemblage aux U.S.A (F.O.B) A base de matières premières importées (en milliers de dollars ÉU)
41. BRH MCI, AGD : Tableaux Exportations par produit (en millions de dollars ÉU). Sites Internet: Dpt du Commerce américain et Stat-Can.
42. MEF : Tableaux Importations de produits pétroliers (en milliers de barils et en milliers de dollars ÉU).
43. BRH AGD, MEF : Tableaux Importations d'Haïti par grandes catégories de produits 2009 2010 Trimestrielle 2014 (en millions de dollars ÉU).
44. BRH : Tableau Bilan consolidé des banques commerciales (Table 20R) (en millions de gourdes).
45. BRH : Tableau Position extérieure globale d'Haïti 1/ (en millions de dollars EU).
46. BRH : Tableau Taux nominal sur Bons BRH.
47. BRH : Tableau Évolution des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs sur les opérations en gourdes.
48. BRH : Évolution des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs sur les opérations en devises.
49. BRH : Taux De Référence Calculé A L'achat.

WEBOGRAPHIE

1. Gérard Gourguechon. « Fraude et évasion fiscales, aggravation des injustices, affaiblissement de la démocratie. » Site consulté le 26 Janvier 2022.
<https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-10-ete-2016/dossier-droits-justice-et-democratie/article/fraude-et-evasion-fiscales-aggravation-des-injustices-affaiblissement-de-la>
2. « ULCC : Unité de Lutte Contre La Corruption. Rapport du comité interinstitutionnel contre la contrebande, le blanchiment, la fraude fiscale et la corruption. » Site consulté le 28 janvier 2022.
http://ulcc.gouv.ht/wp-content/uploads/2018/12/ULCC_Rapport-Comite-novpdfFormat.pdf
3. « Corruption en Haïti : le pavé dans la mare de la Cour des comptes. » Site consulté le 28 janvier 2022.
https://www.lepoint.fr/monde/corruption-en-haiti-le-pave-dans-la-mare-de-la-cour-des-comptes-04-02-2019-2291122_24.php
4. Haïti 2013. « Convention des Nations-Unies contre la corruption, Examen de conformité » Site consulté le 28 janvier 2022.
file:///C:/Users/The%20best%20user/Downloads/CINF_DOCUMENT%20FISCAL%202.pdf
5. « Haïti - Économie : Combattre les fraudes et l'évasions fiscales. » Document publié le 21 avril 2012 à 11:51:24 Am. Site consulté le 28 janvier 2022.
<https://www.haitilibre.com/article-5459-haiti-economie-combattre-les-fraudes-et-l-evasions-fiscales.html>
6. « Fraude et évasion fiscale. » Document publié le 27 mai 2019. Site consulté le 28 janvier 2022.
<https://antenne509.com/fraude-et-evasion-fiscale/>
7. « Article, L'évasion fiscale : une culture des élites haïtiennes » Publié le 12 septembre 2016 sur [le nouveliste.com](http://lenouvelliste.com). Site consulté le 28 janvier 2022.
<https://lenouvelliste.com/article/163081/levasion-fiscale-une-culture-des-elites-haitiennes>
8. Lisa CHAUVET, Marin FERRY. « Développement Économique Et Social, Aide Publique au Développement » Document publié en ligne Encyclopédie Universalis. Site consulté le 3 mars 2022.
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/developpement-economique-et-social-aide-publique-au-developpement/ssss>
9. « Priorités d'intervention du gouvernement pour la période 2014-2016. » Document publié par le PNUD, le 11 février 2016. Site consulté le 26 janvier 2022. <https://haiti.un.org/fr/936-priorites-dintervention-du-gouvernement-pour-la-periode-2014-2016>
10. « Haïti - Reconstruction : Présentation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti à l'ECOSOC. » Document publié sur Haïti Libre le 06 Août 2012 à 13:49:54. Site consulté le 27 janvier 2022.

<https://www.haitilibre.com/article-6315-haiti-reconstruction-presentation-du-plan-strategique-de-developpement-d-haiti-a-l-ecosoc.html>

11. « Le développement Économique et Social d'Haïti » Dernière mise à jour du document le 08 novembre 2021. Site consulté le 20 janvier 2022. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#2>
12. « Financement pour le développement durable » Document consulté sur le site de l'OCDE le 21 janvier 2022. <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/>
13. « Article, Haïti- Économique : Présentation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti au Conseil Economique des Nations-Unis » Article publié par Daniel Daréus, le 7 août 2012. Site de la Radio Vision 2000 consulté le 26 janvier 2022. <https://radiotelevision2000.com/home/?p=19422>
14. **Louis Dupont.** « Les modes de financement du développement durable et leur impact sur la croissance et le bien-être social dans les Petites Économies Insulaires en développement. Le cas d'Haïti », *Études caribéennes*, en ligne le 15 juillet 2018. Site consulté le 25 février 2022. <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/11907?lang=en>
15. « Haïti - Économie : La BRH a financé l'État à hauteur de plus de 34 milliards (exercice 2019-2020) » Article en ligne le 10 août 2020 à 10 :19 :52. Et consulté en février 2022. <https://www.haitilibre.com/article-31503-haiti-economie-la-brh-a-finance-l-etat-a-hauteur-de-plus-de-34-milliards-exercice-2019-2020.html>
16. « Économie Haïtienne en Graphes » Publication de la Banque de la république d'Haïti. Site consulté en Février 2022. <https://www.brh.ht/publications/archives/economie-en-graphes/>
17. « Projet de loi de finances rectificative » Site du Ministère de l'économie et des Finances consulté en février 2022. <https://www.brh.ht/publications/archives/economie-en-graphes/>
18. Alberto Arenas de Mesa Coordinateur. « DOCUMENTS DE PROJETS, Finances publiques et budget Renforcement institutionnel de la Direction Générale du Budget (DGB) et modernisation de la gestion budgétaire en Haïti ». Document consulté sur le site le 17 mars 2022. https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44626/1/S1900371_fr.pdf
19. Etzer S. Emile. « Haïti – Économie: Récente situation des recettes de la DGI, pourra-t-on atteindre les perspectives du budget. » Radio Vision 2000. Page consultée le 14 mars 2022. <https://radiotelevision2000.com/home/?p=49704>
20. « HAÏTIFINANCES PUBLIQUESGOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE »Projet d'appui à la réforme de l'administration fiscale en Haïti, mis en ligne le 13 décembre 2017. Site consulté en mars 2022. <https://www.expertisefrance.fr/fiche-projet?id=672208>
21. « Lancement du projet d'appui à la réforme de l'administration fiscale » Ministère de l'économie et des finances, MEF, République d'Haïti. Page consultée le 13 mars 2022. http://mef.gouv.ht/index.php?page=D%C3%A9tails+de+l%27actualit%C3%A9&id_article=494
22. Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Direction des Études Économiques (DEE), Service d'Analyse de Politique Fiscale (SAPF). « SOMMAIRE DE LA POLITIQUE FISCALE EXERCICE

FISCAL 2012-2013 » Décembre 2013. Site Visité le 18 mars 2022.
<http://www.mef.gouv.ht/upload/doc/SommairePolFiscale%20%2822juillet2014%20RT%29.pdf>

23. « Amérique latine et Caraïbes : les recettes fiscales continuent de progresser, malgré la faiblesse de la croissance économique, OCDE des politiques meilleures pour une vie meilleure. » Document consulté sur le site en mars 2022. <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/amerique-latine-et-caraibes-les-recettes-fiscales-continuent-de-progresser-malgre-la-faiblesse-de-la-croissance-economique.htm>
24. OCDE, Paris. « DOI : Le rôle de l'intégrité dans l'investissement durable, OCDE (2021) » 2021, 16 p. <https://doi.org/10.1787/812db5f0-fr>
25. « Activité économique en 2014, Environnement économique international en 2014 » Unité Graphique, Impression et Publication de la BRH. 2006. ISSN 0257 4349.
https://www.brh.ht/wp-content/uploads/2018/08/rapport_2014.pdf, consulté le 16 mars 2022.
26. « Évaluation du Programme de Pays : Haïti 2011-2015 » Bureau d'Évaluation et de Supervision, OVE Juillet 2016. 71 p.
<https://publications.iadb.org/publications/french/document/%C3%89valuation-du-Programme-de-Pays-Ha%C3%AFTi-2011-2015.pdf>
27. « Article, Haïti - Économie : Situation des Finances Publiques en Haïti (Octobre à Février 2014) Article publié le 3 avril 2014. Consulté le 16 mars 2022.
<https://www.haitilibre.com/article-10857-haiti-economie-situation-des-finances-publiques-en-haiti-octobre-a-fevrier-2014.html>
28. « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2016-2017 » Ministère de l'économie et des finances, page consultée le 30 mars 2022.
https://www.mef.gouv.ht/docs/16_17_projet_de_loi_de_finances_rectificative.pdf
29. « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2017-2018 » Ministère de l'économie et des finances, page consultée le 30 mars 2022.
<https://www.mef.gouv.ht/docs/loi-finances-2017-2018.pdf>
30. « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2018-2019 » Ministère de l'économie et des finances, page consultée le 30 mars 2022.
https://www.mef.gouv.ht/docs/18_19_projet_de_loi_de_finances.pdf
31. « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2020-2021 » Ministère de l'économie et des finances, page consultée le 30 mars 2022
<https://www.mef.gouv.ht/docs/budget-2020-2021-rectificatif.pdf>
32. « Données chiffrées de la banque mondiale, PIB par habitant » Page consultée le 30 mars 2022.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NY.GDP.PCAP.KD&codePays=HTI&codeTheme=2>
33. « Exportations de biens et de services (% du PIB) – Haïti », « Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE »
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.EXP.GNFS.ZS?locations=HT>

34. « Balance commerciale (% du PIB) », Perspective monde, source : Banque mondiale, consulté le 30 mars 2022.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NE.RSB.GNFS.ZS&codePays=HTI&codeTheme=7>
35. « Inflation, prix à la consommation (% annuel) – Haïti », Statistiques financières internationales et autres fichiers de données du Fonds monétaire international.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FP.CPI.TOTL.ZG?locations=HT>
36. « Valeur ajoutée _ Services en % du PIB », Perspective monde, Banque Mondiale, Page Consultée le 30 Mars 2022.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=N.V.SRV.TOTL.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>
37. « Valeur ajoutée, Agriculture en % du PIB », Perspective monde, Banque Mondiale, page consultée le 30 Mars 2022.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=N.V.AGR.TOTL.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>
38. « Valeur ajoutée, fabrication », Perspective monde_ Banque Mondiale _ Page Consultée le 30 Mars 2022.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=N.V.IND.MANF.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>
39. « Valeur ajoutée _ Industrie en % du PIB », Perspective monde, Banque Mondiale. Page consultée le 30 Mars 2022.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=N.V.IND.TOTL.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>
40. « Investissements direct étrangers, entrées nettes (\$ US courant,) Haïti »
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=B.X.KLT.DINV.CD.WD&codePays=HTI&codeTheme=7>
41. Haïti- Déficit Public
<https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/deficit/haïti>
42. Le Secteur de la Microfinance en Haïti, Banque République d’Haïti,
https://www.brh.ht/wp-content/uploads/doc_info4.pdf
43. Une analyse de l’économie haïtienne, Jacques Barros, les cahiers d’outre-mer
Année 1968/21-84/pp.421-424
44. L’économie informelle en Haïti : un impact contracyclique sur le PIB ?
Roseman Aspilaire
Dans Mondes en développement 2014/2 (n° 166), pages 101 à 112

INDEX

A

Agrégats économiques, 14
Aide publique, 11
Analyse PESTEL, 14
Assiette fiscale, 17

B

Balance commerciale, 6
Balance des comptes courants, 9
Balance des paiements, 16
Budget national, 6

C

Commerce, 3
Commerce extérieur, 14
Crise structurelle, 4

D

Déficit commercial, 9
Déliement de l'aide publique, 7
Démocratique, 3
Dettes publiques, 9
Développement, 3
Développement durable, 3, 7, 10, 11, 12, 22
Développement Durable, 2, 3, 7, 13
Développement endogène, 10
Dictature, 3

E

Économie, 3
Économie haïtienne, 9
Économique et financier, 3
Effets désastreux, 6
Embargo, 3
Évasion fiscale, 9

Exogènes, 3

F

Faible gouvernance, 6

Faiblesses socioéconomiques, 6

Finances, 3

Flux financiers, 10

Flux internationaux, 16

G

Gouvernance active, 10

I

Impôts fonciers, 17

Impôts sur le revenu, 17

Indice de développement humain, 6

Industrie, 3

Institutions financières, 0

Institutions publiques, 6, 12, 24

Instruments financiers, 15

Investissements publics, 15

L

Le secteur tertiaire, 4

Les fonds illicites, 18

M

Macroéconomie, 14

Ministère, 3

Mobilisation des ressources, 3

P

Parties prenantes, 19

PIB per capita, 4

Politique fiscale et monétaire, 14

Politiques aigues, 3

Politiques nationales, 15

Post-crise, 4

Produit Intérieur Brut, 4

R

Récessions, 14

Recettes budgétaires, 17

Ressources Publiques, 3

Revenu fiscal, 17

Revenu réel, 6

Revue statistique et économétrie, 16

S

Secteur informel, 9

Secteur secondaire, 4

Secteur tertiaire, 4

Solde déficitaire, 9

Statistiques descriptives, 16

T

Tarifs douaniers, 6

Taux d'inflation, 6

Taux d'investissements publics, 4

Taux de chômage, 14

Taux de croissance, 4, 6, 14

Taux d'imposition, 14

Taux d'intérêt, 14

ⁱL'expression « fonds verticaux » est étroitement liée au concept de fonds fiduciaire. Il s'agit de fonds mobilisant et/ou utilisant des ressources financières concessionnelles émanant de bailleurs gouvernementaux et/ou non gouvernementaux. Par-delà les multiples formes de mécanismes financiers sous-jacents, ces fonds ont en commun une affectation des ressources dont ils disposent à un secteur, à un objectif spécifique, ou à un nombre limité d'objectifs, tel que par exemple dans le domaine de la santé, la lutte contre certaines maladies (le Fonds Mondial contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose), la fourniture de services particuliers (le développement de la vaccination avec GAVI), ou l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant avec la nouvelle Global Financing Facility in Support of Every Woman Every Child, officiellement lancée lors de la conférence d'Addis-Abeba, ou bien encore la production de biens publics régionaux ou globaux. Ces fonds, dont les ressources sont fléchées et donc financent des programmes et des projets ciblés, ont leurs propres règles en matière d'allocation de ressources, de mise à disposition de l'aide, de sélection des interventions éligibles à leurs concours, de modes opératoires et de suivi-évaluation. Il est assez fréquent que leurs ressources ne passent pas par le budget des Etats receveurs et alimentent des structures ad hoc. Si c'est le cas, ils se verront attribuer le qualificatif de « vertical », par rapport aux formes plus conventionnelles d'aide, dites « horizontales » ou « intégrées »

Source :

Fonds fiduciaires et programmes verticaux : quelles contributions aux politiques sectorielles ?

Revue de la littérature et exemple du secteur de la santé

Jacky Mathonnat, Martine Audibert Dans Papiers de recherche (2016), pages 1 à 88

<https://www.cairn.info/fonds-fiduciaires-et-programmes-verticaux--1000000148944-page-1.html>